

## TABLE DES MATIERES

RESUME ANALYTIQUE.....	1
INTRODUCTION.....	3
<b><i>PARTIE I: LES ARRANGEMENTS COMMERCIAUX DANS LES RELATIONS INTERNATIONALES</i></b> .....	<b>6</b>
<b>CHAPITRE 1: LES ACCORDS MULTILATERAUX MONDIAUX</b> .....	<b>8</b>
<b>1-1 Le système commercial mondial et l'OMC</b> .....	<b>8</b>
1-1-1 Historique de l'OMC .....	8
1-1-2 Les organes de l'OMC.....	9
1-1-3 Les fonctions de l'OMC.....	9
<b>1-2 L'Accord du GATT et les accords connexes</b> .....	<b>10</b>
1-2-1 Le principe de la Nation la plus favorisée (PNPF).....	10
1-2-2 Le principe du traitement national.....	10
1-2-3 Le principe de la protection tarifaire.....	10
1-2-4 Le principe de la concurrence loyale.....	11
<b>1-3 L'Accord général sur le commerce des services (AGCS)</b> .....	<b>11</b>
1-3-1 Le champ d'application de l'AGCS.....	11
1-3-2 Le texte-cadre.....	12
<b>1-4 L'Accord sur les aspects des droits de Propriété Intellectuelle liés au commerce (ADPIC)</b> .....	<b>13</b>
1-4-1 Les Brevets.....	13
1-4-2 Les droits d'auteur.....	13
1-4-3 Les marques de commerce ou de fabrique.....	13
1-4-4 Les modèles industriels.....	14

<b>1-5 Les accords connexes.....</b>	<b>14</b>
<b>CHAPITRE 2 : LES ACCORDS DE PARTENARIAT ECONOMIQUE DE L'AFRIQUE AVEC L'UNION EUROPEENNE.....</b>	<b>18</b>
<b>2-1 Les Accords de Cotonou : échanges entre les pays ACP et l'UE.....</b>	<b>18</b>
2-1-1 Les avantages commerciaux et la reconversion des Conventions de Lomé.....	18
2-1-2 L'initiative Tous Sauf les Armes (TSA).....	19
2-1-3 Les modifications apportées par l'Accord de Cotonou.....	20
<b>2-2 Les Accords de Partenariat Economique (APE).....</b>	<b>22</b>
2-2-1 Les principes dans les négociations APE : instruments de développement.....	22
2-2-2 Les objectifs généraux des APE.....	23
2-2-3 Les APE de Madagascar.....	24
2-2-3-1 <i>Les apports de l'APE pour Madagascar.....</i>	<i>25</i>
2-2-3-2 <i>Les risques encourus de l'APE.....</i>	<i>25</i>
<b>2-3 L'Africa Growth and Opportunity Act : une opportunité méritée .....</b>	<b>26</b>
2-3-1 Le système généralisé de préférence (SGP) .....	26
2-3-2 Les principes et objectifs du SGP .....	27
2-3-3 Le SGP des Etats-Unis.....	28
2-3-4 Le traitement des pays les moins avancés.....	27
2-3-4-1 <i>Les principes de l'AGOA.....</i>	<i>28</i>
2-3-4-2 <i>Les critères d'éligibilité.....</i>	<i>29</i>
2-3-4-3 <i>Les avantages commerciaux de l'AGOA.....</i>	<i>29</i>
<b>CHAPITRE 3 : DESCRIPTION DES ZONES D'INTEGRATION DE MADAGASCAR EN AFRIQUE AUSTRALE ORIENTALE.....</b>	<b>31</b>
<b>3-1 Le concept d'intégration et de coopération.....</b>	<b>31</b>
3-1-1 Une notion de distinction .....	31

3-1-2 Les différentes étapes de l'intégration .....	32
3-1-2-1 La zone d'échange préférentiel s'enchaînant sur la ZLE.....	33
3-1-2-2 L'union douanière.....	33
3-1-2-3 Le marché commun.....	33
3-1-2-4 L'union économique.....	34
3-1-2-5 L'union monétaire.....	34
3-1-3 Les gains généraux escomptés de l'intégration .....	34
3-1-3-1 Une meilleure ouverture vers l'extérieur.....	34
3-1-3-2 Harmonisation des politiques et des décisions commerciales.....	35
3-1-3-3 Libéralisation élargie dans le domaine de l'investissement.....	35
3-1-3-4 Un billet d'entrée dans l'économie mondiale.....	36
<b>3-2 Le COMESA.....</b>	<b>37</b>
3-2-1 Les différents types de CER en Afrique.....	37
3-2-2 La description du COMESA.....	38
3-2-2-1 Le processus d'intégration du COMESA.....	38
a) De la ZEP à la ZLE.....	38
b) L'union douanière du COMESA.....	39
c) Le marché commun du COMESA.....	39
d) La communauté économique .....	40
3-2-2-2 Structure institutionnelle .....	40
a) L'organisation du COMESA.....	40
b) Les institutions liées au COMESA.....	40
3-2-3 Les buts du COMESA.....	41
3-2-3-1 Les principaux objectifs du COMESA.....	41
3-2-3-2 Les programmes d'intégration.....	42
a) Les plans de facilitation du commerce .....	42
b) Les programmes du commerce des services .....	44
c) Les activités monétaires mises en œuvre .....	44
d) Le Protocole sur la circulation des personnes.....	45
<b>3-3 La SADC.....</b>	<b>45</b>

3-3-1 L'historique de la SADC.....	45
3-3-2 L'organisation de la SADC.....	46
3-3-3 Le mécanisme institutionnel.....	46
3-3-3-1 Le comité des Ministres.....	46
3-3-3-2 Le Comité des Hauts fonctionnaires.....	47
3-3-3-3 Le Forum des négociations commerciales.....	47
3-3-3-4 L'unité de coordination sectorielle.....	47
3-3-4 Les objectifs de la SADC par le démantèlement tarifaire.....	47
3-3-5 Les moyens de réalisation des objectifs.....	48
3-3-5-1 Le commerce de marchandises.....	49
3-3-5-2 Les formalités douanières.....	49
3-3-5-3 Les législations commerciales.....	49
3-3-5-4 Les investissements liés au commerce et le commerce des services.....	50
3-3-5-5 Les relations commerciales entre les Etats membres et les Etats tiers.....	50
<b>PARTIE II : ANALYSE DE L'EFFICACITE DE L'INTEGRATION DE MADAGASCAR AU NIVEAU DES REGIONS DE L'AFOA.....</b>	<b>52</b>
<b>CHAPITRE 4 : LES FONDEMENTS THEORIQUES RELATIFS AUX ECHANGES COMMERCIAUX.....</b>	<b>54</b>
<b>4-1 La théorie de Ricardo.....</b>	<b>54</b>
4-1-1 Les possibilités de production.....	55
4-1-2 L'avantage comparatif.....	55
<b>4-2 Les effets des principes tarifaires.....</b>	<b>57</b>

4-2-1 Les tarifs à l'importation.....	57
4-2-2 Les effets d'un droit de douane.....	58
4-2-3 La Théories des subsides à l'exportation.....	59
4-2-4 La Théories des quotas d'importation.....	59
<b>4-3 Aperçu des autres points de vue.....</b>	<b>60</b>
4-3-1 Le point de vue néoclassique.....	60
4-3-2 La théorie d'Heckscher- Ohlin-Samuelson.....	61
4-3-3 Le point de vue de Marx.....	61
4-3-4 La Théorie keynésienne.....	61
4-3-5 L'approche d'Inotai et de Benallègue.....	62
4-3-6 La théorie de Jacob Viner.....	62
<b>4-4 La Théorie de la convergence et de divergence en intégration régionale.....</b>	<b>64</b>
4-4-1 La convergence et la divergence dans l'intégration Sud-Sud.....	64
4-4-2 Mesures de la convergence dans l'intégration.....	65
4-4-3 L'effet de débordement.....	66
<b>CHAPITRE 5: L'ADHESION DE MADAGASCAR AU NIVEAU DU COMESA ET DE LA</b>	
<b>SADC.....</b>	<b>68</b>
<b>5-1 L'adhésion de Madagascar au sein de la SADC.....</b>	<b>68</b>
<b>5-2 Les effets attendus de l'adhésion à la SADC.....</b>	<b>70</b>
<b>5-3 Structure des échanges de Madagascar et de la SADC.....</b>	<b>70</b>
5-3-1 L'état des importations de Madagascar.....	71
5-3-2 L'état des exportations de Madagascar.....	72
5-3-3 Les potentiels de Madagascar.....	73
5-3-4 Une intégration commerciale régionale inégale.....	74

5-3-5 Indicateurs sur l'intégration à la SADC.....	75
<b>5-4 L'intégration de Madagascar au sein du COMESA.....</b>	<b>76</b>
5-4-1 Processus d'adhésion.....	76
5-4-2 La part des exportations et des importations dans le COMESA.....	78
<b>CHAPITRE 6: ANALYSE D'IMPACT DE L'INTEGRATION DE MADAGASCAR.....</b>	<b>81</b>
<b>6-1 La politique commerciale de Madagascar.....</b>	<b>81</b>
6-1-1 La politique tarifaire.....	81
6-1-2 Les taxes à l'importation : recettes fiscales de l'Etat.....	82
<b>6-2 Les gains et avantages de l'intégration à la SADC et au COMESA.....</b>	<b>83</b>
6-2-1 L'échange de biens soutenu par les avantages comparatifs.....	84
6-2-2 L'indicateur d'avantage comparatif : de la théorie à la pratique.....	84
<b>6-3 Les avantages liés à la libéralisation du commerce.....</b>	<b>85</b>
6-3-1 La ZLE stimulant de la concurrence et d'une meilleure harmonisation.....	85
6-3-2 Effets positifs sur le bien être.....	86
6-3-3 La libéralisation : support pour une meilleure compétitivité.....	86
6-3-4 L'adhésion à la ZLE : facteur d'attraction des IDE.....	87
<b>6-4 Les revers de l'intégration régionale.....</b>	<b>88</b>
6-4-1 Les apports de la libéralisation mal répartis.....	88
6-4-2 Potentiel sous exploité.....	88
6-4-3 Insuffisance de moyen techniques et forte domination des autres pays membres.....	89
<b>6-5 Propositions.....</b>	<b>90</b>
6-5-1 Révision de la politique relative à l'échange de biens.....	90
6-5-2 Incitation pour les investisseurs étrangers.....	90

6-5-3 Réallocation des ressources limitées en faveur des secteurs porteurs.....	91
6-5-4 Renforcement du 3P.....	91
6-5-5 Participation active aux instances régionales de négociation.....	92
6-5-6 Règlements des détails techniques.....	92
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>94</b>
Liste des abréviations.....	96
Bibliographie .....	99
Annexes.....	103
Annexe 1 Figures sur la possibilité de production et les effets des Droits de Douanes.....	104
Annexe 2 Importation malgache de Maurice et d’Egypte au COMESA.....	106
Annexe 3 Exportation vers Comores, Maurice et Seychelles au COMESA.....	130
Annexe 4 Draft d’offre d’abaissement tarifaire de Madagascar à la SADC.....	150
Annexe 5 Tableau des menaces pour Madagascar à la SADC .....	160

## RESUME ANALYTIQUE

Dans les relations internationales, les opérations commerciales constituent une des principales activités qui mettent en relation différents pays. Malgré le fait que certains d'entre eux se méfient des contacts avec l'extérieur, le commerce international a acquis un élargissement d'une grande ampleur. C'est ainsi que certains pays décident de se rassembler selon certains critères tels que : la distance géographique, les mêmes tendances politiques et économiques, en vue de développer au maximum chaque potentiel que possède un pays membre.

La division du monde en différentes zones d'intégration économiques a donné naissance à des espèces de sous-continent. Les pays se rallient pour obtenir des intérêts communs sur le plan économique et commercial c'est-à-dire en matière d'échanges de biens et de services. Comme tous les autres continents, L'Afrique possède également ses propres Communautés Economiques Régionales, qui sont actuellement au nombre de quatorze. Tous ont le même but de vouloir obtenir un niveau de développement élevé, grâce à la libéralisation des échanges. Madagascar faisant partie du continent africain se propose de réaliser son intégration dans le COMESA et dans la SADC.

C'est une occasion toute prête pour Madagascar de démontrer sa performance afin qu'elle puisse bénéficier de tous les avantages de l'intégration. Effectivement, grâce aux efforts qu'il met au service de la libéralisation des échanges, le pays pourrait augmenter ses exportations et satisfaire ainsi les demandes des autres pays membres. L'intégration régionale va en quelque sorte stimuler notre potentiel qui se trouve mal-exploité et sous-exploité.

La libéralisation ne se situe pas uniquement au niveau des échanges de biens et de services, mais concerne également le mouvement des capitaux, l'intégration instaure un climat de confiance entre les pays membres. C'est ainsi par exemple que l'attraction des investissements étrangers ne constitue plus un problème. L'investissement est un élément moteur de développement économique, et pour Madagascar, les IDE sont encore insuffisants par rapport aux ressources disponibles en matières premières. Force est de signaler que : la main d'œuvre est abondante à Madagascar et que l'arrivée des IDE représente une opportunité pour diminuer le taux de chômage et par la suite améliorer les



conditions de vie de la population. Malgré le fait que le revenu per capita soit encore faible à Madagascar, l'intégration pourrait donner un nouveau souffle en matière de libéralisation du capital.

A un moment donné des étapes de l'intégration, la circulation des personnes sera également établie, cette phase semble être une suite logique de la circulation de la main d'œuvre. Grâce aux procédures qui vont permettre leur établissement, les personnes des Etats membres auront le Droit de résider librement dans les autres pays signataires. Cet Accord commencera par la facilitation de l'octroi du visa entre ressortissants des pays membres de la SADC et du COMESA. L'aboutissement serait l'obtention des mêmes Droits que les vrais résidents pour tout étranger venant de ces régions

L'intégration de Madagascar au sein du COMESA nécessite beaucoup de précautions. En effet il faut tenir compte de la durée de l'adhésion et du développement du pays. D'ici dix ans par exemple, la politique commerciale devrait parvenir à une balance commerciale excédentaire. Pour la SADC, auquel on vient récemment d'adhérer, il est encore propice de démontrer notre potentialité et notre capacité, à tirer le maximum de profit au sein de la région.

L'intégration doit être un phénomène qui rapporte sur le plan économique, politique et même social. Si ce n'est pas le cas, il est encore temps de démissionner pour trouver d'autres optiques. C'est ainsi que les décisions majeures seront prises par l'Etat pour que Madagascar acquiert un bon niveau de développement, et qu'elle en profite pour gagner le maximum de bénéfice en exploitant ses ressources naturelles.

## INTRODUCTION

D'après des études effectuées, un individu ne peut vivre en autarcie s'il veut garder un équilibre de vie. Ce fait est tout à fait applicable pour toute entité, à commencer par l'individu, le ménage, les entreprises et même l'Etat. Ainsi, l'économie internationale a permis d'effectuer des échanges de grandes envergures entre les différents pays du monde. De plus, l'étude de l'économie internationale devient de plus en plus importante, du fait de l'intensification des échanges de biens et services, mais également des flux internationaux de capitaux.

Auparavant, certains pays ont manifesté un protectionnisme, et actuellement ils s'investissent au libre échange parce qu'ils espèrent obtenir un gain effectif de celui-ci. Du fait des différences des dotations en facteur et de moyens d'exploitation, la capacité de production varie d'un pays à l'autre. C'est pour cela que les différentes nations du monde tentent de maximiser les relations avec les étrangers. Etant donné l'écart existant entre les pays, une catégorie dont les Pays moins avancés et ceux en développement semble être marginalisée, c'est-à-dire n'arrive pas à poursuivre le rythme avec lequel le commerce international évolue. Par conséquent, ils ont décidé de s'unir d'une autre manière pour devenir plus actif au sein du groupe.

L'intégration régionale est une occasion toute prête pour sortir de la dépendance extérieure et du sous-développement, elle permet aussi de réaliser un processus collectif d'une plus grande autonomie. Toutefois, le phénomène de l'intégration n'est pas uniquement réservé aux PMA, ni aux Pays en développement, mais elle surtout faite pour les pays qui sont géographiquement proches, pour qu'ils puissent réunir leur force et obtenir une harmonisation de leur économie, grâce aux divers arrangements convenus. Plusieurs groupements existent à l'heure actuelle, l'ASEAN pour l'Asie du Sud Est, le MERCOSUR pour l'Amérique latine, l'Union européenne qui semble jusqu'à maintenant la mieux réussie. Pour Madagascar, son intégration s'est faite au niveau de la SADC et du COMESA parmi les régions de l'Afrique australe et orientale. La question est effectivement de savoir si Madagascar en tire le maximum de profit. La problématique est de faire sortir les impacts de cette intégration en se posant la question : « qu'est ce que l'intégration pourrait-elle apporter pour Madagascar ? »

Ainsi, ce mémoire comporte deux grandes parties, la première concerne les arrangements commerciaux dans les relations internationales. La seconde partie sera consacrée aux effets que l'intégration régionale pourrait apporter sur les échanges extérieurs. Pour mieux gérer les différentes transactions, les pays ont établi des règles qui vont régir le commerce international, et ces liens vont être mis en évidence dans le premier chapitre. Le cadre du commerce international est trop vaste pour les pays en développement, à tel point qu'ils sont parfois débordés et n'arrivent pas à participer activement et convenablement au plan économique, politique, social et culturel. Par la suite, des accords de partenariat économique sont signés entre les groupements de pays, le cadre des APE est plus restreint.

Le second chapitre traite l'Accord de Cotonou, grâce auquel les pays de l'ACP ont obtenu un avantage quant à l'accès au marché européen. La modification de l'Accord de Lomé a généré des APE réalisés entre les communautés économiques régionales des pays de l'Afrique Orientale et Australe.

Parmi les CER en Afrique figurent la SADC et le COMESA ; différents mais sensiblement identiques, ils tentent tous deux de regrouper les pays, afin d'acquérir les mêmes intérêts avec des ressources différentes. Grâce à ses groupements, les membres vont essayer de trouver un terrain d'entente en matière de libéralisation de commerce de biens et services. Le but de l'intégration ne reste pas seulement au stade de libéralisation, il essaie d'aller plus loin en voulant établir la libre circulation des capitaux et des mains d'œuvre. L'intégration régionale se réalise en différentes phases, qui commencent par la zone de libre échange marquée par l'élimination progressive des barrières tarifaires au commerce, ensuite cette ZLE passe à une étape plus importante qui est l'Union douanière caractérisée par l'adoption d'un Tarif Economique Commun. Actuellement, les CER en Afrique s'acheminent vers cette étape. Mais le but final de l'intégration est d'en finir avec un marché commun régi par des politiques commerciales et monétaires communes, dans ce marché circule une monnaie unique. Le troisième chapitre fait alors la description des rôles assignés à ces groupements régionaux.

En ce qui concerne les effets de l'adhésion de Madagascar au sein des ces régions, la deuxième partie va mettre en valeur les effets et les portées de son intégration dans la SADC et le COMESA. Ce phénomène d'intégration est dérivé des relations d'échanges

préalables à l'échelle internationale. L'intégration régionale est régie par des règles similaires à celles établies par l'OMC, cette dernière a en quelque sorte servi de modèle en matière de règlement. Par ailleurs, les règles du commerce international se basent sur des théories économiques, c'est pour cela que dans le quatrième chapitre, on fera appel à certains fondements théoriques relatifs aux échanges commerciaux.

Pour entretenir dans de meilleures conditions ses relations commerciales avec l'extérieur, Madagascar a décidé de promouvoir son intégration au sein de la SADC et du COMESA. Le cinquième chapitre donne une vue sur cette intégration. Depuis notre adhésion, des actions ont été entreprises sur le plan des échanges commerciaux, mais beaucoup de plans restent encore à finaliser et à réaliser. Lors de son entrée, Madagascar a proposé des objectifs pour obtenir le maximum de profit à travers les échanges. Pour le moment, c'est le domaine du commerce de biens, qui est le plus exploité par rapport à l'investissement et la circulation des personnes. Toutefois, cette exploitation n'est que partielle, puisqu'avec les exportations et les importations actuelles, le pourcentage des échanges dans la région reste modeste.

Effectivement, des privilèges sont accordés par l'intégration régionale, ces avantages contribuent au développement des relations commerciales de Madagascar, ils donnent également de nouvelles opportunités pour la grande île et améliorent ainsi notre image de marque sur le plan international. Cependant, elle peut contenir des risques auxquels chaque pays pourrait faire face, surtout pour ceux qui sont qualifiés de moins avancés : ces risques sont de taille parce que les pays plus développés semblent accaparer une place importante dans l'échange. C'est donc à travers le dernier chapitre, que des mesures sont prises et proposées pour que Madagascar puisse profiter au maximum de son adhésion au sein des régions de l'Afrique Orientale et Australe.

**PARTIE I :**  
**LES ARRANGEMENTS**  
**COMMERCIAUX DANS LES**  
**RELATIONS INTERNATIONALES**

Les échanges commerciaux font partie de la vie économique d'un pays. Et depuis, on assiste à une progression dans la libéralisation du commerce. Auparavant, les échanges prenaient une forme plutôt simple, par l'intermédiaire des trocs. Plus tard, ils ont pris une autre tendance en suivant le cours de l'évolution de la technologie, et prennent des formes très avancées. Avec le temps, la dimension des échanges a remarquablement augmenté, et le marché s'élargit au niveau international. Et avec cet élargissement, il est nécessaire de mettre en place des accords commerciaux pour régler toutes les transactions multilatérales. Cette réglementation est composée de divers accords élaborés par les instances responsables, qui doivent être mis en application pour le bon fonctionnement du commerce international.

Certaines communautés ne se contentent pas seulement des règles de l'OMC, et préfèrent établir entre elles des accords spécifiques à leur situation. Pour les pays de l'ACP et l'Union Européenne, des Accords de Partenariat Economiques sont signés pour que chacune d'entre elles trouve une position optimale. Par ailleurs, les pays africains entre eux ont signé l'Accord de Cotonou, qui va leur permettre d'accéder aux Accords de Partenariat Economique. Ces derniers vont par la suite contribuer à l'éradication de la pauvreté. Ainsi, la première partie présente que : les activités commerciales d'un pays l'aident considérablement à lutter contre la pauvreté, grâce aux accords multilatéraux conclus au niveau des communautés économiques régionales telles que : la SADC et le COMESA.

Pour garantir un environnement convenable dans le monde des échanges, des arrangements commerciaux sont établis entre les Etats. Ces arrangements prennent une envergure internationale parce qu'ils se réalisent entre différents pays du globe. Avec l'intensification des relations commerciales, des accords spécifiques tels que les APE sont conclus entre l'Union Européenne et les pays ACP pour que ces derniers puissent bénéficier de certains avantages. Les ententes commerciales s'amplifient aussi bien sur le plan mondial que sur le plan intra-continental. Ainsi les pays africains s'entraident grâce aux efforts de regroupements commerciaux, également pour tenir face aux grandes puissances.

## **CHAPITRE 1 : LES ACCORDS MULTILATERAUX MONDIAUX**

Jusqu'à maintenant, l'échange est l'un des éléments moteurs qui fait tourner la roue du développement du commerce international. Et comme l'a dit Benjamin Franklin : « Aucune nation n'a jamais été ruinée par le Commerce ». Ces échanges sont régis par de multiples accords préconisés par l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC). Ce premier chapitre retrace la généralité sur les différents accords signés entre les nations.

### **1-6 Le système commercial mondial et l'OMC**

Le rôle de l'OMC est devenu prépondérant dans le fonctionnement du commerce international.

#### **1-1-1 Historique de l'OMC**

Auparavant, c'est le protectionnisme qui a dirigé certains systèmes commerciaux. Après la seconde guerre mondiale, cinquante pays se sont réunis en 1946 pour créer une Organisation Internationale du Commerce. Malheureusement, ce projet n'a pas atteint les effets escomptés, cependant 23 pays ont pu conclure un accord de réduction des tarifs douaniers, généralement reconnu sous le nom de GATT (General Agreements on Tariffs and trades), et cet accord a duré plus longtemps que prévu. Durant ces 47 années du GATT, les négociations sont passées sous forme de cycles pour la libéralisation du commerce. Les deux plus importants parmi ces cycles sont :

- a) Le cycle de Tokyo (1973- 1979) est marqué par un abaissement des tarifs douaniers et à l'établissement des règles relatives aux subventions.
- b) Le cycle d'Uruguay (1986- 1994) traitant les secteurs tels que : l'agriculture, les services, les droits de propriété intellectuelle. De ce cycle émanent trois accords fondamentaux : l'Accord du GATT et les accords connexes, l'Accord sur les droits de propriété intellectuelle liés au commerce et l'Accord Général sur le commerce lié aux services.

En complément de ces nouveaux accords multilatéraux, le GATT a décidé de créer un organe permanent qui sera l'OMC.

#### 1-1-2 Les organes de l'OMC

La conférence ministérielle est l'organe suprême de l'OMC, il se réunit tous les deux ans. Les fonctions exécutives des conférences sont exercées par le Conseil Général, représentant les Etats membres. Ce Conseil Général peut se réunir sous deux formes :

- en tant qu'Organe de règlement des différends (ORD)
- en tant qu'Organe d'Examen des Politiques Commerciales (OEPC)

Mais en même temps, le conseil général supervise 3 conseils qui suivent la mise en œuvre des trois grands accords existants. Des Comités et des groupes de travail existent également et s'occupent respectivement des accords déjà signés et des domaines qui n'ont pas encore fait des objets d'accords. Le Comité sur le Commerce et le Développement traite tous les aspects des accords existants concernant les pays en voie de développement et les PMA.

#### 1-1-3 Les fonctions de l'OMC

A l'issue de l'Uruguay Round, l'OMC a pris la place du GATT, qui assumait à la fois le rôle d'un accord et d'un organe superviseur. L'OMC est d'abord un forum pour les négociations multilatérales liées au commerce.

Il a pour rôle d'administrer tous les accords existants issus du GATT. Naturellement l'OMC apporte une amélioration par rapport aux exploits du GATT : une procédure rapide de règlement des différends entre les Etats. Les membres se sont accordés quant à la nécessité de rendre la politique commerciale de chaque Etat plus



transparente, ceci nécessite l'instauration d'un mécanisme d'examen des politiques commerciales consistant à exposer les politiques de chacun.

Le rôle de l'OMC est en fait de superviser non seulement les transactions mais aussi et surtout, les dispositions dans les prises de décision pour qu'il n'y ait pas de désaccords entre les signataires.

### **1-7 L'Accord du GATT et les accords connexes**

Les accords connexes sont ceux qui font partie du GATT. Pour pouvoir parler des règles qui régissent l'intégration régionale, on ne peut ignorer celles qui sont déjà établies par l'OMC, puisqu'il existe des principes de base sur lesquels repose toute libéralisation du système commercial. Ces principes fondamentaux sont les suivants.

#### **1-2-1 Le principe de la Nation la plus favorisée (PNPF)**

Il consiste à accorder un traitement identique à tous les membres de l'OMC, autrement dit le PNPF entraîne que tout Etat qui accorde des faveurs commerciales à un autre doit généraliser ces faveurs à l'ensemble des Etats qui bénéficient du statut de Nation la plus favorisée. Pourtant tous les pays membres ont droit à ce statut, aucun Etat ne peut être favorisé au détriment des autres du fait que chaque Etat va bénéficier de ce statut.

#### **1-2-2 Le principe du traitement national**

Il stipule que tout Etat membre de l'OMC doit accorder des conditions de commerce et d'accès au marché identiques aux produits importés et aux produits nationaux. L'instauration de ce principe est utile pour que les effets de la libéralisation du commerce international aux frontières de chaque Etat ne soient pas annulés par des mesures discriminatoires à l'intérieur des frontières.

#### **1-2-3 Le principe de la protection tarifaire**

Il énonce que les producteurs nationaux ne doivent être protégés qu'au moyen des tarifs douaniers, alors que dans l'intégration régionale, on envisage de les supprimer. Tous les obstacles non tarifaires tels que les quotas doivent disparaître progressivement.

L'abaissement des barrières tarifaires consiste à organiser par étapes une baisse généralisée des tarifs douaniers afin d'arriver à un commerce international sans entraves tarifaires.

#### 1-2-4 Le principe de la concurrence loyale

Il donne l'occasion aux entreprises de tous les pays de se trouver sur le même pied d'égalité, c'est-à-dire : d'accéder aux marchés des autres pays membres. Il s'avère utile d'éliminer tout élément de distorsion.

Ces accords énoncent les principes de base, tandis que les accords connexes vont clarifier les domaines importants.

### **1-8 L'Accord général sur le commerce des services (AGCS)**

Il est le premier accord pour couvrir le commerce international des services. Le commerce des services représente actuellement environ 20% du commerce international. Il est nécessaire de préciser les règles qui doivent s'harmoniser avec celles du commerce des marchandises. L'AGCS comprend deux parties : le texte contenant les règles générales des services et la liste des engagements par pays.

#### 1-3-1 Le champ d'application de l'AGCS

L'accord sur les services vise alors plusieurs domaines. Mais il est possible de les classer en des secteurs principaux qui sont les suivant :

- services de communication
- services fournis aux entreprises (également informatiques)
- services de santé
- services de construction
- services de distribution
- services d'éducation
- services sur l'environnement
- services financiers
- tourisme et voyages
- culture et loisir

- transport
- autres services

La commercialisation des services peut se présenter sous quatre formes selon l'accord : d'abord la fourniture transfrontière, par exemple les appels téléphoniques. En second lieu : la consommation à l'étranger, comme pour le cas du tourisme. Ensuite, la présence commerciale (filiale), et enfin la présence temporaire de personnes physiques pour fournir le service sur place.

### 1-3-2 Le texte-cadre

Ce texte soumet des obligations générales et conditionnelles. Comme sa qualification l'indique, les obligations générales s'appliquent à tous les secteurs de services en réclamant certains points.

L'accord requiert la transparence des réglementations en exigeant que chaque Etat membre expose aux autres Etats les lois et réglementations nationales en vigueur. Il réclame également la reconnaissance mutuelle des qualifications requises pour fournir des services. Les règles régissant les monopoles sont soulevées dans cet accord pour que les monopoles ne deviennent pas excessifs. L'application du principe de NPF et du traitement national est aussi évoquée dans cet accord.

De son côté, les obligations conditionnelles concernent les engagements spécifiques qui ont été pris par chaque pays. Les obligations conditionnelles consistent à :

- faire en sorte que toutes les réglementations nationales sur les services soient administrées objectivement.
- instituer des tribunaux pour surveiller les décisions administratives.
- écourter le délai de délivrance des autorisations
- éviter les restrictions aux paiements internationaux.

Pour les pays, il s'offre deux catégories d'engagements : ceux qui sont horizontaux quand ils s'appliquent à tous les secteurs, et les engagements sectoriels comportant des niveaux selon le degré des décisions. En effet, il peut s'agir d'un engagement intégral et que le pays ne cherche pas à limiter le commerce du secteur en question. L'engagement peut être aussi assorti de limitations. L'engagement lui-même

peut être absent, ce qui implique que le pays se donne la liberté d'appliquer des mesures incompatibles avec les règles de l'accord.

L'AGCS accorde une flexibilité en faveur des Pays en voie de développement, ainsi ces pays peuvent ouvrir moins de secteurs et libéraliser moins de types de transactions. Ils peuvent subordonner l'accès à leurs marchés à des conditions favorables aux objectifs du développement.

## **1-9 L'Accord sur les aspects des droits de Propriété Intellectuelle liés au commerce (ADPIC)**

Respectivement le GATT de 1994 et l'AGCS touchent les marchandises et les services. L'ADPIC, cette fois-ci, traite des produits intellectuels humains.

Cet accord a été élaboré pour protéger les droits de propriété intellectuelle face au commerce de marchandises contrefaites et piratées, mais il est également fait pour baliser les abus de la part des détenteurs de ces droits. Le Domaine d'action de l'ADPIC s'applique sur les différents secteurs.



### **1-4-1 Les Brevets**

Ils octroient des droits de propriété exclusifs à leurs détenteurs. De ce fait, les fabricants qui souhaitent les utiliser devront obtenir une licence moyennant le paiement d'une redevance. Toutefois, l'Etat peut accorder une licence obligatoire contre le versement d'une redevance suffisante dans des cas d'urgence. La durée minimale de protection des brevets est de vingt ans à compter de la demande de brevet.

### **1-4-2 Les droits d'auteur**

Il s'agit des droits liés à des œuvres littéraires, scientifiques ou artistiques originales. L'auteur peut ainsi bénéficier des droits de reproduction de l'œuvre, d'interprétation, d'enregistrement, de radiodiffusions, de traduction et d'adaptation. La durée de protection des droits est de 50 ans à partir du décès de l'auteur.

### **1-4-3 Les marques de commerce ou de fabrique**

Les règles sur les marques figurent dans la Convention de Paris, l'accord sur les ADPIC complète ces règles sur la définition d'une marque, les droits exclusifs des

détenteurs, les licences et cession de marques et la radiation de marques. La durée minimale de protection est de 7 ans à compter de l'enregistrement et de chaque renouvellement.

#### 1-4-4 Les modèles industriels

Souvent, beaucoup de pays se soucient peu des dessins et modèles industriels, pourtant les dispositions sur l'ADPIC exigent aux Etats membres de les protéger. Un modèle protégé ne peut par conséquent être utilisé sans consentement du détenteur. Une liste des conventions indique le champ d'application des droits de propriété intellectuelle.

Malgré les décisions de protéger les propriétés intellectuelles, des dispositions de pénalisation sont prises concernant les moyens de les faire respecter : par l'instauration des procédures civiles et pénales.

Il est nécessaire de signaler que l'Accord sur les ADPIC oblige les pays en développement à consacrer d'énormes efforts financiers, juridiques et organisationnels. Un grand nombre de pays, plus particulièrement les asiatiques ont toléré les industries de contrefaçon pour accélérer leur développement économique, ce phénomène est palpable à Madagascar avec l'émergence de leur commerce.

#### **1-10 Les accords connexes**

L'accord du GATT énonce les principes de base, en revanche, les accords connexes sont aussi capitaux car ils précisent et clarifient des domaines importants de l'Accord général.

Les dispositions suivantes sont prises pour l'amélioration du commerce : la non réciprocité, la flexibilité dans l'acceptation d'obligations contraignantes, les périodes de transition sont plus longues. Dans ces pays, les mesures de sauvegarde sont appliquées à des fins de développement, de plus les PMA obtiennent une assistance particulière.

De multiples Conférences ont eu lieu telles : la Conférence de Doha en 2001, la Conférence de Cancun en 2003, la Conférence de Hong Kong en 2005.

- L'accord sur l'évaluation en douane : stipulant que la valeur en douane doit être transactionnelle c'est-à-dire : le prix effectivement payé par l'importateur, doivent correspondre aux ajustements bien définis dans les accords.
- L'accord sur les obstacles techniques (OTC) vise à réglementer les normes<sup>1</sup> qu'un pays importateur peut instituer, afin que celles-ci ne constituent pas une barrière déguisée. L'établissement des normes techniques doit respecter les principes de la NPF.
- L'accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS), est d'une importance capitale surtout pour les pays en voie de développement exportateurs de produits agricoles, de viande et de produits de mer. En effet, il leur est difficile d'accéder aux conditions de marchés des pays industrialisés. Comme les autres, cet accord permet d'éviter toute tentative de protection déguisée. Les deux accords OTC et SPS sont complémentaires, quoiqu'il existe des différences entre eux, c'est que l'accord OTC est basé sur le principe de NPF, tandis que l'autre est basé sur le degré de prévalence.
- L'accord sur les sauvegardes comprenant des mesures servent à protéger les secteurs vulnérables. Certains pays pourraient avoir du mal à s'adapter à une concurrence accrue venant de l'extérieur. Cet accord permet aux pays membres de prendre des mesures destinées à sauvegarder les usines et les emplois. Ces mesures sont généralement des restrictions quantitatives ou de relèvement exceptionnel de tarifs.
- L'accord sur les subventions et mesures compensatoires (SMC) a pour rôle d'aider les entreprises locales à conquérir les marchés extérieurs en limitant les subventions<sup>2</sup>. Et comme dans tous les autres accords, une tolérance est accordée aux pays en voie de développement.

---

<sup>1</sup> L'accord entend par norme: les caractéristiques des produits, y compris leur qualité, les méthodes et les procédés de production, la terminologie et les symboles et les prescriptions en emballage et étiquetage

<sup>2</sup> Une subvention peut prendre trois formes: un transfert de fonds publics, un abandon de recettes publiques et la fourniture de biens et services par les pouvoirs publics. Il y a une subvention quand un secteur a un avantage du fait d'une des trois pratiques.

- L'accord sur les pratiques antidumping (PAD) constitue une entorse à la règle de la concurrence loyale. Il règlemente les éventuelles mesures de rétorsion du pays en réponse à des pratiques de dumping des entreprises.
- L'accord sur les règles d'origine qui parfois devient un grand sujet de discussion. Presque tous les produits manufacturés dans le monde sont issus de composants, de matières premières venant de plusieurs pays. Or les pays ont besoin de savoir et de déterminer l'origine des produits. Ils utilisent alors le pourcentage de la valeur ajoutée dans les opérations de transformation. Diverses interprétations circulent mais dans l'attente de l'établissement définitif de règles harmonisées, le pays d'origine d'une marchandise sera : celui où la dernière transformation substantielle aura été effectuée.
- L'accord sur les mesures concernant les investissements liés au commerce (MIC) exige l'élimination des MIC incompatibles avec les règles du GATT
- L'accord sur l'agriculture : qui permet d'intégrer progressivement le commerce des produits agricoles sur le système commercial. Mais cet accord prend compte à la fois des préoccupations non commerciales dont la sécurité alimentaire ou la protection de l'environnement.

Ces différents accords sont inéluctables puisqu'ils vont par la suite constituer les dérivées des négociations réalisées dans l'intégration régionale.

Bref, les nations semblent établir un certain ordre mondial à travers les échanges commerciaux internationaux, et aussi par la création de l'OMC. En effet, l'OMC est actuellement l'organe chargé de veiller au bon déroulement de toute sorte de transactions commerciales entre les pays membres. Divers accords ont été alors définis pour régir les mouvements de biens, de services, de capitaux et également de personnes.

L'on ne peut faire un saut et devancer l'OMC, puisqu'il sert de référence en matière de prise de dispositions dans un groupement de pays, telle l'Union africaine au sein duquel se développent différentes régions. En effet, l'UE et les pays de l'ACP figurent parmi les groupements de pays qui se réfèrent aux principes de l'OMC, en conséquence des APE sont réalisés entre ces deux entités pour résoudre des problèmes

liés à la libéralisation du commerce. Ces APE sont aussi réalisés pour que chaque groupement puisse obtenir respectivement des gains.



Plusieurs conventions ont été signées pour faciliter la situation des PED. L'Accord de Lomé transformé en Accord de Cotonou est l'un des plus grands dans lequel des initiatives sont prises en faveur des pays ACP. Par la suite, cet Accord semble peu suffisant, d'où la mise en place des APE pour une réduction de la pauvreté et pour mieux s'insérer au niveau international. L'intégration au commerce international se fait d'étape en étape et prend son point de départ au niveau même de chaque pays.

## **CHAPITRE 2 : LES ACCORDS DE PARTENARIAT ECONOMIQUE DE L'AFRIQUE AVEC L'UNION EUROPEENNE**

Partant de la situation des échanges mondiaux, on va maintenant passer par quelques accords considérés comme importants pour les pays d'Afrique et auxquels Madagascar fait partie. Les Accords de Cotonou modifient sensiblement les relations commerciales entre l'Union européenne et les pays ACP, cette relation est favorisée du fait que Madagascar s'intègre dans de groupements africains, c'est en quelque sorte un des résultats de la connexion avec l'ACP.

### **2-1 Les Accords de Cotonou : échanges entre les pays ACP et l'UE**

Il s'agit d'un accord entre les pays de l'ACP et l'Union Européenne, cet accord a pris la place des Conventions de Lomé. Les conventions de Lomé successives ont reçu une dérogation du GATT car elles n'étaient pas compatibles avec ces règles puisqu'elles ne concernent que les pays en voie de développement. L'étude se penche plutôt sur l'intégration de Madagascar au niveau de l'Afrique Australe et Orientale, pourtant on ne peut laisser passer les Accords de Partenariat Economique passés avec l'Union Européenne grâce à l'intégration au niveau de groupement africain tel que l'ACP.

#### **2-1-1 Les avantages commerciaux et la reconversion des Conventions de Lomé**

Comme la Convention de Lomé à laquelle ils ont succédé, les Accords de Cotonou reposent sur une organisation des relations commerciales entre les deux groupes. En vertu des conventions de Lomé successives de 1975 à 1999, les 71 pays de l'ACP dont Madagascar, avaient bénéficié d'un accès aux marchés des 15 pays de l'Union

Européenne. La majorité des produits ACP (90%) sont entrés en franchise de douane et sans limitation quantitative sur le marché européen, le principe de non-réciprocité est tenu compte. Le pourcentage s'élève même jusqu'à 99% si on ajoute les produits agricoles soumis à des quotas en franchise de douane dans des protocoles particuliers. Or, les Accords de Cotonou conduisent à la création de ZLE entre l'Union européenne et les régions ACP, c'est-à-dire : ACP et groupe AfOA (Afrique Orientale et Australe). Au plus tard en 2008, les pays ACP devront commencer à ouvrir leurs marchés aux produits européens.

La part de l'Europe dans le commerce extérieur de Madagascar a diminué de 54,2% à 33,3%, pour les exportations et de 41,7% à 27,8% pour les importations. Depuis la première Convention de Lomé en 1975, Madagascar est bénéficiaire des préférences commerciales européennes en tant que membre du groupe ACP. En 2000, la signature des Accords de Cotonou et l'initiative unilatérale européenne : « Tous Sauf les Armes » (TSA) implique des changements importants dans les relations commerciales bilatérales entre l'Union Européenne et Madagascar.

#### 2-1-2 L'initiative Tous Sauf les Armes (TSA)

Le programme général du SGP de l'Union européenne garantit un accès préférentiel aux pays en voie de développement en leur offrant une réduction du taux prévu par le régime NPF. Le niveau dépend de la « sensibilité » du produit sur le marché européen. Lancé en mars 2001, l'initiative TSA donne un accès immédiat au marché européen en franchise de droits et sans quota pour presque tous les produits ayant pour origine les PMA, à part les armes, à l'exception de trois produits sensibles: la banane, le sucre et le riz qui font l'objet des dispositions suivantes:

- Banane : les droits sur les bananes fraîches diminueront de 20% par an à partir du 1er janvier 2002 et seront totalement éliminés au 1er janvier 2006.

- Riz : les droits sur le riz diminueront de 20 % le 1er septembre 2006, de 50 % le 1er septembre 2007, de 80 % le 1er septembre 2008 et totalement abolis au 1<sup>er</sup> septembre 2009.

- Sucre : les droits sur le sucre suivront une progression similaire: réduction de 20 % le 1er juillet 2006, de 50 % le 1er juillet 2007, de 80 % au 1er juillet 2008 pour être abolis en 2009.

En conséquence, les impacts de l'initiative TSA sur le commerce extérieur de Madagascar, et notamment sur le secteur de l'agriculture qui obtient un accès supplémentaire, sont très faibles au regard des réalisations 2001. Les problèmes d'accès au marché européen des produits agricoles sont de différents ordres: les exportations malgaches sont limitées du fait de la capacité restreinte des exportateurs à respecter les normes de santé et d'hygiène (au contraire des exportateurs de crevettes qui ont obtenu une suspension de l'embargo européen suite à un investissement conséquent en matière de contrôle qualité, les exportateurs de viande n'ont pas pu respecter les normes) et du fait de mesures visant à protéger l'environnement (limitation des exportations des espèces endémiques).

Si le système apporte amplement d'avantages aux pays ACP, l'Union Européenne souhaite par contre de nouvelles bases pour les futurs accords, d'autant plus que la dérogation accordée par l'OMC expirait et qu'en plus des problèmes ont surgi.

Par exemple, la franchise des douanes sur les importations en provenance des pays ACP est en contradiction avec le principe de NPF de l'OMC, et le pourcentage des importations de l'UE en provenance des pays ACP est décevant : 3% en 2002, alors qu'il était de 6,7% en 1976.

Ce changement nécessaire va être poursuivi et c'est ainsi qu'après des négociations difficiles, l'Accord de Cotonou fut signé le 23 juin 2000 pour une durée de 20 ans.

### 2-1-3 Les modifications apportées par l'Accord de Cotonou

On espère alors que ce nouvel accord va apporter de nouveaux changements tels que la disparition progressive des avantages préférentiels jusqu'en 2020. On attend aussi une évolution dans les relations de l'UE sur une base régionale à partir de 2008 et surtout les régions d'Afrique.

Un des objectifs de l'Accord de Cotonou, signé entre l'UE et le groupe ACP en remplacement de la Convention de Lomé, est que les pays ACP membres entrent dans

des Accords de Partenariat Economique, individuellement ou collectivement, en tenant compte des processus d'intégration régionale existants. Les négociations des APE ont débuté en septembre 2002 et devraient s'achever le 31 décembre 2007. Les APE devraient établir un calendrier pour le retrait progressif des barrières commerciales vers la mise en place de Zones de Libre Echange (ZLE) entre l'UE et les groupes régionaux ACP en conformité avec les règles de l'OMC. Les négociations seront aussi flexibles que possible en ce qui concerne la durée des périodes de transition, la liste finale des produits couverts, les secteurs sensibles.

Ainsi, le traitement préférentiel dont Madagascar dispose actuellement sur les marchés européens au titre de l'Accord de Cotonou sera modifié à partir de 2008: Madagascar pourra continuer à bénéficier d'un accès préférentiel au titre du TSA comme tous les PMA, et participer à un APE, individuellement ou plus probablement au sein d'un groupe régional encore à déterminer, qui aboutira à un accord préférentiel de commerce, réciproque mais asymétrique, avec l'UE.

En effet, la non-réciprocité, qui sous les Accords de Lomé garantissait pour la plupart des produits ACP un libre accès au marché européen sans ouverture en retour, est jugée en contradiction avec les règles de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC). L'Accord de Cotonou entend donc mettre en place un nouveau régime commercial entre les deux parties qui soit « *en conformité avec les dispositions de l'accord instituant l'OMC* », soit « *introduit progressivement* » et se fonde « *sur les initiatives régionales des Etats ACP* », ainsi que sur « *un partenariat véritable, stratégique et renforcé* » : les accords de partenariat économiques (APE). Un traitement spécial et différencié doit être accordé à tous les Etats ACP, et en particulier aux PMA et aux pays de petite taille, insulaires et vulnérables.

Pour Madagascar, l'accès au marché européen dépendra des négociations sur les barrières non tarifaires c'est-à-dire : des normes sanitaires, techniques et environnementales. Il dépendra aussi de son adaptation à l'offre sur le marché européen. Les principaux enjeux devraient se traduire par l'ouverture du marché malgache aux produits européens en 2008. La compétitivité de Madagascar est remise en cause du fait des problèmes liés aux infrastructures, aux coûts de l'énergie, de prêt et de crédit.

Depuis la proposition initiale de l'UE en 1996 de négocier des APE avec les groupements régionaux des ACP, toutes les parties soulignent que les APE ne doivent pas être des accords de libre échange réciproques standard mais doivent servir un instrument de développement.

Les négociations ont peu progressé sur le développement car les deux parties divergent profondément sur les modalités pratiques à suivre pour intégrer cette dimension dans les APE. Cet objectif a été réaffirmé dans l'Accord de Cotonou, ainsi que dans de nombreuses déclarations, notamment dans la quatrième Assemblée parlementaire paritaire ACP/UE tenue au Cap en Afrique du Sud du 18 au 21 mars 2002, au cours de laquelle a été publiée une Déclaration sur les négociations des APE. Les pays ACP vont devoir se battre sur plusieurs fronts de négociations commerciales puisque toutes les formes d'intégration des pays en développement dans l'économie mondiale ne sont pas forcément positives.

## **2-2 Les Accords de Partenariat Economique (APE)**

Cet accord novateur, dont l'objectif est « la réduction et à terme l'éradication de la pauvreté ; le développement durable et l'intégration progressive des pays ACP dans l'économie mondiale », prévoit des changements radicaux au niveau des relations commerciales entre les deux parties. Les pays AfOA ont adopté le mandat de négociation en février 2004.

### **2-2-1 Les principes dans les négociations APE : instruments de développement**

Dans son élaboration, les APE avaient fixé des principes de base englobés dans les APE. Les expériences montrent que les pays doivent passer des accords commerciaux internationaux servant de vecteurs de développement. En effet, les APE devraient faire mieux que les décisions prises antérieurement. Non seulement, ils vont constituer des objectifs, mais en même temps, ils serviront d'instruments de développement, et ne seront pas en opposition avec la stratégie définie dans les Objectifs du Millénaire du Développement pour la lutte contre la pauvreté. Les APE doivent être un instrument qui aide les pays, tout en respectant leur choix politique et leurs priorités de développement. Ainsi, les APE doivent favoriser le développement durable et contribuer à éradiquer la

pauvreté dans les pays de l'ACP. Ils visent à renforcer les capacités et à élargir les marchés par :

- la suppression des obstacles au commerce au niveau national et régional.
- l'amélioration de la prévisibilité et de la transparence du cadre réglementaire du commerce.

De plus, les APE considèrent le principe de traitement spécial et différencié aux Etats ACP moins avancés. D'ici la mise en place de ces accords, les membres de l'OMC ont consenti aux deux parties une exception aux règles existantes et cette dérogation expire le 31 décembre 2007. Jusqu'à cette date, les APE, ou toute disposition alternative, devront être signés sinon les pays ACP non-PMA perdront une partie de leurs préférences commerciales actuelles.

Grâce aux APE, on pourra alors assister à une promotion d'un développement humain durable, par l'intermédiaire des dimensions politiques et sociales du développement. C'est pourquoi les objectifs de l'équité figurent dans les priorités des négociations commerciales. En tant qu'outil de développement durable, les APE doivent améliorer le niveau de productivité et la gamme des produits des pays ACP.

Plus compatibles avec les règles de l'OMC par rapport aux Conventions de Lomé, les APE contribuent au renforcement de l'intégration régionale entre les blocs commerciaux, mais surtout ils maintiennent et améliorent le niveau d'accès préférentiel au marché européen.

#### 2-2-2 Les objectifs généraux des APE

Globalement, ils servent à promouvoir le développement humain durable des pays ACP, ainsi que leur insertion harmonieuse et progressive dans l'économie internationale. Toutefois, l'objectif d'éradiquer la pauvreté reste le principal souci.

La promotion d'un développement durable est un processus dont les résultats ne se mesurent pas seulement par des données économiques, mais aussi par des dimensions politiques et sociales de développement. D'un côté, les APE comptent améliorer le niveau de productivité et la gamme des produits. De l'autre, les pays ACP doivent mieux

profiter des ouvertures commerciales grâce aux APE. Bref, les APE doivent contribuer au renforcement de l'intégration régionale

Les APE soutiennent également des objectifs spécifiques dont :

- La promotion de la croissance durable
- L'accroissement de la capacité de production et d'offre des pays ACP
- Le soutien d'une transformation structurelle des pays ACP
- L'appui de l'intégration régionale

Les APE doivent faire progresser les relations Sud/Sud, en procurant des avantages aux ACP pour qu'ils puissent mieux profiter des ouvertures commerciales.

Il se trouve que l'ouverture du marché n'est pas prioritaire par rapport au coup d'envoi donné par l'intégration régionale, les APE se chargent d'abord du renforcement de capacité économique et politique des pays.

La Commission Européenne entend mettre en place six APE avec six régions ACP qui sont supposés accélérer les initiatives d'intégration régionales existantes. Ils incluent l'obligation de réciprocité, donc l'ouverture des marchés ACP aux produits européens, après un délai maximal de 10 à 12 ans. Or, considérant le niveau de développement économique actuel des pays ACP, la question se pose si une telle ouverture est en conformité avec leurs besoins économiques.

Les négociations sur les APE devraient alléger les inégalités, elles doivent provoquer des réformes internes. La suppression des barrières tarifaires et non tarifaires, intra et extra Communauté Economique Régionale devrait être accélérée pour limiter les éventuels effets négatifs sur l'intégration régionale.

### 2-2-3 Les APE de Madagascar

Le gouvernement malgache semble décidé à prendre part à un APE, dans la mesure où Madagascar veut devenir un partenaire actif dans l'économie régionale et globale à travers des accords régionaux et multilatéraux plutôt que de dépendre des préférences tarifaires unilatérales accordées aux PMA par les principaux pays de

l'OCDE. Les coûts et les avantages d'une participation à un APE doivent être cependant évalués en profondeur.

#### 2-2-3-1 Les apports de l'APE pour Madagascar

L'APE permettra à Madagascar lors des négociations d'aborder des points importants comme le devenir du Protocole Sucre, le maintien ou l'amélioration des règles d'origine de Cotonou notamment pour les produits textiles, le financement de la mise en conformité des produits aux normes sanitaires et phytosanitaires européennes, et autres formes d'aide ou d'assistance susceptibles d'accroître les échanges. Un inconvénient important sera la réduction progressive des barrières tarifaires des importations en provenance de l'UE à partir de 2008, qui pourrait entraîner des situations de détournement d'échanges ou des pertes de revenus pour l'Etat.

Madagascar devra cependant se fixer des objectifs au sortir de ces négociations et rechercher des alliances avec d'autres PMA partageant les mêmes priorités comme l'élimination des barrières non tarifaires pour l'accès aux marchés de l'UE, l'amélioration des règles d'origine, la prolongation du Protocole Sucre. Quoi qu'il en soit, Madagascar se doit de profiter des 20 millions d'euros alloués par l'UE aux pays ACP pour réaliser des études, mener des séminaires et renforcer les capacités de négociation.

En termes de politique commerciale, Madagascar applique aujourd'hui à l'Union européenne le même traitement qu'à ses autres partenaires commerciaux : le traitement de la NPF. Par contre, en tant que PMA, elle bénéficie depuis 2002 de l'initiative « Tout Sauf Armes », qui accorde un accès en franchise de douane et sans restriction quantitative au marché européen en dehors des armes.

#### 2-2-3-2 Les risques encourus de l'APE

Dans ces négociations, Madagascar doit tenir compte des différents Accords commerciaux auxquels elle participe, puisque la cohérence entre l'APE et les Accords régionaux constitue un enjeu pour Madagascar.

La mise en œuvre de l'APE pourrait également contenir des risques parce qu'une progression des importations européennes prend place au détriment des autres fournisseurs. Si des mesures ne sont pas prises pour le développement des filières



d'exportation traditionnelle, il n'y aura qu'une hausse limitée des exportations du fait d'un accès déjà libre au marché européen. Les risques de concurrence sont encore limités du fait de la faiblesse des échanges.

La mise en place de l'APE aura comme effet de rendre plus compétitifs les produits importés, de diminuer les coûts de productions locales quand ces produits importés sont des intrants, elle va aussi bénéficier aux consommateurs en offrant des produits moins chers.

En plus des APE, Madagascar obtient une considération des autres grands pays développés à savoir les Etats-Unis, il s'agit de l'AGOA

### **2-3 L'Africa Growth and Opportunity Act : une opportunité méritée**

Parmi ses relations avec l'extérieur, Madagascar a obtenu une faveur de la part des Etats-Unis : l'AGOA, il ne s'agit pas d'intégration régionale mais juste une opportunité qui mérite d'être expliquée, étant donné que Madagascar participe aux APE. Cette opportunité constitue un atout vu qu'elle favorise notre accès sur le marché américain, en effectuant des échanges sur les produits auxquels la plupart des pays développés n'accèdent pas.

Les règles actuelles de l'OMC s'adressent à tous les pays membres sans exception. Des arrangements spécifiques relatifs au commerce tels que les APE, ont été mis en place, pour aider les pays en voie de développement, en l'occurrence ceux de l'Afrique Subsaharienne dont Madagascar fait partie. Ces arrangements considèrent que le développement de ces pays est basé sur le développement de leur commerce extérieur.

#### **2-3-1 Le système généralisé de préférence (SGP)**

Il s'agit d'un système de préférence négocié sous les auspices de la Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement (CNUCED), vers les années 70, pour favoriser les exportations industrielles des pays en voie de développement. Il ne ressemble pas aux Accords de l'OMC, ni aux Conventions de Lomé, puisqu'il est pris unilatéralement par un pays industrialisé en faveur des pays en développement. Cependant, à mesure que les pays en développement s'intègrent dans l'OMC, le SGP

devenait progressivement un instrument complémentaire des Accords de l'OMC. Le SGP est juridiquement fondé sur le principe de l'OMC relatif au traitement différencié. Il est donc compatible avec les règles de l'OMC. Le pays industrialisé fixe ses conditions, sans que les avantages accordés soient obligatoirement réciproques.

### 2-3-2 Les principes et objectifs du SGP

Le SGP a pour but d'accorder une franchise totale ou partielle aux produits originaires des pays en développement entrant sur le territoire du pays industrialisé en question. Grâce à cette proposition, les pays en développement vont pouvoir faire de l'exportation : un moteur du développement économique. Ces arrangements vont également permettre de diversifier les produits d'exportation. Et enfin, il semble évident que ces traités vont promouvoir le développement industriel des pays en développement, en leur octroyant des débouchés supplémentaires.

Le pays qui met en place le SGP doit établir une liste des pays en développement bénéficiaires, avec les conditions, la liste des produits profitant de la franchise, ainsi que le taux de franchise correspondant.

### 2-3-3 Le SGP des Etats-Unis

Il a été autorisé pour la première fois par le Titre V de la Loi sur le Commerce de 1974<sup>3</sup>. Ce Titre V l'autorisait pour une période de dix ans. Cette autorisation est alors renouvelée plusieurs fois par différentes Lois jusqu'à maintenant. Sur les 9000 articles que compte le code douanier américain, le président a jusqu'ici désigné un total de 4650 articles éligibles au SGP, ces articles peuvent alors bénéficier de la franchise totale de droits de douane à l'entrée du marché américain.

Par contre, la Loi n'autorise pas la franchise douanière de certains produits qui risquent de nuire aux produits sensibles à l'importation des Etats-Unis. Ces produits sont les vêtements et les textiles, les montres, les produits électroniques et sidérurgiques

---

<sup>3</sup> Il est stipulé que le Président des Etats-Unis est autorisé à désigner les articles éligibles qui bénéficieront du SGP à l'exception des articles qui sont mentionnés expressément. Il est à noter que la Loi sur le Commerce de 1974 ne fait qu'autoriser la désignation des pays bénéficiaires, ainsi que les produits. C'est le Président qui désigne lui-même effectivement les pays et les articles, à travers un ordre exécutif ou proclamation présidentielle.

sensibles à l'importation, les chaussures et les sacs à main, les valises, les produits en verre et certains produits agricoles.

Il faut noter aussi que le pays industrialisé peut retirer ou suspendre la franchise douanière accordée à tout article.

#### 2-3-4 Le traitement des pays les moins avancés

Des avantages sont accordés aux pays dont le revenu annuel per capita est inférieur à 783 USD. Il en résulte de ce traitement spécial que 1770 nouveaux produits en sus, vont bénéficier de la franchise douanière. Ces articles incluent les produits électroniques, sidérurgiques et les articles en verre. En ce qui concerne les autres articles, ils restaient toujours inéligibles.

Malgré les avantages accordés par le SGP des Etats-Unis, les pays de l'Afrique subsaharienne n'ont que peu profité de la situation. Le SGP concerne les produits industriels, or les secteurs dans lesquels les pays d'Afrique pouvaient espérer se développer restaient encore inéligibles. L'administration américaine a alors décidé d'élaborer un amendement de son SGP, pour qu'il puisse accorder des avantages commerciaux exceptionnels à l'Afrique subsaharienne. C'est ainsi que fut conçu l'Africa Bill qui est devenu l'actuel Africa Growth and Opportunity Act.

L'AGOA a été promulguée le 18 Mai 2000, après plus de cinq ans de discussions entre la Chambre des Représentants et le Sénat américains. Il constitue pour les huit années à venir, le cadre privilégié des relations économiques et commerciales entre les Etats-Unis et l'Afrique Subsaharienne, parce qu'elle accorde particulièrement des avantages additionnels au titre du SGP.

##### 2-3-4-1 Les principes de l'AGOA

Il recherche à resserrer ses liens économiques avec l'Afrique Subsaharienne, qui a été longtemps considérée comme chasse gardée des pays d'Europe. A travers l'AGOA, les Etats-Unis veulent privilégier progressivement les appuis aux ensembles régionaux. Ils comptent établir des accords de libre échange entre eux. L'AGOA offre une opportunité pour l'Afrique subsaharienne d'entrer sur le marché américain à des conditions avantageuses, grâce au principe du : « Trade, not aid ».

#### 2-3-4-2 Les critères d'éligibilité

Quoique les Etats-Unis semblent généreux en mettant l'AGOA à la portée des pays de l'Afrique Subsaharienne, les pays doivent satisfaire quelques conditions pour être éligibles. D'abord, le pays devrait avoir une économie de marché, qui protège les droits de propriété notamment intellectuelle. Ensuite, il devrait y avoir une démocratie pluraliste, une politique de réduction de la pauvreté<sup>4</sup>, une lutte contre la corruption, et le pays devrait adopter des normes sociales minimales.

#### 2-3-4-3 Les avantages commerciaux de l'AGOA

L'AGOA est un amendement valable jusqu'au 30 septembre 2008, et permet de désigner des articles supplémentaires, qui sont normalement inéligibles au titre du SGP. Les articles en sus sont : les montres, les chaussures, les sacs à main, les sacs de voyage, les vêtements en cuir et surtout les produits textiles. Dans l'AGOA, les règles d'origine sont assouplies et encourage l'intégration régionale des industries de l'Afrique Subsaharienne.

Etant donné que le secteur textile et les vêtements sont très sensibles aux Etats-Unis, leur éligibilité constitue un événement majeur de l'AGOA, toutefois, les conditions pour bénéficier de la franchise de douane restent strictes, et reflètent le souci des Autorités américaines de ne pas menacer leurs propres industries.

Dans l'AGOA, on distingue différents types de catégories d'articles selon l'origine. La première catégorie comporte les vêtements assemblés à partir de tissus américains (avec des fils américains), la franchise est complète pour cette catégorie. La seconde catégorie est constituée des vêtements assemblés à partir de tissus venant des pays bénéficiaires (avec des fils américains ou provenant des autres pays bénéficiaires), les importations sont par conséquent limitées. La dernière catégorie concerne les vêtements assemblés dans le pays bénéficiaire, à partir de tissus et de fils sans conditions d'origine, cette catégorie est uniquement réservée aux pays moins développés dont le revenu annuel per capita est inférieur à 1500 USD. Parmi les pays de l'Afrique Subsaharienne, quatre seulement ont un revenu supérieur à ce montant. Ce privilège a été

---

<sup>4</sup> Le Document stratégique pour la lutte contre la pauvreté s'est récemment transformé en un autre programme proposé par l'Etat : le MAP : Madagascar Action Plan

accordé jusqu'au 30 Septembre 2004. Il ne s'agit que d'une phase de transition pour que les PMA puissent évoluer et exporter des articles de la deuxième catégorie.

Dans le but d'accroître l'aide économique des Etats-Unis aux pays d'Afrique Subsaharienne, un Forum de coopération économique et entre les deux parties sera mis en place. Dans un cadre bilatéral ou multilatéral, les Etats-Unis vont encourager l'allègement de la dette des pays en développement.

Par l'intermédiaire de l'OPIC (Overseas Private Investment Corporation), des financements et des garanties aux investissements américains à l'étranger seront accordés, cela va augmenter le niveau de ses prêts vers l'Afrique Subsaharienne. L'Export Import Bank (Exim Bank) augmentera ses engagements financiers en Afrique. Ayant été reconduite jusqu'en 2015, l'AGOA va davantage être appliquée dans les pays de l'Afrique Subsaharienne, et Madagascar figure parmi les pays bénéficiaires de l'AGOA.

Afin de gérer au mieux dans un cadre plus restreint leurs problèmes, le continent africain a décidé de former des régions, et elles se rassemblent selon un critère de rapprochement géographique. La tendance politique et économique peut aussi influencer un pays à se joindre à une telle ou telle région. La SADC et le COMESA figurent parmi les quatorze communautés économiques régionales que possède l'Afrique, toutes les deux renferment un dynamisme qui peut bien être exploité.

Les deux communautés ont presque les mêmes objectifs, qui vont leur permettre de se développer en éliminant toutes les entraves liées au commerce. La SADC et le COMESA sont des communautés régionales qui possèdent leurs structures. Elles essayent d'atteindre les objectifs fixés à travers les actions et les moyens mis en œuvre.

### **CHAPITRE 3 : DESCRIPTION DES ZONES D'INTEGRATION DE MADAGASCAR EN AFRIQUE AUSTRALE ET ORIENTALE**

#### **3-1 Le concept d'intégration et de coopération**

Ces deux notions renferment une idée de régionalisme, cependant elles n'expriment pas tout à fait la même chose.

##### **3-1-1 Une notion de distinction**

Dans un régionalisme de coopération comme la COI, les dispositions sont prises à l'unanimité, autrement tous les membres doivent être d'accord sur une prise de décision, ce qui n'affecte pas l'autonomie de chaque pays, tout en étant solidaire. Mais dans un régionalisme d'intégration, les décisions sont prises à la majorité, il se pourrait alors que les arrangements pris par l'ensemble ne soient pas adéquats pour d'autres. Il serait utile de lever les ambiguïtés sur la notion d'intégration et d'union, de coopération et de construction communautaire, d'intégration régionale et économique. L'intégration est perçue comme l'instrument de l'union. Elle ne conduit pas mécaniquement à l'union comme le cas des pays d'Asie du Sud-Est, quoiqu'ils soient économiquement intégrés, ils sont loin de constituer une union.

L'union, définie par l'homogénéité des règles et des principes régissant les Etats, peut couvrir une situation de non-intégration. L'intégration sera par la suite décrite comme un processus résultant d'une démarche volontaire de deux ou plusieurs ensembles de partenaires venant de différents Etats en vue d'une mise en commun de leurs ressources.

La notion de coopération est utilisée en complément à celle de l'intégration, mais elle ne conduit pas forcément à l'intégration. La coopération est une action concertée

entre deux ou plusieurs partenaires dont les intérêts convergent sur un secteur donné. Contrairement à l'intégration, la coopération est limitée sur le temps. Elle peut faire l'objet d'un gel ou être remise en cause d'un moment à l'autre. La coopération est surtout née lors des conjonctures particulières pour résoudre les problèmes bien déterminés. Le fait qu'elle ne réclame pas un rapport d'égalité entre les partenaires marque une différence avec l'intégration. Par contre, l'intégration doit aller de pair avec la construction communautaire, cela dit une notion de collectivité en ce qui concerne la construction d'un espace. L'intégration est irréversible et négociée entre des partenaires ayant choisi d'avoir le même avenir dans un même cadre politico- institutionnel. Chaque décision est basée sur une vision stratégique commune.

On doit remarquer la différence entre « intégration économique » et « intégration régionale ». La première recouvre l'intégration d'activités économiques, dans une perspective de rationalisation de la gestion des ressources et de maximisation des profits et des revenus. Elle n'est pas fondamentalement déterminée par la dimension spatiale et géographique. En revanche, la seconde est d'abord fondée sur la proximité géographique et physique, cette approche constitue un facteur déterminant dans la concrétisation de l'appartenance culturelle et politique.

L'intégration régionale se distingue alors des notions apparentées en ce qu'elle est bâtie sur une base collective et une construction communautaire, dépassant ainsi le simple processus de coopération.

### 3-1-2 Les différentes étapes de l'intégration

L'accord de Cotonou annonce une nouvelle entente entre les pays ACP et l'UE, avec l'avènement au plus tard le 31 Décembre 2007 d'Accords de Partenariats Economique de type nouveau. Les futurs accords de partenariat encouragent les pays ACP à intégrer dans les ensembles régionaux qui vont par la suite conclure chacun des accords avec l'UE.

Le concept d'intégration signifie un regroupement de plusieurs Etats géographiquement proches pour réaliser des objectifs économiques, en étant ensemble ils

pensent créer des blocs plus compétitifs sur le plan international. Cette idée est plus que favorable pour l'Afrique car jusque là, l'économie du continent est faible à cause de plusieurs facteurs sous-exploités. L'intégration permettrait de libéraliser les échanges et d'instaurer des tarifs élevés aux pays tiers. Le processus d'intégration peut se manifester sous différentes étapes qui visent chacune à réduire les obstacles entravant les transactions économiques.

Pour pouvoir harmoniser les politiques entre les pays, des stratégies sont adoptées et on assiste à différentes tentatives d'intégration régionales.

#### 3-1-2-1 La zone d'échange préférentiel s'enchaînant sur la zone de libre échange (ZLE)

Elle est caractérisée par la baisse des droits de douanes entre les Etats membres à un niveau inférieur à ceux appliqués aux pays tiers.

L'édification d'une zone de libre échange suppose la disparition des freins de marchandises entre les pays membres, mais cela ne signifie pas une mise en place d'une politique tarifaire commune à l'égard des tiers. Les droits de douanes et les autres protections sont supprimés, mais chaque Etat reste maître de sa politique douanière vis-à-vis des autres.

#### 3-1-2-2 L'union douanière

Il s'agit d'une ZLE mais encore plus approfondie par l'instauration d'un tarif extérieur commun (TEC). Le passage de la ZLE à l'union douanière est marqué alors la suppression des barrières intérieures et l'application du TEC aux pays tiers.

#### 3-1-2-3 Le marché commun

C'est la forme plus exploitée de l'union douanière, mais avec une libre circulation des produits et des facteurs de production sus-mentionnés qui sont les biens, le capital et le travail. Cette libre circulation s'effectue entre les pays membres et marque son élargissement sur les deux facteurs de production.



#### 3-1-2-4 L'union économique

La forme d'intégration est ici de plus en plus approfondie du fait que l'union économique n'est autre que le marché commun, mais accompagné d'une harmonisation des politiques économiques, financières et sociales entre les pays membres. L'intérêt collectif s'impose par rapport aux intérêts individuels des pays membres dans un espace économique unifié.

#### 3-1-2-5 L'union monétaire

Elle représente en quelque sorte la forme achevée de l'intégration. Elle se manifeste par l'adoption d'une monnaie unique, qui peut constituer une étape particulière d'une union économique. La matérialisation de l'existence d'un marché unique passe par l'adoption de monnaie unique. Elle a pour rôle de faciliter les échanges, et par la suite permettre de favoriser la stabilité de ce nouvel espace économique. La meilleure situation qui peut nous servir d'illustration est celle de l'Union Européenne qui utilise comme monnaie unique : l'Euro.

#### 3-1-3 Les gains généraux escomptés de l'intégration

Globalement, les groupements régionaux mis à part les objectifs fixés par chacun d'eux, apportent des intérêts généraux.

#### 3-1-3-1 Une meilleure ouverture vers l'extérieur

L'intégration régionale permet aux pays de participer à l'économie mondiale en se fondant sur des assises plus solides. L'intégration favorise la situation d'un pays plus faible pour pouvoir affronter un plus grand pays. En effet, les pays qui partagent les technologies, les établissements d'enseignement et les infrastructures peuvent s'ouvrir mutuellement des marchés pour améliorer l'industrialisation. La prospérité qui découle du commerce et de l'échange fait partie des avantages de l'intégration, elle offre également des meilleures perspectives pour réaliser les objectifs du développement. L'intégration régionale apporte aussi une part d'enrichissement au niveau culturel, intellectuel, économique et politique.

### 3-1-3-2 Harmonisation des politiques et des décisions commerciales

L'intégration régionale bien conçue présente de multiples avantages pour les pays en voie de développement. D'abord, le resserrement des liens commerciaux entre ces pays renforcerait leur capacité à participer au commerce mondial. L'intégration régionale permettrait à bon nombre de pays de surmonter les obstacles que représente la relative exigüité de leur marché national en permettant aux producteurs de réaliser de plus grandes économies d'échelle et de bénéficier de la mise en place d'infrastructures au niveau régional. Divers domaines sont concernés dans cette approche régionale telle : la réduction et l'harmonisation tarifaire, la réforme du cadre légal et réglementaire, l'incitation à l'investissement et des régimes fiscaux, la réforme du marché de l'emploi. Tout ceci permet aux pays collaborateurs d'additionner leurs ressources. Ces pays peuvent se doter, au niveau régional, de moyens institutionnels et humains leur permettant d'atteindre un niveau de compétence technique et administrative. L'approche régionale permet aux pays membres de faire valoir leurs intérêts avec plus d'assurance et plus de force dans le concert des nations.

L'intégration régionale n'est pas une fin en soi, elle constitue une condition nécessaire à la transformation et à la croissance des économies africaines. La production serait alors assurée efficacement selon les avantages respectifs de chaque Etat membre. De cette manière, les marchés plus vastes permettront de mieux tirer parti des économies d'échelle. Les facteurs de production vont par la suite être améliorés et modernisés grâce au progrès technologique.

### 3-1-3-3 Libéralisation élargie dans le domaine de l'investissement

L'objectif de l'intégration sert à libérer l'activité industrielle et commerciale, c'est-à-dire que la concurrence accrue entre les entreprises permettrait aux moins efficaces d'entre elles à renouveler leurs mécanismes de fonctionnement. Un environnement concurrentiel va stimuler la croissance et le profit. L'élargissement du commerce va accroître les activités manufacturières sur une échelle plus vaste. De plus, les opportunités en matière d'investissement permettent de mobiliser et d'étendre davantage de fonds, pour les exploitations des ressources naturelles et humaines.

L'investissement direct étranger peut servir d'instrument pour la promotion de la compétitivité encourageant ainsi l'intégration régionale.

#### *3-1-3-4 Un billet d'entrée dans l'économie mondiale*

L'intégration constitue un mobile aux pays africains leur permettant d'entrer dans l'économie mondiale, grâce aux mesures accordées à certains secteurs dont le développement technique et de l'infrastructure, pour la conservation de l'environnement par exemple. Elle peut se présenter comme un outil évitant le repli sur soi et encourage par conséquent l'ouverture commerciale. Grâce à cette initiative d'intégration, chaque groupe d'intérêt favorable à l'exportation est capable de s'opposer à une quelconque forme de protectionnisme. La forte concurrence dans les marchés intérieurs servira à mieux affronter les marchés internationaux.

Au niveau continental, l'intégration pourrait servir de tremplin pour la création de l'Union africaine. Le Plan d'action de Lagos et le Traité d'Abuja instituant la Communauté économique africaine énoncent les mécanismes économiques, politiques et institutionnels pour cet objectif. Au sein de cette union, les pays africains pourront faire face aux problèmes politiques communs, étant donné que les pays membres s'engagent à atteindre des objectifs communs. Les pays membres de la SADC (Southern Africa Development Community) ont par exemple lancé des initiatives en vue de consolider la paix, la stabilité et la sécurité en Afrique Australe.

Les pays africains ont pris l'initiative de former des communautés régionales. Les dirigeants africains ont également décidé de faire des nombreuses communautés économiques régionales, qu'ils ont considéré comme la première pierre de l'intégration. Les CER ont obtenu quelques résultats, mais n'ont pas réalisé leurs objectifs d'augmenter la production et de promouvoir le commerce intérieur, ce qui marque la faiblesse des économies africaines. Par conséquent, il faudrait ranimer les CER en commençant par rationaliser leurs relations avec les gouvernements. Ensuite, une meilleure coordination au niveau même des CER doit être établie pour harmoniser les protocoles conclus.

### **3-2 Le COMESA**

Il figure parmi les zones les plus actives de l'Afrique, et présente une ouverture au marché extérieur pour ces pays membres.

#### **3-2-1 Les différents types de CER en Afrique**

Les CER et l'intégration régionale ont pour but de renforcer le commerce en promettant des transactions aisées, avec des paiements assurés. Elles incitent les pays à investir surtout dans les infrastructures routières et la télécommunication.

L'Afrique compte actuellement 14 CER différentes selon leur étendue et leurs objectifs, dont :

- L'union du Maghreb arabe (UMA), avec cinq pays membres
- Le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) et vingt pays membres.
- La Communauté économique des Etats d'Afrique centrale (CEEAC), comprenant dix membres.
- La Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), composée de quinze pays.
- La Communauté de développement de l'Afrique Australe (SADC), comprenant quatorze membres.
- L'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), en Afrique de l'Est comptant sept membres.
- La Communauté des Etats sahélo-sahariens (SIN-SAD), constituée de 18 pays membres.

Les six autres sont des sous régions des CER sus-mentionnées :

- L'UEMUOA et le MRU de la CEDEAO
- La CEMAC appartenant également à la CEEAC
- L'EAC, dont deux appartiennent au COMESA et un à la SADC
- La COI, dont trois appartiennent à la SADC et deux au COMESA

### 3-2-2 La description du COMESA

Le marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique Australe est un groupement d'intégration régionale composé de 20 pays africains. Ces pays se sont convenus de promouvoir l'intégration régionale par le développement du commerce et par la mise en valeur des ressources naturelles de chacun d'eux, dans l'intérêt de ses populations.

Le COMESA regroupe actuellement les pays africains suivants : Angola, Burundi, Comores, République Démocratique du Congo, Djibouti, Egypte, Erythrée, Ethiopie, Kenya, *Madagascar*, Malawi, Maurice, Namibie, Rwanda, Seychelles, Soudan, Swaziland, Ouganda, Zambie et le Zimbabwe. Le COMESA représentait en 2002 une population de 399 millions de personnes, avec un PIB total de 190 milliards USD. D'après les statistiques données, le commerce extérieur de cette région est de 40 milliards USD, soit 1% du commerce international global. En 1994, le COMESA a succédé à la zone d'échanges préférentiels (ZEP) des Etats d'Afrique de l'Est et Australe qui existait depuis 1981. L'objectif de la ZEP constituait à tirer profit d'une plus grande taille du marché, de partager les gains communs de la région et de permettre une plus grande coopération sociale et économique. Tout cela en vue d'acquérir un niveau de vie plus élevé.

#### 3-2-2-1 Le processus d'intégration du COMESA

Etant une communauté économique régionale, le COMESA s'est fondée de manière structurée.

##### a) De la ZEP à la ZLE

Comme il a été dit, le COMESA a pris la place de la ZEP. Entre la période de 1982 et 2000, les Etats membres du COMESA réalisaient des échanges de biens dans des conditions préférentielles en respectant les règles d'origine du COMESA. A ce moment là, chaque pays appliquait ses propres tarifs extérieurs sur les produits importés des pays tiers. Après la zone de libre échange, 11 Etats membres ont continué les échanges dans des conditions préférentielles variant entre 20% et 40% de leurs taux de la NPF.

Ensuite, 9 Etats membres dont Madagascar fait partie, ont renforcé leurs relations commerciales avec le lancement du commerce hors-taxe et sans contingents depuis le 31

Octobre 2001. Cette décision ne les a pas empêché de maintenir leurs tarifs extérieurs vis à vis des autres pays non membres du COMESA. Le commerce entre la ZLE et les pays tiers se fait à des conditions préférentielles déterminées par le niveau de réduction tarifaire accordée par l'Etat tiers. Ce stade de ZLE a libéralisé davantage le commerce des services.

#### b) L'union douanière du COMESA

Il est prévu que la ZLE s'étende sur une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'en 2004. Afin de renforcer le commerce intra-régional et de faciliter son intégration à l'économie mondiale, le COMESA envisage de transformer la ZLE en Union Douanière et ce à l'horizon 2004. Cette union implique une nomenclature tarifaire commune mais également un tarif extérieur commun (TEC) et une législation des procédures douanières communes. Le TEC prescrit, que toutes les marchandises qui entrent dans la région seront soumises aux mêmes tarifs et aux mêmes contrôles<sup>5</sup>, toutes les importations sont soumises à une politique commune de la Communauté.

La législation porte notamment sur l'évaluation des importations, la documentation et les conditions de dédouanement des importations. Elle concerne également la manière dont les Etats membres octroient des exonérations à des produits sélectionnés. Globalement, l'effet de l'union douanière est de réduire les tarifs extérieurs nationaux existants.

Concernant la répartition des recettes du TEC, une étude du Secrétariat Général recommande que les recettes soient perçues par chaque pays membre de l'Union Douanière à ses frontières nationales et ne soient pas partagées entre les pays membres.

#### c) Le marché commun du COMESA

L'union douanière est sensée s'étendre sur dix ans, et donc le marché commun sera établi en 2014. A cet effet, les Etats membres veilleront :

- à la libre circulation des biens, des services, de la main d'œuvre, de capitaux
- au droit d'établissement et de résidence entre les Etats membres.

---

<sup>5</sup> (Actuellement les niveaux suivants ont été définis : 0% pour les biens d'équipement, 5% pour les matières premières, 15% pour les biens intermédiaires et 30% pour les produits finis),

d) La communauté économique

Elle représente l'objectif à long terme du COMESA, outre les mesures prises et dispositions prises dans les étapes précédentes, les Etats membres envisagent l'adoption de politiques monétaires et fiscales communes, ainsi qu'une monnaie unique émise par une seule autorité monétaire.

3-1-2-2 Structure institutionnelle

a) L'organisation du COMESA

L'organe suprême du COMESA est l'Autorité des Chefs d'Etat et de Gouvernement qui décide des orientations générales de l'Organisation.

Ensuite, il y a le Conseil des Ministres, qui prend les décisions politiques sur les programmes et les activités du COMESA, il est le responsable de l'exécution des orientations générales. Il comprend les ministres du commerce, de l'industrie, des finances et/ou des affaires étrangères de chaque pays membre.

Les Comités des Gouverneurs des banques centrales et les comités techniques sont respectivement chargés de la direction de la chambre de compensation et de la mise en application du Traité.

Enfin, le Secrétariat du COMESA se trouvant à Lusaka, a un secrétaire général qui agit comme le chef exécutif de l'institution, mais ses pouvoirs sont quand même limités.

b) Les institutions liées au COMESA

Des institutions ont été mises en place pour poursuivre la réussite attendue de la ZLE.

- La Banque de développement de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique Australe est celle qui accorde des prêts pour financer les échanges commerciaux intra-COMESA. D'après les données, en 2000, le montant des engagements était de 600 millions USD pour un capital de 540 millions USD. Chaque pays membre peut obtenir une part du capital de cette banque, préalable aux interventions de la Banque dans un pays membre.

- La chambre de Compensation, créée en 1980, qui n'est plus de mise car elle ne répond plus aux besoins de la libéralisation des transferts de devises. Elle a été remplacée

par des entités plus compétentes telles que : l’Africa Commerce Exchange, le système de règlement COMPASS et le projet régional de facilitation du Commerce.

- La Compagnie de réassurance (ZEP- Re), à laquelle les sociétés d’assurance des pays membres peuvent adhérer.

- L’organisation commerciale de l’Afrique de l’Est et de l’Afrique Australe, qui rassemble les secteurs privés soutenus par le COMESA.

- A part les institutions le concernant, le COMESA possède sa Cour de justice qui assume à peu près le même rôle que celle de l’OMC. En fait, la Cour de justice du COMESA examine et arbitre, notamment les éventuels litiges et différends entre les pays membres. Elle surveille également l’application des dispositions convenues dans les Traités, ainsi que le respect des décisions prises. Mais avant de porter directement un quelconque débat à la Cour de justice, les Etats peuvent recourir d’abord aux mesures de sauvegarde, le cas échéant ils peuvent faire appel à la Cour de justice.

- Des organisations d’intégration régionale opèrent dans le cadre du COMESA, il s’agit de la CEA, l’IGAD, la COI et la SADC. La Conférence au Sommet des Chefs d’Etat, en 2000, a reconnu que le COMESA et la SADC travaillent en étroite collaboration sur un certain nombre de projets et de programmes. Toutefois, la Conférence a proposé qu’il soit nécessaire que les deux institutions pourraient travailler ensemble à un plus haut niveau.

### 3-2-3 Les buts du COMESA

Les objectifs du COMESA ne doivent en aucun cas dévier de ceux de l’OMC, puisque ceux-ci servent de repère pour les autres régions.

#### 3-2-3-1 Les principaux objectifs du COMESA

Comme toute intégration régionale, le principal but du COMESA est de créer une zone, dans la quelle règne une libre circulation des biens et services, des capitaux et des personnes entre les pays membres. Au-delà de la zone de cette libéralisation qui constitue son objectif prioritaire, les Etats membres souhaitent combiner leurs efforts dans le domaine économique afin de réaliser une intégration plus poussée dans le futur. Les pays membres cherchent à attirer les investissements directs étrangers. Pour y faire face, la



Conférence du COMESA à Kinshasa en 1998, a déclaré que le COMESA est une zone commune d'investissement. Pour ce faire, ils arrangent leurs politiques et ont créé des agences nationales de promotion des investissements, qui se réunissent périodiquement. Les pays du COMESA ont fait preuve de volonté en ce qui concerne la facilitation de l'investissement, en simplifiant la libéralisation du processus d'approbation de l'investissement. En plus de l'investissement et les capitaux, le COMESA compte créer une zone monétaire commune avec un plus grand niveau de stabilité.

Le COMESA compte élargir les échanges de biens et services en libéralisant les transactions commerciales entre les Etats. Pour atteindre cette libéralisation du commerce, le COMESA a établi la ZLE depuis le 31 octobre 2001. Il veille toujours à ce que les décisions prises restent dans le contexte proposé par l'OMC.

La libre circulation des personnes entre les pays membres figure aussi parmi les objectifs à moyen terme du COMESA, en effet, d'ici peu, les difficultés empêchant le déplacement des personnes à l'intérieur des pays membres seront résolues.

Etant une région affectée par les conflits, la paix et la sécurité constituent un des objectifs prioritaires du COMESA. En effet elles forment la base d'un développement social. La Conférence a décidé que les Ministres des Affaires Etrangères du COMESA devraient se réunir au moins une fois par an, ainsi le COMESA a adopté une structure pour pouvoir traiter cette question de paix avec l'Union africaine et les autres organisations sous-régionales. Le COMESA procède actuellement à la prévention des conflits par l'intermédiaire de la diplomatie préventive. Il s'est joint à la communauté internationale pour appuyer l'interdiction de l'utilisation des mines anti-personnelles. Il a aussi adopté la Déclaration de Nairobi sur la lutte contre la prolifération des petites armes.

### 3-2-3-2 Les programmes d'intégration

Il est évident que pour réaliser ces objectifs, le COMESA adopte un programme dans lequel il prend en compte chaque but énoncé.

#### a) Les plans sur la facilitation du commerce

Voulant devenir une union douanière en 2004, le COMESA a proposé un TEC sur les produits qui circulent entre les Etats membres. Au sein de la région, le commerce est

régi par des critères de règles d'origine, qui permettent aux pays importateurs, de faire la distinction entre les produits qui ont subi une transformation substantielle dans la région avec ceux qui viennent de l'extérieur. Ces règles servent à promouvoir le développement au sein même de la région. Ces règles d'origine constituent une composante des politiques globale de développement de la région. Les règles d'origine comptent les cinq mêmes critères que celles de l'OMC. Une liste des produits d'importance particulière pour le développement a été établie. Les règles d'origine du Protocole du COMESA sont conformes aux Directives contenues dans l'Annexe II de l'Accord de l'OMC. En ce qui concerne l'évaluation douanière, les Etats ont adopté celle du GATT.

Parmi les mesures prises pour faciliter le commerce, le COMESA a adopté le Document douanier (DD-COM), c'est un programme financé par l'Union Européenne, qui consiste à harmoniser les systèmes douaniers. Un autre programme nommé : SYDONIA/ Euro Trace est aussi mis en place pour réduire le temps consacré au dédouanement des marchandises et rendre la procédure de collecte fiscale plus efficace.

Des instruments constamment supervisés, pour être pertinents, sont à la disposition des Etats pour assurer une harmonisation des tendances. Plus un pays s'intègre davantage, plus le volume des services augmente. Il s'agit des services des Banques et des assurances, surtout quand elles ont des succursales dans plusieurs Etats. L'éducation et la santé sont également assurées dans le commerce des services.

Des facilitations spécifiques ont été mises sur pied pour différents secteurs. On a introduit :

- le système de la charge de transit routier.
- la licence de transport du COMESA : après avoir livré une quelconque marchandise, la licence donne le droit de prendre d'autres marchandises.
- la carte jaune, qui couvre les responsabilités civiles et les soins médicaux. Une carte délivrée dans un pays COMESA est valable dans tous les autres pays membres.
- le système de bon de garantie douanière, qui a pour objectif de supprimer les coûts administratifs et financiers.

b) Les programmes du commerce des services

La télécommunication est l'un des éléments de base des échanges. Un réseau régional de communication fiable est installé pour répondre aux besoins des utilisateurs, mais ce réseau ne suffit pas pour poursuivre le rythme accéléré des échanges. Ainsi, le COMESA a créé une société privée : COMTEL, qui met en place un mode de transmission asynchrone, reliant ensemble les systèmes nationaux. Le COMESA a pensé à la libéralisation du transport aérien, en travaillant avec les Autorités compétentes et les compagnies aériennes de la région, pour supprimer les contrôles du trafic aérien, à l'exception de ce qui touche la sécurité.

c) Les activités monétaires mises en œuvre

Pour une stabilité monétaire, les pays membres ont projeté de libéraliser leurs systèmes de change. Ils ont réalisé une grande harmonie des politiques économiques, fiscales et monétaires. Par la suite, ils envisagent une convertibilité des monnaies nationales des Etats membres au sein de la région. Et pour atteindre l'ultime objectif qui est l'union monétaire, les Etats ont fait une mobilisation de ressources financières pour l'accroissement du commerce.

En ce qui la convertibilité, elle est introduite de manière limitée, et il s'agit d'accepter des transactions dans les monnaies des uns et des autres. Elle assurera la transition progressive vers une monnaie unique.

Le programme d'harmonisation comporte quatre phases : en premier lieu, entre 1992 et 1996, il y a la consolidation des instruments de coopération monétaire existants et la réalisation de la convergence monétaire. Deuxièmement, on passe à l'introduction de la convertibilité limitée, cette étape devrait durer entre 1997 jusqu'en 2000. Ensuite, l'étape de l'union de taux de change doit être établie entre 2000 et 2024 afin de coordonner les politiques économiques par une institution monétaire commune, et enfin la dernière étape, c'est-à-dire au-delà de 2025, le COMESA compte assister à une union monétaire à part entière, dans laquelle circule une monnaie unique émise par une Banque Centrale Commune.

#### d) Le Protocole sur la circulation des personnes

Ce Protocole est relatif à l'assouplissement progressif et la suppression des diverses exigences de visas au sein du COMESA. Ce protocole a été signé en 1984. Il a pour but de faciliter le déplacement des opérateurs économiques. En 1998, les Etats ont réaffirmé leur engagement à permettre la libre circulation des personnes. Ils ont décidé que tous les Etats membres devraient mettre en application le Protocole sur les visas, ainsi les guichets spéciaux de l'immigration aux postes-frontières pour les résidents, vont désormais s'occuper des citoyens du COMESA. De cette manière, les mains d'œuvre seront plus mobiles.

Un accord additionnel a été rajouté au Protocole, il concerne la libre circulation des personnes, de la main d'œuvre et le droit d'établissement et de résidence. Il comprend cinq étapes dont : la première, consiste à la suppression progressive des exigences de visa, et cela a duré jusqu'en 2000. La seconde phase fait accroître progressivement le mouvement de main d'œuvre qualifiée, celle-ci devrait se réaliser jusqu'en 2004. L'étape suivante concerne l'avènement des mouvements de service. L'avant dernière phase est un stade auquel le droit d'établissement est de mise, ce programme sera adopté progressivement par le Conseil entre 2004 et 2010. La dernière étape serait la réalisation du Droit d'établissement en 2014.

Bien que le COMESA soit reconnu par l'Union Africaine comme l'un des véhicules du développement en Afrique, Madagascar ne s'est pas contenté d'en être seulement membre, car elle a aussi fait son entrée dans la SADC en Août 2004.

### **3-3 La SADC**

La SADC est parmi les organisations qui sont les plus actives de l'Afrique.

#### **3-3-1 L'historique de la SADC**

En fait, il s'agit du successeur de la SADCC : « Southern African Development Coordination Conference », créée à Lusaka. La SADCC est un forum, ayant représenté une tentative de regroupement des pays frontaliers de l'Afrique du Sud, qui auparavant était sous le régime de l'apartheid, elle avait pour but de se libérer de la dépendance économique envers l'Afrique du Sud. En 1992, les 9 pays membres de la SADCC ont décidé de s'acheminer vers une intégration régionale, et ont créé la SADC : « Southern

African Development Community » en signant le Traité Windhoek en Namibie. Étant donné que son problème de ségrégation est terminé, L'Afrique du Sud a rejoint la SADC pour en être actuellement la locomotive.

Elle compte 14 membres qui sont : l'Afrique du Sud, l'Angola, le Lesotho, le Malawi, Maurice, le Mozambique, la Namibie, le Swaziland, la Tanzanie, la Zambie, le Zimbabwe, Seychelles, la RDC et *Madagascar*.

### 3-3-2 L'organisation de la SADC

Il n'y a pas de grande différence avec l'organisation du COMESA, toutes les deux sont quasi-identiques.

Le Sommet des Chefs d'Etat constitue l'organe suprême de décision, il a pour fonction de prendre en charge, la politique générale de la Communauté, il se réunit au moins une fois par an.

Ensuite, le Conseil des Ministres est la base de la Communauté, car elle prépare toutes les décisions et conseille le Sommet des Chefs d'Etat. Il inclut les Ministres des Affaires étrangères et les Ministres techniques en fonction des sujets en question. On entend par « organe » : la réunion des Ministres chargés des Affaires étrangères, de la défense et de la sécurité pour élaborer une politique commune dans ces domaines.

La SADC possède aussi des Comités sectoriels des Ministres, mais la particularité du fonctionnement de la SADC est que chaque Comité sectoriel est coordonné par un pays membre. Il y a le Comité des représentants permanents qui a assumé les conseils techniques quant aux projets à financer par l'organisation. Enfin, la SADC dispose d'un secrétariat exécutif qui a pour charge de mettre en œuvre les décisions prises par le Sommet des Chefs d'Etat et le Conseil des Ministres.

### 3-3-3 Le mécanisme institutionnel

Des institutions sont chargées de la mise en œuvre du Protocole de la SADC

#### 3-3-3-1 Le comité des Ministres

Il est responsable des questions commerciales et de la supervision de la mise en œuvre du Protocole. C'est à ce Comité que revient, la désignation des groupes spéciaux d'experts commerciaux, en vue de régler les éventuels litiges au sujet de l'interprétation

du Protocole. Il est aussi de son devoir de superviser les travaux de tout Comité ou sous-comité travaillant dans le Protocole.

#### 3-3-3-2 Le Comité des Hauts fonctionnaires

Il est chargé de faire le point sur les travaux réalisés au CMT (Committee of Ministers responsible for Trade matters), il supervise également les activités de l'Unité de coordination sectorielle et celles du TNF (Trade Negotiating Forum), et travaille en étroite collaboration avec cette Unité de coordination, ainsi que le CMT.

#### 3-3-3-3 Le Forum des négociations commerciales

Chargé de la conduite des négociations commerciales, il fait le compte rendu au Comité des Hauts fonctionnaires. Son rôle est aussi de faire des examens périodiques au cours desquels, la suppression de barrières non tarifaires sera demandée ou offerte. Il a pour fonction de créer un groupe de recherche, en vue d'assurer le suivi de l'effet des mesures mises en œuvre. Le forum établit :

- un lien entre la libéralisation des échanges et la coordination de la politique industrielle.
- un cadre régional pour la réduction progressive et l'élimination totale des obstacles tarifaires et non tarifaires au commerce.

#### 3-3-3-4 L'unité de coordination sectorielle

Elle coordonne les activités quotidiennes dans la mise en œuvre du Protocole de la SADC, par la suite fournit une assistance technique et administrative aux autres Comités. En même temps, elle travaille avec le secteur privé et définit les besoins et les priorités du domaine commercial.

#### 3-3-4 Les objectifs de la SADC par le démantèlement tarifaire

Contrairement aux buts fixés par la SADCC, qui était de combattre le régime d'apartheid de l'Afrique du Sud, ceux de la SADC vise cette fois-ci une intégration prenant la forme ultime d'une Union économique et monétaire. Par conséquent, le Traité de Windhoek énonce clairement cet objectif comme prioritaire, en détaillant les voies et

les moyens à entreprendre pour y parvenir. Comme le COMESA, la SADC prévoit de passer par quelques étapes, à savoir : la création d'une ZLE, la liberté de mouvement des personnes, des marchandises, des investissements et la coordination des politiques économiques et monétaires. La SADC a aussi entrepris des projets d'infrastructures régionales dans lesquels, se trouvent : la création de couloirs de développement, la construction de centrales hydroélectriques et un réseau de télécommunications régional.

Globalement, la SADC veut libéraliser davantage le commerce intra-régional de biens et services sur la base d'arrangements commerciaux justes, mutuellement équitables pour chacun. D'après le protocole, elle voudrait assurer l'efficacité de la production selon les avantages comparatifs de chaque pays membre. Un des objectifs est de rendre cette région émergente, non seulement au niveau africain, mais également au niveau mondial.

Dans son objectif spécifique, la SADC va éliminer les tarifs douaniers dans le commerce intra-zone, d'ici 2012. Cette élimination se fait par un démantèlement. Le démantèlement tarifaire comprend celui de l'Afrique du Sud sur 96,7% des produits en 5 ans ; tandis que pour les autres pays membres, le démantèlement se réalise sur 97,6% en 8 ans. Le démantèlement peut être immédiat pour les produits de la catégorie A, progressif jusqu'en 2008 pour les produits de la catégorie B. Pour ceux de la catégorie C, le démantèlement se réalisera entre 2008 à 2012. Mais il existe quand même des gammes de produits qui sont exclus de toute libéralisation.

### 3-3-5 Les moyens de réalisation des objectifs

La SADC possède un Protocole Commercial, signé le 24 Août 1996, mais il n'est entré en vigueur qu'en Septembre 2000 juste après de longues négociations. Le Protocole vise à promouvoir la libéralisation des échanges de marchandises intra-SADC sur la base d'un arrangement équitable pour tous les pays membres. Le Protocole contribue à une production efficiente au sein de la SADC en tenant compte des avantages comparatifs de chaque pays. Grâce au Protocole commercial de la SADC, le climat d'investissements locaux et transfrontaliers va être amélioré. Il a donc pour rôle de servir de moyen pour parvenir à la ZLE.

### 3-3-5-1 Le commerce de marchandises

Les décisions de libéralisation comprennent :

- L'élimination des obstacles au commerce intra-communautaire sous l'égide du CMT, en faisant disparaître progressivement les droits de douanes grâce aux arrangements commerciaux préférentiels existant entre les membres. Les modalités convenues de la suppression des entraves au commerce intra-SADC font partie intégrante du Protocole.
- La suppression des droits à l'importation, à l'exportation et des obstacles non tarifaires, conformément à ce qui a été dit précédemment.
- Les restrictions quantitatives à l'importation et à l'exportation. Elles doivent diminuer, voire disparaître à la fin.
- Le traitement national, dans lequel les Etats membres accorderont immédiatement le même traitement aux marchandises échangées au niveau de la Communauté.

Il se peut que ces mesures ne soient pas respectées par les pays membres, auquel cas, des exceptions générales seront accordées dans le Protocole.

### 3-3-5-2 Les formalités douanières

Elles concernent surtout les règles d'origine, les produits originaires seront désormais admissibles au traitement communautaire conformément aux dispositions de l'annexe du Protocole. Ce type de convenance inclut la coopération relative aux administrations douanières pour assurer l'efficacité des dispositions. La facilitation du commerce à travers les mesures citées dans l'annexe constitue également une méthode pour atteindre les objectifs.

### 3-3-5-3 Les législations commerciales

Cette rubrique contient les mesures sanitaires et phytosanitaires basées sur des directives internationales afin que les produits puissent égaler ceux des autres pays. Ces directives sont représentées par les normes internationales. Dans cette législation, aucune disposition du Protocole n'empêchera un Etat membre d'appliquer des mesures



antidumping<sup>6</sup>. Pour ce qui est des subventions et des mesures compensatoires, les Etats membres n'accordent pas de subventions parce qu'elles risquent de fausser la concurrence. Un Etat membre ne peut appliquer une mesure de sauvegarde à l'égard d'un produit, que si ce produit est importé sur son territoire en quantités tellement accrues par rapport à la production nationale. Les mesures de sauvegarde sont alors des dispositions appliquées lorsqu'il y a un éventuel risque ou dommage pour un produit.

#### 3-3-5-4 Les investissements liés au commerce des services

Les Etats adoptent des politiques d'ensemble et les mettent en œuvre pour pouvoir opérer dans un climat ouvert à l'investissement transfrontalier. Le commerce des services dans la région de la SADC s'effectue conformément aux obligations qui leur incombent en vertu de l'AGCS de l'OMC, les pratiques commerciales déloyales sont interdites. La protection des droits de propriété intellectuelle est prise en compte par la SADC, ainsi il se réfère encore à l'ADPIC.

#### 3-3-5-5 Les relations commerciales entre les Etats membres et les Etats tiers.

Les Etats pourront maintenir des arrangements commerciaux préférentiels et en même temps, ils pourront s'engager dans de nouveaux contrats mutuels. Les Etats de la SADC qui ont quitté les arrangements commerciaux préférentiels s'engagent à examiner l'application ultérieure de ces ceux ci en vue d'atteindre les objectifs du Protocole. Les Etat membres s'accorderont sur le traitement de la NPF, et un Etat membre peut également maintenir des arrangements commerciaux préférentiels avec des pays tiers, à condition que ces arrangements n'entravent pas la réalisation des objectifs du Protocole, et que tout avantage convenu avec un pays tiers soit aussi accordé aux autres Etats membres.

Plusieurs regroupements ont été fondés en Afrique pour que chaque pays puisse améliorer l'état de son développement, grâce à l'intégration régionale. Chacun de ses

---

<sup>6</sup> (Selon l'article VI du GATT, le dumping est l'introduction des produits d'un pays sur le marché d'un autre pays, à un prix inférieur à la valeur normale, si le prix d'un produit exporté d'un pays vers un autre est inférieur au prix comparable pratiqué au cours d'opérations commerciales normales pour un produit similaire, destiné à la consommation dans le pays exportateur).

pays procède de manière à ce que son entrée au sein la région lui apporte des intérêts économiques, grâce aux diverses dispositions prises. Deux grandes régions auxquelles Madagascar a adhéré, sont : le COMESA et la SADC. Globalement, ils ont le même objectif, qui consiste à promouvoir l'investissement, la circulation des marchandises et des personnes.

Succinctement, l'Afrique devrait progressivement devenir un membre à part entière et actif de l'économie mondiale et éviter ainsi d'être écartée. Il reste cependant beaucoup à faire pour que les arrangements conclus en vue d'une intégration de l'Afrique, répondent aux exigences de l'OMC conformément aux dispositions de l'Article XXIV du GATT. Grâce aux procédures de l'intégration régionale, les pays africains vont pouvoir affronter sans difficultés les partenaires commerciaux et internationaux.

Ainsi, presque tous les pays du monde s'engagent dans les échanges commerciaux. Toutes les transactions se réalisent soigneusement sous l'égide de l'OMC, qui en est le responsable. Des principes sont fixés pour servir de base aux arrangements conclus entre les nations. Pour l'Afrique et bien d'autres pays, il est plus favorable d'exploiter les relations avec les autres groupements. L'intégration régionale a pour but de favoriser le libre échange. Parfois, les accords multilatéraux sont réduits à des accords bilatéraux, de telle sorte que les problèmes sont décelés à un niveau plus étroit. La promotion de l'intégration régionale constitue alors un tremplin pour le développement en apportant des modifications. L'ultime but de l'intégration régionale est l'union monétaire, marquée par l'adoption d'une monnaie unique émise par une seule banque. Madagascar est déjà engagé en matière d'intégration régionale, pour prendre toutes les mesures nécessaires afin de tirer le maximum de profit.

Dans la deuxième partie, la question est de jauger l'efficacité et la portée de cette intégration régionale sur le développement de Madagascar, qui a décidé d'entrer au niveau du COMESA et de la SADC. Et pour que cette entrée soit efficace, Madagascar effectue des études sur l'état des échanges commerciaux, puisque ces derniers sont aussi régis par des fondements théoriques.

**PARTIE II :**  
**ANALYSE DE L'EFFICACITE DE**  
**L'INTEGRATION DE**  
**MADAGASCAR AU NIVEAU DES**  
**REGIONS DE L'AFOA**

La mondialisation est un phénomène auquel tout pays voulant développer son économie ne peut échapper. Diverses procédures ont été mises en œuvre pour pouvoir profiter au maximum des gains de la mondialisation, et l'échange constitue un de ses éléments mobiles. Force est de remarquer que les pays ne se contentent plus de simples échanges avec son partenaire habituel, ils essaient de trouver des moyens pour intensifier et faciliter les transactions avec d'autres nouveaux collaborateurs. Pour ce faire, ils acceptent de former un groupe avec d'autres pays voisins, en vue de consolider leurs relations pour réaliser les objectifs du développement. Pour sa part, l'Afrique présente un bon nombre d'organisations d'intégration régionale, auquel Madagascar fait partie. Le COMESA et la SADC ont décidé de créer des groupes d'étude chargés d'examiner les questions d'intérêt commun et de s'inviter mutuellement à leurs réunions sur les politiques ainsi qu'à leurs réunions techniques.

Depuis son adhésion, Madagascar a pu réaliser des exportations vers les autres pays membres, mais ses importations n'ont pas pour autant diminué. Les activités commerciales méritent d'être bien planifiées.

Par conséquent, en prenant cette option, Madagascar doit adopter des politiques commerciales adéquates pour qu'elle puisse pleinement bénéficier des profits. La question est de savoir si les dispositions prises par l'Autorité sont efficaces par rapport aux objectifs fixés, étant donné que divers problèmes peuvent surgir.

Le commerce de biens et services est un phénomène économique comme tant d'autres, de plus s'il s'agit du commerce international. Plusieurs théories sont émises en ce qui concerne la libéralisation du commerce. Relativement aux variables pris en compte, les analystes ont émis différents points de vue. Mais parmi ces divers fondements, la théorie de Ricardo reste toujours celle que l'on peut appliquer à la situation des pays en développement.

#### **CHAPITRE 4 : LES FONDEMENTS THEORIQUES RELATIFS AUX ECHANGES COMMERCIAUX**

Les pays particulièrement ceux qui sont développés ne se contentent pas de leur production nationale. Pourquoi adoptent-ils une telle position? Leur rendement ne leur apporte-il pas suffisamment de profit? Les pays entrent dans le commerce international parce que qu'ils ont des ressources variées et veulent faire des échanges dans le but de réaliser une économie d'échelle. Dans les années 60 où l'intégration régionale s'est installée, de grands courants d'idées ont parcouru le monde économique, dont ceux de l'Ecole néoclassique, l'Ecole marxiste et l'Ecole développementaliste, mais cela n'a pas empêché plusieurs économistes d'émettre leurs points de vue sur l'ouverture vers l'extérieur, en l'occurrence l'intégration régionale.

Les premiers discours scientifiques sur l'intégration régionale portaient du prolongement de la théorie des avantages comparatifs et du commerce international. Les libéraux étaient en faveur de la libre circulation des facteurs de production, ainsi que de la levée des barrières tarifaires et non tarifaires.

##### **4-1 La théorie de Ricardo**

La question se pose si la thèse de Ricardo est toujours d'actualité. Sa thèse a été le fondement des théories du commerce international depuis deux siècles. Elle a bien sûr été actualisée et raffinée. Un pays a-t-il intérêt à participer à l'échange international? Ricardo répond sans hésiter par une affirmation parce que pour lui, un pays peut toujours tirer parti du commerce extérieur même s'il est moins efficace que le reste du monde dans toutes les productions.

#### 4-1-1 Les possibilités de production<sup>7</sup>

La production d'un pays dépend des ressources qu'il possède. Comme celles-ci sont limitées, le pays est soumis à une contrainte, c'est-à-dire que pour produire une quantité plus grande d'un bien, l'économie doit en sacrifier un autre. Cette limite de production peut être graphiquement expliquée par la frontière de possibilité de production. Le graphique montre la quantité maximale autorisée pour le produit A, une fois que la quantité à produire pour B est fixée. Cette frontière de production est alors déterminée par les limites des ressources de l'économie, en l'occurrence le travail. La production totale des deux produits ne peut alors dépasser la quantité de travail offerte.

#### 4-1-2 L'avantage comparatif

Cette théorie classique prévoit que chaque pays se spécialise dans la production des biens pour lesquels il dispose d'un avantage relatif en termes de coût de production. Lorsque les techniques de production sont identiques et que les facteurs de production sont peu mobiles, chaque pays se spécialise dans la production des biens qui emploie le plus intensément les facteurs dont il est relativement le mieux doté

Grâce à cette théorie, le développement des échanges entre pays développés et ceux en voie de développement s'explique avec une situation où respectivement le capital est abondant et le travail rare, et vice versa. Ricardo démontre que même en l'absence d'avantages absolus<sup>8</sup>, les pays tirent toujours un profit de l'échange. Par conséquent, ils doivent se spécialiser dans la production du bien pour lequel il dispose un avantage comparatif et échanger contre ce bien ceux qu'il ne produit pas.

Un pays possède un avantage comparatif dans la production d'un bien si le coût d'opportunité de cette production exprimée en termes d'autres biens est inférieur dans ce pays-là à ce qu'il est dans d'autres pays. Le coût d'opportunité d'un produit 1 en termes de produit 2 indique le nombre de 1 qui auraient pu être produits avec les ressources utilisées pour produire un certain nombre de 2.

---

<sup>7</sup> Cette possibilité de production est schématisée dans la figure 1 de l'annexe

<sup>8</sup> La théorie de la division internationale du travail présentée, pour la première fois, par Adam Smith. Il y a un avantage absolu lorsque les coûts de production d'un pays donné sont plus faibles pour un produit que pour ceux d'un autre.

L'exemple ci-dessous est pris pour faciliter la compréhension de l'avantage comparatif. Dans le tableau qui suit, l'unité utilisée est le nombre de personnes par an. Considérons deux pays A et B produisant deux produits : le vin et le drap.

	A	B
Vin : X litres	80*	120
Drap : Y mètres	90*	100

\* Le pays B n' a pas d'avantage absolu, car d'après les données, il est moins efficace que A pour la production des deux biens.

	A	B	
Vin : X litres	80	120	200
Drap : Y mètres	90	100	190
	170	220	<b>390</b>

Si l'échange n'existe pas entre les deux pays, en faisant la somme, le besoin obtenu en main d'œuvre est égal à 390.

Mais notre étude porte surtout sur l'ouverture économique, et pour déterminer l'avantage comparatif, il faut faire une comparaison des productivités entre les pays.

La productivité désignée par P est définie par la quantité produite par rapport au moyen mis en œuvre pour obtenir cette quantité.

Ex : La productivité pour X litres de vin pour le pays A =  $X/80$ , la productivité de X litres de vin pour B =  $X/120$ , et de même pour le pays B. en comparant alors la productivité du pays B par rapport à A pour les deux produits, le résultat est :

$$P(B\%A) \text{ du vin} = (X/120) / (X/80) = 0,6$$

$$P(B\%A) \text{ de drap} = (Y/100) / (Y/90) = 0,9$$

Productivité du pays A par rapport à B :

$$P(A\%B) \text{ du vin} = (X/80) / (X/120) = 1,5$$

$$P(A\%B) \text{ de drap} = (Y/90) / (Y/100) = 1,1$$

Les chiffres montrent que, le désavantage du pays B est moindre dans la production de drap. Il va se spécialiser dans la production de drap et va en produire 2X. Le pays A va se spécialiser dans la production de vin et en produira 2Y. Dans l'opération, supposons que le pays A va échanger 1X contre 1Y avec B. En produisant uniquement le bien auquel il a un avantage comparatif, c'est-à-dire, après la spécialisation (2X et 2Y), le schéma devient comme suit :

	A	B
Vin : X litres	$(2X=2 \times 80)= 160$	0
Drap : Y mètres	0	$(2Y=2 \times 100)=200$
	170	220

La spécialisation internationale permet à chaque pays d'économiser un certain nombre de travail en obtenant la même production. Cet extra peut être utilisé pour produire d'autres biens et il n'est pas obligatoirement le même dans un pays à un autre.

Dans la théorie de l'avantage comparatif, le gain tient toujours une place même en absence d'avantage absolu, du moment que le pays décide d'effectuer des échanges avec l'extérieur, sous forme d'intégration régionale ou tout simplement au sein du commerce international.

#### **4-2 Les effets des principes tarifaires**

Ces principes consistent généralement à filtrer les marchandises qu'un pays voudrait échanger avec l'extérieur, afin de promouvoir les producteurs nationaux. Il existe différents types de mesures selon les dispositifs du pays.

##### **4-2-1 Les tarifs à l'importation<sup>9</sup>**

Bien que les pays acceptent de faire des échanges avec l'extérieur, cette décision n'est pas pour autant une marque d'ouverture absolue puisque dans les diverses transactions effectuées, les nations établissent des mesures de politique commerciale.

<sup>9</sup> In Economie internationale de Paul KRUGMAN et de Maurice Obstfeld, Ed De Boeck Université.



Dans une opération d'exportation le paiement du tarif douanier s'effectue à travers plusieurs aspects. Les tarifs spécifiques sont levés sous forme d'un montant unitaire fixe selon les produits et leur quantité, exemple 2 € par kilo de crevettes, 13€ par litre d'essence de girofle. Les tarifs ad valorem se prélèvent par fraction de la valeur du bien importé, exemple 25% sur l'importation de camions. L'établissement de ces tarifs a pour but d'augmenter le coût de livraison des biens dans le pays.

Apparemment les tarifs servent à alimenter les recettes du gouvernement. En fait, ils servent aussi à protéger les secteurs économiques particuliers nationaux. Au dix neuvième siècle en Europe, l'Angleterre a utilisé les droits de douane pour protéger son agriculture contre les importations, l'Allemagne et les USA pour protéger leurs nouveaux secteurs industriels. De nos jours les gouvernements utilisent les barrières non tarifaires pour protéger leurs industries par la limitation des importations et par la restriction des exportations.

#### 4-2-2 Les effets d'un droit de douane<sup>10</sup> (Figure 2 en annexe)

Considérons deux pays, Nation et Etranger. Si Nation impose une taxe de 2€ sur un bien importé, les vendeurs ne vont pas livrer le bien à moins que la différence de prix entre les deux marchés soit au moins de 2€. La figure en annexe montre les effets d'un tarif spécifique de t€ par unité de bien. En l'absence de droit de douane, le prix du bien serait égal à  $P_w$ , dans Nation et Etranger.

Si aucune quantité de bien n'est transportée, il y aura une demande excédentaire de bien dans Nation et une offre excédentaire dans Etranger. Ainsi le prix dans Nation augmente et le prix dans Etranger diminue jusqu'à ce que la différence de prix soit t€. L'introduction de tarif creuse un écart entre les prix sur les marchés. Le droit de douane augmente le prix chez Nation à  $P_t$  et diminue le prix d'Etranger à  $P_t^* = P_t - t$ .

Les producteurs de Nation produisent plus de bien à un prix plus élevé, tandis que les consommateurs en demandent moins : ainsi, une quantité plus faible d'importations est demandée dans Nation ; [1-2] sur (MD). Dans Etranger, le prix le plus bas conduit à une réduction de l'offre et à un accroissement de la demande ; il en résulte

---

<sup>10</sup> Illustration graphique en annexe, figure 2, in Economie internationale de P. KRUGMAN.

une offre plus faible d'exportation ; [1-3] sur (XS). Le volume de bien échangé avec un libre échange  $Q_w$  se déplace à  $Q_t$  avec un droit de douane.

L'accroissement de prix de Nation,  $P_w$  à  $P_t$  est moindre par rapport au montant du droit de douane, une partie de celui ci est absorbée dans la baisse du prix d'Etranger. Mais pour des petits pays, quand ils imposent un tarif sur un bien, la part de ses importations dans le marché mondial du bien est limitée.

Le droit de douane augmente le prix d'un bien dans le pays importateur et le diminue dans le pays exportateur. Par conséquent, les consommateurs font des pertes dans le pays importateur et des gains dans le pays exportateur. Un droit de douane augmente le prix dans celui qui l'a établi et le fait baisser dans l'autre.

#### 4-2-3 La Théories des subsides à l'exportation

Les droits de douane constituent la forme la plus simple des politiques commerciales, mais le gouvernement peut intervenir différemment par l'intermédiaire des subsides à l'exportation et des quotas d'importations.

Le subside à l'exportation est un paiement fait à une firme ou un individu qui vend des biens à l'étranger. Comme le droit de douane, elle peut être spécifique<sup>11</sup>, ou ad valorem<sup>12</sup>. Lorsque l'Etat attribue un subside à l'exportation, les vendeurs exportent le bien jusqu'au point où le prix intérieur excède le prix étranger du montant du subside. Les effets du subside sont à l'inverse de ceux des droits de douane, il augmente les prix dans les pays exportateurs et les diminue dans le pays importateur.

#### 4-2-4 La Théories des quotas d'importation

Elle consiste en une restriction directe des biens qu'on peut importer, elle se fait par l'octroi de licences à des individus ou entreprises. Un quota d'importation fait augmenter le prix intérieur du produit importé. Quand les importations sont limitées, au prix initial, la demande de bien excède l'offre intérieure et les importations. Le prix marque une hausse à cause de la concurrence des consommateurs, c'est ainsi que le quota fait augmenter le prix intérieur. Avec le quota d'importation, ceux qui possèdent la

---

<sup>11</sup> Déterminée par unité vendue

<sup>12</sup> Par proportion de valeur

licence peuvent acheter les produits d'importation et de les revendre à un prix plus haut sur le marché intérieur. Les profits réalisés s'appellent : la rente de quota.

Plusieurs mesures peuvent être prises en ce qui concerne les règles régissant les échanges. Le tableau qui suit récapitule les effets des restrictions sus-mentionnées sur le surplus du producteur, du consommateur, ainsi que sur le revenu du gouvernement et le bien être global de la nation.

Le surplus du consommateur est le montant des gains qu'un consommateur retire de ses achats en faisant la différence entre le prix effectivement payé et le prix qu'il aurait été prêt à payer. De même, le surplus du producteur est la différence entre le prix qu'il reçoit et celui auquel il était prêt à vendre.

	Droit de douane	Subside à l'exportation	Quota d'importation
Surplus du producteur	Augmentation	Augmentation	Augmentation
Surplus du consommateur	Diminution	Diminution	Diminution
Revenu du gouvernement	Augmentation	Diminution	Aucun
Bien être global de la nation	Diminution dans les petits pays	Diminution	Diminution dans les petits pays

Dans leurs études, les analystes utilisent ces principes tarifaires pour expliquer les entraves dans les différents arrangements conclus entre les pays membres.

#### **4-3 Aperçu des autres points de vue**

Le phénomène d'intégration a amorcé plusieurs courants et points de vue économique. Le phénomène d'intégration n'a pas fait l'objet de théorie économique particulière. Les théories y afférentes découlent de celles du commerce international.

##### **4-3-1 Le point de vue néoclassique**

Paradoxalement, la théorie néoclassique ne fonde pas la légitimité des processus d'intégration régionale. Dans sa forme pure, elle considère que la liberté mondiale de circulation de biens est préférable à des protections. Cette position découle des travaux d'Heckscher- Ohlin- Samuelson qui dit que : sous certaines conditions, la libre

circulation des biens assurera une égalisation du prix relatif des facteurs de production. Les économistes disent que le libre échange international des biens est un substitut parfait de la mobilité des facteurs. En fait, dans l'économie nationale, c'est la circulation des hommes et des capitaux qui équilibre les salaires et les taux de profit. Les mêmes avantages doivent être perçus dans les nations qui décident de s'intégrer dans les zones d'intérêt commun.

#### 4-3-2 La théorie d'Heckscher- Ohlin-Samuelson

L'abondance et la rareté relative des divers facteurs de production dont chaque pays est doté constituent le sujet de cette théorie. Chaque pays doit alors se focaliser dans les biens nécessitant le facteur de production, auquel il est le mieux doté. La théorie avance alors que les pays ont tendance à :

- se spécialiser dans les biens auxquels les facteurs de production sont abondants.
- à exporter des biens auxquels les facteurs leur sont abondants.
- à importer des biens qui nécessitent beaucoup de facteurs qui leur manquent.

#### 4-3-3 Le point de vue de Marx

Pour lui, l'échange consiste à importer des biens pour l'entretien de la force de travail, en vue d'exporter des biens manufacturés en surplus. Il pense que les avantages basculent souvent en faveur des capitalistes. Il remet en cause la question d'inégalité entre les nations dominantes et dominées, les débouchés extérieurs permettent d'écouler la production capitaliste. Malgré l'existence de l'échange, les prix à l'exportation des produits manufacturés ne valent pas les quantités de travail incorporées dans ceux-ci.

#### 4-3-4 La Théorie keynésienne

Les effets dynamiques de tout processus d'intégration sont directement au cœur de l'analyse keynésienne. Tout processus d'intégration élargit le marché potentiel et rend positives les anticipations de débouchés des entrepreneurs, ce qui favorise la croissance. La diminution des droits de douane et la suppression des différences de normes

techniques entre pays de la zone diminuent les coûts de transaction et permettent d'offrir davantage pour un même prix, il faut veiller à ce que la demande ne chute pas si on veut profiter de la diminution des coûts. Les keynésiens pensent que les économies réalisées par tout marché intégré diminue le volume de l'emploi, c'est-à-dire la demande, dans ce cas : une relance étatique pourrait convertir la situation en gain de croissance.

#### 4-3-5 L'approche d'Inotai et de Benallègue

Ils pensent que l'intégration est le résultat d'une évolution naturelle de l'économie capitaliste, dominée par la loi de l'internationalisation du capital. Par exemple, la création d'un marché unique européen serait le résultat d'une concentration du capital et d'une internationalisation des firmes européennes, parce qu'elle n'exprime pas une volonté de rationaliser l'exploitation des ressources propres à chacun des pays concernés. Un marché unique serait alors la conséquence d'une transformation des conditions de la production et des échanges en faveur des grandes entreprises. Ainsi les entreprises de petite taille seront exclues.

Selon cette approche, l'intégration des pays en développement ne doit pas se faire selon le libre jeu des forces du marché, elle devrait concerner la production, et en même temps, obéir à une démarche d'utilisation rationnelle des ressources disponibles.

#### 4-3-6 La théorie de Jacob Viner

Viner explique le phénomène de l'accord commun des partisans du protectionnisme et du libre échange à la formation d'une union douanière, grâce aux concepts de création et de détournement de commerce. Avec Viner, sa théorie considère qu'il existe de possibles effets positifs de création de commerce, c'est-à-dire le remplacement d'une production nationale par une production moins coûteuse, d'un pays membre. Par contre, elle considère qu'une zone intégrée engendrera aussi des effets de détournement de commerce lorsque des importations en provenance d'un pays extérieur à la zone se verront remplacées par des importations plus coûteuses en provenance d'un pays de la zone. C'est l'instauration d'un tarif extérieur commun (TEC) qui permettra éventuellement ce type de détournement de commerce.

Pour faciliter son explication, il a pris un exemple, en considérant deux pays A et B. Ces pays décident de former une zone de libre échange et supposons que suite à cette décision, le pays A commence à importer des produits P du pays B.

Si A produisait P avant la création de la ZLE, alors il devait le produire à un coût plus élevé que celui de B. Ainsi, on a une réorientation de la production d'un producteur à coûts élevés vers un producteur à coûts faibles. Dans ce cas là, on assiste à une création de commerce et une augmentation du bien être. On peut dire que la création de commerce entre A et B est positive parce qu'il y a une augmentation du commerce entre les membres de la zone sans réduction du commerce avec le reste du monde, et on se rapproche de plus du libre échange.

Si A importe des produits P d'un autre pays C (reste du monde) avant la création de la ZLE, alors il y a une réorientation de la production à faibles coûts vers un producteur à coûts plus élevés. Inversement, on assiste à un détournement du commerce et par la suite à une diminution du bien être. On fait face à une augmentation du commerce entre les pays membres et une réduction du commerce avec le reste du monde. Ceux qui sont pour les accords commerciaux régionaux pensent qu'ils sont créateurs de commerce et ceux qui sont contre pensent qu'ils sont destructeurs de commerce. La prise en compte de ces deux effets, création et détournement de commerce devrait permettre d'analyser les effets pratiques d'un processus d'intégration.

La théorie économique notait deux possibilités, de « création du trafic » d'une part, de « détournement de trafic » de l'autre. En réduisant les barrières commerciales entre des pays voisins, la mise en place d'unions douanières et de zones de libre-échange pouvait être envisagée comme un mécanisme de rationalisation de l'activité économique de chaque pays, s'inscrivant ainsi dans le sens d'un renforcement progressif du commerce international. Mais comme le démontrait Viner, l'apparition de telles entités économiques pouvait également favoriser le « détournement » du commerce, et devenir source de gaspillage économique, si les producteurs les plus compétitifs d'un produit quelconque, originaires d'un pays tiers, se retrouvaient exclus du champ des échanges, du fait de l'union douanière.

#### **4-4 La Théorie de la convergence et de divergence en intégration régionale**

On peut analyser à travers cette théorie si l'intégration régionale mène à une convergence intra-zone ou inter-zone. Il s'agit surtout de la convergence de revenu entre les pays de la zone<sup>13</sup>. Les études montrent que les accords régionaux n'impliquent pas automatiquement une convergence économique réelle au niveau des zones d'intégration. Les années 90 ont été marquées par une réactivation des expériences en intégration régionale dans les pays en développement. Selon la conception dominante de l'intégration régionale, la libéralisation des échanges et des facteurs de production conduirait à la convergence économique.

##### **4-4-1 La convergence et la divergence dans l'intégration Sud-Sud**

La convergence économique est la tendance à l'égalisation à long terme, du taux de croissance du revenu ou de la production per capita des différents pays membres d'une zone. Pratiquement, les accords commerciaux régionaux et l'adoption d'un ensemble de politiques spécifiques telles que : la réduction des barrières commerciales et financières, doivent favoriser la mobilité des facteurs et ainsi entraîner l'homogénéisation de l'espace régional considéré.

Des études exposent le caractère déstabilisateur dans les ZLE à cause des positions dominantes des pays leaders, qui vont tirer un avantage exclusif de la concentration de la production. Ce qui va amplifier les phénomènes de délocalisation des activités des autres pays partenaires.

VENABLES, a établi à cet effet, une relation directe entre la diffusion de bénéfices d'une ZLE et l'avantage comparatif des pays membres. Il aboutit au fait que les ZLE entre les pays du sud entraînent une baisse de bien être des pays à faible revenu, par contre, elles augmentent celui des pays à revenu relativement élevé.

Dans la ZLE Nord- Sud, la convergence des niveaux de revenus serait favorisée par le transfert des technologies et l'attractivité des investissements directs étrangers. Cet ancrage externe doit augmenter la crédibilité des mesures de libéralisation prises par les pays du Sud. Par conséquent, les pays en développement devraient s'engager de

---

<sup>13</sup> D'après l'article de AKANNI-HONVO Adrien sur l'intégration régionale et les effets frontières

préférences dans les accords commerciaux avec les pays du Nord que ceux du Sud. Toutefois, un accord n'est pas crédible à cause d'un ancrage externe, mais c'est surtout le contenu des accords commerciaux qui les rendent crédibles ou non.

La concentration spatiale des activités conduit à une divergence des revenus réels. Cette tendance à la concentration des activités peut être contrée par des différentiels de coûts salariaux qui favoriseraient une délocalisation vers la périphérie. Plus la concentration est élevée, plus les coûts de fonctionnement vont augmenter, en rendant les régions du centre moins attractives. A un certain seuil, les effets d'agglomération ne tiennent plus, et on assiste à une attractivité des régions périphériques. Certaines dispositions de l'intégration par le marché telles que : le libre échange, l'union douanière, peuvent contribuer au renforcement des facteurs de divergence régionale.

#### 4-4-2 Mesures de la convergence dans l'intégration

La convergence se manifeste quand un pays pauvre croît plus vite qu'un autre plus riche et tend à rejoindre, à long terme, le niveau de revenu par tête du pays riche. On mesure ce rattrapage par le concept de « Bêta- convergence », de Barro et Sala- I- Martin en 91-92. La Bêta- convergence est absolue quand elle est indépendante des conditions initiales. Par contre, elle est conditionnelle, quand les pays caractéristiquement identiques par les technologies et systèmes politiques, convergent vers le même état stationnaire.

Un autre outil de mesure est la « sigma- convergence », qui mesure la baisse de disparité des revenus per capita des pays. Il peut être mesuré par des indicateurs de dispersion tels que : l'écart- type et la variance. Elle est notamment utilisée pour identifier la présence ou non de tendance à la réduction des disparités des niveaux de revenu par habitant dans les différentes zones d'intégration. A cet effet, elle donne un aperçu global de l'évolution des écarts des revenus intra-zones.

Mathématiquement. On peut l'écrire ainsi :

$$C_t = \sigma / m_t$$

$\sigma$  représente l'écart type moyen pondéré du PIB per capita en termes de parité de pouvoir d'achat à la période t.

$m_t$  est le revenu moyen de la zone d'intégration.



#### 4-4-3 L'effet de débordement

La trajectoire économique des pays est non seulement le résultat dynamique propre à chaque pays, mais est aussi influencée par les politiques nationales face aux chocs enregistrés dans l'appartenance spatiale. On note alors l'existence des effets de débordement par les externalités des activités ou des politiques adoptées. Le chevauchement des accords régionaux et des espaces peut constituer des facteurs influençant la trajectoire économique des pays, c'est-à-dire le degré et la vitesse de convergence ou de divergence.

Dans le cas d'un effet de débordement, l'analyse théorique montre les externalités localisées, autrement dit, seuls les lieux où sont concentrées les activités économiques bénéficient des avantages de la concentration. Par la suite, il y aura une croissance d'inégalité, qui va accentuer une tendance à la divergence. Cette localisation peut être le résultat des « effets de frontière » mis en évidence par la théorie des zones d'intégration naturelle.

La théorie d'intégration naturelle se définit comme une zone où, en l'absence de barrières aux échanges et d'accords de préférence, les échanges seraient plus intenses qu'avec les vrais partenaires définis par les accords commerciaux officiels, (Krugman, 1991). Pour Krugman, quand les zones de préférence institutionnelles ne recouvrent pas les zones d'intégration naturelle, alors les effets de détournement seront plus importants et il aura une diminution des échanges dans les zones définies officiellement.

Jean Marc SIROEN a également émis l'importance du rôle des effets de proximité qui est liée aux coûts de distance, c'est-à-dire : les coûts de transport et des barrières tarifaires ainsi que les difficultés de communication. Ces éléments jouent en faveur de la dispersion des activités industrielles en créant une protection naturelle, celle-ci conduit à localiser les activités à proximité du lieu de consommation.

Par contre, quand les externalités positives se propagent, les avantages de la concentration des activités se répandent dans un espace plus large par effet de contagion.

En résumé, plusieurs théories peuvent expliquer le phénomène de l'intégration régionale selon les variables considérés. Parmi ces théories figure l'avantage comparatif de David Ricardo qui stipule que chaque pays peut obtenir du profit, du moment qu'il

s'engage dans l'échange international, et ce même en l'absence d'un avantage absolu. Les échanges internationaux sont évidemment régis par des règles commerciales servant à enlever les obstacles ou à établir des protections si c'est nécessaire. L'avantage absolu constitue alors un point positif à exploiter dans le sens où l'on s'engage dans les échanges extérieurs.

Pour Madagascar, cet engagement dans les échanges est marqué par le fait qu'on soit membre de l'OMC, mais surtout par son adhésion au sein du COMESA et de la SADC. En effet, sa participation entraîne des modifications sur la balance commerciale. Bien que l'évolution ne soit pas assez évidente, les activités commerciales constituent un facteur de développement pour la grande île.

Comme dans toutes les communautés économiques régionales, dont le but final est l'union monétaire, le COMESA et la SADC suivent des étapes durant lesquelles elles enlèvent progressivement les obstacles commerciaux. Et comme tout membre qui adhère, Madagascar doit suivre ces étapes de l'intégration régionale, et elle compte bien obtenir des avantages de la libéralisation des échanges. Dès son adhésion, Madagascar a pu effectuer des transactions avec les autres pays membres des CER.

## **CHAPITRE 5: L'ADHESION DE MADAGASCAR AU NIVEAU DU COMESA ET DE LA SADC**

Au cours de la dernière décennie, Madagascar a connu une large libéralisation de son économie. D'après les données du Ministère du Commerce, la croissance s'est accélérée entre 1997 et 2001, grâce aux investissements privés et les exportations qui ont bénéficié de plusieurs accords préférentiels. Pour rattraper et puis maintenir cette croissance, Madagascar cherche de nouveaux marchés porteurs, c'est pour cela qu'elle tente d'améliorer sa situation en adhérant à différents accords d'intégration régionale

Madagascar est déjà membre de la ZLE du COMESA, et le sera également dans la ZLE de la SADC. Face à cette décision, le pays doit élaborer un plan efficace pour atteindre les buts fixés dans cette intégration régionale. Des critères ont été établis pour effectuer le choix des pays avec lesquels Madagascar doit s'associer, compte tenu des avantages commerciaux et économiques tels que le développement des investissements privés; Les aspects sociaux, politiques et culturels sont également des facteurs à considérer.

### **5-1 L'adhésion de Madagascar au sein de la SADC**

Madagascar a pu bénéficier des initiatives prises au niveau de chaque région notamment en matière de libre circulation de biens. Mais la simple adhésion ne garantit pas le développement escompté. C'était récemment en 2003, que Madagascar a présenté sa demande d'adhésion à la SADC. En un mot, l'objectif majeur de la SADC consiste en l'établissement d'une ZLE grâce à la coopération entre les Etats membres dans divers secteurs. Un Protocole de Commerce engage les pays membres à établir cette ZLE.

Une libéralisation progressive des échanges va alors mener à la ZLE sur 85% des transactions au niveau de la SADC en 2008, le reste concernant les produits sensibles sera réalisé de 2008 à 2012. La SADC a dernièrement préparé un Plan Régional Indicatif de Stratégie et de Développement (RISDP) pour fournir une orientation à toutes les composantes de son programme d'intégration. Ce plan sert d'instrument directeur et de cadre de référence au processus d'approfondissement de l'intégration régionale. Chaque pays est libre de déterminer sa politique générale pour atteindre les objectifs du RISDP.

Pour pouvoir adhérer à la SADC, le pays doit passer le Protocole, une fois l'adhésion au Protocole effectuée, il doit proposer un calendrier tarifaire selon quatre catégories de produits<sup>14</sup>. La catégorie A concerne une réduction immédiate à zéro des droits de douane dès l'adhésion au Protocole, la catégorie B comprend une réduction étalée jusqu'en 2008, englobant les biens qui procurent une importante source de recette douanière, la catégorie C touche les produits sensibles et s'étale entre 2008-2012 et enfin la catégorie E qui est constituée des produits exemptés de réduction tarifaire. Des forums sont organisés en vue de traiter les propositions des pays membres. Le TNF (Trade Negotiating Forum) a deux objectifs, d'abord se rapprocher des principaux pays membres de la SADC afin d'obtenir leurs supports et éventuelles remarques, ensuite participer au TNF au cours duquel Madagascar doit présenter son plan de démantèlement tarifaire. L'offre tarifaire de Madagascar était une partie essentielle de l'agenda du TNF. Madagascar a donc fait une présentation de son offre aux autres pays de la SADC, en partant de l'explication de la situation économique fragile du pays. On a souligné que 78% des lignes tarifaires passeraient à un tarif Zéro dès 2007, tandis que 21% verraient les tarifs baisser progressivement jusqu'en 2015. Le TNF a accepté de recevoir l'offre tarifaire.

Madagascar a officiellement présenté son offre tarifaire lors du 32<sup>ème</sup> TNF à Gaborone le 11 juillet 2006, un autre TNF a été exclusivement consacré à notre offre tarifaire. À cette occasion, Madagascar a recueilli les propositions des autres pays de la SADC. Dans son offre révisée, le souhait de l'Afrique du Sud de discuter l'offre tarifaire a été tenu compte. Après de longues discussions, l'offre a été quand même acceptée, mais

---

<sup>14</sup> Voir en annexe le Draft d'offre d'abaissement tarifaire de Madagascar à la SADC, suivant les catégories de produits

les autres pays membres ont exigé que la finalisation des négociations bilatérales se fasse au plus vite.

### **5-2 Les effets attendus de l'adhésion à la SADC**

L'enjeu pour Madagascar est surtout l'amélioration de ses relations commerciales avec l'Afrique du Sud. La coopération commerciale peut avoir des effets différents. Les effets attendus d'une ZLE et d'une UD tels que le décrit Viner sont la création et le détournement d'échanges. Autrement, il y a détournement d'échanges si les sources d'approvisionnement sont déplacées, c'est-à-dire que les importations initialement en provenance du RDM sont désormais fournies par les pays membres de la région. A travers la théorie de Viner, il est clair que dans le cas d'un détournement, il y a une perte d'efficacité car des opérateurs n'étant pas en mesure de l'être deviennent des fournisseurs de biens grâce aux préférences accordées. Des agents plus efficaces sont en activité. En revanche, une création nette d'échanges s'effectue si le développement du commerce intra-régional ne se fait pas au détriment du commerce extra-régional.

Si les barrières aux échanges restent relativement élevées, aussi bien pour Madagascar que pour des pays de la SADC, deux facteurs pourraient être favorables à une création nette d'échanges, c'est-à-dire : une augmentation de bien être de la population pour Madagascar et la compétitivité des produits. En effet, grâce aux arrangements commerciaux, les produits devraient être plus compétitifs par rapport à ceux des autres pays.

Une ZLE accentue la concurrence et encourage la spécialisation, et permet d'exploiter l'économie d'échelle, ainsi une augmentation de l'échelle de production va réduire le coût de production. En ce qui concerne la relation entre Madagascar et la SADC, la SADC représente un marché potentiel de plus de 200 millions de personnes. Les économies d'échelle ne seront exploitables que si les entreprises malgaches sont compétitives sur le marché régional, une fois les barrières aux échanges supprimées.

### **5-3 Structure des échanges de Madagascar et de la SADC**

Les échanges de Madagascar sont actuellement composés de ses importations et de ses exportations.

### 5-3-1 L'état des importations de Madagascar

Cette structure est composée par des importations concentrées selon l'origine et la nature des produits. Bien que l'Afrique du Sud avec 7,1% (3<sup>ème</sup> place parmi les partenaires en importations) soit un partenaire principal de Madagascar, il faut aussi mentionner que d'autres associés tels que l'Union européenne (28,9%) et la Chine (17,7%) effectuent des échanges avec la grande île. Ces trois entités forment les trois premiers partenaires commerciaux de Madagascar représentant 53,7% des importations malgaches. Parmi les 20 premiers pays effectuant des échanges avec Madagascar, seuls deux pays appartiennent à la SADC, et apportent une part relativement significative à l'importation par rapport aux autres pays membres. Le deuxième est l'île Maurice qui occupe la cinquième place avec 3,5% des importations. Le calendrier de libéralisation des échanges avec la SADC devra tenir compte de l'implication des APE.

D'après les données recueillies auprès du CREAM, 3795 produits sont importés à Madagascar. Cependant, les importations sont réduites sur quelques produits, dont les cent premiers constituent 61% de la valeur totale des importations. Le reste est constitué essentiellement des produits tels que : les machines et engins (14%), les produits pétroliers, la laine et le coton (10%), les véhicules (4,9%). Les importations sont essentiellement constituées de produits de consommations intermédiaires (64,3%) pour les entreprises locales. Les produits de consommation finale sont de 21,4%, tandis que les biens d'équipements : 13,3%.

Madagascar importe 1786 produits de la SADC soit 47,06%. Les 50 premiers produits représentent près des  $\frac{3}{4}$  des importations totales. En revanche, les produits pétroliers passent en premier lieu avec 16,2% des importations, vient ensuite le sucre avec 11%, de la fonte, fer et acier avec 7,3% et du coton avec 6,2% des importations en provenance de la SADC.

La part de marché des produits en provenance de la SADC dans les importations totales de Madagascar est supérieure à 25% pour 472 produits et à 50% pour 280 produits, ce qui représente respectivement 7,2% et 4,7% des importations malgaches totales. Cette part est significative pour plusieurs des principaux produits importés de la SADC, notamment les engrais dont 68% des importations malgaches proviennent de la SADC, le sucre : 66%, les boissons : 63%, les préparations alimentaires diverses : 42%,

les savons : 41%. Ainsi, la SADC, dont l'Afrique du Sud est le plus investi, semble être un partenaire naturel pour certains produits importés. La ZLE peut améliorer la compétitivité par la baisse du prix de leurs intrants importés, surtout pour le coton, la fonte, le fer et l'acier, les engrais et les engins mécaniques et électriques. Elle favorise également une plus grande concurrence étrangère pour les industries alimentaires malgaches.

### 5-3-2 L'état des exportations de Madagascar

L'Union européenne et les Etats-Unis occupent respectivement les deux premières places soit 70% des exportations malgaches. Les dix premières destinations couvrent plus de 95% des exportations. L'Afrique du Sud et l'île Maurice sont des partenaires privilégiés car ils sont à la fois pays d'origine des importations et pays de destination des exportations malgaches. L'Afrique du Sud, occupant la 4<sup>ème</sup> destination des exportations malgaches est le principal partenaire africain de Madagascar.

D'après les données recueillies auprès du Ministère du commerce, 1536 produits sont exportés par Madagascar. Les exportations se concentrent aussi sur quelques produits. Les 10 premiers produits constituent 73% de la valeur totale des exportations. Plus de 30% des exportations sont textiles, environ 30% concerne le café, le thé et les épices et près de 17% représente les poissons et crustacés (crevettes).

A la différence des importations, Madagascar exporte en général des produits finis : 86,2%. L'exportation de produits finis concerne les produits primaires et les produits manufacturés. Pour les produits manufacturés, Madagascar présente une spécialisation dans des industries à forte main d'œuvre, elle transforme d'abord les matières premières importées et ensuite exporte des produits finis. Pour les produits primaires, Madagascar exploite ses avantages comparatifs en exportant des produits qui nécessitent qu'une seule étape de transformation. Madagascar, par rapport aux autres zones d'échanges, exporte vers la SADC une proportion plus élevée de consommations intermédiaires, et donc relativement moins de produits finis<sup>15</sup>. La structure des exportations à destination des pays de la SADC est beaucoup moins concentrée par

---

<sup>15</sup>On entend par « consommation » : l'emploi d'un bien ou d'un service en vue soit de sa transformation dans la production : consommation intermédiaire, soit de la satisfaction d'un besoin : consommation finale impliquant la destruction immédiate ou progressive du bien in Lexique 5<sup>ème</sup> édition DALLOZ

rapport à ceux des autres pays vers lesquels on exporte. Les exportations à destination de la SADC représentent plus de 50% des exportations totales malgaches pour 103 produits et plus de 25% pour 133 produits, ces derniers sont marginaux dans les exportations totales (moins de 1%). Ces produits offrent quand même des perspectives d'exportation vers l'Afrique du Sud si l'adhésion de Madagascar à la SADC coïncide avec un assouplissement des règles d'origine spécifiques sur certains produits.

### 5-3-3 Les potentiels de Madagascar

Des données statistiques méritent d'être évoquées pour faire l'objet d'analyse et pour montrer le commerce existant entre Madagascar et la SADC en 2004.

Libellé des produits	Madagascar exporte vers SADC	SADC importe depuis le monde	Madagascar exporte vers le monde	Commerce et potentiel en milliers de US
Animaux vivants	0	1411	441	441
Poissons, crustacées	2192	91543	57621	30939
Légumes, plantes, racines et tubercules alimentaires	756	53516	3531	2775
Fruits comestibles	0	8982	2205	1467
Café, thé, épices	309	51817	33319	6896
Graines, fruits, pailles	273	15779	1631	1358
Sucs, extraits végétaux	0	2359	3136	2359
Minerais de chrome	0	472	7096	472
Huiles essentielles	17	7744	5991	4562
Bois, charbon, ouvrages en bois	1536	87578	8575	7039
Ouvrage de vannerie en matières végétales	304	6787	1791	3444



Coton	433	99879	11220	10787
Sisal, autres fibres textiles bruts	90	1293	2354	1203
Vêtements, accessoire	0	61178	719	719
Pierres gemmes brutes	521	56404	10363	9842
Chrome	0	931	1343	931

Source : Calculs du CREAM basés sur les statistiques de COMTRADE

#### 5-3-4 Une intégration commerciale régionale inégale

La structure tarifaire des pays de la SADC et de Madagascar et les accords d'intégration régionale auxquels ils appartiennent, déterminent le volume et la direction des flux commerciaux. Le commerce intra-SADC est contrasté, Maurice par exemple échange dans la SADC avec une part de : 13,3% de ses importations et 2,6% de ses exportations. Par contre les autres pays présentent une part plus importante : 56,3% des importations et 62,1% pour les exportations, en revanche l'Afrique du Sud et Maurice figurent parmi les cinq premiers partenaires commerciaux avec 11,8% de ses importations et 3,7% de ses exportations.

La structure du commerce de Madagascar et des pays de la SADC suggère une spécialisation internationale quelque peu différente selon les pays. Madagascar et Maurice importent essentiellement des consommations intermédiaires et des biens d'équipement. Ils exportent des produits de consommation finale. Madagascar a la particularité d'avoir des exportations de produits de consommation finale primaire. Cette spécificité représente les dotations du pays en produits primaires que les entreprises malgaches transforment avant l'exportation. Elle implique une faible participation du pays à la division internationale des processus de production. En adhérant à la SADC, Madagascar pourrait s'insérer dans une division régionale des processus de production.

Le Protocole de commerce de la SADC autorise l'application de mesures de protection, pendant une durée limitée, pour les industries naissantes. Cette décision

permet aux entreprises malgaches de s'adapter progressivement à un nouvel environnement d'intégration et de s'implanter dans de nouveaux secteurs porteurs. Pour voir l'évolution de la grande île, des tableaux montrent les indicateurs des pays membres de la SADC.

#### 5-3-5 Indicateurs sur l'intégration à la SADC

Le fait que Maurice et l'Afrique du Sud soient partenaires importants de Madagascar constitue déjà un atout favorable à la création nette d'échanges, surtout que l'Afrique du Sud est un acteur principal, voire dominant au sein de la région.

Le PIB de la SADC représente 37 fois le PIB de Madagascar, c'est donc un marché potentiel de plus de 200 millions de consommateurs. L'entrée au sein de la ZLE va également attirer les IDE, elle signifie aux investisseurs un engagement stable en faveur d'une politique d'ouverture, elle renforce aussi la crédibilité des réformes politiques commerciales. Madagascar a peu reçu d'IDE et pourtant, dispose de ressources primaires abondantes.

**Tableau 1 : Madagascar dans la SADC : indicateurs des échanges en millions de dollars. Source du tableau : WBI, Banque Mondiale**

	Exportations	Importations	IDE	PIB
Afrique du Sud	35392,3	31842,9	738,9	104243,3(62,4)
Angola	8607,4	7826,6	1312	11248,5(6,7)
Botswana	2667,3	1946,6	36,8	5273(3,2)
RDC	1048,1	1224,3	31,9	5707(3,4)
Lesotho	367,1	761,1	80,8	714,4(0,4)
Malawi	476,7	821,8	5,9	1901,4(1,1)
Maurice	2749	2576,9	27,6	4532,5(2,7)
Mozambique	845,9	1375,8	405,9	3598,6(2,2)
Namibie	1403,3	1420,6	140,7	2903,6(1,7)
Swaziland	1077,8	1183,3	45	1186,5(0,7)
Tanzanie	1562,9	2218,4	240,4	9381,6(5,6)
Zambie	1058,4	1551,9	197	3696,7(2,2)
Zimbabwe	1999	1807	25,9	8304,5(5,0)
SADC	59255,2	56557,2	3288,8	162691,6
<b>MADAGASCAR</b>	<b>703,9</b>	<b>992,6</b>	<b>8,3</b>	<b>4399,6(2,6)</b>

En tout point de vue, les pays de la SADC sont hétérogènes. Du côté du nombre de la population, trois pays dont : la RDC, l'Afrique du Sud et la Tanzanie cumulent à eux seuls 132,1 millions sur les 221,7 millions de la SADC. Parmi ces géants, Madagascar se trouve en cinquième position avec ses 16,4 millions d'habitants

La SADC est fortement dominée par l'Afrique du Sud qui représente à peu près 62% du PIB, 58,5% des exportations, 54,8% des importations 22,4% des IDE pour 20,4% de la population de la région<sup>16</sup>. Madagascar se place en huitième position avec une contribution de 2,6% au PIB, 1,2% à l'exportation et 1,6% à l'importation. Toutefois, il faut mentionner que les niveaux de développement sont très disproportionnés, par conséquent, le taux de croissance peut varier d'un pays à un autre. Celui de la SADC est de 2,94% sur la période de 1994-2002, celui de Madagascar est de 3,34%.

Ces indicateurs confirment que Madagascar figure dans la catégorie des PMA notamment avec un PIB/hab. qui est égal à 268 dollars. La plupart des pays membres de la SADC à l'exception de Maurice, présente des indicateurs de développement humain assez faibles.

#### **5-4 L'intégration de Madagascar au sein du COMESA**

L'adhésion de Madagascar suit le rythme auquel le COMESA lui-même évolue.

##### **5-4-1 Processus d'adhésion**

Le Marché commun pour l'Afrique de l'Est et Australe, le COMESA, a vu le jour à Kampala en 1993 et fait suite à la Zone d'Echange Préférentiel (Preferential Trade Area -PTA), de l'Afrique de l'Est et Australe créé en 1981.

Le COMESA compte actuellement 20 pays membres, dont Madagascar depuis 1995. En résumé, les objectifs du COMESA comprennent quelques points à savoir :

- l'abolition complète des barrières tarifaires et non tarifaires internes,
- l'adoption d'un Tarif Extérieur Commun (TEC).
- la libre circulation des travailleurs et des capitaux.
- l'harmonisation des normes de production, notamment en ce qui concerne les normes sanitaires et phytosanitaires.

---

<sup>16</sup> Tout ce qui est donnée statistique en pourcentage provient du Ministère du commerce

- une harmonisation fiscale, en particulier pour la TVA et les droits d'accises.
- la coopération en matière de législation sur la propriété intellectuelle et l'investissement.
- une union monétaire.

La plus marquante des réalisations du COMESA à ce stade est la création d'une zone de libre échange (ZLE) le 31 octobre 2000, entre 9 pays membres à savoir : Djibouti, l'Égypte, le Kenya, Madagascar, le Malawi, Maurice, le Soudan, la Zambie et le Zimbabwe. Les membres du COMESA se sont accordés sur la création d'une Union Douanière en 2004, qui inclut la mise en place du TEC.

Depuis 1991 le volume des exportations a augmenté de 18 Millions de US\$ à 40 Millions en 2001, alors que les importations passent de 7.7 Millions à 80 Millions. Les exportations ont augmenté de 22% tandis que les importations ont plus que triplé : 72,3% par rapport aux exportations, autrement dit, les exportations de Madagascar sont insuffisantes. 90% de ces opérations se sont effectuées principalement avec Maurice. Le commerce extérieur de Madagascar avec les 18 autres pays du COMESA ne représente que 1%.

Le principal partenaire de Madagascar est Maurice qui a beaucoup bénéficié de la libéralisation. De 1994 à 2001 ses exportations ont plus que doublé, elles ont atteint 105\$. Il s'agit d'une augmentation verticale du commerce avec une sous-traitance profitant de la main d'œuvre bon marché de Madagascar. Cette forme de commerce intra-industriel est une source de profits très efficace. Mais cette exportation de produits semi finis est plutôt orientée vers les marchés américains et européens, c'est-à-dire une forme de coopération Nord Sud et non une expression de la libéralisation régionale.

Le commerce de Madagascar avec les autres pays du COMESA est très réduit par rapport au 90% accaparé par Maurice.

Le COMESA a récemment révisé et simplifié ses règles d'origine. Toutes les marchandises éligibles au traitement préférentiel doivent être accompagnées d'un certificat d'origine COMESA. D'après le Secrétariat du COMESA, la récente libéralisation commerciale a eu un impact favorable sur les échanges : le commerce intra-COMESA de Madagascar a eu une croissance encore plus rapide, avec un taux annuel de 18,1% pour les importations et de 36% pour les exportations

#### 5-4-2 La part des exportations et des importations dans le COMESA

Les importations en provenance des pays du COMESA ne comptent que pour 15,8% des importations totales de Madagascar et les exportations vers le COMESA pour 24,6% de ses exportations totales, pour respectivement 32,2 et 56,8% en ce qui concerne les échanges avec l'UE.

Maurice est un des grands gagnants de la libéralisation des échanges de la zone, ses exportations ont doublé, surtout dans des domaines de plus en plus variés entre autres, le textile. Les entreprises mauriciennes délocalisent la partie à haute intensité de main d'œuvre à des sous-traitants, chez des pays voisins comme Madagascar, où la main d'œuvre est bon marché. Ce type d'échange constitue un appui pour la croissance des Zones Franches Industrielles à Madagascar. Quoique la main d'œuvre dans les ZFI soit bon marché, on ne peut nier qu'elles résolvent en partie le problème de chômage existant à Madagascar.

D'après ces données du Ministère du Commerce<sup>17</sup>, on voit qu'il existe encore des pays membres du COMESA avec lesquels Madagascar n'effectue pas d'échanges. Et le tableau montre également que les exportations de la grande île dans le COMESA tournent vers Maurice. La participation à un taux de 1% dans le COMESA est à forte domination de quelques pays seulement dont : Maurice, Kenya, Djibouti, Congo et les Comores. Cette tendance est marquée tant au niveau de l'importation qu'au niveau de l'exportation.

Ce fait peut s'expliquer par diverses raisons. La situation insulaire de Madagascar pose une certaine difficulté au niveau des coûts de transports qui sont élevés. Une faible connaissance du marché induit aussi à une limitation du nombre de pays avec lesquels on effectue des échanges. Parfois la différence de langue peut entraîner des reculs au niveau de l'échange, mais celle-ci ne devrait pas pour autant constituer un facteur bloquant. Le respect des règles d'origine peut être une source de sous-exploitation des relations intra-COMESA, ceci est dû que les producteurs malgaches rencontrent des difficultés quant à la non disponibilité des intrants locaux en quantité et en qualité. Certes, le COMESA bien

---

<sup>17</sup> Des données statistiques sur les importations et exportations de Madagascar dans le cadre du COMESA sont reportées en annexes

qu'il ait duré plus d'une dizaine d'années reste un marché inexploité en tant que source de matières premières et de destination des produits malgaches.

Par ailleurs Madagascar va bientôt adhérer à l'Agence pour l'Assurance du Commerce en Afrique. Cette agence a été créée avec l'appui de la Banque mondiale et lancée par le Sommet de la COMESA en mai 2000. Elle a pour objectif de faciliter les échanges commerciaux entre les régions, et en même temps offre une assurance contre les risques politiques dans les relations commerciales.

En 1994, les membres de la COMESA se sont mis d'accord sur la création d'une Union Douanière en 2004. Ce qui implique un degré d'intégration commerciale plus élevé entre les membres. Par conséquent, des TEC seront proposés et permettront à Madagascar de revoir ses tarifs sur des catégories de produits. Cependant, les TEC pourraient constituer un pas en arrière si la stratégie de participation dans le COMESA n'est pas révisée, puisque les risques de détournement d'échanges pourraient se faire en faveur des pays les plus développés au détriment de Madagascar. En s'engageant dans le programme de l'Union Douanière du COMESA, le gouvernement malgache doit tenir compte de ses intérêts en adoptant un TEC plus bas et uniforme compatible avec les règles de l'OMC pour réduire les niveaux de protection.

L'entrée dans la ZLE porte ses effets sur les investissements, bien que ces derniers ne soient pas encore prospères. En effet, la libéralisation se fait d'étape en étape, et pour le moment, les activités commerciales sur les biens et services sont le plus développées. Ensuite vient la circulation des capitaux qui constituent un moteur de croissance pour les entrepreneurs. A un moment donné, ce sera au tour des personnes de jouir de la libéralisation de la circulation, et elle va commencer par la libre circulation des mains d'œuvre qualifiées.

Bref, les données offertes par le MICSDP sur les échanges de Madagascar au sein du COMESA et de la SADC, montrent une somme assez importante. Toutefois, notre part reste infime par rapport à celles des autres pays. De plus, ce sont les échanges de biens et services qui tendent à envahir le marché. La libéralisation des capitaux, c'est à dire des investissements, ainsi que les mains d'œuvre de qualité ne sont pas encore développées

D'un côté, cette situation de déséquilibre peut être analysée. De l'autre, elle peut engendrer des effets sur le développement de Madagascar. Une analyse de ce que pourrait être l'impact de l'intégration régionale est alors émise pour faire face aux problèmes.

Rapport-Gratuit.com

En s'engageant dans les CER, Madagascar adopte une politique commerciale commune appropriée. Néanmoins, la situation mérite une étude pour pouvoir bien capter les avantages de l'IR, et esquisser aux méfaits de celle-ci. En effet, notre intégration régionale présente autant de points positifs que de points négatifs. De ce fait, des propositions peuvent être considérées pour affronter les problèmes commerciaux.

## **CHAPITRE 6: ANALYSE D'IMPACT DE L'INTEGRATION DE MADAGASCAR**

L'ouverture commerciale permet d'améliorer l'environnement économique, et surtout le climat d'investissement. Comme toute ouverture au commerce international, l'adhésion à un accord d'intégration régionale pourrait contenir autant de gains que de risques. Mais à charge pour l'Etat de bien gérer les politiques commerciales pour qu'il puisse tirer profit de son intégration.

*Rapport-gratuit.com*   
LE NUMERO 1 MONDIAL DU MEMOIRE

### **6-1 La politique commerciale de Madagascar**

La politique commerciale de Madagascar est représentée par la politique tarifaire et les accords d'intégration régionale. Depuis la fin des années 80, la grande île s'est engagée dans un programme de libéralisation de son économie et de son commerce extérieur. Les décrets N°95-346 du 9 Mai 1995 et N°96-777 du 9 Septembre 1996 ont finalisé la libéralisation des régimes d'exportation et d'importation. Il n'y a plus de restriction quantitative, toutefois, une liste demeure pour des raisons de santé publique et de sécurité publique et environnementale.

Madagascar n'applique pas le droit anti-dumping ou de sauvegarde comme l'autorise l'OMC dans certaines situations.

#### **6-1-1 La politique tarifaire**

La détermination d'un tarif est un choix politique, car c'est le niveau de sacrifice demandé aux consommateurs en contrepartie d'avantages accordés à l'Etat ainsi qu'aux activités protégées. Globalement, l'application d'un tarif entraîne une perte de bien être collective. De leurs côtés, les entreprises protégées deviennent compétitives, à long



terme, cette protection doit disparaître pour procurer des avantages nets pour la collectivité. L'argument en faveur de la protection des industries naissantes repose sur des gains escomptés futurs qui sont plus élevés par rapport aux pertes actuelles inhérentes à la protection. La protection se justifie par des avantages comparatifs potentiels qui n'ont pu être exploités à cause des défaillances dans le marché.

La politique tarifaire de Madagascar a connu une évolution favorable, avec la réduction du nombre et du niveau de taxation. Les produits importés à Madagascar sont soumis aux droits de la NPF, à une taxe d'importation, d'un droit de timbre et une taxe statistique d'importation. Tous ces droits et taxes sont ad valorem. Les importations de certains produits sont soumises à une TVA au taux de 20% et à des droits d'accises. De plus, des redevances sont appliquées, dont le taux varie selon que le produit est de fabrication locale ou importé. De la sorte, les redevances introduisent une discrimination entre les biens importés et les biens produits localement. Cette discrimination n'est pas conforme aux règles de l'OMC, et pourtant Madagascar est un membre de l'OMC.

La politique tarifaire englobe aussi les exonérations qui proviennent du code des investissements ou d'autres codes sectoriels<sup>18</sup>. Par rapport aux autres pays africains, Madagascar mène une politique d'exonération modérée. Notre tarif progresse en fonction de la fabrication des produits, ce qui assure un taux de protection effective positif pour les industries locales (TPE). Les taux théoriques appliqués sur les produits de la SADC sont un peu élevés, mais les taux appliqués sont en moyenne plus faibles. Madagascar applique une protection de ses industries à l'égard aussi bien de l'Afrique du Sud que du reste du monde.

#### 6-1-2 Les taxes à l'importation : recettes fiscales de l'Etat

Les importations constituent une principale assiette des recettes fiscales malgaches. Les recettes de l'Etat s'élèvent à 698,4 milliards d'Ariary. Les droits et taxes prélevés sur les importations représentent près de 46,3% des recettes publiques. Les droits de douanes et taxes d'importation représentent un peu plus de 11% des recettes fiscales, la TVA sur les importations est de 22%. Les recettes publiques représentent

---

<sup>18</sup> Pour mesurer l'importance des exonérations, on compare le taux appliqué soit les droits perçus rapportés à la valeur CAF des importations et le théorique c'est-à-dire celui inscrit dans le tarif. Le taux appliqué prend aussi en compte des préférences accordées dans le cadre des accords commerciaux

17,7% en moyenne pour les PMA d'Afrique Subsaharienne. Le potentiel fiscal de Madagascar est estimé à 19% du PIB<sup>19</sup> Le niveau effectif des recettes publiques dépend des mesures de politique économique (budgétaire et monétaire), des politiques fiscales et douanières. Si la politique est efficace, elle permet de mobiliser un prélèvement public effectif supérieur au potentiel fiscal. Dans ce cas l'effort fiscal est positif. Dans le cas contraire, l'effort fiscal est négatif, c'est-à-dire : un prélèvement inférieur au potentiel fiscal. Madagascar présente un effort fiscal négatif, son prélèvement est inférieur au potentiel fiscal, de l'ordre de 9% du PIB. Cette faible efficacité constitue un obstacle par rapport à une plus grande ouverture de l'économie malgache. L'adhésion à la SADC va par la suite entraîner une baisse des recettes douanières. Madagascar doit alors poursuivre des réformes fiscales en substituant la fiscalité interne à la fiscalité sur les échanges extérieurs. Les droits de douane et taxes d'importation ont rapporté 79,42 Milliards d'Ariary.

Plus du tiers des recettes proviennent de la taxation des importations des produits pétroliers. Les recettes sur les importations en provenance de la SADC représentent 8,3% des recettes douanières. Près de 50% proviennent de la taxation des importations de sucre (30,6%). Une ZLE totale entre Madagascar et la SADC va entraîner une réduction des recettes fiscales de 1,1%, 0,9% au titre des recettes douanières (DD, taxes d'importation), 0,2% au titre de la réduction de l'assiette de TVA.

## **6-2 Les gains et avantages de l'intégration à la SADC et au COMESA**

Ayant à peu près les mêmes objectifs, les gains en intégrant au sein du COMESA ou de la SADC ne sont pas aussi différents, quoiqu'il existe certaines distinctions. Les objectifs généraux visés étaient la libéralisation du commerce, la promotion de l'investissement et la libre circulation du capital et des mains d'œuvre. On constate que la libéralisation du commerce est le cadre qui se développe considérablement, en ce qui concerne les investissements et la circulation des personnes, ils surviennent d'étape en étape selon les calendriers proposés pour chaque pays. Le protocole de l'investissement

---

<sup>19</sup> Capacité contributive est le niveau de prélèvement public qu'il est possible d'anticiper compte tenu des facteurs structurels propres à chaque pays)

est en cours pour attirer les IDE et établir des relations plus sérieuses avec les autres groupements régionaux tels que : l'UE, l'ALENA, l'ASEAN, le MERCOSUR

#### 6-2-1 L'échange de biens soutenu par les avantages comparatifs

Etant donné qu'actuellement, c'est le commerce de marchandises qui est le plus appuyé par l'intégration, Madagascar pourrait relever la concurrence sur le marché régional. D'après la théorie de Ricardo, un pays doit se spécialiser dans la production de bien auquel il a un avantage comparatif. Toutefois, cette théorie a été revue par d'autres auteurs dont Balassa. Les produits sur lesquels elle a un avantage comparatif constituent 3,5 milliards de dollars.

Certains secteurs sont plus prometteurs que d'autres ; dans le secteur agricole, le programme BAMEX (Business and Marketing Expansion), a identifié des filières agricoles et agro-industrielles qui présentent de véritables perspectives de développement pour l'exportation. Ces produits sont surtout : les fruits et légumes, les épices, les huiles essentielles et ils semblent que ces derniers sont sous-exploités. D'autres produits tels que : les oléagineux, les céréales, les noix de cajou, les boissons et les fibres, présentent également de perspectives en vue. Pour le secteur industriel, les produits concernent : les meubles, le traitement en bois, les instruments médicaux de précision et d'autres articles en cuir.

Il est important de connaître les avantages comparatifs malgaches actuels sur les marchés internationaux, à défaut d'identifier les avantages comparatifs inexploités.

#### 6-2-2 L'indicateur d'avantage comparatif : de la théorie à la pratique

Le commerce international est un moteur de croissance important pour les pays en développement dont le marché intérieur est limité en raison d'un pouvoir d'achat faible. A Madagascar, 49,1% de la population vit avec moins de 1 dollar par jour (Banque mondiale, site web). Grâce au commerce international, les ressources limitées de ces pays sont utilisées de façon plus efficace, en se spécialisant dans la production de biens pour lesquels ils ont des avantages comparatifs.

L'adhésion d'un pays à un AIR représente une étape intermédiaire vers une ouverture plus importante au reste du monde. Elle a pour objectif de promouvoir une

croissance durable et équitable grâce à des systèmes productifs plus efficaces dans un cadre régional. Le calcul des avantages comparatifs révélés Balassa, 1965 a fait l'objet d'une littérature et de nombreuses sophistications pour tenir compte de certaines critiques mais également de l'évolution de la structure du commerce international des pays développés.

Balassa a donc introduit un indicateur qui consiste pour un pays « j » et un produit « i » de diviser la part de ce produit dans les exportations totales du pays « j » par la part de ce produit dans les exportations totales d'une zone de référence. Si l'indicateur est supérieur à 1, le pays exporte ce produit dans une proportion plus importante que font l'ensemble des autres pays exportateurs de ce produit.

Parmi les 1536 produits exportés par Madagascar, 318 révèlent un avantage comparatif, c'est-à-dire avec un indicateur de Balassa supérieur à 1, ces produits constituent 98% de la valeur des exportations malgaches. Près de 166 de ces produits sont destinés à des consommations finales, tandis que le reste représente des biens de consommations intermédiaires. Madagascar présente de meilleurs indicateurs pour une majeure partie des produits.

### **6-3 Les avantages liés à la libéralisation du commerce**

Il est clair que la libéralisation du commerce favorise la situation des certains pays qui étaient auparavant engloutis dans des conditions précaires.

#### **6-3-1 La ZLE : stimulant de la concurrence et d'une meilleure harmonisation**

Le fait est que la libéralisation du commerce constitue une condition nécessaire, mais pas suffisante en soi pour assurer une croissance économique. Néanmoins, elle assure un certain nombre d'opportunités en matière de capacité de production et de débouchés. D'autant plus que l'entrée dans la ZLE renforce la capacité des Etats membres, en stimulant la concurrence sur le marché de biens et services au niveau des régions.

Avec la réduction des barrières tarifaires et non tarifaires dans les zones d'intégration, le commerce de biens connaît un accroissement considérable. La suppression des tarifs et des barrières ainsi que l'adoption d'un TEC facilitent le

problème de débouchés, par ailleurs l'harmonisation fiscale et des produits standards suivant les normes sanitaires et phytosanitaires encouragent les producteurs à rehausser la qualité de leurs produits.

Par conséquent, une concurrence accrue va pouvoir gérer la fixation des prix, la qualité ainsi que la performance des services et produits offerts. Dans ce cas, la ZLE encourage la spécialisation. L'intégration régionale va également influencer de manière positive l'utilisation et l'exploitation optimale des ressources de chaque pays.

Que ce soit dans la SADC ou le COMESA, les acquis constituent à peu près les mêmes points.

#### 6-3-2 Effets positifs sur le bien être

Une ZLE a un effet positif sur la balance commerciale et donc le bien être collectif. On peut dire que les consommateurs, c'est-à-dire : la population malgache, sont les principaux gagnants de la participation de Madagascar à la ZLE, puisque la baisse des prix est due à la baisse tarifaire accordée par la région. La réduction des droits et taxes à l'importation a toujours un impact positif sur le bien être. En effet l'annulation des droits de douane a pour conséquence une diminution de ces coûts de revient des produits en provenance des partenaires commerciaux. Cette baisse du prix se traduit par un gain pour les consommateurs. De ce fait, il y a une amélioration du bien être des malgaches.

#### 6-3-3 La libéralisation : support pour une meilleure compétitivité

A part les consommateurs, les entreprises peuvent aussi obtenir une part de bénéfice, leur gain réside dans l'élargissement du marché. De nouvelles portes s'ouvrent pour recevoir les produits. Par exemple, comptant 387 millions de consommateurs, le COMESA depuis l'application de la ZLE, la part des exportations de Madagascar à destination des autres pays COMESA est passée de 2,6% en 2000 à 4,4% en 2001.

L'intégration régionale constitue également un tremplin pour un saut vers le marché international. Par conséquent, elle offre des produits et des intrants à plus grand choix à des tarifs plus bas, les débouchés sont alors assurés. Grâce à l'entrée dans la ZLE, Madagascar peut réduire les coûts de production et améliorer la compétitivité des entreprises.

#### 6-3-4 L'adhésion à la ZLE facteur d'attraction des IDE

Le fait de s'intégrer donne à Madagascar une place de notoriété, lui permettant de s'exprimer voire négocier facilement sur le plan international.

L'intégration régionale pourrait avoir un effet positif sur la balance commerciale, malgré l'augmentation des importations malgaches, celle-ci est compensée par l'augmentation des exportations vers Maurice et l'Afrique du Sud. L'intégration nécessite une volonté politique pour faire face au commerce international. Le régionalisme représente une occasion pour les PMA de lutter contre leur manque de poids dans les relations internationales. Ainsi, l'intégration régionale constitue une réponse à la crainte de la marginalisation.

En matière de libre circulation des capitaux, l'intégration de Madagascar favorise l'attraction des IDE. En effet, le cadre d'une intégration régionale est plus stable et sécurisant aux yeux des investisseurs, et les incite à s'engager davantage en faveur d'une politique d'ouverture, ce qui renforce notre crédibilité par rapport aux autres opérateurs étrangers, surtout que Madagascar reçoit peu d'investissements mais dispose de ressources abondantes. Actuellement, des entrepreneurs sud-africains marquent leur intérêt pour le secteur du tourisme, des mines et de l'agriculture.

Dans les relations qu'ils entretiennent avec l'Union européenne, le COMESA et la SADC acquièrent des avantages grâce aux APE, il est normal si Madagascar privilégie également des prérogatives. De plus, pour un pays comme Madagascar répondant aux critères des PMA, des dérogations sont accordées bien qu'ils soient limitées, par exemple le Protocole de Commerce avec la SADC autorise l'application de mesures de protection pour les industries naissantes, ainsi les entreprises malgaches pourront s'adapter progressivement au nouvel environnement d'intégration.

Dans le contexte actuel, l'intégration régionale de Madagascar au niveau de l'Afrique Australe et Orientale porte surtout ses effets à travers les échanges de biens et services, c'est-à-dire au niveau des exportations et des importations. Bien que la libre circulation des capitaux figure dans les objectifs du COMESA et de la SADC, elle n'est pas encore à son stade d'épanouissement pour Madagascar. Pour ce qui est de la libre circulation des mains d'œuvre qualifiées et des personnes, Madagascar est en phase de réflexion pour la signature du Traité. Mais l'intégration ne suffit pas pour assurer un

développement durable, étant donné que le fait d'adhérer à la ZLE comporte aussi des risques, qui à la moindre négligence pourrait décliner de désavantage.

#### **6-4 Les revers de l'intégration régionale**

L'intégration régionale renferme également des côtés qui peuvent défavoriser les pays ayant des obstacles.

##### **6-4-1 Les apports de la libéralisation mal répartis**

Les avantages potentiels de la libéralisation du commerce font l'objet de débat au sein de chaque pays membre. La libéralisation du commerce confirme l'apport de surplus collectif entre les différents agents économiques, mais le problème surgit dans la répartition de ce bénéfice. La baisse des prix grâce à la réduction des droits et taxes à l'importation, se traduit par le gain du consommateur, par contre, elle se traduit par une perte pour les producteurs locaux qui sont concurrencés par des producteurs étrangers plus compétitifs.

Pour Madagascar, l'économie est sous exploitée et caractérisée par un déséquilibre : l'offre est inférieure à la demande, les dépenses de l'Etat dépassent les recettes, l'épargne est en dessous des investissements, et l'exportation de biens et services non facteurs est insuffisante par rapport aux importations. Par ailleurs, la suppression des droits de douane entraîne un manque à gagner en matière fiscale pour l'Etat, surtout que ces taxes de transactions constituent une grande part des recettes publiques de l'Etat. Cependant, cette perte peut être de court terme à condition qu'elle soit rapidement compensée par l'accroissement des recettes collectées dans d'autres domaines fiscaux comme la TVA et les droits d'accises.

##### **6-4-2 Potentiel sous exploité**

La compétitivité des entreprises locales peut être affectée par la libéralisation du commerce. Du fait d'une réduction des tarifs, des produits pourront devenir moins compétitifs et vont entraîner une désindustrialisation, qui est une tendance à la réduction de la part du produit industriel d'un pays par rapport à la production mondiale. En ce qui concerne la question de traçabilité, c'est-à-dire la ligne normative à suivre dans la production, le problème se pose dans le fait que parmi les produits exportés, il y en a qui

ne respectent pas ce principe de traçabilité. Dans d'autres cas, c'est la quantité de production à l'exportation même qui ne suffit pas à satisfaire la demande extérieure. Madagascar a un potentiel sur les produits de la terre tels que les légumes, les fruits, ainsi que sur les produits d'exportation comme la vanille, le café et le girofle. Avec notre richesse en plantes médicinales, les huiles essentielles avec ses vertus curatives et aromatiques, représentent aussi un atout. Mais cet avantage comparatif reste inexploité pour diverses causes.

#### 6-4-3 Insuffisance de moyens techniques et forte domination des autres pays membres

Le manque de matériel de haute technologie perdure dans presque toute l'île, et pourtant l'agriculture occupe une majeure partie des activités. Les infrastructures coûtent chères et les producteurs ne peuvent se permettre de faire des rénovations pour améliorer la qualité et la quantité de la production. Pour combler la quantité demandée au niveau du marché régional, les producteurs ne vont plus se soucier de la qualité, par conséquent les produits seront moins compétitifs.

Une distinction doit être faite entre un régionalisme de coopération et un régionalisme d'intégration. Dans le premier type, comme le cas de la COI, les décisions sont prises à l'unanimité, ce qui nécessite un degré de solidarité, et entraîne une souveraineté totale du pays. Par contre, dans un régionalisme d'intégration tel la SADC et le COMESA, les décisions sont prises à la majorité, ce qui nécessite un abandon de souveraineté en matière de politique économique et commerciale. Et les pays membres doivent faire en transfert de compétence vers les instances de l'intégration régionale. Le fait du régionalisme d'intégration a tendance à se dévier vers une domination des plus grands pays de l'intégration. C'est un point fort que Madagascar se rallie avec un groupement dont l'Afrique du Sud est un pilier économique, mais pour le cas de la SADC, l'Afrique du Sud domine, non seulement par rapport à Madagascar, mais aussi par rapport au marché de la région. Dans ce cas, notre marché est plus qu'envahi par des produits tels que le savon, le sucre, les papiers et cartons, le textile et le vêtement, par conséquent il n'y aura plus de place pour les produits locaux. Face à cet envahissement qui reflète la concurrence, les opérateurs malgaches n'arrivent pas à cerner ce problème sans le soutien de l'Etat.



Les quantités de biens exportées vers les régions SADC et COMESA, sont largement insuffisantes pour affirmer que les ressources sont exploitées à bon escient. Le COMESA et la SADC est chacun relativement composé de 20 et de 14 pays. Mais ce nombre ne joue pas en faveur de Madagascar, puisque parmi la liste des pays dans le cadre de l'intégration, très peu sont ceux avec qui on réalise des échanges effectifs et significatifs dont : l'île Maurice, l'Afrique du Sud, le Kenya, l'Egypte, les Comores. Au cœur de cet engrenage, Madagascar avec ses politiques commerciales semble envahi, la ZLE représente un marché potentiel inexploitable que si les entreprises malgaches ne seront compétitives sur le marché régional.

Comment peut-on alors profiter au maximum de notre intégration au niveau de l'Afrique australe et orientale, sans être victime de domination mais à la fois faisant preuve d'une autonomie.

#### **6-5 Propositions**

De quelle manière Madagascar va-t-elle accéder aux marchés de l'Afrique et quelles sont les stratégies pour vaincre les contraintes des accords commerciaux ? Pour répondre à ces questions, des propositions sont émises à des fins d'utilisation pour d'éventuelles applications.

##### **6-5-1 Révision de la politique relative à l'échange de biens**

La politique commerciale de Madagascar est représentée par la politique tarifaire et les accords d'intégrations régionales. A part l'application d'une politique d'ouverture, Madagascar doit ainsi promouvoir une politique incitant les producteurs locaux à exporter davantage pour améliorer la balance commerciale. Cette révision pourrait élargir l'étendu de notre marché en conquérant les autres pays membres inexploités

##### **6-5-2 Incitation pour les investisseurs étrangers**

Comme l'investissement crée la richesse, il faudrait en faire autant afin d'exploiter chaque ressource disponible, et ne recourir à l'importation des intrants qu'en cas de force majeure. Il serait alors important d'investir massivement dans la modernisation des appareils productifs et dans l'amélioration des infrastructures, pour

que la conquête du marché régional soit possible. Pour ce faire, Il vaut mieux essayer d'établir un meilleur climat d'investissement en facilitant les procédures de réalisation, pour que les étrangers n'hésitent à utiliser leur argent dans notre pays.

Dans le cadre de l'élaboration de propositions de plans, Madagascar doit faire appel à des experts compétents pour qu'une influence s'impose pendant les réunions effectuées. Le fonds réservé au renforcement de capacité doit augmenter. De plus, la juxtaposition de deux unions douanières n'est pas conforme à l'adoption d'un TEC, ce ne serait pas compatible d'être à la fois membre du COMESA et de la SADC.

D'un côté, notre adhésion au niveau du COMESA est moins significative, du fait que pourcentage des échanges effectués au sein de ce groupement soit de 1%, et on avance petit à petit vers l'Union douanière. De l'autre, on vient tout récemment de rejoindre la SADC, ce qui nous offre également de nouvelles opportunités, mais il faudrait prêter attention au fait que l'Afrique du Sud a tendance à s'imposer. Le secrétariat du COMESA met à la disposition des pays membres un fonds pour des programmes de renforcement des capacités, des études de marchés et diverses missions. Madagascar devrait saisir ces opportunités, d'autant plus que le gouvernement a déjà entamé des démarches dans cette direction.

#### 6-5-3 Réallocation des ressources limitées en faveur des secteurs porteurs

Les ressources limitées du pays doivent nécessairement être réorientées vers les secteurs porteurs les plus productifs mais inexploités tels que la production de légumes, celle des produits de mer (les thons en boîte), ainsi que la production de riz. En effet, Madagascar pourrait largement augmenter son exportation en riz si les motivations des agriculteurs sont accompagnées de hautes technologies efficaces. Si Madagascar démontre une capacité de production satisfaisante, l'Etat pourrait facilement solliciter des avantages en faveur du pays, par exemple la proposition que Madagascar soit le grenier à riz a déjà été faite mais faute d'efficacité, celle-ci a échoué.

#### 6-5-4 Renforcement du 3P

L'établissement d'un véritable partenariat public-privé est plus que jamais utile, parce que la réussite ou l'échec de notre intégration dans l'économie internationale sera

partagée entre ces deux secteurs. La politique de l'Etat doit être incitative, en traçant les grandes lignes et en apportant son soutien aux entreprises naissantes. L'Etat doit aussi les aider à s'ouvrir vers l'extérieur tout en valorisant les ressources nationales pour que la croissance repose sur une base nationale élargie. De son côté, le secteur privé doit accroître ses investissements privés. De cette manière, l'Etat pourrait garantir l'intérêt général en renforçant la capacité d'analyse des différents ministères techniques concernés et en assurant une coordination opérationnelle entre ces ministères.

#### 6-5-5 Participation active aux instances régionales de négociation

Etant donné que les décisions essentielles sont débattues et traitées aux instances régionales, Madagascar doit pouvoir participer pleinement à ces instances. La participation aux différents forums doit être effective. Souvent, Madagascar n'assiste pas à des réunions sous prétexte que le moyen de participer aux instances manque. Il serait nécessaire de renforcer aussi les institutions publiques et privées en charge de l'intégration régionale pour qu'elles puissent définir une articulation la plus capable de promouvoir efficacement l'intégration de Madagascar.

Par conséquent, la détermination du TEC devrait être bien élaborée, parce qu'il est l'instrument politique essentiel de l'union douanière. Les décisions sont d'une grande importance dans l'économie des pays membres, leur politique fiscale, leur politique industrielle et commerciale et il faut bien les étudier avant d'en discuter au niveau des instances.

#### 6-5-6 Règlements des détails techniques

Un autre élément essentiel dans l'union douanière réside dans la gestion, la collecte et la redistribution des taxes entre les pays membres. Les Etats devraient alors centraliser le système avec la création d'un organe responsable de toutes ces opérations. Etant donné le rapport de 1% de Madagascar avec les autres pays membres de la région, les taxes commerciales jouent un rôle important dans son budget. Vu également son insularité, Madagascar n'a pas intérêt à accepter un mécanisme douanier de partage. Une des principales raisons de l'adhésion de Madagascar à la SADC est d'entretenir des relations avec l'Afrique du Sud, les marchés sud-africains sont très larges. Madagascar

devrait les considérer comme des potentialités d'expansion, en augmentant les exportations.

Pour pouvoir remplir à temps les commandes dans les exportations, il faudrait résoudre les problèmes sur les transports, les coûts, les certificats d'origine, le protectionnisme, les problèmes de communication, l'insuffisance de volume, le manque de connaissance sur les caractéristiques du marché, les qualités standards, la bureaucratie, la corruption.

Ainsi, le problème réside surtout dans les exportations qui sont encore faibles par rapport aux importations. Ce problème est dû également à une faible production locale. Pour ce faire, l'Etat devrait régler les difficultés rencontrées à la base de la production, que ce soit agricole, artisanale, industrielle ou d'autres secteurs, en modernisant les outils et technologies utilisés pour augmenter les rendements et exporter largement vers les autres pays membres.

## CONCLUSION

Le protectionnisme fût à une certaine époque un facteur bloquant dans les échanges. Avec l'intensification actuelle des échanges, on prône la libéralisation commerciale. Cette libéralisation se fait sur un niveau national, régional et international. En effet, des règles ont été mises en place par l'OMC, afin de régir les diverses transactions effectuées entre les nations membres. C'est à travers ces accords multilatéraux mondiaux que sont établies les règlementations concernant le commerce de biens et services, la libre circulation des capitaux et des investissements et la libre circulation des personnes. Les échanges se multiplient également au niveau des continents. De cette manière, les liens entre les pays géographiquement proches sont renforcés.

De plus, un Accord comme celui de Cotonou, favorise les relations entre l'Union européenne et les pays ACP. Des Accords de Partenariat Economique sont alors établis pour donner un accès au marché européen, tout en tenant compte des avantages respectifs de chaque membre. Plusieurs accords sont élaborés en faveur des pays en développement et des pays moins avancés, étant donné leur situation de vulnérabilité.

Une grande partie des pays africains sont des pays en développement et des pays moins avancés, la fragilité de leur économie les mène à renforcer leur capacité de faire face au rythme effréné de l'échange commercial. Des régions d'intégration sont créées en Afrique. Parmi les plus actives de ces régions sont celles de l'Afrique Orientale et Australe, à savoir : le COMESA et la SADC. Elles ont semblablement les objectifs de l'OMC mais dans un cadre plus étroit qui considère davantage les intérêts des Etats membres. Avec un nombre d'effectif réduit, le cadre de l'intégration régionale espère bien réaliser sans encombre la libéralisation commerciale.

Plusieurs théories sont alors étudiées pour faire des références à la libre circulation des échanges. Les unes supportent le fait que la libéralisation commerciale entraîne des effets positifs sur le développement et la croissance du pays, tandis que les autres maintiennent l'idée de la nécessité d'un protectionnisme pour éviter toute contagion aléatoire de crises économiques. La théorie de David Ricardo reste encore la plus pertinente, du fait qu'elle soutienne l'idée que chaque pays possède un avantage

comparatif sur un bien donné. Il s'agit tout simplement de savoir dans quel domaine sa compétitivité est elle la meilleure par rapport aux autres pays et autres produits.

Ainsi l'adhésion de Madagascar au sein du COMESA et de la SADC peut se résumer à cette théorie, parce que les échanges actuels de Madagascar ne représentent qu'un pourcentage négligeable. Et pourtant, elle possède les ressources nécessaires pour une meilleure participation. Madagascar manque de moyens techniques pour prouver sa performance au sein des régions. Pour y remédier, elle devra prendre de sérieux dispositifs politiques, économiques et sociaux pour réussir son adhésion, et en même temps pour combattre la pauvreté chronique.

Le résultat de notre adhésion au sein des régions est surtout marqué par les échanges effectués avec Maurice et l'Afrique du Sud. Cependant, Madagascar ne profite pas au maximum des avantages acquis de l'intégration régionale. Par conséquent, la balance commerciale est déficitaire du fait d'une augmentation accrue des importations. De ce fait, il serait indispensable d'augmenter les exportations, afin d'attirer le maximum de devises. Ainsi, l'intégration régionale ne sera optimale que si nos produits envahissent le marché extérieur. Par la suite la question est de savoir si nos produits sont compétitifs et prêts à affronter la concurrence internationale.

## LISTE DES ABREVIATIONS

**ACP** : Afrique- Caraïbes- Pacifiques

**ADPIC**: Accord sur les aspects des Droits de propriété intellectuelle liés au commerce

**AfOA**: Afrique Orientale et Australe

**AGCS**: Accord Général lié au commerce de services

**APE**: Accord de Partenariat économique

**CER** : Communauté Economique Régionale

**CMT**: Committee of Ministers responsible for Trade matters

**CNUCED**: Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le développement

**COI**: Commission de l'Océan Indien

**COMESA**: Common Market of Eastern and Southern Africa

**DD-Com**: Document Douanier Commercial

**Exim Bank**: Export Import Bank

**GATT**: General Agreements on Tariffs and Trade

**MAP**: Madagascar Action Plan

**DSRP**: Document Stratégique pour la réduction de la Pauvreté

**PIB** : Produit intérieur Brut

**IDH** : Indicateur de développement Humain

**IDE**: Investissement Direct Etranger

**PTA**: Preferential Trade Area

**TVA**: Taxe sur la valeur ajoutée

**TPE** : Taux de protection effective

**DD** : Droits de Douane

**ALENA** : Accord du Libre Echange Nord-Américain

**ASEAN** : Association des Pays du Sud Est Asiatique

**MERCOSUR** : Marché Commun Sud-Américain

**BAMEX** : Business and Marketing Expansion

**MIC**: Mesures concernant les Investissements lies au Commerce

**NPF**: Nation la plus favorisée

**OCDE**: Organisation pour le Commerce et le Développement Economique

**OEPC**: Organe d'Examen des Politiques Commerciales

**OIC**: Organisation Internationale du Commerce

**OMC** : Organisation Mondiale du Commerce

**OPIC**: Overseas Private Investment Corporation

**ORD**: Organe de règlement des différends

**OTC**: Obstacles Techniques et Commerciales

**PAD**: Pratique anti-dumping

**PMA**: Pays moins avancés

**RISDP**: Plan Régional Indicatif de Stratégie et de Développement

**SADC**: Southern African Development Community

**SADCC**: Southern African Development Coordination Conference

**SGP**: Système Généralisé de Préférence

**SMC**: Subventions et mesures compensatoires

**TEC**: Tarifs Economiques Communs

**TNF**: Trade Negotiating Forum

**TSA**: Tout Sauf Armes



**UD:** Union Douanière

**UE:** Union Européenne

**ZEP:** Zone d'échange Préférentiel

**ZEP-Re:** Compagnie de Réassurance de la ZEP

**ZLE :** Zone de libre échange

## BIBLIOGRAPHIE

- 1- ABDOULAHY Mahamat , « Evaluation des efforts d'intégration régionale en Afrique en vue promouvoir le commerce intra-africain », CAPC N°30, Décembre 2005, 47 p
- 2- ANDRIANARISOA Christian, « SADC : des opportunités et dangers », Dans les Media Demain, Num 127-875, 2004/09/03, p 18-20
- 3- BOHN Michaela, Séminaire EMMA-RINOS « Analyse comparatiste des processus d'intégration régionale Nord-Sud : Intégration régionale de l'Afrique du Sud et accords transocéaniques, 2003, 13p.
- 4- BOURDET Yves, « Limites et défis de l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest », Asdi, Country Economic Report 2005 :6, Septembre 2005,48p
- 5- BRUN Jean Marie et JADOT Yannick, « Du GATT a l'Organisation Mondiale du Commerce 15 fiches pour comprendre, anticiper, débattre, » PARIS, Ed SOLAGRAL, 1995,88p
- 6- CADOT Olivier, MELO de Jaime, OLARREAGA Marcelo, « L'intégration régionale en Afrique, où en sommes-nous », <http://www.hec.unil.ch/ocadot/PAPERS/ABCDEFR.doc>, 2006, 12 p
- 7- CATFANTAN Jean Yves, « Le grand désordre du monde : les chemins de l'intégration », EDITION DU SEUIL, Avril 1993,345p
- 8- CNUCED, « Rapport 2004 sur les Pays moins avancés- Commerce international et réduction de la pauvreté- Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement », Publication des Nations Unies Num F.04 II D 27, 2004, 384p.
- 9- Communauté économique pour l'Afrique et le PNUD, « Rapport sur la réunion régional sur les APE », 15p
- 10- COUSSY Jean et HUGON Philippe, « Intégration régionale et ajustement structurel en Afrique sub-saharienne », Collection Études et documents, 1991, 307p.
- 11- CURTIS John M. et CIURIAK Dan, « Les recherches en politique commerciale », Publication du Ministère des travaux publics et des services gouvernementaux, 2003, 344p.

- 12- DANIEL Vignes, « L'association des Etats Africains et malgache à la CEE », PARIS ARMAND-COLIN, 1970, 224p
- 13- De ALMEIDA Paulo Roberto, « Les dimensions sociales des processus d'intégration régionale », UNESCO et L'UNU-CRIS, février 2006, 12p
- 14- De LA CHARRIERE Guy, La stratégie Commerciale du développement Paris-PUF, 1973, 238p
- 15- DEBLOCK Christian, « Le libre échange et les Accords commerciaux de la politique commerciale des Etats-Unis », CEIM, Mars 2004, 61p
- 16- Deblock Christian, « Régionalisme économique et mondialisation : que nous apprennent les théories ? », Cahier de recherche, 12p
- 17- Direction générale de l'Economie, « La situation des Négociations sur les Accords de Partenariat économique : une perspective du COMESA », dans Revue d'information économique, Num 15, Décembre 2003.
- 18- DJUIDJE KOUAM Reine, « L'Union africaine comme réponse africaine au défi de la mondialisation », dans Afrique et Développement, Vol XXX, Nos 1 et 2, p125-151
- 19- Egg J. et Herrera J., Echanges transfrontalières et intégration régionale en Afrique subsaharienne, numéro spécial Revue Autre part n°6 et Editions de
- 20- EN BREF, « La prévention des conflits Africains », Num 4, Octobre 2003, 12p
- 21- GILLIS Malcolm, Dwight H., ROEMER Mickael, Donald R. Snodgrass, « Les arrangements Commerciaux mondiaux, Economie du Développement », Ed. Nouveaux Horizons De Boeck Université, Collection Ouvertures Economiques, 2001, 696p
- 22- GOLDSTEIN Andrea, « L'intégration régionale est-elle au service du développement ? », Problèmes Economiques n°2855, 7 juillet 2004, p 23-28
- 23- HARRIBEY Jean Marie, « Vers une société autonome et solidaire : développement ne rime pas forcément avec croissance », Le monde diplomatique, Num604, 2004/P18-19
- 24- HAUDEVILLE Bernard, « Intégration régionale et développement », Revue Région et développement, Num 14-2001

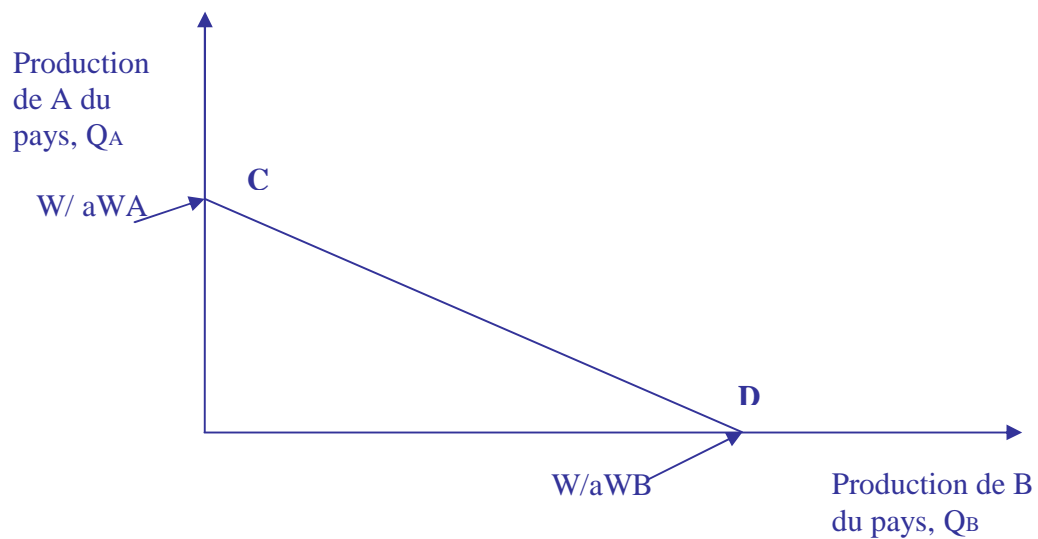
- 25- HORMEKU Tetteh, « Partenaires inégaux : Comment les APE pourraient nuire aux perspectives de développement d'un grand nombre de pays parmi les plus pauvres, Oxfam International, Septembre 2006, 19p
- 26- HUGON Philippe, « L'intégration régionale dans les économies en développement au regard des nouvelles théories de la régionalisation », Revue Africaine des Sciences Economiques et de gestion, Vol IV, Num2, Décembre 2002, 40p
- 27- International Center for Trade and Sustainable Development, « Les APE et le développement durable : repères pour un contrôle pro développemental des négociations, APRODEV, Bruxelles et Genève, 2005, 34p
- 28- J.P Cling, Razafindrakoto M., F Roubaud, « Les nouvelles stratégies internationales de lutte contre la pauvreté », 2eme Ed Juin 2003
- 29- KALINOVA Blanka et MARTENS John A., « Intégrer les économies de marché naissantes dans le système commercial international », OCDE PARIS, 1994, 109p
- 30- KRUGMAN Paul R. et OBSTFELD Maurice, « Économie internationale, 3<sup>ème</sup> édition », De Boeck Université, 2001, 872p.
- 31- LAPORTE Bertrand, CERDI Université d'Auvergne, RAMILISON Eric, CREAM, « Comment maximiser les avantages d'une adhésion de Madagascar à la SADC ? », Publication du MICDSP, Septembre 2005, 80p.
- 32- LAPORTE Geert, « L'intégration : de la théorie à la pratique », Courrier ACP-UE, Num 143, Novembre-Décembre 1993.
- 33- LAVERGNE Réal, « L'intégration et coopération régionale en Afrique de l'Ouest », KARTHALA et CRDI, 1996
- 34- Le BLANC Gilles, « Regional specialization, local externalities and clustering in Information technology industries », CERNA, Septembre 2001, 15p.
- 35- LINDNER Andréas, CAVE Bill, DELOUMEAUX Lydia et MAGDELEINE Joscelyn, Cahiers statistiques : « Commerce de marchandises et de services : Tendances statistiques et problèmes de mesure », Direction des statistiques des OCDE, Nov 2001, Num1, 8p.

- 36- MANDELSON Peter, « Les Accords de Partenariat Economiques : mettre une nouvelle politique commerciale en pratique », Rapport de l'Assemblée Parlementaire et paritaire ACP-UE, 2005, 5p
- 37- Manuel de la Rocha, « Analysis of Madagascar's regional and preferential trade agreements » Mai 2003, 48 p
- 38- NWANMA Vincent, « Histoires et perspectives de l'intégration régionale en Afrique », FDA Synthèse quotidienne, Mars, 6p
- 39- OPPERMANN Jord, « L'Europe monétaire : de l'union européenne des paiements à l'euro », GRIC, juillet 2000, 65p
- 40- ROIGNAN Anne Hélène, « Les Accords commerciaux régionaux », DREE-Dossiers, Septembre 2003, 19p
- 41- SAMUELSON Paul A., « L'économie 2 », Collection Armand Colin, 1983, 698p.
- 42- SIROEN Jean Marc, « L'intégration entre pays inégalement développés dans la régionalisation de l'économie mondiale : une analyse comparative », Université d'Orléans avec la collaboration du CERESA de l'Université Paris IX Dauphine, 116p
- 43- TRAORE Salia et KAMISSOKO Sory, Rapport sur la « Problématique de l'intégration Régionale », Mai 2006, 29p
- 44- VARSORI Antonio, « Revue d'histoire de l'intégration européenne », Ed. Groupe de liaison des professeurs d'histoire contemporaine auprès de la Commission européenne, Vol 9, 2003, 214p

## **ANNEXES**

- Annexe 1 : Figure 1 sur la frontière de possibilité de production  
Figure 2 sur les effets d'un DD
- Annexe 2 : Importation malgache de Maurice et d'Egypte au COMESA
- Annexe 3 : Exportation vers Comores, Maurice et Seychelles au COMESA
- Annexe 4 : Draft d'offre d'abaissement tarifaire de Madagascar au sein de la SADC
- Annexe 5 : Tableau des menaces pour Madagascar au sein de la SADC

**ANNEXE 1 : Figures sur la possibilité de production et  
les effets des Droits de Douanes**



La droite (CD) représente la frontière de possibilité de production du pays, elle montre la quantité de produit A qui peut être produite lorsque le pays a choisi de produire une certaine quantité de B

Figure 1

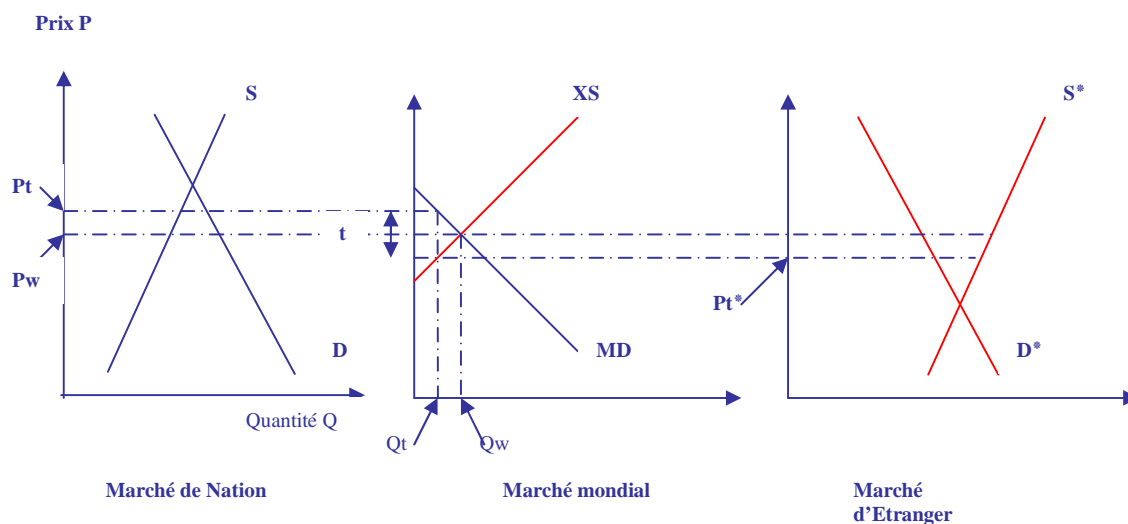


Figure 2



**ANNEXE 2 : Importation malgache de Maurice et d’Egypte au  
COMESA**

IMPORTATION MALGACHE DE MAURICE			
2005			
Code SH	Produits	Valeur CAF en ariary	Poids en Kg
0101101	Reproducteurs de race pure de ch	3 151 068	510
0105111	Reproducteurs de race pure de co	161 550 252	1 383
0105119	Autres coqs et poules vivants d'un	134 836 289	4 222
0402109	Autres lait et crème de lait en pouc	13 460 442	2 871
0402219	Autres lait et crème de lait en pouc	13 588 372	2 892
0407001	Oufs d'oiseaux à couvrir	125 576 125	15 846
1101000	Farines de froment (blé) ou de mé	5 833 113 286	8 796 560
1509100	Huiles d'olive vierges	8 347 236	1 145
1515300	Huile de ricin et ses fractions ,non	44 116	6
1520000	Glycérol brut ; eaux et lessives gly	1 333 420	198
1601002	Saucisses, boudins	61 288 045	11 102
1604140	Préparations et conserves de thor	787 242	183
1704900	Autres sucreries sans cacao(y cor	17 256 962	12 762
1806320	Autres tablettes,barres ou bâtons c	287 299	102
1806900	Autres chocolats, présentés en tak	4 139 247	1 907
1901901	Autres préparations alimentaires c	3 012 586	236
1902190	Pâtes alimentaires sans œufs non c	3 760 718 939	2 875 815
1902300	Autres pâtes alimentaires	361 176 910	122 909
1904900	Autres produits à base de céréale	809 078	1 080
1905310	Biscuits additionnés d'édulcorants	97 385 973	27 062
1905320	Gaufres et gaufrettes	27 641 727	7 396
1905909	Autres produits du n°1905( boulang	74 982 082	17 903
2002100	Tomates, entières ou en morceau	37 599 609	41 400
2005590	Autres haricots non congelés sans	11 316 930	2 412
2007990	Autres confitures, gelées, marmela	2 395 295	576
2009190	Autres jus d'orange, sucré ou non, s	628 023	182
2009390	Autres jus de tout autre agrume sa	321 669	92
2009800	Jus de tout autre fruit ou légume su	4 486 879	1 317
2009900	Mélanges de jus sucré ou non, sar	1 253 493	365
2101300	Chicorée torréfiée et autres succé	384 396	81
2103100	Sauce de soja	4 000	3
2103200	"Tomato-ketchup" et autres sauce	6 124	2
2103900	Autres préparations pour sauces é	12 100	5
2106903	Préparations concentrées pour bo	3 156 484	2 650
2106904	Sirops de sucre aromatisés ou co	15 833 537	15 721
2106909	Autres préparations alimentaires	970 916	890
2202100	Eaux, y compris les eaux minéra	8 481 063	5 372
2204210	Autres vins; moûts de raisin dont la	4 881 572	1 526
2207100	Alcool éthylique non dénaturé d'ur	1 507 786 869	886 435
2208301	Whiskies en récipients d'une con	1 019 405	103
2208401	Rhum et tafia en récipients d'une	2 882 458	880
2208501	Gin et genièvre en récipients d'ur	2 973 915	625
2208600	Vodka	138 843	14
2208909	Autres boissons spiritueuses, titrar	1 147 422	249
2209000	Vinaigres comestibles et succéd	39 090	9
2309100	Aliments pour chiens ou chats, co	23 373 249	16 025
2309900	Autres préparations des types utili	6 105 318 800	9 353 068
2402200	Cigarettes contenant du tabac	176 466	3
2513200	Emeri, corindon naturel, grenat	239 385	1

251830C	Pisé de dolomie	1 225 221	4 761
252321C	Ciments Portland blancs, même co	3 283 849	11 200
252329C	Autres ciments Portland	2 628 996	7 009
252390C	Autres ciments hydrauliques	2 416 164	13 918
270710C	Benzol (benzène)	283 814 541	164 946
271019C	Huiles de graissage et lubrifiants	361 416	34
271019C	Autres huiles lourdes et préparatio	373 751	99
271113C	Butanes liquéfiés	257 249 420	208 575
280120C	Iode	1 393 277	221
280610C	Chlorure d'hydrogène (acide chlor	1 392 419	204
280800C	Acide nitrique; acides sulfonitrique	13 860 007	20 800
280920C	Acide phosphorique et acides pol	183 601	32
281111C	Fluorure d'hydrogène (acide fluor	416 867	72
281420C	Ammoniac en solution aqueuse (a	133 381	22
282420C	Minium et mine orange	5 188 276	1 000
282619C	Autres fluorures	2 395 087	409
282620C	Fluorosilicates de sodium ou de p	1 026 970	552
282749C	Autres oxychlorures et hydroxychlor	1 252 659	209
2828901	Hypochlorites de sodium et de p	6 762 042	4 940
283220C	Autres sulfites	6 022 388	1 063
283230C	Thiosulfates	83 230	16
283329C	Autres sulfates	2 971 562	660
283410C	Nitrites	409 486	97
283529C	Autres phosphates	762 962	115
283539C	Autres poluphosphates	2 079 491	385
283620C	Carbonate de disodium	11 956 923	18 000
284161C	Permanganate de potassium	1 719 291	280
290290C	Autres hydrocarbures cycliques	936 124	161
290361C	Chlorobenzène, o-dichlorobenzèn	4 381 477	674
290410C	Dérivés seulement sulfonés, leurs	189 460	42
290511C	Méthanol [alcool méthylique]	103 793	20
290512C	Propane-1-ol (alcool propylique) c	1 701 697	288
290532C	Propylène glycol (propane-1, 2-di	14 705	2
290549C	Autres polyalcools	11 789 399	2 033
290619C	Autres alcools cyclaniques, cyclér	35 624 226	29 200
290711C	Phénol (hydroxybenzène) et ses s	42 475	6
291539C	Autres esters de l'acide acétique	1 416 258	160
291619C	Autres acides monocarboxyliques	413 561	25
291739C	Autres acides polycarboxyliques	580 866	84
291814C	Acide citrique	673 486	300
291819C	Autres acides carboxyliques à fon	603 538	70
292121C	Ethylènediamine et ses sels	568 905	96
2922131	Triéthanolamine	632 513	107
2922191	Autres N,N-dialkyl(méthyl, éthyl, n-	1 492 803	20
292310C	Choline et ses sels	182 892	55
292910C	Isocyanates	18 963 716	5 000
293690C	Autres provitamines , y compris les	643 886	120
300220C	Vaccins pour la médecine humain	14 314 970	35
300410C	Médicaments contenant des pénic	5 436 849	49
300420C	Médicaments contenant d'autres a	31 918 942	633
300450C	Autres médicaments contenant d	3 768 512	105
300490C	Autres médicaments présentés so	98 614 408	1 576
300620C	Réactifs destinés à la déterminati	946 824	4
310210C	Urée, même en solution aqueuse	164 183 657	223 280

310520C	Engrais minéraux ou chimiques co	4 093 465 506	5 953 000
310590C	Autres engrais minéraux ou chimiq	6 428 312	7 500
320414C	Colorants directs et préparations à	1 592 482	60
320416C	Colorants réactifs et préparations	52 330	12
320419C	Autres matières colorantes organi	262 961	47
320420C	Produits organiques synthétiques	136 440	24
320490C	Autres matières colorantes organi	6 699 426	453
320649C	Autres matières colorantes et autre	4 805 028	119
320710C	Pigments, opacifiants et couleu	890 475	295
320890C	Autres peintures et vernis à base c	283 835 786	99 893
320910C	Peintures et vernis à base de poly	38 344 874	33 551
320990C	Autres peintures et vernis à base c	98 664 265	39 610
321000C	Autres peintures et vernis des type	2 948 968	941
321290C	Autres pigments (y compris les po	46 718 685	10 986
321410C	Mastic de vitrier, ciments de rés	13 189 130	10 050
321490C	Enduits non réfractaires des types	6 129 905	4 563
321511C	Encres d'imprimerie noires	12 843 891	1 530
321519C	Autres encres d'imprimerie	66 689 194	4 986
321590C	Autres encres à écrire ou à dessin	17 301 677	881
330123C	Huiles essentielles de lavande ou	3 927 389	196
330190C	Autres huiles essentielles	4 959 040	647
330290C	Mélanges odoriférants pour autres	160 285	10
3303001	Parfums et eaux de toilette liquide	2 186 131	1 781
3303001	Parfums et eaux de toilette liquide	1 699 476	241
3303002	Parfums et eaux de toilette liquide	3 643 091	2 811
330499C	Autres produits de beauté ou de m	504 579	156
330510C	Shampooings	22 551 464	31 208
330590C	Autres préparations capillaires	601 364	500
330610C	Autres dentifrices	445 818 559	128 947
330720C	Désodorisants corporels et antisu	119 546 591	12 530
330730C	Sels parfumés et autres préparati	2 210 111	1 282
3401111	Savon de toilette à usages médic	3 149 150	1 827
340111C	Autres savons de toilette	72 778 015	29 687
3401191	Savons ordinaires	1 743 151 441	1 078 453
340119C	Autres savons ordinaires; produits	1 423 971 917	878 819
340120C	Savons sous autres formes	424 930 940	265 361
340130C	Produits et préparations organiq	449 853	225
3402111	Agents de surface anioniques:Liqu	4 053 599	1 215
340211C	Autres agents de surface anioniqu	50 455 750	29 457
340220C	Préparations conditionnées pour l	76 578 523	38 065
340290C	Autres préparations tensio-actives	19 122 462	6 655
340490C	Autres cires artificielles et cires pr	620 748	2
340510C	Cirages, crèmes et préparations	498 155	375
340520C	Encaustiques et préparations	269 327 933	114 970
340540C	Pâtes, poudres et autres préparati	2 435 683	1 218
3406001	Bougies, chandelles, cierges et ar	71 056 425	41 387
350520C	Colles	1 645 697	1 345
350610C	Autres colles ou adhésifs,conditio	7 155 990	379
350691C	Adhésifs à base de polymères	38 954 068	19 535
370790C	Autres préparations chimiques po	2 040 494	3
380520C	Huile de pin	1 457 549	253
380840C	Désinfectants	16 138 451	2 777
380991C	Préparation chimiques d'apprêt, fir	3 019 230	638
381129C	Autres additifs pour huiles lubrifian	271 255 108	46 170
381400C	Solvants et diluants organiques co	55 439 672	15 908
382200C	Réactifs de diagnostic ou de labo	58 699 510	1 015
382212C	Autres acide oléique	42 868	5

391690C	Monofils (+ 1 mm),joncs,bâtons,proc	23 266 364	2 511
391710C	Boyaux artificiels en protéines	207 103 470	66 372
391721C	Tubes et tuyaux rigides en polymè	17 889 520	8 767
391723C	Tubes et tuyaux rigides en polymè	552 307 745	176 400
391729C	Tubes et tuyaux rigides en autres i	997 024	145
391739C	Autres tubes et tuyaux	43 441 128	25 873
391740C	Accessoires pour tubes et tuyaux	4 256 631	1 294
3919101	Plaques, feuilles, bandes, rubans	2 425 604	165
391990C	Autres plaques, feuilles, bandes, i	13 118 211	445
392010C	Autres plaques, feuilles,bandes e	263 163	184
3920491	Autres plaques, feuilles,bandes er	7 901 958	371
392099C	Plaques, feuilles,pellicules,bande	12 122 873	17 170
392310C	Autres boîtes, caisses, casiers et c	17 861 291	2 167
392321C	Sacs, sachets, pochettes et corne	1 878 736	1 610
392329C	Autres sacs, sachets, pochettes et	22 474 341	4 487
392330C	Autres bonbonnes, bouteilles, flac	2 982 695 134	575 404
392350C	Autres bouchons, couvercles, cap	291 579	29
392390C	Autres articles de transports ou d'é	6 117 949	388
392410C	Vaisselle et autres articles pour	14 831 866	16 820
3924901	Objets pour l'hygiène ou la toilette	995 302	130
392490C	Autres articles de ménage ou d'éc	15 923 142	2 285
392510C	Réservoirs, foudres, cuves et réc	4 554 266	400
392520C	Portes, fenêtres et leurs cadres, ch	5 745 354	1 650
392590C	Autres articles d'équipement pour	4 999 499	362
392620C	Vêtements et accessoires du vêt	53 851	18
3926901	Formes pour chaussures	1 504 967	563
392690C	Autres ouvrages en matières plas	3 799 958	236
400821C	Plaques,feuilles,bandes en caoutc	796 737	298
400922C	Tubes et tuyaux en caoutchouc rer	1 318 016	250
401031C	Courroies de transmission sans	80 548	43
401035C	Courroies de transmission sans	109 389	59
401120C	Pneumatiques neufs des types util	205 528 336	300 217
4012201	Pneumatiques usagés des types c	3 545 308	8 000
4016991	Parties, pièces détachées et ac	720 991	387
401699C	Autres ouvrages en caoutchouc vu	1 166 483	436
4107191	Autres cuirs et peaux entiers de b	4 371 184	1 635
411510C	Cuir reconstitué, à base de cuir ou	281 876	105
420212C	Malles, valises et mallettes à surfa	10 631 125	10 129
420239C	Autres articles de poche ou de sa	565 536	21
420292C	Autres étuis,écrins et autres article	19 906	31
4202991	Sacs militaires et sacs de camp	166 386	101
420299C	Autres articles du n°213	359 481	21
441219C	Autres bois contre-plaqués <=6m	1 598 660	868
441299C	Autres bois contre-plaqués	150 000	1 000
441820C	Portes et leurs cadres, chambranle	400 000	1 201
441890C	Autres ouvrages de menuiseries c	450 000	1 500
442190C	Autres ouvrages en bois	5 790 240	335
460199C	Autres articles en autres matières	495 857	120
460210C	Ouvrages de vannerie en matières	3 622 759	3 200
470730C	Papiers ou cartons obtenus princ	2 393 162	12 200
480269C	Autres papiers et cartons avec + d	3 858 371	65
480593C	Autres papiers et cartons, non cou	312 439	117
480810C	Papiers et cartons ondulés, même	124 992 753	71 765
480920C	Papiers dits « autocopiants » en r	464 482	5

4810140	Papiers et cartons des types	728 895	134
4810190	Autres papiers et cartons des	32 048 926	14 915
4811490	Autres papiers et cartons gommés	9 736 106	1 270
4817100	Enveloppes	268 544	25
4818100	Papier hygiénique	15 201 837	2 970
4818200	Mouchoirs, serviettes à démaquille	13 191 827	2 091
4818400	Serviettes et tampons hygiéniques	818 271 225	147 283
4819200	Boîtes et cartonnages, pliants, en j	3 612 393	1 777
4819400	Autres sacs; sachets, pochettes (a	15 093 120	7 547
5E+07	Registres, livres comptables, car	64 352 261	3 100
4820900	Autres articles scolaires, de burea	2 624 404	31
4821100	Autres étiquettes de tous genres, e	2 339 420	1 478
4821900	Autres étiquettes de tous genres, e	2 866 034	397
4823120	Papier auto-adhésifs ,en bandes	443 857	70
4823900	Autres ouvrages en pâte à papier,	1 894 579	3 657
4901100	Livres, brochures et imprimés simi	1 238 472	137
4901990	Autres livres,brochures et imprimés	885 704 353	149 956
4902100	Journaux et publications périodiqu	18 426 070	68
4902900	Autres journaux et publications péri	1 545 237	198
4905910	Ouvrages cartographiques sous fo	4 665 398	130
4907000	Chèques; titres d'actions ou d'obli	419 188	3
4909000	Cartes postales imprimées ou illus	22 748 139	1 747
4910000	Calendriers de tous genres, imprim	34 970 139	1 487
4911101	Imprimés publicitaires	594 903	28
4911100	Catalogues commerciaux et simila	972 224	13
4911910	Images, gravures et photographie	169 298	2
4911990	Autres imprimés	142 134 494	2 934
5103200	Autres déchets de laine ou de poil	18 382 336	5 040
5106100	Fils de laine cardée, non condition	11 055 661	3 613
5106200	Fils de laine cardée, non condition	3 049 076	1 076
5108100	Fils de poils fins, cardés ,non conc	18 920 999	3 250
5204112	Fils à coudre de coton, non conditi	86 927 985	16 200
5204114	Fils à coudre de coton, non conditi	460 655	669
5204191	Autres fils à coudre de coton, non c	109 885 515	22 000
5204200	Fils à coudre de coton,conditionné	9 647 999	13 833
5205210	Fils simples de coton(autres que le	99 049 880	16 200
5207900	Autres fils de coton (autres que les	909 604	541
5208120	Tissu de coton écrus,à armure toil	11 478 800	267
5208310	Tissus de coton teints, contenant a	1 420 394	146
5208390	Autres tissus de coton teints, conte	22 005 061	8 670
5208420	Tissus de coton teints, contenant a	28 562 543	1 333
5208590	Autres tissus de coton imprimés, c	2 501 541	1 489
5209310	Tissus de coton teints, contenant a	5 437 140	140
5209390	Autres tissus de coton teints, conte	19 778 454	15 974
5209420	Tissus dits « Denim »	67 842 600	11 872
5209510	Tissus de coton imprimés, conten	2 707 289	69
5209590	Autres tissus de coton imprimés, c	27 327 361	611
5210390	Autres tissus de coton teints, conte	747 264	256
5211420	Tissus de coton de diverses coul	377 845	276
5401101	Fils à coudre de filaments synthéti	114 703 038	9 902
5401102	Fils à coudre de filaments synthéti	887 937	745
5402330	Fils texturés de polyesters	138 116 308	18 480
5407100	Tissus obtenus à partir de fils à ha	13 808 299	40 910
5407520	Autres tissus teints, contenant au n	123 639 673	25 540
5407540	Autres tissus imprimés, contenant	118 910 952	10 759

5407610	Autres tissus contenant au moins 8	8 456 494	725
5407690	Autres tissus, contenant au moins 8	35 711 952	9 675
5407710	Autres tissus écrus ou blanchis, co	105 154	10
5512111	Tissus de fibres synthétiques disc	1 155 066	893
5513210	Tissus de fibres discontinues de p	74 727 361	12 100
5513490	Autres tissus de fibres synthétique	9 096 352	5 413
5514110	Tissus de fibres synthétiques disc	6 723 688	2 896
5514190	Autres tissus de fibres synthétique	24 980 115	12 150
5514290	Autres tissus de fibres synthétique	2 668 381	1 220
5514390	Autres tissus de fibres synthétique	1 449 631	510
5514490	Autres tissus de fibres synthétique	28 975 594	12 770
5515290	Autres tissus de fibres synthétique	1 476 125	950
5601100	Serviettes et tampons hygiénique	111 185 999	10 378
5604100	Fils et cordes de caoutchouc, recc	4 548 124	2 706
5608110	Filets confectionnés pour la pêche	14 592 551	390
5703900	Tapis et autres revêtements de sc	250 000	1 530
5804100	Tulles, tulles-bobinots et tissus ma	193 868	84
5804210	Dentelles à la mécanique de fibre	163 603	71
5804290	Dentelles à la mécanique d'autres	401 128	176
5806200	Autre rubanerie, contenant en poid	3 811 358	4 921
5806320	Autre rubanerie de fibres synthétiq	27 856	4
5807900	Autres étiquettes, écussons et arti	789 087	500
6001990	Velours, peluches en bonneterie d	10 143 774	5 846
6002900	Autres étoffes de bonneterie d'une	27 069 914	14 573
6004900	Etoffes de bonneterie d'une largeu	14 597 572	6 500
6005210	Etoffes de bonneterie-chaîne (y co	47 457 119	14 405
6005230	Etoffes de bonneterie-chaîne (y co	30 997 744	15 018
6006220	Autres étoffes de bonneterie de co	357 445 625	130 500
6006320	Autres étoffes de bonneterie de fib	1 041 496	390
6006340	Autres étoffes de bonneterie de fib	25 912 632	9 800
6006900	Autres étoffes de bonneterie	117 101 295	36 307
6103220	Ensembles, en bonneterie, de coto	1 506 408	35
6103420	Pantalons, salopettes à bretelles,	1 991 229	10
6104320	Vestes, en bonneterie, de coton	614 682	66
6104520	Jupes et jupes culottes, en bonnet	91 047	2
6104590	Autres jupes et jupes culottes, en b	34 075	12
6104620	Pantalons, salopettes à bretelles,	2 136 131	103
6105100	Chemises et chemisettes, en bonn	3 169 309	49
6106900	Chemisiers, blouses, blouses-che	45 433	16
6107110	Slips et caleçons pour hommes ou	3 465 626	629
6108910	Déshabillés, peignoirs de bain, ro	8 208 714	320
6109100	Tee-shirts et maillots de corps, en	150 969 616	17 472
6109900	Autres Tee-shirts et maillots de co	1 240 968	638
6110100	Chandails, pull-overs, cardigans, c	9 106 958	413
6110200	Chandails, pull-overs, cardigans, c	75 292 193	2 523
6110300	Chandails, pull-overs, cardigans, c	841 214	76
6111200	Vêtements et accessoires du vête	20 507 513	233
6111300	Vêtements et accessoires du vête	56 079	1
6112490	Autres maillots, culottes et slips de	192 455	27
6114200	Autres vêtements, en bonneterie d	1 144 175	18
6115200	Bas et mi-bas de femmes, en bonn	9 293 816	13 416
6115920	Autres articles chaussants, en bonn	584 141	219
6115990	Autres articles chaussants, en bonn	457 321	65
6202930	Anoraks, blousons et autres article	1 478 954	27



620319	Autres costumes ou complets , po	9 323 044	34
620329	Autres ensembles, pour hommes	13 607 002	50
620332	Vestons , pour hommes ou garçon	295 702	442
620342	Pantalons, salopettes à bretelles,	22 640 657	4 842
620343	Pantalons, salopettes à bretelles,	1 816 374	3 234
620349	Autres pantalons, salopettes à bre	3 708 812	845
620422	Ensembles , pour femmes ou fillet	9 361	7
620442	Robes, pour femmes ou fillettes, de	7 539 823	9 290
620443	Robes, pour femmes ou fillettes, de	122 658	90
620449	Robes, pour femmes ou fillettes, d'	2 037 703	2 099
620452	Jupes et jupes- culottes, pour femr	2 242 349	2 763
620459	Autres jupes et jupes- culottes, po	59 396	1
620462	Pantalons, salopettes à bretelles,	5 308 608	5 014
620469	Autres pantalons, salopettes à bre	673 252	20
620520	Chemises et chemisettes, pour ho	86 359 980	2 663
620590	Chemises et chemisettes, pour ho	54 646	2
620630	Chemisiers, blouses, blouses-che	46 330 591	1 537
620640	Chemisiers, blouses, blouses-che	721 271	1 286
620690	Chemisiers, blouses, blouses-che	160 000	80
620711	Slips et caleçons , pour hommes é	7 754 455	10 355
620821	Chemises de nuit et pyjamas, pou	369 810	339
620899	Gilets de corps et chemises de jou	74 125	3
620920	Vêtements et accessoires du vête	3 539 967	53
621112	Maillots, culottes et slips de bain p	937 176	14
621132	Autres vêtements, pour hommes o	658 952	24
621142	Autres vêtements, pour femmes et	66 380	2
621210	Soutiens- gorge et bustiers, même	8 739 629	12 114
621230	Combinés , même en bonneterie.	750 293	33
621420	Châles, écharpes, foulards, cache	257 569	297
621490	Châles, écharpes, foulards, cache	7 254 044	10 782
621600	Autres gants,mitaines et moufls	364 851	15
630130	Couvertures (autres que les couve	1 920 128	1 330
630190	Autres couvertures	1 441 588	981
630210	Linge de lit en bonneterie	417 655	765
630232	Autre linge de lit de fibres synthétic	1 333 778	1 550
630291	Autre linge de lit,de table,de toilette	906 428	50
630411	Couvre-lits en bonneterie	1 298 757	3 437
630493	Autres articles d'ameublement aut	13 281 955	6 480
630532	Sacs et sachets d'emballages,de	360 508	10
630590	Autres sacs et sachets d'emballag	217 310	3
630790	Autres articles confectionnés	2 996 924	156
630900	Articles de friperie	3 238 052	10 156
631010	Chiffons, ficelles, cordes et cordag	17 699 912	22 961
640219	Chaussures à pointes, à crampons	1 941 650	1 473
640219	Autres chaussures de sport	2 332 448	30
640220	Chaussures avec dessus en lanièr	97 238 230	66 820
640299	Autres chaussures à semelles ext	3 427 738	12 884
640419	Autres chaussures à semelles ext	980 297	410
640590	Autres chaussures	2 077 455	1 140
640610	Dessus de chaussures et leurs pa	1 321 135	123
640620	Semelles extérieures et talons, en	17 415 771	44 260
640699	Autres parties de chaussures en a	185 455	18
650590	Casquettes, képis et similaires	308 486	20
650700	Bandes pour garniture intérieure, c	531 668	2 319



660110C	Parasols du jardin et articles similaires	428 160	15
660199C	Autres parapluies, ombrelles et parasols	463 306	64
680520C	Abrasifs naturels ou artificiels en papier	632 443	371
680530C	Abrasifs naturels ou artificiels en pierre	761 461	6
681019C	Tuiles, carreaux, dalles, briques et pavés	2 841 782	1 000
690810C	Carreaux, cubes, dés et articles similaires	450 000	1 500
691010C	Eviers, lavabos, colonnes de lavage	200 000	1 800
691190C	Autres vaisselle, autres articles de ménage	21 281	36
691200C	Vaisselle, autres articles de ménage	160 168	84
700210C	Billes, non travaillé	2 966 356	845
700312C	Plaques et feuilles, non armées	33 360 070	24 938
700319C	Autres plaques et feuilles, non armées	47 706 612	31 062
701090C	Autres bonbonnes, bouteilles, flacons	759 465	27
701339C	Autres objets pour le service de la table	11 780 997	975
701790C	Autres verrerie de laboratoire, d'hygiène	1 110 857	5
721041C	Produits laminés plats, en fer ou en acier	1 963 104	3 850
721049C	Produits laminés plats, en fer ou en acier	331 310	330
721391C	Autres fils machine en fer ou en acier	84 240 289	88 000
721420C	Barres en fer ou en aciers non alliés	149 970	250
721710C	Fils en fer ou en aciers non alliés	23 247 249	25 000
722860C	Autres barres en autres aciers alliés	45 038	15
730439C	Autres tubes, tuyaux et profilés creux	22 105 872	12 748
730490C	Autres tubes, tuyaux et profilés creux	45 443 383	25 000
730630C	Autres tubes, tuyaux et profilés creux	102 598 948	47 700
730650C	Autres tubes, tuyaux et profilés creux	117 309 201	67 900
730660C	Autres tubes, tuyaux et profilés creux	280 702 431	157 632
730690C	Autres tubes, tuyaux et profilés creux	693 390 033	361 000
730719C	Autres accessoires de tuyauterie	736 911	1 014
730791C	Autres brides, en fonte, fer ou acier	83 193	25
730830C	Portes, fenêtres et leurs cadres et vitres	6 767 338	3 410
730840C	Matériel d'échafaudage, de coffrage	950 000	4 200
731010C	Réservoirs, fûts, tambours, bidons	56 489 833	30 798
731441C	Autres toiles métalliques, grillages	13 325 323	10 505
731700C	Pointes, clous, punaises, crampons	48 105 850	50 015
731815C	Autres vis et boulons, même avec écrous	397 861	319
731824C	Goupilles, chevilles et clavettes, etc.	33 380	0
731920C	Epingles de sûreté en fer ou en acier	11 712 550	11 000
732090C	Autres ressorts et lames de ressort	66 235	2
732111C	Appareils de cuisson et chauffe-plats	384 565	38
732310C	Autres paille de fer ou d'acier ; épaves	9 301 531	2 853
732393C	Articles de ménage ou d'économie	360 000	24
732599C	Autres ouvrages moulés pour d'au	208 176	240
7326901	Protecteurs et ferrures pour chaussures	109 356	41
732690C	Autres ouvrages, en fer ou en acier	8 569 329	669
741999C	Autres ouvrages en cuivre, autres métaux	17 170	1
760200C	Déchets et débris d'aluminium	776 756 894	370 889
760421C	Profilés creux en alliages d'aluminium	615 446	433
760429C	Autres barres et profilés en alliages	330 002	233
760820C	Autres tubes et tuyaux en alliages	1 639 331	630
761010C	Portes, fenêtres et leurs cadres, vitres	9 169 965	2 309
761210C	Etuils tubulaires souples en amunition	2 253 354	113
761519C	Articles de ménage ou d'économie	60 533	6
761610C	Pointes, clous, crampons appointés	429 069	18
820320C	Pincettes (même coupantes), tenailles	149 642	4

820540C	Tournevis	9 812	1
820719C	Autres outils de forage ou de sond	1 835 360	10
820790C	Autres outils interchangeables pou	16 943 539	900
820890C	Autres couteaux et lames tranchar	920 319	135
821300C	Ciseaux à doubles branches et leu	371 600	150
821410C	Coupe-papier, ouvre-lettres,gratto	4 274 675	1 248
821591C	Autres assortiments contenant au i	1 594 978	18
821599C	Autres cuillers, fourchettes, louche	82 583	1
830140C	Autres serrures, verrous, en métau	1 626 024	58
830242C	Autres garnitures, ferrures et article	646 798	378
830621C	Statuettes et autres objets d'ornem	298 149	4
830630C	Cadres pour photographies, gravu	3 278 880	12
830890C	Rivets tubulaires ou à tige fendue	1 855 188	7
831000C	Plaques indicatrices, plaques-ens	426 824	10
840290C	Parties de chaudières	1 933 089	53
841381C	Autres pompes	519 256	90
841382C	Elévateurs à liquides	552 346	102
841410C	Pompes à vide	484 264	40
841420C	Pompes à air, à main ou à pied	60 975	9
841430C	Compresseurs des types utili	3 155 507	130
841440C	Compresseurs d'air montés sur ch	1 817 406	185
841480C	Autres pompes à air ou à vide, coi	31 828	22
841510C	Machines et appareils pour le con	392 132	540
841590C	Parties de machines et appareils j	1 187 320	192
841810C	Combinaisons de réfrigérateurs et	8 152 268	2 232
841821C	Réfrigérateurs de type ménager à	5 009 878	1 318
841829C	Autres réfrigérateurs de type ména	7 908 599	2 232
841850C	Autres coffres, armoires, vitrines,	113 918 616	24 285
841869C	Autres matériel, machines et app	10 830 700	7 000
841920C	Stérilisateurs médico-chirurgicaux	211 490 718	6 774
842119C	Autres centrifugeuses, y comp	1 282 286	7
842121C	Appareils pour la filtration ou l'épu	140 386 942	3 300
842129C	Autres appareils pour la filtratio	1 249 854	1
842199C	Autres parties de centrifugeuses,	2 666 341	14
842489C	Autres appareils mécaniques	2 522	1
843139C	Autres parties reconnaissables de	328 887	44
845130C	Machines et presses à repasse	11 587 395	794
845150C	Machines à enrouler, dérouler, p	249 356	17
845190C	Parties machines pour le nettoya	3 368 187	94
845210C	Machines à coudre de type ména	36 023 806	17 200
845230C	Aiguilles pour machines à coudre	4 714 971	129
845290C	Autres parties de machines à cou	6 906 484	196
846510C	Machines pouvant effectuer d	400 000	2 500
846593C	Machines à meuler, à poncer ou à	414 901	290
846692C	Autres accessoires pour machines	1 191 912	3 380
847110C	Machines automatiques de tra	611 894	62
847141C	Autres machines automatiques d	2 125 437	135
847149C	Autres machines automatiques d	17 783 540	3 700
847160C	Unités d'entrée ou de sortie, po	18 996 948	189
847170C	Unités de mémoire	901 539	1
847180C	Autres unités de machines a	253 176	24
847190C	Autres machines automatiques de	75 546	42
847330C	Parties et accessoires des machir	14 107 276	924
847490C	Parties de machines et appareils	2 127 546	123
847982C	Autres machines et appareils à m	261 655	170

848180C	Autres articles de robinetterie et or	26 904	8
848190C	Parties de robinetterie et organes	116 719	134
848320C	Paliers à roulements incorporés	532 321	20
848350C	Volants et poulies, y compris les p	65 003	0
848390C	Parties de roues dentées et autres	52 706	0
850110C	Moteurs d'une puissance n'excédant	796 339	4
850211C	Groupes électrogènes à moteur à	350 000	1 150
850212C	Groupes électrogènes à moteur à	32 187 201	2 206
850421C	Transformateurs à diélectrique liqu	178 397	14
850431C	Autres transformateurs d'une puiss	989 485	39
850433C	Autres transformateurs d'une puiss	136 440	6
850519C	Autres aimants permanents et artic	363 822	2
850610C	Piles et batteries de piles électriqu	5 565 063	5 468
850680C	Autres piles et batteries de piles.	9 368 117	17 753
850710C	Accumulateurs électriques, y comp	2 945 954	3 566
850780C	Autres accumulateurs électriques	2 625 681	100
851140C	Démarrateurs, même fonctionnant	2 027 314	1
851310C	Lampes électriques portatives, de	2 549 245	2 000
8516101	Chauffe-eau solaires	4 376 152	180
851679C	Autres appareils électrothermique	64 848	5
851680C	Autres résistances chauffantes	280 555	46
851829C	Autres haut-parleurs, même monté	35 573	25
851850C	Appareils électriques d'amplificati	14 021 418	78
852290C	Autres parties et accessoires reco	48 718	4
852320C	Disques magnétiques	95 030	7
852431C	Disques pour systèmes de lecture	3 028 361	7
852432C	Disques pour systèmes de lecture	115 532	20
852439C	Autres disques pour systèmes de	135 920	10
852713C	Autres appareils combinés à	85 767	5
852790C	Autres appareils récepteurs pour l	3 967 744	240
852812C	Appareils récepteurs de télé	58 477 397	7 712
852910C	Antennes et réflecteurs d'antenne	529 563	866
852990C	Autres parties reconnaissables co	18 662 874	2 879
853510C	Fusibles et coupe-circuit à fusible	155 400	111
853650C	Autres interrupteurs, sectionneurs c	843 669	4
853690C	Autres appareils du n°8536, pour u	216 208	55
853921C	Autres lampes et tubes à incand	681 133	3
853929C	Autres lampes et tubes à incand	2 825 982	5
854140C	Dispositifs photosensibles à se	1 384 054	7
854449C	Autres conducteurs électriques,	2 422 406	60
854459C	Autres conducteurs électriques,	51 218	1
854460C	Autres conducteurs électriques,	33 700	24
854519C	Autres électrodes en charbon	3 895 539	1
854590C	Autres charbons pour lampes ou p	455 177	1
860900C	Cadres et conteneurs spécialement	8 691 476	4 300
870310C	Véhicules spécialement conçus	2 861 812	20 000
870322C	Autres véhicules à moteur, à p	5 956 301	2 510
8704212	Autres véhicules automobiles pou	10 717 090	2 540
870880C	Amortisseurs de suspension	542 896	84
870891C	Radiateurs	125 694	10
870899C	Autres parties et accessoires des	141 666	23
871110C	Motocycles (y compris les cyclom	1 784 957	550
871200C	Autres bicyclettes et autres cycles	61 010 685	19 436
871680C	Autres véhicules (brouettes, diab	278 351	19

880190C	Ballons et dirigeables	272 345	13
880320C	Trains d'atterrissage et leurs parties	691 700	20
8902001	Bateaux pour la navigation maritime	285 048 075	70 000
8902009	Autres bateaux de pêche	2 896 201	300
890310C	Bateaux gonflables	270 323	70
8903911	Bateaux à voile, pour la navigation	3 200 500	60
8903912	Autres bateaux à voile, pour la navigation	4 555 517	150
900110C	Fibres optiques, faisceaux et câbles	780 227	1
9001401	Verres de lunetterie en verre, travaillés	3 513 957	4
9001409	Autres verres de lunetterie en verre	29 887 402	4 136
9001501	Verres de lunetterie en autres matériaux	15 135 847	11
901600C	Balances sensibles à un poids de	6 531 423	13
901819C	Autres appareils d'électrodiagnostic	213 029	22
901831C	Seringues, avec ou sans aiguilles	146 182 641	1 421
901832C	Aiguilles tubulaires en métal et en plastique	3 602 463	1 536
901839C	Cathéters, canules et instruments similaires	1 731 962	93
901890C	Autres instruments et appareils pour la médecine	3 242 118	32
902511C	Thermomètres et pyromètres, non électriques	739 886	1
902519C	Autres thermomètres et pyromètres	482 655	90
902730C	Spectromètres, spectrophotomètres	139 931	1
902780C	Autres instruments et appareils pour la physique	66 272 581	374
902790C	Microtomes; parties et accessoires	7 848 917	41
903010C	Instruments et appareils pour la chimie	980 228	3
903180C	Autres instruments, appareils et machines	270 622	8
910529C	Autres pendules et horloges, murales	1 632 957	1 014
910690C	Autres appareils de contrôle du temps	393 706	1
920600C	Instruments de musique à percussion	1 358 215	82
920890C	Autres instruments non repris dans les autres classes	119 406	17
940150C	Sièges en rotin, en osier, en bambou	22 811 510	1 500
940161C	Autres sièges, avec bâti en bois rembourrés	378 825 589	112 152
940171C	Autres sièges avec bâti en métal rembourrés	10 939 900	1 598
9403202	Lits de camp, lits pliants, lits-cages	502 552	965
9403209	Autres meubles en métal pour d'autres usages	1 891 029	316
940340C	Meubles en bois des types utilisés dans les autres classes	443 500	230
940350C	Meubles en bois des types utilisés dans les autres classes	162 337 364	23 678
9403609	Autres meubles en bois pour d'autres usages	206 064 630	28 982
9403703	Meubles en matières plastiques à usage domestique	8 735 775	1 471
9403709	Autres meubles en matières plastiques	30 290 774	5 156
940429C	Matelas en autres matières	66 905 683	17 890
940490C	Autres articles de literie	2 841 508	519
9405101	Lustres et autres appareils d'éclairage	258 513	26
9405109	Lustres et autres appareils d'éclairage	40 529	11
940550C	Appareils d'éclairage non électriques	27 048	1
9405601	Lampes-réclames, enseignes lumineuses	617 346	22
9406001	Chalets, hangars et constructions	600 000	2 500
950390C	Autres jouets	33 547	56
950420C	Billards et leurs accessoires, y compris les accessoires	2 771 445	750
950590C	Autres articles pour fêtes, carnavales	67 442	2
950651C	Raquettes de tennis, même non complètes	433 642	63
950659C	Raquettes de badminton ou similaires	1 696 128	24
9506621	Ballons de foot-ball, de basket-ball	4 998 356	261
9506629	Autres ballons gonflables	12 764	3
950691C	Articles et matériel pour la culture physique	344 276	50
950699C	Autres articles et matériel de sport	433 185	63

950710C	Cannes à pêche	54 090	15
950890C	Manèges, balançoires, stands de	261 655	60
960321C	Brosses à dents, y compris les bro	996 476	924
960330C	Pinceaux et brosses pour artistes,	6 255	2
960340C	Brosses et pinceaux à peindre, à	3 369 358	141
960610C	Boutons-pression et leurs parties	127 584	1
960621C	Boutons en matières plastiques, r	1 138 719	74
960629C	Autres boutons	2 179 602	1 197
960711C	Fermetures à glissière avec agraf	505 595	483
960719C	Autres fermetures à glissière	11 723 482	9 374
9608101	Stylos et crayons à bille	166 534	19
9608102	Autres parties de stylos et crayons	10 066	20
960990C	Autres crayons, pastels et fusains	632 832	23
961310C	Briquets de poche, à gaz, non rec	54 087 481	31 455
961380C	Autres briquets et allumeurs	7 663 596	15 168
961590C	Epingles à cheveux; pince-guiche	58 715	25
970200C	Autres gravures, estampes et litho	216 951	336
980200C	Voyageurs	870 509	167
980300C	Effets et objets personnels en cou	320 714 509	947 373
		<b>43 908 510 422</b>	<b>37 218 636</b>

**IMPORTATION MALGACHE DE MAURICE  
DES ZONES FRANCHES 2005**

Code SH	Produits	Valeur CAF en ariary	Poids en Kg
1401901	Raphia teint	21 528	1
170230C	Autres glucose et sirop, ne conter	205 866	40
230320C	Pulpes de betteraves, bagasses c	7 442 479	21 600
230990C	Autres préparations des types utili	8 201 399 141	4 411 176
2501002	Chlorure de sodium pur, même	386 093	450
251311C	Pierre ponce brute ou en morcea	17 726 815	48 000
251319C	Autres pierre ponce	10 395 500	17 100
251320C	Emeri, corindon naturel, grenat	864 905	206
253090C	Autres matières minérales	6 561 211	8 216
271019C	Huiles de graissage et lubrifiants	2 210 044	360
271220C	Paraffine contenant en poids r	924 503	109
282810C	Hypochlorite de calcium du comm	31 653 977	10 000
282890C	Autres hypochlorites	10 436 151	3 600
283230C	Thiosulfates	28 060 204	29 064
283340C	Peroxosulfates(persulfates)	113 211 807	19 800
283522C	Phosphates de mono-ou de disod	5 831 007	2 000
284700C	Peroxyde d'hydrogène (eau oxyg	3 374 028	3 600
290323C	Tétrachloroéthylène (perchloroéth	33 322 131	13 114
290511C	Méthanol [alcool méthylique]	388 343	12
290512C	Propane-1-ol (alcool propylique) c	185 417	50
290513C	Butane-1-ol (alcool n-butylique)	269 822	9
290519C	Autres monoalcools saturés, autre	806 715	32
290532C	Propylène glycol (propane-1, 2-di	2 729 075	614
291511C	Acide formique	1 464 530	525
291521C	Acide acétique	569 194	306
310210C	Urée, même en solution aqueuse	5 575 890	5 000
320411C	Colorants dispersés et préparatio	2 894 216	36
320416C	Colorants réactifs et préparations	1 262 902	180
320417C	Colorants pigmentaires et prépara	21 128	20
320419C	Autres matières colorantes organiq	5 005 250	220

321590	Autres encres à écrire ou à dessin	14 665 877	786
340119	Autres savons ordinaires; produits	70 705	1
340120	Savons sous autres formes	5 120 686	1 218
340212	Autres agents de surface cationiqu	16 541 319	1 100
340219	Autres agents de surface organiqu	374 950	19
340290	Autres préparations tensio-actives	78 449 073	7 102
340311	Préparations lubrifiantes pour le	2 753 055	540
340319	Autres préparations lubrifiantes co	1 231 443	126
350520	Colles	1 477 450	210
350610	Autres colles ou adhésifs,condition	1 307 677	60
350790	Autres enzymes	24 103 801	1 634
370400	Plaques, pellicules, films, papiers,	949 539	18
370710	Emulsions pour la sensibilisation c	5 017 549	176
370790	Autres préparations chimiques po	457 527	12
380991	Préparation chimiques d'apprêt,fin	278 223 219	69 287
381400	Solvants et diluants organiques co	6 436 158	169
382440	Additifs préparés pour ciments, mo	27 067	1
390690	Autres polymères acryliques sous	42 257	120
391000	Silicones sous formes primaires	740 422	26
391231	Carboxyméthylcellulose et ses se	298 579	50
391729	Tubes et tuyaux rigides en autres r	18 879	2
391732	Autres tubes et tuyaux, non renfor	1 897 017	312
391733	Autres tubes et tuyaux, non renfo	3 051 879	519
391739	Tubes annelés spéciaux pour	554 488	16
391739	Autres tubes et tuyaux	1 118 033	105
391740	Accessoires pour tubes et tuyaux	2 363 248	199
391910	Autres plaques, feuilles, bandes, i	34 694 595	2 691
391990	Autres plaques, feuilles, bandes, i	26 311 893	1 625
392190	Autres plaques, feuilles, pellicules	28 429 944	3 152
392310	Autres boîtes, caisses, casiers et	51 969	26
392329	Sacs et sachets en cellulose régé	43 051 704	8 768
392329	Autres sacs, sachets, pochettes et	171 976 916	12 345
392330	Autres bonbonnes, bouteilles, flac	50 206	2
392350	Autres bouchons, couvercles, cap	704 628	20
392390	Autres articles de transports ou d'é	40 206	3
392490	Autres articles de ménage ou d'éc	125 441	10
392510	Réservoirs, foudres, cuves et réc	26 269 176	3 624
392590	Autres articles d'équipement pour	3 831 795	775
392610	Articles de bureau et articles scola	145 242	50
392620	Vêtements et accessoires du vêt	17 874 809	1 241
392690	Formes pour chaussures	32 097	4
392690	Autres ouvrages en matières plas	49 665 911	3 334
400821	Plaques,feuilles,bandes en caoutc	253 231	26
400911	Tubes et tuyaux en caoutchouc no	204 091	8
400912	Tubes et tuyaux en caoutchouc rei	986 926	168
401039	Autres courroies de transmission	2 607 706	31
401199	Autres pneumatiques neufs en cac	470 548	30
401590	Autres vêtements et accessoires	11 623	1
401691	Revêtements de sol et tapis de pi	242 747	124
401699	Autres ouvrages en caoutchouc vu	11 798 274	881

420500C	Autres ouvrages en cuir naturel ou	51 919 007	766
441029C	Autres panneaux dits « oriented str	3 215 926	70
441219C	Autres bois contre-plaqués <=6m	1 306 809	110
441510C	Caisses, caissettes, cageots, cylind	7 526	1
441520C	Autres palettes simples, palettes-	4 074	1
441890C	Autres ouvrages de menuiseries c	93 333	4
442190C	Autres ouvrages en bois	479 554	42
480100C	Papier journal, en rouleaux ou en f	1 876 425	178
480210C	Papiers et cartons formés feuille à	13 362 700	1 911
480261C	Autres papiers et cartons, en roule	4 437 307	476
480300C	Autres papiers des types utilisés p	1 891 033	333
480411C	Papiers et cartons pour couvertur	59 202 725	2 509
480429C	Autres papiers Kraft pour sacs de	176 111	17
480439C	Autres papiers et cartons Kraft d	33 564	4
480459C	Autres papiers et cartons Kraft, c	590 847	75
480700C	Papiers et cartons assemblés à p	6 463 963	1 510
480810C	Papiers et cartons ondulés, même	210 479 067	119 159
480890C	Autres papiers et cartons ondulés	1 608 471	131
481014C	Papiers et cartons des types	1 958 424	133
481029C	Autres papiers et cartons des type	519 696	424
481099C	Autres papiers et cartons	1 413 855	683
481110C	Autres papiers et cartons gou	353 985	8
481149C	Autres papiers et cartons gommés	5 106 046	385
481159C	Autres papiers et cartons enduits,	1 006 053	183
481200C	Blocs filtrants et plaques filtrantes,	682 178	67
481620C	Papiers dits "autocopiants"	1 390 454	190
481690C	Autres papiers pour duplication ou	2 520 910	112
481710C	Enveloppes	449 510	86
481730C	Boîtes, pochettes et présentati	2 490	1
481850C	Vêtements et accessoires du vête	15 238 281	1 100
481890C	Autres articles en papier à usage c	709 712	66
481910C	Boîtes et caisses en papier ou car	2 410 324	103
481920C	Boîtes et cartonnages, pliants, en p	13 847 547	701
481960C	Cartonnages de bureau, de maga	259 325	23
482010C	Registres, livres comptables, car	1 118 019	118
482020C	Cahiers	267 693	33
482030C	Classeurs, reliures (autres que les	480 253	91
482090C	Autres articles scolaires, de burea	5 346 322	457
482110C	Autres étiquettes de tous genres, é	458 048 776	20 869
4821901	Autres étiquettes de tous genres, é	560 692	40
482190C	Autres étiquettes de tous genres, é	111 147 727	3 376
482290C	Autres tambours, bobines, fusettes	370 189	18
482312C	Papier auto-adhésifs ,en bandes	321 265 867	13 032
482319C	Autre papier auto-adhésif, en b	12 366 961	610
482390C	Autres ouvrages en pâte à papier,	115 571 907	7 846
490199C	Autres livres, brochures et imprimé	27 260	3
490890C	Autres décalcomanies de tous ge	1 885 555	64
4911101	Imprimés publicitaires	58 627	6
491199C	Autres imprimés	8 206 041	513
500710C	Tissus de bourrette	2 517 716	200
500790C	Autres tissus de soie ou de déche	664 795	45
510510C	Laine cardée	228 421 791	8 426
510610C	Fils de laine cardée, non conditi	8 427 991 256	327 228
510620C	Fils de laine cardée, non conditi	1 204 584 586	58 414
520411C	Fils à coudre de coton, non conditi	3 423 222	149

520420C	Fils à coudre de coton,conditionné	2 316 158	39
520515C	Fils simples de coton(autres que le	597 073	27
520521C	Fils simples de coton(autres que le	8 175 134	895
520811C	Tissu de coton écus,à armure toil	7 474 470	106
520812C	Tissu de coton écus,à armure toil	365 063 196	26 354
520819C	Autre tissu de coton écus contena	20 785 523	336
520822C	Tissus de coton blanchis, contena	99 616 160	2 231
520829C	Autres tissus de coton blanchis, co	396 160 569	11 794
520831C	Tissus de coton teints, contenant a	55 014 571	1 518
520832C	Tissus de coton teints, contenant a	6 404 967 818	321 220
520833C	Tissus de coton teints, contenant a	9 741 723	184
520839C	Autres tissus de coton teints, conte	2 379 367 124	51 613
520843C	Tissus de coton en fils de diverse	23 468 872	569
520849C	Autres tissus de coton en fils de di	845 760 243	22 259
520852C	Tissus de coton imprimés, conten	8 100 165	330
520919C	Autres tissus de coton écus, conte	580 059	22
520929C	Autres tissus de coton blanchis, co	120 284 117	3 514
520932C	Tissus de coton teints, contenant a	49 875 270	1 870
520939C	Autres tissus de coton teints, conte	450 721 272	15 297
520942C	Tissus dits « Denim »	239 948 007	34 550
520949C	Autres tissus de coton en fils de di	624 667 946	19 666
520952C	Tissus de coton imprimés, conten	218 195 164	8 592
520959C	Autres tissus de coton imprimés, c	1 665 993 610	54 059
521021C	Autres tissus de coton blanchis, co	69 053 753	1 605
521031C	Tissus de coton teints, contenant r	10 250 100	139
521031C	Autres tissus de coton teints, conte	161 390 272	3 087
521039C	Autres tissus de coton teints, conte	381 501 406	7 526
521049C	Autres tissus de coton en fils de di	14 267 904	248
521131C	Autres tissus de coton teints, conte	63 674 336	2 621
521159C	Autres tissus de coton imprimés, c	3 562 309	80
521213C	Autres tissus de coton teints,d'un p	32 809 598	905
521223C	Autres tissus de coton teints d'un p	1 405 976	50
530929C	Autres tissus de lin contenant moir	39 311 451	1 263
540110C	Fils à coudre de filaments synthéti	359 791 380	28 816
540120C	Fils à coudre de filaments ou artific	118 752 009	6 674
540120C	Fils à coudre de filaments ou artific	10 088	1
540220C	Fils à haute ténacité de polyesters	6 436 701	252
540239C	Autres fils texturés	30 371 136	257
540262C	Autres fils de polyesters retors ou	91 192 009	5 039
540269C	Autres fils retors ou câblés	104 700	2
540610C	Fils de filaments synthétiques,con	25 359 159	1 038
540752C	Autres tissus teints, contenant au n	1 777 433	16
550620C	Fibres synthétiques discontinues c	7 081 919	299
550810C	Fils à coudre de fibres synthétique	69 743	3
550961C	Autres fils, de fibres discontinues	51 655 461	2 273
550969C	Autres fils, de fibres discontinues	849 521	21
551411C	Tissus de fibres synthétiques disc	7 498	4
551519C	Autres tissus de fibres synthétique	6 656 113	462
560311C	Nontissés, même imprégnés, end	38 881 927	2 358
560312C	Nontissés, même imprégnés, end	10 052 483	790
560392C	Autres nontissés, même imprégné	15 171 441	922
560710C	Ficelles,cordes et cordages d'autr	309 084	1
560790C	Autres ficelles, cordes et cordage	2 230 252	123
560900C	Articles en fils, lames ou formes	719 796	52



580110C	Velours et peluches tissés et tissu	829 839	18
580390C	Tissus point de gaze d'autres mat	1 263 206	3
580620C	Autre rubanerie, contenant en poids	11 130 678	327
580631C	Autre rubanerie de coton	3 079 359	239
580632C	Autre rubanerie de fibres synthétiq	43 937 510	1 891
580639C	Autre rubanerie d'autres matières	14 118 951	383
580710C	Étiquettes, écussons et articles sir	589 681 856	16 630
580790C	Autres étiquettes, écussons et artic	124 951 409	2 643
580890C	Articles de passementerie et articl	16 881 220	1 029
590390C	Autres tissus imprégnés, enduits o	192 458 151	11 292
590610C	Autres rubans adhésifs d'une large	3 327 681	54
591000C	Courroies transporteuses ou de tra	94 689	6
600191C	Velours, peluches en bonneterie d	481 735 801	35 450
600240C	Etoffes de bonneterie d'une largeu	100 481 989	6 176
600290C	Autres étoffes de bonneterie d'une	180 737 956	12 903
600320C	Etoffes de bonneterie d'une largeu	9 915	3
600410C	Etoffes de bonneterie d'une largeu	1 421 656 675	63 449
600490C	Etoffes de bonneterie d'une largeu	28 333 280	2 117
600621C	Autres étoffes de bonneterie de co	2 628 523 624	212 832
600622C	Autres étoffes de bonneterie de co	5 157 182 313	382 066
600623C	Autres étoffes de bonneterie de co	5 766	16
600632C	Autres étoffes de bonneterie de fib	114 760 819	4 481
600690C	Autres étoffes de bonneterie	86 882 578	5 214
610910C	Tee-shirts et maillots de corps, en	8 415 364	441
611010C	Chandails, pull-overs, cardigans, g	1 239 717	85
611020C	Chandails, pull-overs, cardigans, g	73 875	8
611090C	Chandails, pull-overs, cardigans, g	1 179 928	724
611780C	Autres accessoires en bonneterie	63 777 621	403
611790C	Parties de vêtements, en bonneter	3 800 253	110
620462C	Pantalons, salopettes à bretelles,	8 664 909	319
620520C	Chemises et chemisettes, pour ho	5 839	3
620819C	Combinaisons ou fonds de robes	112 480	55
621050C	Autres vêtements confectionnés p	34 635	7
630190C	Autres couvertures	4 074	1
630239C	Autre linge de lit d'autres matières	57 046	12
630259C	Autre linge de table d'autres matiè	16 298	4
630299C	Autre linge de lit, de table, de toilet	509 354	114
630319C	Vitrages, rideaux et stores d'intérie	20 374	5
630399C	Vitrages, rideaux et stores d'intérie	959 907	14
640192C	Autres chaussures couvrant la c	414 424	27
680422C	Autres meules et articles similaires	194 793	20
681290C	Autres ouvrages à base d'amiante	856 728	2
691010C	Eviers, lavabos, colonnes de lava	20 250	10
702000C	Autres articles pour l'industrie (reg	16 066	1
721590C	Autres barres en fer ou en aciers n	95 943	54
721621C	Profilés en fer ou en aciers non alli	10 046 536	2 042
721632C	Profilés en fer ou en aciers non alli	18 647 494	9 356
721699C	Autres profilés en fer ou en aciers	20 276 465	3 034
721790C	Autres fils en fer ou en aciers non a	8 640	1
721990C	Autres produits laminés plats en a	11 248 795	5 644
722599C	Autres produits laminés plats en a	53 968	45
722699C	Autres produits laminés plats en a	11 914 700	2 028
730110C	Palplanches en fer ou en acier, mé	877 442	252
730120C	Profilés obtenus par soudage, en	218 901	17

7304290	Tubes et tuyaux de cuvelage ou d	13 362 098	6 373
7304310	Autres tubes, tuyaux et profilés cre	1 348 380	121
7304490	Autres tubes et tuyaux des types u	6 538 251	18 488
7304900	Autres tubes, tuyaux et profilés cre	9 910 501	1 348
7306900	Autres tubes, tuyaux et profilés cre	1 452 132	1 574
7307230	Accessoires à souder bout à bout	6 667	1
7307920	Autres coudes, courbes et manch	60 927	6
7307930	Autres accessoires à souder bout	33 467	3
7307990	Autres accessoires de tuyauteries	549 388	38
7308900	Tôles, barres, profilés, tubes et sir	1 203 554	138
7309000	Réservoirs, foudres, cuves et récip	479 721	242
7310290	Autres réservoirs, fûts, tambours, b	825 502	431
7314500	Tôles et bandes déployées	1 487 530	194
7317000	Pointes, clous, punaises, crampor	303 410	30
7318140	Vis autotaraudeuses, en fonte, fer	78 781	1
7318150	Autres vis et boulons, même avec	6 628 278	979
7318230	Rivets, en fonte, fer ou acier	562 725	101
7318290	Autres articles non filetés, en fonte	19 417	1
7319300	Autres épingles en fer ou en acier	1 200 766	13
7319900	Passe-lacets, crochets, poinçons	1 553 584	5
7320100	Ressort à lames et leurs lames, en	224 643	1
7320900	Autres ressorts et lames de ressort	81 491	1
7321830	Autres appareils de cuisson à con	368 335	34
7325990	Autres ouvrages moulés pour d'au	259 953	9
7326900	Autres ouvrages ,en fer ou en acie	2 859 837	1 370
7603200	Poudres d'aluminium à structure la	5 088	1
7606120	Tôles et bandes en alliages d'alum	33 578 588	5 499
7606920	Autres tôles et bandes en alliages	25 007 734	6 144
7607110	Feuilles et bandes minces en alun	8 391	1
7608100	Autres tubes et tuyaux en aluminium	462 135	43
7610900	Autres constructions et parties de c	637 734	661
7616990	Autres ouvrages en aluminium.	229 097	8
8202200	Lames de scies à ruban	23 172	1
8203200	Pinces (même coupantes), tena	14 626	3
8205590	Autres outils et outillages à mair	89 947	45
8207900	Autres outils interchangeables pou	189 225	12
8208900	Autres couteaux et lames tranchar	2 802 170	79
8211940	Lames	9 483	1
8213000	Ciseaux à doubles branches et leu	209 878	106
8214100	Coupe-papier, ouvre-lettres,gratto	50 289	3
8301100	Cadenas , en métaux communs	48 158	1
8302200	Roulettes en métaux communs.	304 182	35
8303000	Coffre-forts, portes blindées et con	85 950	43
8305100	Mécanismes pour reliure de feuille	64 735	21
8308101	Outils en métaux communs	28 161	2
8308100	Agrafes et crochets ,en métaux co	6 286 139	418
8308900	Rivets tubulaires ou à tige fendue	3 393 766	190
8311100	Electrodes enrobées pour le so	155 089	31
8402190	Autres chaudières à vapeur	26 789 366	2 479
8402900	Parties de chaudières	6 876 240	150
8403900	Parties de chaudières pour le cha	172 417	16
8413190	Autres pompes comportant un c	26 107	4
8413810	Autres pompes	29 982	15
8413820	Elévateurs à liquides	18 879	2

841451C	Ventilateurs de table, de sol, mura	250 884	20
841459C	Autres ventilateurs	1 109 560	926
841480C	Autres pompes à air ou à vide, coi	201 709	14
841490C	Parties de pompes à air ou à vide	228 602	58
841911C	Chauffe-eau,non électriques, à cha	657 632	10
841990C	Parties d'appareils et dispositifs	30 166	10
842129C	Autres appareils pour la filtratio	951 275	12
842382C	Autres appareils et instruments de	57 047	13
842389C	Autres appareils et instruments de	1 968 144	13
842420C	Pistolets aérogaphes et appareil	10 027	5
842790C	Autres chariots	225 795	600
844390C	Parties de machines et appareils	5 294 316	8
844400C	Machines pour le filage (extrusion)	591 656	298
844720C	Métiers à bonneterie rectilignes	22 579 479	8 190
844842C	Peignes, lisses et cadres de lisse	920 772	56
844849C	Autres parties et accessoires de	2 260 801	45
844851C	Platines, aiguilles et autres articles	31 182 772	344
844859C	Autres parties et accessoires de	139 492 782	8 177
845130C	Machines et presses à repasse	2 958 795	121
845150C	Machines à enrouler, dérouler, p	1 607 067	811
845180C	Autres machines et appareils pou	4 233 995	2 092
845190C	Parties machines pour le nettoya	5 786 030	108
845229C	Autres machines à coudre	10 081 892	3 533
845230C	Aiguilles pour machines à coudre	32 981 857	205
845290C	Autres parties de machines à cou	47 819 316	1 537
846090C	Autres machines à ébarber, affûte	17 989	9
846620C	Porte- pièces	66 062	30
847141C	Autres machines automatiques d	2 927 075	287
847160C	Unités d'entrée ou de sortie, po	453 893	7
847190C	Autres machines automatiques de	1 359 401	13
847330C	Parties et accessoires des machin	8 712 399	160
847989C	Autres machines et appareils ayar	1 527 348	540
848120C	Valves pour transmissions oléol	16 766	2
848180C	Autres articles de robinetterie et or	1 045 919	90
848210C	Roulements à billes	65 165	1
848340C	Engrenages et roues de frictio	1 722 508	10
850239C	Autres groupes électrogènes	93 141 903	5 000
850300C	Parties reconnaissables comme é	938 371	52
850440C	Convertisseurs statiques	7 567	2
850910C	Aspirateurs de poussières, y comp	17 989	9
851190C	Parties d'appareils et dispositifs d	364 361	38
851529C	Autres machines et appareils pour	16 766	2
851640C	Fers à repasser électriques	768 240	277
851690C	Parties de appareils du n°8523	1 280 361	40
851730C	Appareils de commutation pour la	179 895	90
851780C	Autres appareils électriques pour	153 910	78
851821C	Haut-parleur unique monté dans s	33 244	1
851840C	Amplificateurs électriques d'audio	184 606	21
853090C	Parties d'appareils électriques de	983 165	101
853180C	Autres appareils électriques de sig	53 968	27
853340C	Autres résistances variables (	6 750	1
853529C	Autres disjoncteurs, pour une tensi	449 906	10
853620C	Disjoncteurs , pour une tension n'e	4 226 456	388
853630C	Autres appareils pour la protec	24 093	2

853650C	Autres interrupteurs, sectionneurs (	5 871 176	511
853690C	Autres appareils du n°8536, pour u	5 119 591	286
853921C	Autres lampes et tubes à incand	5 753 429	542
853929C	Autres lampes et tubes à incand	299 839	4
853931C	Lampes et tubes à décharge, autre	245 444	17
853990C	Parties de lampes et tubes du n°85	44 181	2
854129C	Autres transistors, autres que les p	179 077	1
854130C	Thyristors, diacs et triacs, autres c	6 750	1
854190C	Parties de diodes,transistors,autre	523 569	6
854420C	Câbles coaxiaux et autres condu	1 016 568	92
854449C	Autres conducteurs électriques,	435 726	44
854459C	Autres conducteurs électriques,	4 805 132	404
8609001	Conteneurs-citernes et conteneurs	2 632 862	58
871680C	Autres véhicules (brouettes, diab	40 748	9
900911C	Appareils de photocopie électrost	243 858	123
900999C	Autres parties et accessoires d'ap	48 200 645	703
901600C	Balances sensibles à un poids de	71 958	36
901780C	Autres instruments de dessin, de tr	55 778	1
902680C	Autres instruments et appareils po	133 922	68
903180C	Autres instruments, appareils et ma	599 652	303
910610C	Horloges de pointage ; horloges	130 393 708	5 096
940130C	Sièges pivotants, ajustables en ha	40 141	3
940179C	Autres sièges avec bâti en métal	3 225 815	1 113
940180C	Autres sièges	2 906 306	783
940310C	Meubles en métal des types	5 637 777	1 221
940320C	Autres meubles en métal ,à usage	77 848	1
940320C	Autres meubles en métal pour d'au	2 818 708	457
940330C	Meubles en bois des types utilisés	8 895 707	2 253
940360C	Autres meubles en bois pour d'au	47 168	45
940370C	Autres meubles en matières plasti	100 353	8
940390C	Parties de meubles	9 994	5
940421C	Matelas en caoutchouc alvéolaire	619 843	48
940520C	Lampes de chevet, lampes	43 327	7
950590C	Autres articles pour fêtes, carnava	13 719 481	130
960340C	Brosses et pinceaux à peindre, à	169 178	18
960350C	Autres brosses constituant des pa	3 620 760	3
960610C	Boutons-pression et leurs parties	9 615 289	235
960621C	Boutons en matières plastiques, r	226 445 221	7 891
960629C	Autres boutons	6 087 268	37
960711C	Fermetures à glissière avec agraf	24 036 666	866
960719C	Autres fermetures à glissière	20 527 239	72
960720C	Parties de fermetures à glissière	53 056	8
9608101	Stylos et crayons à bille	23 859	5
9608201	Stylos et marqueurs à mèche feu	4 375 587	571
9609902	Craies à écrire et à dessiner, craie	945 176	139
960990C	Autres crayons,pastels et fusains	59 862	2
961000C	Ardoises et tableaux pour l'écriture	208 653	40
961210C	Rubans encreurs	2 595 723	30
		<b>48 783 309 705</b>	<b>6 830 387</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>92 691 820 127</b>	<b>44 049 023</b>

IMPORTATION MALGACHE EN PROVENANCE DE EGYPTE			
2005			
Code SH4	Produits	Valeur CAF en ariary	Poids en Kg
04063000	Fromages fondus, autres que râpés ou en poudre	339 176 153	43 545
11010000	Farines de froment (blé) ou de méteil	95 330 757	262 990
15220000	Dégras; résidus provenant du traitement des corps gras ou	124 879 054	173 580
17041000	Gommes à mâcher (chewing-gum), même enrobées de suc	4 705 796	2 086
17049000	Autres sucreries sans cacao(y compris le chocolat blanc)	268 097 961	242 493
18063100	Autres tablettes,barres ou bâtons de chocolat fourrés	413 077	900
18063200	Autres tablettes,barres ou bâtons de chocolat non fourrés	40 611 245	72 306
18069000	Autres chocolats, présentés en tablettes, barres ou bâtons.	8 124 351	13 612
19011011	Poudres sucrées ou non,sans cacao, pour la fabrication des	43 547 543	5 559
19021100	Pâtes alimentaires contenant des œufs non cuites ni farcies	28 053 735	25 000
19021900	Pâtes alimentaires sans œufs non cuites ni farcies ni autrer	548 453 787	512 628
19041000	Produits à base de céréales obtenus par soufflage ou grillag	1 836 264	797
19042000	Préparations alimentaires obtenues à partir de flocons	2 597 113	1 142
19053100	Biscuits additionnés d'édulcorants	51 316 341	31 536
19053200	Gaufres et gaufrettes	33 182 119	17 275
19059010	Cachets vides des types utilisés pour les médica	38 323 960	21 251
19059090	Autres produits du n°1905(boulangerie,pâtis serie,biscuiterie	57 249 698	23 473
20029000	Autres tomates sans vinaigre ni l'acide acétique	3 439 331	354
20081100	Arachides	725 907	383
20091900	Autres jus d'orange,sucré ou non,sans alcool	48 033 145	12 228
20094900	Autres jus d'ananas,sans alcool,sucré ou non	7 924 043	5 900
20096900	Autres jus de raisin (y compris les moûts de raisin) sucré o	8 509 400	6 616
20097900	Autres jus de pomme sucré ou non,sans alcool	16 313 937	10 895
20098000	Jus de tout autre fruit ou légume sucré ou non,sans alcool	84 502 430	59 434
20099000	Mélanges de jus sucré ou non,sans alcool	36 535 007	20 974
21011100	Extraits, essences et concentrés de café	17 363 000	1 060
21011200	Préparations à base d'extraits de café,essences ou concen	39 766 290	2 340
21012000	Extraits, essences et concentrés de café ou de maté et pré	10 357 486	3 960
21032000	"Tomato-ketchup" et autres sauces tomates	48 339 015	17 038
21033000	Farine de moutarde et moutarde préparée	3 301 573	940
21039000	Autres préparations pour sauces et sauces préparées,condi	152 197 845	51 020
21041000	Préparations pour soupes, potages ou bouillons ; soupes, p	5 126 813	590
21069090	Autres préparations alimentaires	562 864 622	205 000
22029000	Autres eaux additionnées de sucre ou d'autres édulcorants	8 542 876	6 000
25232900	Autres ciments Portland	8 546 040 592	35 592 130
25239000	Autres ciments hydrauliques	295 230 587	170 962
27101933	Huiles de graissage et lubrifiants	104 955 688	43 968
27132000	Bitume de pétrole	1 568 576 706	3 169 780
28365000	Carbonate de calcium	139 132 955	336 000
29034990	Autres dérivés halogénés des autres hydrocarbures acyc	185 499	4
29082000	Dérivés seulement sulfonés, leurs sels et leurs esters	31 409 968	16 000
29153300	Acétate de n-butyle	910 778	180
30044000	Médicaments contenant des alcaloïdes ou leurs dérivés, ma	419 771	20
30049000	Autres médicaments présentés sous forme de doses	42 447 181	1 972
31021000	Urée, même en solution aqueuse	8 371 921	9 628
32041400	Colorants directs et préparations à base de ces colorants	5 921 077	960
32082000	Peintures et vernis à base de polymères acryliques ou vinyli	112 576 061	31 205
32089000	Autres peintures et vernis à base de polymères synthétique	1 473 000 630	742 790
32091000	Peintures et vernis à base de polymères acryliques ou vinyli	17 367 945	16 053

32099000	Autres peintures et vernis à base de polymères synthétique	596 070 485	481 233
32100090	Autres peintures et vernis des types utilisés pour le finissage	64 410 381	62 299
32129000	Autres pigments (y compris les poudres et flocons métalliques)	23 126 529	14 935
32141000	Mastic de vitrier, ciments de résine et autres mastics;	374 851 466	144 485
32149000	Enduits non réfractaires des types utilisés en maçonnerie	451 235 791	262 417
33051000	Shampooings	6 689 259	761
33061090	Autres dentifrices	83 192 477	10 199
33074900	Autres préparations pour parfumer ou pour désodoriser les l	1 079 814	638
34011190	Autres savons de toilette	252 784 799	103 765
34012000	Savons sous autres formes	137 824 890	42 296
34021190	Autres agents de surface anioniques	2 503 918	293
34021990	Autres agents de surface organiques présentés autrement	1 474 793	784
34022000	Préparations conditionnées pour la vente au détail	1 099 115 262	382 433
34029090	Autres préparations tensio-actives	3 861 655	1 422
34039900	Autres préparations lubrifiantes	45 774 446	35 239
35061090	Autres colles ou adhésifs, conditionné pour la vente au détail	21 617 362	10 403
35069100	Adhésifs à base de polymères des n° 39.01 à 39.13 c	193 341	135
38140000	Solvants et diluants organiques composites, non dénommés	32 104 523	38 998
38231910	Autres acides gras monocarboxyliques industriels entrant d	15 922 571	14 080
38249099	Autres produits utilisés dans les industries chimiques	22 786 718	7 531
39075000	Résines alkydes	395 049 560	170 100
39091000	Résines uréiques; résines de thiourée	8 763 223	3 700
39095000	Polyuréthanes	246 657	94
39172300	Tubes et tuyaux rigides en polymères du chlorure de vinyle	13 181 842	1 772
39172900	Tubes et tuyaux rigides en autres matières plastiques	130 949 086	54 603
39174000	Accessoires pour tubes et tuyaux	38 904 313	5 703
39222000	Sièges et couvercles de cuvettes d'aisance	9 789 216	2 720
39229000	Réservoirs de chasse et articles similaires pour usages san	105 931 630	13 753
39232990	Autres sacs, sachets, pochettes et cornets en autres matiè	36 220 604	6 511
39239000	Autres articles de transports ou d'emballage en matières pla	20 527 107	6 500
39241000	Vaisselle et autres articles pour le service de la table o	36 053 526	5 730
39249010	Objets pour l'hygiène ou la toilette, en matières plastiques	6 689 069	11 979
39249090	Autres articles de ménage ou d'économie domestique	8 553 643	5 524
39259000	Autres articles d'équipement pour la construction, en matièr	650 889	40
39261000	Articles de bureau et articles scolaires	17 270 683	3 105
39269090	Autres ouvrages en matières plastiques	6 447 023	3 809
40112000	Pneumatiques neufs des types utilisés pour autobus ou car	2 065 088 588	350 325
40121200	Pneumatiques réchappés des types utilisés pour autobus o	9 990 052	10 770
40122010	Pneumatiques usagés des types utilisés pour les voitures d	4 230 307	3 879
40122020	Pneumatiques usagés des types utilisés pour autobus ou c	11 331 278	17 507
40129022	« Flaps » et « boyaux » d'un poids unitaire présentés	1 169 799	234
40131010	Chambres à air, en caoutchouc des types utilisés pour les	4 276 650	811
40131090	Autres chambres à air, en caoutchouc des types utilisés pc	12 127 587	2 051
40161000	Autres ouvrages en caoutchouc vulcanisé non durci en caou	2 070 096	347
40169300	Joints en caoutchouc vulcanisé non durci	3 408 708	146
40169990	Autres ouvrages en caoutchouc vulcanisé, non durci.	122 582	65
42050000	Autres ouvrages en cuir naturel ou reconstitué	50 262 088	9 035
44170030	Bois pour montures de brosses	271 881	164
44219090	Autres ouvrages en bois	67 488	39
48021000	Papiers et cartons formés feuille à feuille (papiers à la main)	118 012 832	56 000
48030090	Autres papiers des types utilisés pour papiers de toilette, po	796 375 594	326 132
48054000	Papier et carton- filtre	2 541	1
48171000	Enveloppes	33 427 249	7 000
48181000	Papier hygiénique	84 747 425	19 372

48182000	Mouchoirs, serviettes à démaquiller et essuie-mains en pâte	137 287 109	32 909
48183000	Nappes et serviettes de table en pâte à papier, papier, ouate	77 055 609	17 920
48184000	Serviettes et tampons hygiéniques, couches pour bébés	533 050 688	78 593
48193010	Sacs Kraft, à valve, pour l'emballage du ciment	10 601 596	13 178
48203000	Classeurs, reliures (autres que les couvertures pour livres),	19 484 873	3 716
48232000	Papier et carton- filtre	120 141	0
49111010	Imprimés publicitaires	2 541	1
49111090	Catalogues commerciaux et similaires	20 628	0
49119100	Images, gravures et photographies	2 541	1
49119900	Autres imprimés	26 784	8
54077100	Autres tissus écrus ou blanchis, contenant au moins 85 %	60 901 046	22 500
57023100	Autres tapis, à velours, non confectionnés,de laine ou de po	24 682 977	4 383
57023200	Autres tapis, à velours, non confectionnés,de matières texti	27 703 326	4 404
57033000	Tapis et autres revêtements de sol en matières textiles, tou	15 742 946	4 000
57039000	Tapis et autres revêtements de sol en matières textiles, tou	38 016 857	11 772
61091000	Tee-shirts et maillots de corps, en bonneterie de coton	54 292	1
61099010	Tee-shirts et maillots de corps, en bonneterie de fibres synt	36 051	0
61142000	Autres vêtements, en bonneterie de coton	117 272	1
63071000	Serpillières ou wassingues, lavettes, chamoisettes et article	1 280 212	681
63079090	Autres articles confectionnés	1 170 077	85
65059030	Casquettes, képis et similaires	21 022	0
65059090	Autres chapeaux et autres coiffures en bonneterie ou confec	2 541	1
68042200	Autres meules et articles similaires en autres abrasifs agglc	2 385 565	1 136
69089000	Autres carreaux et dalles de pavement ou de revêtement, ve	108 742 611	106 307
69101000	Eviers, lavabos, colonnes de lavabos, baignoires, bidets, cu	48 656 880	54 265
69109000	Eviers, lavabos, colonnes de lavabos, baignoires, bidets, cu	278 035 883	94 399
69119000	Autres vaisselle, autres articles de ménage ou d'économie c	1 430 379	1 292
69120000	Vaisselle, autres articles de ménage ou d'économie domest	9 892 614	3 129
70099100	Autres miroirs en verre, même encadrés, y compris les mirc	30 201 672	18 400
70199000	Autres fibres de verre (y compris la laine de verre) et ouvrage	5 238 856	314
72071100	Demi-produits en fer ou en aciers non alliés ,contenant en p	15 936 654	13 080
72082700	Autres produits laminés plats, en fer ou en acier non alliés,	361 882 945	234 516
72083700	Autres produits laminés plats, en fer ou en acier non alliés,	140 151 445	90 824
72083900	Autres produits laminés plats, en fer ou en acier non alliés,	40 256 241	28 560
72085200	Autres produits laminés plats, en fer ou en acier non alliés,	465 381 891	355 400
72085300	Autres produits laminés plats, en fer ou en acier non alliés,	90 438 289	75 720
72092600	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une	66 630 082	48 560
72092700	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une	103 071 484	75 120
72111900	Autres, produits simplement laminés à chaud,en fer ou en a	133 034 223	130 568
72119000	Autres produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés	17 166 443	14 090
72149100	Autres barres en fer ou en aciers non alliés,de section trans	103 430 316	84 750
72149900	Autres barres en fer ou en aciers non alliés	11 424	27
72162100	Profilés en fer ou en aciers non alliés,en L , simplement larr	180 538 674	177 152
73063000	Autres tubes, tuyaux et profilés creux , soudés, de section	34 030 305	23 537
73066000	Autres tubes, tuyaux et profilés creux , soudés, de section	379 019 093	251 597
73079200	Autres coudés, courbes et manchons , en fonte, fer ou acie	1 487 158	137
73079900	Autres accessoires de tuyauteries , en fonte, fer ou acier.	5 476 239	490
73211100	Appareils de cuisson et chauffe-plats à combustibles gazi	137 859 962	34 898
73219000	Parties d'appareils de cuissons,en fonte, fer ou acier.	412 342	221
73239200	Articles de ménage ou d'économie domestique et leurs part	98 693	30
73241000	Eviers et lavabos en aciers inoxydables	19 392 170	4 100
73242100	Baignoires en fonte, même émaillées	39 524 396	9 650
73249090	Autres articles d'hygiène ou de toilette, et leurs parties en fo	52 669 623	12 576
73269090	Autres ouvrages ,en fer ou en acier	24 156 029	10 966

76101000	Portes, fenêtres et leurs cadres, chambranles et seuils,	134 143 147	18 840
76129090	Autres réservoirs, fûts, tambours, bidons, boîtes et récipient	254 377	45
76151900	Articles de ménage ou d'économie domestique et leurs p	3 877 904	687
76169900	Autres ouvrages en aluminium.	46 656 187	8 268
81049000	Autres ouvrages en magnésium	1 012	0
82079000	Autres outils interchangeableables pour outillage à main	41 726 991	19 864
83014000	Autres serrures, verrous, en métaux communs	4 842 400	310
83016000	Parties de serrures et fermais, en métaux communs	69 999	2
83021000	Charnières de tous genres (y compris les paumelles et pent	6 304 130	242
83022000	Roulettes en métaux communs.	5 220 084	136
83024100	Autres garnitures, ferrures et articles similaires pour bâtime	14 852 184	504
83111000	Electrodes enrobées pour le soudage à l'arc, en métal	23 929 425	25 000
84145900	Autres ventilateurs	1 520	0
84151000	Machines et appareils pour le conditionnement de l'air ,du t	141 386 252	18 122
84159000	Parties de machines et appareils pour le conditionnement d	104 861	58
84181000	Combinaisons de réfrigérateurs et de congélateurs-conserva	1 501 618	249
84813000	Clapets et soupapes de retenue	1 012	0
84818000	Autres articles de robinetterie et organes similaires	2 274 348	187
84819000	Parties de robinetterie et organes similaires	4 392 067	529
84828000	Autres roulements, y compris les roulements combinés	448	0
84841000	Joint métalloplastiques	92 097	21
85011000	Moteurs d'une puissance n'excédant pas 37,5 W	2 182	0
85071000	Accumulateurs électriques, y compris leurs séparateurs, m	62 227 690	21 850
85161090	Autres chauffe-eau et thermoplongeurs électriques	239 090 129	45 253
85168010	Résistances chauffantes non montées	1 093	0
85169000	Parties de appareils du n°8519	432 678	101
90178000	Autres instruments de dessin, de traçage ou de calcul ; ins	14 420	2
90321000	Thermostats	1 012	0
94037090	Autres meubles en matières plastiques	6 893 198	4 073
96031000	Balais et balayettes consistant en brindilles ou autres n	51 502 346	22 894
96032100	Brosses à dents, y compris les brosses à dentiers	42 264 749	4 797
96032900	Brosses et pinceaux à barbe, à cheveux, à cils ou à ongl	4 395 356	2 337
96033000	Pinceaux et brosses pour artistes, pinceaux à écrire et pinc	12 797 031	6 213
96039090	Autres raquettes en caoutchouc et autres articles du n°96 0	30 490 169	16 868
96081010	Stylos et crayons à bille	673 774 336	31 900
98030000	Effets et objets personnels en cours d'usage	8 356 987	70
		<b>27 763 017 478</b>	<b>47 099 809</b>
<b>IMPORTATION DES ZONES FRANCHES EN PROVENANCE DE EGYPT</b>			
<b>2005</b>			
<b>Code SH4</b>	<b>Produits</b>	<b>Valeur CAF</b>	<b>Poids en Kg</b>
		<b>en ariary</b>	
32049000	Autres matières colorantes organiques synthétiques	1 257 827	10
54011010	Fils à coudre de filaments synthétiques , non conditionnés p	38 743 503	7 225
96071100	Fermetures à glissière avec agrafes en métaux communs	1 974 428	32
		<b>41 975 758</b>	<b>7 267</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>27 804 993 236</b>	<b>47 107 076</b>



**ANNEXE 3 : Exportation vers Comores, Maurice et Seychelles  
au COMESA**

Rapport-Gratuit.com

**EXPORTATION 2005 VERS COMORES**

<b>LABELPRD</b>	<b>VALEUR FOB EN ARIARY</b>	<b>POIDS EN KG</b>
Autres animaux vivants de l'espèce caprine	6 402 250	7 500
Viandes des animaux de l'espèce bovine, congelées désossées	2 521 775	1 000
Viandes et abats comestibles de canards, d'oies ou de pintades	2 674 849	105
Foies gras de canards, d'oies ou de pintades, frais ou réfrigérés	2 619 431	103
Autres viandes et abats comestibles de canards, d'oies ou de pi	2 478 273	105
Autres viandes et abats comestibles de canards, d'oies ou de pi	1 619 910	64
Autres poissons séchés, même salés mais non fumés	164 193 939	105 535
Crevettes congelés	8 192 245	396
Crabes congelés	725 770	90
Beurre	4 875 320	1 000
Miel naturel	7 666 802	2 413
Autres pommes de terre, à l'état frais ou réfrigéré	11 580 192	15 620
Tomates, à l'état frais ou réfrigéré	16 319 711	13 171
Oignons et échalotes	747 798 930	656 499
Aulx	211 228 639	65 920
Poireaux et autres légumes alliacés	1 295 000	546
Carottes et navets à l'état frais ou réfrigéré	6 773 972	8 592
Haricots (Vigna spp., Phaseolus spp.) à l'état frais ou réfrigéré	60 000	100
Pommes de terre non cuits ou cuits à l'eau ou à la vapeur cong	5 036 345	7 647
Oignons, même coupés en morceaux ou en tranches ou bien b	2 160 562	1 298
Autres légumes ; mélanges de légumes même coupés en morc	148 074	60
Pois chiches à cosse secs, écosés, même décortiqués ou ca	954 716	1 580
Haricots communs à cosse secs, écosés, même décortiqués	18 643 348	18 320
Autres haricots à cosse secs, écosés, même décortiqués ou	222 463	215
Lentilles à cosse secs, écosés, même décortiqués ou cassés	33 162 179	60 700
Autres légumes à cosse secs, écosés, même décortiqués ou	112 474 299	142 950
Racines de manioc, fraîches, réfrigérées, congelées ou séchées	272 345	360
Patates douces, fraîches, réfrigérées, congelées ou séchées	13 718 727	25 330
Autres racines et tubercules fraîches, réfrigérées, congelées ou	2 447 642	4 180
Autres noix de coco desséchées	7 201 188	34 470
Autres noix de coco	4 349 833	4 930
Noix de cajou sans coques	304 968	10
Autres fruits à coques, frais ou secs, même sans leurs coques	8 463 718	21 263
Bananes y compris les plantains, fraîches ou sèches .	11 110 024	8 940
Mangues	168 866	445
Raisins secs	83 173	12
Leitchis frais	1 276 470	1 000
Autres fruits frais	189 030	150
Autres fruits séchés	1 796 003	2 302
Autres cafés non torréfié, non décaféiné ,en fèves	95 074	50
Café torréfié, non décaféiné	210 931	566
Café torréfié, décaféiné	395 702	20
Autres café et succédanés de café	730 916	75
Thé vert (non fermenté) présenté autrement	40 222	2
Thé noir (fermenté) et thé partiellement fermenté présentés en e	25 204	100
Thé noir (fermenté) et thé partiellement fermenté présentés autr	533 494	223
Poivre vert, conservé ou non, non broyé ni pulvérisé	12 189	6
Autres poivre non broyé ni pulvérisé	20 102 906	7 285
Poivres broyés ou pulvérisés	47 790	32

Piments séchés ou broyés ou pulvérisés	687 388	443
Autre vanille	256 054	20
Cannelle et fleurs de cannelier non broyées ni pulvérisées.	19 666	4
Cannelle et fleurs de cannelier broyées ou pulvérisées	65 361	3
Graines de coriandre	45 367	70
Graines de cumin	12 602	20
Gingembre	44 481 100	34 816
Safran	382 935	22
Thym; feuilles de laurier	383 100	10
Curry	103 170	32
Mélanges d'épices	210 840	35
Autres épices	462 303	124
Autres maïs	3 084 320	3 330
Autres riz semi-blanchi ou blanchi, même poli ou glacé	52 771	50
Farine de maïs	14 968 070	18 955
Grains de maïs avoine travaillés (mondés, perlés, tranchés ou c	3 040 564	3 830
Farines,semoules et poudres de sagou ou des racines ou tuber	156 274	140
Arachides en coques	14 732 281	20 200
Arachides décortiquées, même concassées	229 220 428	192 775
Autres graines et fruits oléagineux, même concassés	133 333	39
Autres plantes,graines et fruits,frais ou secs,sous toute présent	29 251	1
Autres raphia	1 538 016	940
Autres matières végétales utilisées en vannerie ou en sparterie,	293 391	170
Huile de coco (huile de coprah) brute	243 721	70
Autres huiles de coco et ses fractions,non chimiquement modif	479 152	145
Graisses et huiles animales ou végétales et leurs fractions, cuit	63 379	2
Préparations et conserves de foies de tous animaux	1 253 911	16
Extraits et jus de viande, de poissons ou de crustacés, de moll	181 468	20
Autres sucres bruts de canne	181 468	97
Autre saccharose	40 240	16
Mélasses de canne	50 408	102
Autres sucreries sans cacao(y compris le chocolat blanc)	54 345 825	30 000
Produits à base de céréales obtenus par soufflage ou grillage	9 014 568	1 176
Autres produits à base de céréales ("corn flakes", par exemple)	1 602 974	160
Biscuits additionnés d'édulcorants	21 234 237	7 101
Autres produits du n°1905(boulangerie,pâtisserie,bi scuiterie)	48 756	8
Arachides	249 287	200
Autres jus d'orange,sucré ou non,sans alcool	199 750	180
Autres jus de pomme sucré ou non,sans alcool	211 459	108
Jus de tout autre fruit ou légume sucré ou non,sans alcool	369 408	100
Chicorée torréfiée et autres succédanés torréfiés du café et leur	161 512	50
Levures mortes ;autres micro-organismes monocellulaires morts	7 573 344	350
Poudres à lever préparées	93 254	10
"Tomato-ketchup" et autres sauces tomates	34 517	20
Autres préparations pour sauces et sauces préparées,condimen	173 537	43
Bonbons, gommés et produits similaires (pour diabétiques ne	3 321 887	1 080
Sirops de sucre aromatisés ou colorés	1 355 975	780
Autres préparations alimentaires	538 071	326
Eaux minérales naturelles, eaux minérales artificielles, c	11 430 080	36 000
Eaux, y compris les eaux minérales et les eaux gazéifiées	44 272 144	48 022
Whiskies en récipients d'une contenance n'excédant pas 2 l	2 357 319	961
Rhum et tafia en récipients d'une contenance n'excédant pas	95 522 332	56 355
Boissons spiritueuses, titrant en alcool (acquis et en puissance	4 655 541	5 038
Vinaigres comestibles et succédanés de vinaigre comestible	5 760 814	5 410

Sons, remoulages et autres résidus de riz	603 693	1 200
Autres sels	244 123 750	1 133 857
Autres argiles	7 312	1
Ciments Portland blancs, même colorés artificiellement	1 414 598	1 500
Autres ciments Portland	17 263 065	60 100
Essence d'aviation	6 570 876	1 711
White-spirit	24 580	5
Pétroles lampants	3 215 273	3 000
Gas-oil	1 580 071 027	1 205 990
Butanes liquéfiés	471 463 432	169 330
Vaseline	284 199	4
Hypochlorites de sodium et de potassium (eau de javel) .	7 374	1
Autres carbonates et peroxocarbonates	1 000 598	125
Autres provitamines , y compris les concentrats naturels	51 190	1
Autres antibiotiques	117 801 958	2 198
Vaccins pour la médecine humaine	54 226 144	2 617
Autres médicaments présentés sous forme de doses	32 115 231	653
Autres peintures et vernis à base de polymères synthétiques ou	1 220 890	640
Autres peintures et vernis des types utilisés pour le finissage d	216 310	74
Huiles essentielles d'orange	12 188	1
Huiles essentielles de citron	12 188	1
Huiles essentielles de géranium	17 063	1
Huiles essentielles de lavande ou de lavandin	12 188	1
Huiles essentielles d'autres menthes	12 188	1
Essence de girofle	12 188	1
Autres huiles essentielles et essences autre que d'agrumes	734 809	23
Préparations pour manucures ou pédicures	9 750	1
Autres produits de beauté ou de maquillage	17 834 895	1 218
Shampoings	24 986	2
Autres préparations pour l'hygiène buccale ou dentaire	19 501	1
« Agarbatti » et autres préparations odoriférantes agissant pa	237 966	3
Savon de toilette à usages médicaux	167 888	14
Autres savons de toilette	1 540 519	258
Autres savons ordinaires; produits et préparations organiques te	65 484	13
Autres agents de surface organiques présentés autrement	45 367	20
Autres préparations tensio-actives	7 374	2
Cirages, crèmes et préparations similaires pour chaussures	29 496	3
Bougies, chandelles, cierges et articles similaires, en paraffin	709 430	260
Autres bougies, chandelles, cierges et articles similaires	1 473 206	785
Autres colles ou adhésifs, conditionné pour la vente au détail, n'e	2 065 565	192
Autres insecticides, antirongeurs, fongicides, herbicides, inhibi	9 750	1
Autres additifs préparés pour huiles minérales	4 333 535	59
Liquides pour freins hydrauliques et autres liquides préparés po	599 550	75
Préparations antigel et liquides préparés pour dégivrage	3 948 629	420
Tubes et tuyaux souples pouvant supporter au minimum un	2 025 064	500
Autres tubes et tuyaux	2 559 344	39
Autres plaques, feuilles, bandes, rubans, pellicules et autres fc	201 043	52
Autres boîtes, caisses, casiers et articles similaires	1 754 260	245
Sacs et sachets en cellulose régénérée	15 923 403	860
Autres sacs, sachets, pochettes et cornets en autres matières	7 831 095	2 099
Autres bonbonnes, bouteilles, flacons et articles similaires	5 224 659	2 519
Autres bouchons, couvercles, capsules et autres dispositifs de	136 151	116
Autres articles de transports ou d'emballage en matières plastic	7 408	4
Vaisselle et autres articles pour le service de la table ou de	6 010 755	1 589

Objets pour l'hygiène ou la toilette, en matières plastiques	49 358	2
Autres articles de ménage ou d'économie domestique	700 602	614
Réservoirs, foudres, cuves et récipients analogues d'une contenance	6 848 497	770
Statuettes et autres objets d'ornementation	26 816	2
Autres ouvrages en matières plastiques	718 679	127
Tubes et tuyaux en caoutchouc renforcés à l'aide de métal, avec	6 966 211	62
Tubes et tuyaux en caoutchouc renforcés à l'aide matière textile	2 628 918	41
Autres courroies transporteuses	86 503	1
Autres courroies de transmission	5 861 882	1
Pneumatiques neufs des types utilisés pour les voitures de tourisme	281 450	20
Pneumatiques neufs des types utilisés pour autobus ou camion	5 700 052	771
Pneumatiques réchappés des types utilisés pour les voitures de	814 178	100
Autres chambres à air, en caoutchouc des types utilisés pour les	350 630	31
Gommes à effacer en caoutchouc vulcanisé non durci	662 905	25
Joints en caoutchouc vulcanisé non durci	1 886 912	2
Malles, valises et mallettes à surface extérieure en cuir naturel	19 504	4
Malles, valises et mallettes à surface extérieure en matières plastiques	1 234 789	21
Malles, valises et mallettes en autres matières	727 793	230
Sacs à main, même à bandoulière, y compris ceux sans poignée	93 254	15
Sacs à main, même à bandoulière, y compris ceux sans poignée	3 982 399	105
Autres sacs à main, même à bandoulière, y compris ceux sans	2 696 098	759
Articles de poche ou de sac à main à surface extérieure en	145 844	8
Autres articles de poche ou de sac à main	380 242	30
Étuis et écrins pour armes, pour jumelles, pour appareils photo	27 724	1
Autres étuis, écrins et autres articles de voyage, à surface ext	7 561	1
Sacs militaires et sacs de campement (sacs à dos)	239 651	12
Autres articles du n°4204	188 158	48
Ceintures, ceinturons et baudriers	283 030	17
Autres ouvrages en cuir naturel ou reconstitué	5 040	1
Sciures, déchets et débris de bois, même agglomérés	164 691	410
Charbon de bois (y compris le charbon de coques ou de noix), en	671 208	8 000
Bois de conifères sciés ou dédossés longitudinalement, tranchés	83 660 397	148 450
Autres bois sciés ou dédossés longitudinalement, tranchés ou	680 748 192	903 377
Bois profilés de conifères	2 064 084	5 100
Bois dits « densifiés », en blocs, planches, lames ou profilés	234 550 719	328 791
Cadres en bois pour tableaux, photographies, miroirs ou objets	862 889	318
Caisses, caissettes, cageots, cylindres et emballages similaires	985 100	65
Caisse en bois sciés, non montées	199 111	42
Fenêtres, porte-fenêtres et leurs cadres et chambranles	3 131 039	10 150
Portes et leurs cadres, chambranles et seuils en bois	9 157 815	4 005
Panneaux pour parquets en bois	6 308 411	900
Autres ouvrages de menuiseries en bois	4 052 763	4 287
Articles en bois pour la table ou la cuisine	3 809 193	757
Statuettes et autres objets d'ornement, en bois	10 216 207	3 749
Bois marquetés et bois incrustés; coffrets, écrins et étuis pour	5 487 432	1 582
Cintres pour vêtement en bois	57 969	2
Autres ouvrages en bois	2 688 609	1 703
Nattes, paillasons et claies en matières végétales	12 842 766	9 515
Autres articles en matières végétales	458 175	310
Ouvrages de vannerie en matières végétales	34 787 292	10 288
Autres ouvrages de vannerie	7 094 121	1 639
Papier journal, en rouleaux ou en feuilles	63 615	3
Papiers et cartons formés feuille à feuille (papiers à la main)	54 730	15
Autres papiers des types utilisés pour papiers de toilette, pour s	85 693	50
Papier hygiénique	37 806	40
Mouchoirs, serviettes à démaquiller et essuie-mains en pâte à	219 274	20
Serviettes et torchons hygiéniques, couches pour bébé et c	25 122	5

Autres tissus de coton blanchis,d'un poids n'excédant pas 200	2 131 935	306
Autres tissus de coton imprimés,d'un poids n'excédant pas 200	28 547 376	1 689
Autres tissus de coton imprimés d'un poids excédant 200 g au	98 323	5
Autres fibres de coco	2 481 133	15 200
Tissus obtenus à partir de fils à haute ténacité de nylon ou d'au	21 211 162	7 250
Autres tissus de fibres synthétiques discontinues contenant au	56 371	140
Feutres aiguilletés et produits cousus tricotés	2 495 196	367
Tapis en matières textiles, points noués ou enroulés, même co	120 809	70
Autres tapis et autres revêtements de sol, en feutre, non touffet	74 759	20
Autres tapis et revêtements de sol en matières textiles, même	304 629	220
Autres broderies d'autres matières textiles	722 519	147
Toiles à calquer ou transparentes pour le dessin; toiles préparé	5 108 850	750
Ensembles, en bonneterie, de coton	447 093	50
Pantalons, salopettes à bretelles, culottes et shorts , en bonnet	14 548 666	212
Autres pantalons, salopettes à bretelles, culottes et shorts , en	204 235	30
Costumes tailleurs , en bonneterie, de coton	5 752 540	75
Ensembles , en bonneterie, de laine ou de poils fins	22 683 600	800
Ensembles , en bonneterie, de coton	108 130 390	4 539
Autres ensembles , en bonneterie, d'autres matières textiles	2 014 269	320
Robes , en bonneterie, de coton	7 220 961	138
Robes , en bonneterie, de fibres synthétiques	76 588	10
Jupes et jupes culottes, en bonneterie, de coton	1 067 615	76
Autres jupes et jupes culottes, en bonneterie, d'autres matières	449 317	125
Pantalons, salopettes à bretelles, culottes et shorts , en bonnet	50 884	2
Chemises et chemisettes, en bonneterie, pour hommes ou garç	14 108 366	225
Chemisiers, blouses, blouses-chemisiers et chemisettes, en bo	45 367	14
Slips et caleçons pour hommes ou garçonnetts, en bonneterie d	85 693	1
Tee-shirts et maillots de corps, en bonneterie de coton	504 633 029	32 394
Autres Tee-shirts et maillots de corps, en bonneterie d'autres m	4 423 652	418
Chandails, pull-overs, cardigans, gilets et articles similaires, y c	4 990 569	96
Chandails, pull-overs, cardigans, gilets et articles similaires, y c	67 302	14
Maillots, culottes et slips de bain pour hommes ou garçonnetts	124 996	12
Autres vêtements, en bonneterie de coton	102 435	4
Autres vêtements, en bonneterie d'autres matières textiles	98 100	47
Anoraks, blousons et autres articles similaires, pour hommes ou	12 720	1
Autres costumes ou complets , pour hommes ou garçonnetts, d'	2 875 615	40
Ensembles, pour hommes ou garçonnetts, de coton	2 052 678	58
Autres ensembles, pour hommes ou garçonnetts, d'autres matièr	47 349 882	3 650
Pantalons, salopettes à bretelles, culottes et shorts , pour hom	19 038 633	961
Autres pantalons, salopettes à bretelles, culottes et shorts, pou	514 126	196
Costumes tailleurs , pour femmes ou fillettes, de coton	255 995	20
Ensembles , pour femmes ou fillettes, de coton	33 310 871	2 391
Autres ensembles , pour femmes ou fillettes, d'autres matières t	181 897	36
Robes, pour femmes ou fillettes, de coton	58 654 065	2 576
Robes, pour femmes ou fillettes, d'autres matières textiles	45 367	5
Jupes et jupes- culottes, pour femmes ou fillettes, de coton	2 612 520	101
Autres jupes et jupes- culottes, pour femmes ou fillettes, d'autre	56 427	11
Pantalons, salopettes à bretelles, culottes et shorts, pour femm	26 121 846	607
Autres pantalons, salopettes à bretelles, culottes et shorts, pou	9 832	5
Chemises et chemisettes, pour hommes ou garçonnetts, de coté	25 259 962	444
Chemises et chemisettes, pour hommes ou garçonnetts, d'autre	100 781	8
Chemisiers, blouses, blouses-chemisiers et chemisettes, pour	1 082 583	127
Chemisiers, blouses, blouses-chemisiers et chemisettes, pour	39 509	1
Slips et caleçons , pour hommes et garçonnetts, d'autres fibres	2 485 562	950

Chemises de nuit et pyjamas,pour hommes et garçonsnets,d'aut	202 796	100
Peignoirs de bain, robes de chambre et articles similaires, pour	486 009	10
Chemises de nuit et pyjamas, pour femmes ou fillettes,de coton	300 206	4
Gilets de corps et chemises de jour, slips, déshabillés, peignoir	17 240 143	247
Autres vêtements confectionnés pour hommes ou garçonsnets	198 742	30
Autres vêtements confectionnés pour femmes ou fillettes	15 824 525	1 470
Maillots, culottes et slips de bain pour hommes ou garçonsnets	731 427	62
Soutiens- gorge et bustiers, même en bonneterie.	6 830 311	1 580
Mouchoirs et pochettes d'autres matières textiles	81 116	10
Châles, écharpes, foulards, cache-nez, cache-col, mantilles, vo	866 849	118
Châles, écharpes, foulards, cache-nez, cache-col, mantilles, vo	4 620 819	133
Autre linge de lit, imprimé de coton	557 170	52
Autre linge de lit de coton	1 453 178	116
Autre linge de table de coton	7 238 640	654
Autre linge de table d'autres matières textiles	4 180 054	486
Linge de toilette ou de cuisine, bouclé du genre éponge, de	2 493 296	58
Vitrages, rideaux et stores d'intérieur ; cantonnières et tours de	300 810	6
Vitrages, rideaux et stores d'intérieur ; cantonnières et tours de	2 551 624	980
Vitrages, rideaux et stores d'intérieur ; cantonnières et tours de	2 554 733	317
Vitrages, rideaux et stores d'intérieur ; cantonnières et tours de	1 059 037	111
Couvre-lits en bonneterie	35 619	11
Autres couvre-lits	2 021 211	233
Autres articles d'ameublement autre qu'en bonneterie, d'autres r	557 184	168
Sacs et sachets d'emballages en tissus de jute ayant servi	63 967	5
Autres sacs et sachets d'emballages,de matières textiles synté	11 276 258	2 119
Autres sacs et sachets d'emballages,d'autres matières textiles	962 998	510
Autres sacs et sachets d'emballages,d'autres matières textiles	159 178	60
Autres articles de campement,d'autres matières textiles	82 895	20
Autres articles confectionnés	180 059	21
Assortiments composés de pièces de tissus et de fils, même a	717 470	216
Autres chaussures à semelles extérieures en cuir naturel	204 235	50
Autres chaussures à semelles extérieures en caoutchouc, mati	8 116 047	550
Autres chaussures de sport,à semelles extérieures en caoutch	765 780	11
Autres chaussures à dessus en cuir naturel ou reconstitué	2 250 241	223
Autres chaussures	4 790 235	1 344
Chapeaux et autres coiffures, tressés ou fabriqués par l'assemb	1 375 667	285
Casquettes, képis et similaires	1 194 518	127
Autres chapeaux et autres coiffures en bonneterie ou confection	270 005	8
Parasols du jardin et articles similaires	35 314	58
Cannes, cannes-sièges, fouets, cravaches et articles similaires	5 030	1
Autres parties,garnitures et accessoires pour parapluies, ombre	25 153	2
Barbes, sourcils, cils, mèches et articles analogues en matière	162 830	6
Abrasifs naturels ou artificiels en poudre ou en grains, appliqués	24 580	6
Autres ouvrages en plâtre ou en compositions à base de plâtre.	256 001	160
Autres ouvrages à base d'amiante ou à base d'amiante et de ca	35 619	1
Autres ouvrages en pierres ou en autres matières minérales	143 210	76
Briques de construction	345 171	2 000
Éléments de cheminée, conduits de fumée, ornements architect	424 231	70
Carreaux, cubes, dés et articles similaires, même de forme aut	9 623 456	9 150
Éviers, lavabos, colonnes de lavabos, baignoires, bidets, cuvette	756 120	115
Éviers, lavabos, colonnes de lavabos, baignoires, bidets, cuvette	1 707 121	770
Articles pour le service de la table ou de la cuisine,en porcelain	20 353	2
Autres statuettes et autres objets d'ornementation en céramiqu	110 947	100
Autres ouvrages en céramique	165 618	50

Autres miroirs en verre, même encadrés, y compris les miroirs	120 140	130
Autres miroirs en verre, même encadrés, y compris les miroirs	498 845	486
Objets en vitrocérame pour le service de la table, pour la cuisine	39 804	20
Autres objets pour le service de la table, pour la cuisine, la toilette	155 954	95
Autres pierres gemmes brutes ou simplement sciées ou dégrossies	224 877	53
Autres bijoux de fantaisie	87 835	4
Autres fils en fer ou en aciers non alliés	851 895	500
Tubes et tuyaux , de section circulaire, d'un diamètre extérieur	29 268 328	7 244
Autres accessoires de tuyauterie moulés	1 368 019	3
Portes, fenêtres et leurs cadres et chambranles et seuils , en fer	641 869	280
Tôles, barres, profilés, tubes et similaires, en fonte, fer ou acier	1 479 474	514
Réservoirs, fûts, tambours, bidons, boîtes et récipients similaires	44 086 626	5 520
Autres grillages et treillis, soudés aux points de rencontre	821 861	50
Pointes, clous, punaises, crampons appointés, agrafes ondulées	5 449 104	3 200
Autres vis et boulons, même avec leurs écrous ou rondelles, en fer	79 767	3
Ecrous , en fonte, fer ou acier	9 877	1
Rondelles destinées à faire ressort et autres rondelles de fer	29 632	1
Appareils de cuisson et chauffe-plats à combustibles solides, en fer	12 602	9
Articles de ménage ou d'économie domestique et leurs parties, en fer	163 826	30
Articles de ménage ou d'économie domestique et leurs parties, en acier	72 946	40
Autres ouvrages en fer ou en acier, forgés ou estampés mais non	343 811	77
Autres ouvrages ,en fer ou en acier	1 011 946	63
Portes, fenêtres et leurs cadres, chambranles et seuils, en aluminium	199 429	20
Autres réservoirs, fûts, tambours, bidons, boîtes et récipients similaires	239 438	12
Articles de ménage ou d'économie domestique et leurs parties, en aluminium	224 514	45
Autres ouvrages en aluminium.	3 550 530	2 742
Bûches et pelles	313 801	100
Pincés (même coupantes), tenailles, brucelles et outils similaires	1 295 268	11
Clés de serrage à main à ouverture fixe	393 731	9
Clés de serrage à main à ouverture variable	306 512	7
Douilles de serrage interchangeables, même avec manches	986 820	24
Rabots, ciseaux, gouges et outils tranchants similaires	10 061	5
Autres outils et outillages à main (y compris les diamants carbure)	3 289 400	78
Outils à tarauder ou à fileter	254 180	6
Autres outils interchangeables pour outillage à main	142 042	3
Autres couteaux à lame fixe	160 984	10
Ciseaux à doubles branches et leurs lames	630 749	24
Coupe-papier, ouvre-lettres, grattoirs, taille-crayons et leurs lames	22 683	3
Classeurs, fichiers, boîtes de classement, porte-copies, plumiers	12 602	2
Autres statuettes et autres objets d'ornement en métaux communs	266 848	117
Cadres pour photographies, gravures ou similaires; miroirs en métal	90 554	42
Tuyaux flexibles en métaux communs, même avec leurs accessoires	1 274 184	2
Plaques indicatrices, plaques-enseignes, plaques-adresses et plaques	1 461 832	370
Moteurs pour la propulsion de bateaux du type hors- bord	17 796 159	35
Moteurs à piston alternatif des types utilisés pour la propulsion	2 963 220	150
Moteurs diesel ou semi-diesel des types utilisés pour la propulsion	1 447 666	215
Autres parties reconnaissables comme étant exclusivement ou	31 423 823	45
Autres pompes	438 681	60
Machines et appareils pour le conditionnement de l'air ,du type	2 414 843	1 394
Réfrigérateurs de type ménager à absorption, électrique	4 211 849	1 005
Meubles congélateurs-conservateurs du type coffre d'une capacité	1 991 514	140
Autres coffres, armoires, vitrines, comptoirs et meubles similaires	376 012	60
Appareils pour la filtration des huiles minérales dans les moteurs	2 258 982	11
Autres appareils pour la filtration ou l'épuration des liquides	9 817 873	40
Filtres d'entrée d'air pour moteurs à allumage par étincelles ou par	1 190 694	3



Autres appareils et instruments de pesage d'une portée n'excédant pas 100 kg	1 397 042	808
Autres appareils et instruments de pesage	801 038	1 120
Autres machines d'une capacité unitaire exprimée en poids de l'ordre de 100 kg	376 063	140
Machines à coudre de type ménager	2 501 165	784
Autres machines à ébarber, affûter, meuler, rectifier, roder, polir	115 938	8
Machines à dégauchir ou à raboter; machines à fraiser ou à moudre	1 029 118	180
Tronçonneuses à chaîne	9 673 827	56
Autres machines et appareils pour le brasage ou le soudage, non électriques	161 305	20
Machines automatiques de traitement de l'information, non électriques	2 397 166	260
Autres machines automatiques de traitement de l'information, non électriques	597 062	10
Autres machines et appareils ayant une fonction propre	1 000 598	355
Moules pour le moulage par injection ou par compression	199 111	28
Détendeurs	1 219 207	100
Joint métalloplastiques	193 360	1
Groupes électrogènes à moteur à piston, à allumage par étincelle	954 609	205
Autres groupes électrogènes	1 421 966	70
Autres piles et batteries de piles.	378 060	1 000
Aspirateurs de poussières, y compris les aspirateurs de matières solides	154 145	10
Autres machines et appareils pour le soudage des métaux à l'arc électrique	308 488	30
Fers à repasser électriques	35 489	3
Fours à micro-ondes	311 168	53
Autres appareils électriques pour la téléphonie ou la télégraphie	301 846	148
Appareils électriques d'amplification du son	292 539	5
Autres appareils d'enregistrement ou de reproduction vidéophonie	1 968 451	90
Disques pour systèmes de lecture par faisceau laser pour la reproduction	695 412	26
Autres disques pour systèmes de lecture par faisceau laser	248 776	2
Autres appareils récepteurs de radiodiffusion pouvant fonctionner en mode récepteur	1 238 684	180
Appareils récepteurs de télévision, même incorporés	8 228 015	896
Autres condensateurs fixes	156 899	28
Autres interrupteurs, sectionneurs et commutateurs, pour une tension n'excédant pas 1000 V	3 796 995	775
Fiches et prises de courant, pour une tension n'excédant pas 1000 V	4 983 924	838
Parties de lampes et tubes du n°8539	2 328 823	120
Autres conducteurs électriques, pour tensions n'excédant pas 1000 V	1 604 276	11
Autres véhicules, à moteur à piston à allumage par compression	4 403 208	1 220
Autres véhicules automobiles pour le transport de marchandises	10 182 710	2 550
Autres véhicules automobiles pour le transport de marchandises	12 113 400	6 150
Boîtes de vitesses	436 341	70
Silencieux et tuyaux d'échappement	20 352	1
Motocycles (y compris les cyclomoteurs) et cycles équipés d'un moteur	5 483 383	530
Motocycles (y compris les cyclomoteurs) et cycles équipés d'un moteur	12 023 904	150
Motocycles (y compris les cyclomoteurs) et cycles équipés d'un moteur	12 482 332	340
Motocycles (y compris les cyclomoteurs) et cycles équipés d'un moteur	3 086 687	258
Autres bicyclettes et autres cycles, sans moteur.	5 543 557	1 165
Autres véhicules (brouettes, diables, charrettes à bras et similaires)	1 046 005	1 600
Autres yachts, bateaux et embarcations de plaisance et de sport	6 662 112	810
Lunettes solaires avec montures en métaux communs	268 161	2
Seringues, avec ou sans aiguilles	27 972 079	1 100
Autres thermomètres et pyromètres, non combinés à d'autres instruments	203 537	2
Autres instruments du n°9025, même combinés entre eux	32 395	1
Instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle de la pression	9 627 328	2
Multimètres	418 650	10
Autres instruments et appareils pour la régulation ou le contrôle	529 197	3
Autres montres-bracelets, montres de poche et montres similaires	675 278	5
Pendules et horloges, murales fonctionnant électriquement	5 040	1
Autres instruments de musique à cordes frottées	63 823	8

Autres instruments de musique à cordes	81 065	19
Autres instruments de musique à vent (clarinettes, trompettes,	22 781	1
Instruments de musique à percussion (tambours, caisses, xylo	2 431 750	818
Autres instruments de musique dont le son est produit ou doit é	40 359	20
Sièges en rotin, en osier, en bambou, ou en matières s	835 266	415
Autres sièges, avec bâti en bois rembourrés	1 750 769	630
Autres sièges, avec bâti en bois	10 438 335	3 085
Autres sièges avec bâti en métal	483 630	182
Autres sièges	747 846	70
Autres fauteuils pour salons de coiffure et fauteuils similaires	346 131	240
Meubles en métal des types utilisés dans les bureaux	440 416	200
Autres meubles en métal	3 143 509	220
Lits de camp, lits pliants, lits- cages et similaires avec sommie	1 202 230	300
Autres meubles en métal pour d'autres usages	2 864 709	754
Meubles en bois des types utilisés dans les bureaux	3 470 596	1 519
Meubles en bois des types utilisés dans les cuisines	3 838 039	2 752
Meubles en bois des types utilisés dans les chambre	16 878 096	8 814
Lits de camp , lits pliants, lits-cages et similaires av	6 509 809	5 335
Autres meubles en bois pour d'autres usages	61 648 181	22 020
Meubles en matières plastiques à usage technique	686 701	335
Autres meubles en matières plastiques	564 345	236
Lits de camp, lits pliants, lits-cages et similaires av	238 842	130
Autres meubles en autres matières, y compris le rotin, l'os	28 304 064	4 040
Parties de meubles	368 712	140
Matelas en caoutchouc alvéolaire ou en matière plastiques alvé	8 208 276	1 744
Matelas en autres matières	15 870 349	2 932
Autres articles de literie	667 552	280
Lustres et autres appareils d'éclairage électriques à suspendre	1 395 983	174
Lampes de chevet, lampes de bureau et lampada	1 648 720	276
Autres appareils d'éclairage électriques en autres matières	1 471 503	716
Lampes-réclames, enseignes lumineuses, plaques indicatrice	1 246 433	67
Poupées, même habillées	1 277 687	144
Autres assortiments et jouets de construction	153 176	50
Instruments et appareils de musique- jouets	25 349	5
Autres jouets	1 244 976	223
Autres jeux fonctionnant par l'introduction d'une pièce de mc	119 412	10
Autres articles pour jeux de société, y compris les jeux moteur	2 474 983	710
Ivoire travaillé et ouvrages en ivoire	475 993	102
Autres os, écaille de tortue, corne, bois d'animaux, corail, nacre	1 683 625	226
Balais et balayettes consistant en brindilles ou autres mati	475 520	687
Brosses et pinceaux à barbe, à cheveux, à cils ou à ongles e	25 016	30
Autres fermetures à glissière	199 111	100
Stylos et crayons à bille	3 265 654	101
Porte-mine	457 601	17
Crayons à gaine	576 331	22
Mines pour crayons ou porte- mine	56 890	2
Craies à écrire et à dessiner, craies de tailleurs	2 869 125	2 200
Briquets de poche , à gaz, non rechargeables	111 949	3
Briquets de poche, à gaz, rechargeables	146 269	2
Épingles à cheveux; pince-guiches, ondulateurs, bigoudis et art	152 647	1
Bouteilles isolantes et autres récipients isothermiques montés,	225 270	75
Autres tableaux, peintures et dessins	868 702	385
Autres collages, tableautins et similaires	221 612	14
Effets et objets personnels en cours d'usage	105 302 928	5 245

Autres mobiliers de déménagement	70 661 676	29 488
	<b>7 719 575 105</b>	<b>5 993 899</b>
<b>EXPORTATION 2005 DES ZONES FRANCHES VERS COMORES</b>		
<b>LABELPRD</b>	<b>VALEUR FOB EN ARIARY</b>	<b>POIDS EN KG</b>
Crevettes congelés	230 608 772	12 480
Bois de conifères sciés ou dédosés longitudinalement, tranches	271 136 336	360 773
Autres bois tropicaux sciés ou dédosés longitudinalement, tranches	39 908 656	47 872
Pantalons, salopettes à bretelles, culottes et shorts ,en bonnet	4 307 195	120
Robes ,en bonneterie,de coton	5 857 685	166
Robes ,en bonneterie,de fibres synthétiques	663 417	19
Jupes et jupes culottes,en bonneterie, de coton	5 345 044	151
Jupes et jupes culottes,en bonneterie, de fibres synthétiques	640 800	18
Autres jupes et jupes culottes,en bonneterie, d'autres matières	628 235	18
Pantalons, salopettes à bretelles, culottes et shorts ,en bonnet	13 296 016	375
Pantalons, salopettes à bretelles, culottes et shorts ,en bonnet	268 884	8
Chemises et chemisettes, en bonneterie, pour hommes ou garç	3 279 398	93
Chemisiers, blouses, blouses-chemisiers et chemisettes, en b	5 875 275	167
Peignoirs de bain, robes de chambre et articles similaires, en b	525 204	15
Tee-shirts et maillots de corps, en bonneterie de coton	10 664 788	228
Tee-shirts et maillots de corps, en bonneterie de fibres synthéti	3 980 594	82
Autres Tee-shirts et maillots de corps, en bonneterie d'autres m	1 920 814	35
Chandails, pull-overs, cardigans, gilets et articles similaires, y c	770 502	12
Chandails, pull-overs, cardigans, gilets et articles similaires, y c	1 053 713	23
Vêtements et accessoires du vêtement, en bonneterie de coton	1 166 007	33
Pantalons, salopettes à bretelles, culottes et shorts , pour hom	2 235 959	44
Autres pantalons, salopettes à bretelles, culottes et shorts, pou	1 108 370	19
Vestes, pour femmes ou fillettes,de fibres synthétiques	683 053	11
Autres vestes, pour femmes ou fillettes,d'autres matières textile	1 238 026	24
Robes, pour femmes ou fillettes,de coton	5 148 530	94
Robes, pour femmes ou fillettes,de fibres synthétiques	2 788 694	49
Robes, pour femmes ou fillettes,d'autres matières textiles	3 425 700	88
Jupes et jupes- culottes, pour femmes ou fillettes,de coton	8 479 572	149
Jupes et jupes- culottes, pour femmes ou fillettes,de fibres synt	6 749 053	118
Autres jupes et jupes- culottes, pour femmes ou fillettes,d'autre	4 209 182	104
Pantalons, salopettes à bretelles, culottes et shorts, pour femm	23 712 525	572
Pantalons, salopettes à bretelles, culottes et shorts, pour femm	7 446 422	124
Autres pantalons, salopettes à bretelles, culottes et shorts, pou	12 382 796	312
Chemises et chemisettes, pour hommes ou garçonnets,de coto	3 899 901	65
Chemises et chemisettes, pour hommes ou garçonnets,de fibre	1 673 536	28
Chemises et chemisettes, pour hommes ou garçonnets,d'autre	836 810	24
Chemisiers, blouses, blouses-chemisiers et chemisettes, pour	5 566 735	91
Chemisiers, blouses, blouses-chemisiers et chemisettes, pour	6 050 556	87
Chemisiers, blouses, blouses-chemisiers et chemisettes, pour	2 973 094	74
Chemises de nuit et pyjamas, pour femmes ou fillettes,de coto	575 841	10
	<b>703 081 690</b>	<b>424 775</b>
<b>TOTAL</b>	<b>8 422 656 795</b>	<b>6 418 674</b>

<b>EXPORTATION MALGACHE VERS SEYCHELLES</b>			
<b>ANNEE 2005</b>			
<b>Code SH</b>	<b>Produits</b>	<b>Valeur FOB</b>	<b>Poids</b>
		<b>EN ARIARY</b>	<b>EN KG</b>
03062300	Crevettes non congelés	344 839 381	271
14019010	Autres raphia	126 106	21
25010010	Autres sels	330 254 577	2 009 000
27101111	Essence d'aviation	1 320 857	892
32049000	Autres matières colorantes org	5 044	1
44209000	Bois marquetés et bois incrusté	504 426	77
46012000	Nattes, paillassons et claies en	532 636	39
46019900	Autres articles en autres matièr	126 106	19
46021000	Ouvrages de vannerie en matièr	3 220 236	25
46029000	Autres ouvrages de vannerie	6 266 099	689
48191000	Boîtes et caisses en papier ou	142 239 731	58 548
65040000	Chapeaux et autres coiffures, tr	1 694 699	97
82041100	Clés de serrage à main à ouve	373 274	1
84099900	Autres parties reconnaissables	95 818 119	1 780
87041000	Tombereaux automoteurs conç	127 359 510	64 800
	<b>TOTAL</b>	<b>1 054 680 801</b>	<b>2 136 260</b>
<b>EXPORTATION DES ZONES FRANCHES VERS SEYCHELLES</b>			
<b>ANNEE 2005</b>			
<b>Code SH</b>	<b>Produits</b>	<b>Valeur FOB</b>	<b>Poids</b>
		<b>EN ARIARY</b>	<b>EN KG</b>
	NEANT		
	<b>TOTAL</b>	<b>1 054 680 801</b>	<b>2 136 260</b>

EXPORTATION MALGACHE VERS MAURICE			
ANNEE 2005			
Code SH	Produits	Valeur FOB EN ARIARY	Poids EN KG
02073400	Foies gras de canards,d'oies ou de pintades, frais c	12 089 936	277
02073600	Autres viandes et abats comestibles de canards,d'c	2 940 995	67
03031900	Autres saumons congelés à l'exclusion des foies,03	2 450 920	1 000
03032900	Autres salmonidés congelés, à l'exclusion des foies	131 449 210	43 146
03037900	Autres poissons congelés à l'exclusion des foies, (	2 632 672	900
03055900	Autres poissons séchés, même salés mais non fum	21 512 914	912
03061100	Langoustes congelés	300 003 191	8 301
03061300	Crevettes congelés	708 779 295	54 278
03061400	Crabes congelés	218 208 700	47 658
03062400	Crabes non congelés	70 768 088	11 733
03074100	Seiches et sépioles; calmars et encornets vivants, fr	471 985 953	59 382
03074900	Autres seiches et sépioles	13 870 649	2 148
03075100	Poulpes ou pieuvres vivants, frais ou réfrigérés	802 278 031	181 142
03075900	Autres poulpes ou pieuvres	115 264 086	22 691
04029900	Autres laits et crèmes de lait	4 975	6
04031000	Yoghourt	2 487	2
04069000	Autres fromages	7 463	11
04090000	Miel naturel	26 121 382	5 931
05079000	Ecaille de tortue, fanons (y compris les barbes) de b	255 294	8
05080000	Corail et matières similaires, bruts ou simplement pr	7 768 062	3 936
05119190	Autres produits de poissons ou de crustacés, mollus	2 755 255	81
06039000	Fleurs et boutons de fleurs, coupés, pour bouquets c	291 665	10
07019000	Autres pommes de terre,à l'état frais ou réfrigéré	22 145 130	51 914
07131012	Pois du Cap(PC2) à cosse secs,écosés,même dé	27 873 302	51 700
07131013	Pois du Cap(PC3) à cosse secs,écosés,même dé	24 402 677	22 000
07131090	Autres légumes à cosse secs,écosés,même déco	717 684 346	732 160
07133900	Autres haricots à cosse secs, écosés, même déco	2 925 192	6 000
07134000	Lentilles à cosse secs, écosés, même décortiqués	263 923	500
08025000	Pistaches frais ou secs, même sans leurs coques o	13 490 628	18 000
09012100	Café torréfié,non décaféiné	13 922 828	919
09023000	Thé noir (fermenté) et thé partiellement fermenté pré	239 540	21
09041110	Poivre vert, conservé ou non,non broyé ni pulvérisé	686 478	90
09041190	Autres poivre non broyé ni pulvérisé	6 686 816	2 166
09041200	Poivres broyés ou pulvérisés	17 870	5
09042000	Piments séchés ou broyés ou pulvérisés	1 689 361	582
09050010	Vanille en gousses	211 921 674	2 415
09050020	Vanille en poudre	3 794 003	125
09061000	Cannelle et fleurs de cannelier non broyées ni pulvé	473 760	101
09062000	Cannelle et fleurs de cannelier broyées ou pulvérisé	188 917	74
09070020	Clous de girofles	31 924 219	7 650
09070030	Griffes de girofles	1 528 545	1 330
12021000	Arachides en coques	11 209 117	9 956
12022000	Arachides décortiquées, même concassées	48 885 109	55 140
12119090	Autres plantes,graines et fruits,frais ou secs,sous tou	702 057	39
13021910	Extrait de vanille	7 727 138	156
13021990	Autres sucs et extraits végétaux,autre que de vanille	541 222	31
14011000	Bambous	870 243	8
14019019	Autres raphia	5 004 820	4 443
14019090	Autres matières végétales utilisées en vannerie ou e	36 583 491	20 880

14049020	Grains durs, pépins, coques et noix (noix de corc	102 711 059	13 280
14049090	Autres produits végétaux utilisées pour la teinture ou	76 588	2
15091000	Huiles d'olive vierges	3 929 477	215
15159000	Autres graisses et huiles végétales (y compris l'huile	41 185 108	911
15180000	Graisses et huiles animales ou végétales et leurs fra	3 116 062	104
16023900	Autres préparations et conserves de volailles	19 187 400	397
19041000	Produits à base de céréales obtenus par soufflage c	18 268 825	1 920
19053100	Biscuits additionnés d'édulcorants	226 032 269	55 327
20019000	Autres légumes, fruits et autres parties comestibles d	26 889 627	4 843
20079900	Autres confitures, gelées, marmelades, purées et pâte	6 360 300	2 000
20091900	Autres jus d'orange, sucré ou non, sans alcool	4 975	7
20094900	Autres jus d'ananas, sans alcool, sucré ou non	4 975	7
20097900	Autres jus de pomme sucré ou non, sans alcool	2 487	2
20099000	Mélanges de jus sucré ou non, sans alcool	7 463	11
21039000	Autres préparations pour sauces et sauces préparé	944 962	57
21050000	Glaces de consommation, même contenant du cacao	17 414	22
22019000	Autres eaux non sucrées ni aromatisées	2 487	4
22082090	Autres Eaux- de- vie de vin ou de marc de raisin	5 177 675	231
22084010	Rhum et tafia en récipients d'une contenance n'exc	13 178 214	700
22090000	Vinaigres comestibles et succédanés de vinaigre	1 188 598	62
23061000	Tourteaux et autres résidus solides, même broyés c	21 764 509	263 923
25010012	Sel brut dénaturé	3 656 011	225
25010019	Autres sels	35 956 040	324 450
25059000	Autres sables naturels, à l'exclusion des sables mét	229 840	9
25132000	Emeri, corindon naturel, grenat naturel et autres a	17 429 269	550
25202000	Plâtres	37 525	6
28020000	Soufre sublimé ou précipité; soufre colloïdal	546 931	50
29362700	Vitamine C et ses dérivés	10 095 041	500
32061900	Autres pigments et préparations à base de dioxyde	453 540	273
33011200	Huiles essentielles d'orange	60 333	1
33012100	Huiles essentielles de géranium	60 333	1
33012920	Essence d'ylang-ylang	397 320	2
33012930	Essence de girofle	32 666 740	1 316
33012990	Autres huiles essentielles et essences autre que d'a	10 736 422	283
33019000	Autres huiles essentielles	1 793 041	26
33030011	Parfums et eaux de toilette liquides, non alcooliques	960 016	21
33049900	Autres produits de beauté ou de maquillage	24 287 434	623
33059000	Autres préparations capillaires	2 414	1
34011110	Savon de toilette à usages médicaux	7 288 078	199
34011190	Autres savons de toilette	12 580 368	319
34011990	Autres savons ordinaires; produits et préparations o	1 088 548	25
34013000	Produits et préparations organiques tensioactifs c	2 238 394	50
34052000	Encaustiques et préparations similaires pour l	9 939	40
34060010	Bougies, chandelles, cierges et articles similaires, e	58 142	2
34060090	Autres bougies, chandelles, cierges et articles simila	155 729	1
36050000	Allumettes, autres que les articles de pyrotechnie du	35 382 032	6 100
38081099	Autres insecticides	25 153	1
38220000	Réactifs de diagnostic ou de laboratoire sur tout sup	14 493 851	23
39019000	Autres polymères de l'éthylène, sous formes primai	163 114	21
39173100	Tubes et tuyaux souples pouvant supporter au m	932 765	214
39199090	Autres plaques, feuilles, bandes, rubans, pellicules	14 725 591	3 369
39201000	Autres plaques, feuilles, bandes en polymères de l'é	1 588 777	370
39202000	Autres plaques, feuilles, bandes en polymères du pr	7 854 716	380
39205900	Autres plaques, feuilles, bandes en autres polymère	340 174	293

39269000	Autres ouvrages en matières plastiques	3 980 096	5 679
40115000	Pneumatiques neufs des types utilisés pour bicyclette	429 666	1 007
41044920	Autres cuirs et peaux tannés d'autres bovins à l'état brut	17 274 843	4 080
41053000	Peaux tannées ou en croûte d'ovins,épilées à l'état brut	7 220 042	2 306
42022100	Sacs à main, même à bandoulière, y compris ceux sans	9 529 106	11
42022200	Sacs à main, même à bandoulière, y compris ceux sans	6 142 901	1 768
42022900	Autres sacs à main, même à bandoulière, y compris	11 737 059	22
42023100	Articles de poche ou de sac à main à surface extérieu	5 106 313	8
42023900	Autres articles de poche ou de sac à main	15 188 925	376
42029210	Etuis et écrins pour armes, pour jumelles, pour appa	301 846	1
42029900	Autres articles du n°4208	7 519	6
42033000	Ceintures, ceinturons et baudriers	8 723 428	34
42050000	Autres ouvrages en cuir naturel ou reconstitué	178 705	5
44071000	Bois de conifères sciés ou dédossés longitudinaleme	3 141 612 675	8 380 546
44072900	Autres bois tropicaux sciés ou dédossés longitudina	531 170 837	268 873
44079910	Autres bois sciés ou dédossés longitudinalement, tr	489 947 050	320 500
44079920	Autres bois sciés ou dédossés longitudinalement, tr	10 140 665	21 924
44091000	Bois profilés de conifères	4 761 856	20 000
44092000	Bois profilés autres que de conifères	107 512 151	60 888
44130000	Bois dits « densifiés », en blocs, planches, lames ou	130 157 655	276 162
44152090	Autres palettes simples, palettes- caisses et autres p	34 171 348	123 071
44170010	Outils en bois	187 369	7
44181000	Fenêtres, porte-fenêtres et leurs cadres et ch	5 392 727	1 583
44182000	Portes et leurs cadres, chambranles et seuils en boi	11 477 754	3 824
44183000	Panneaux pour parquets en bois	6 979 661	415
44184000	Coffrages pour le bétonnage en bois	112 437 269	255 267
44189000	Autres ouvrages de menuiseries en bois	96 325 975	195 682
44190000	Articles en bois pour la table ou la cuisine	6 384 377	613
44201000	Statuettes et autres objets d'ornement, en bois	9 318 212	601
44209000	Bois marquetés et bois incrustés; coffrets, écrins et é	38 344 220	10 626
44219010	Lattis en bois ou roseau (dits « lattis armés »); treill	37 969	8
44219090	Autres ouvrages en bois	774 949 214	133 248
46012000	Nattes, paillassons et claies en matières végétales	3 750 243	115
46019900	Autres articles en autres matières à tresser	2 057 386	549
46021000	Ouvrages de vannerie en matières végétales	102 454 787	24 214
46029000	Autres ouvrages de vannerie	253 132 643	83 983
48183000	Nappes et serviettes de table en pâte à papier, pap	24 716	2
48205000	Albums pour échantillonnages ou pour collections.	14 841	20
48209000	Autres articles scolaires, de bureau ou de papeterie	129 215	21
48239090	Autres ouvrages en pâte à papier,papier,carton ou c	3 088	52
49030000	Albums ou livres d'images et albums à dessiner ou	15 179	15
49070010	Timbres-poste, timbres fiscaux, papiers timbrés, bi	5 176 258 972	69
52084900	Autres tissus de coton en fils de diverses couleurs, c	1 542 208	296
52102990	Autres tissus de coton blanchis, contenant moins de	10 773 465	357
52115990	Autres tissus de coton imprimés, contenant moins de	16 096 378	5 504
52122190	Autres tissus de coton écrus d'un poids excédant 20	2 458	1
56089000	Autres filets à mailles nouées, en nappes ou en pièc	5 006 178	200
56090000	Articles en fils, lames ou formes similaires des n°5	79 944	3
57024100	Autres tapis, à velours, confectionnés de laine ou de	75 050	45
57050000	Autres tapis et revêtements de sol en matières textile	4 985	5
58021900	Autres tissus bouclés du genre éponge, en coton	3 796 507	2 281
58042900	Dentelles à la mécanique d'autres matières textiles	305 985	302
58062000	Autre rubanerie, contenant en poids 5% ou plus de fi	485 665	292
58109100	Autres broderies de coton	25 798 648	7 863

61044200	Robes ,en bonneterie,de coton	295 356	41
61046200	Pantalons, salopettes à bretelles, culottes et shorts ,	5 835	1
61051000	Chemises et chemisettes, en bonneterie, pour homme	10 125	2
61069000	Chemisiers, blouses, blouses-chemisiers et chemise	86 285	30
61091000	Tee-shirts et maillots de corps, en bonneterie de cot	3 828 148	657
61112000	Vêtements et accessoires du vêtement, en bonneter	77 977	21
61142000	Autres vêtements, en bonneterie de coton	326 802	97
62032200	Ensembles, pour hommes ou garçonnets,de coton	177 272	19
62034200	Pantalons, salopettes à bretelles, culottes et shorts ,	1 468 526	130
62034300	Pantalons, salopettes à bretelles, culottes et shorts,	294 801	50
62042200	Ensembles , pour femmes ou fillettes,de coton	12 600 158	230
62042990	Autres ensembles , pour femmes ou fillettes,d'autres	12 346	7
62044200	Robes, pour femmes ou fillettes,de coton	25 736 735	3 338
62044900	Robes, pour femmes ou fillettes,d'autres matières te	665 734	260
62045200	Jupes et jupes- culottes, pour femmes ou fillettes,de	1 310 940	39
62046200	Pantalons, salopettes à bretelles, culottes et shorts,	11 151 640	1 041
62046300	Pantalons, salopettes à bretelles, culottes et shorts,	41 574	7
62052000	Chemises et chemisettes, pour hommes ou garçonne	8 664 164	651
62059000	Chemises et chemisettes, pour hommes ou garçonne	74 080	39
62063000	Chemisiers, blouses, blouses-chemisiers et chemise	5 559 157	317
62069000	Chemisiers, blouses, blouses-chemisiers et chemise	9 877	5
62079100	Peignoirs de bain, robes de chambre et articles sim	72 946	3
62082100	Chemises de nuit et pyjamas, pour femmes ou fillette	2 255 231	101
62092000	Vêtements et accessoires du vêtement pour bébés,	30 806 717	309
62111200	Maillots, culottes et slips de bain pour femmes et fille	20 250	2
62113300	Autres vêtements, pour hommes ou garçonnets de fi	105 826	18
62114200	Autres vêtements, pour femmes et fillettes de coton	2 278 788	24
62114300	Autres vêtements, pour femmes et fillettes de fibres s	120 944	20
62132000	Mouchoirs et pochettes de coton	2 469	1
62141000	Châles, écharpes, foulards, cache-nez, cache-col, m	12 491	2
62149000	Châles, écharpes, foulards, cache-nez, cache-col, m	189 844	19
62160090	Autres gants,mitaines et mouffes	62 807	19
62179090	Autres parties de vêtements ou d'accessoires du vê	634 956	381
63022200	Autre linge de lit, imprimé de fibres synthétiques ou a	12 113	1
63022900	Autre linge de lit, imprimé d'autres matières textiles	935 125	12
63023100	Autre linge de lit de coton	609 080	66
63023200	Autre linge de lit de fibres synthétiques ou artificielle	7 267	1
63023900	Autre linge de lit d'autres matières textiles	7 314	3
63025100	Autre linge de table de coton	136 918 055	41 963
63025200	Autre linge de table de lin	193 178	2
63025300	Autre linge de table de fibres synthétiques ou artificie	9 690	1
63025900	Autre linge de table d'autres matières textiles	2 755 539	468
63041900	Autres couvre-lits	27 221	12
63052010	Sacs et sachets d'emballages,de coton neufs	32 022	15
63053310	Autres sacs et sachets d'emballages,de matières te	259 393 481	54 193
63059011	Sacs et sachets d'emballages,d'aloès,neufs	2 469	2
63059091	Autres sacs et sachets d'emballages,d'autres matiè	668 854	26
63071000	Serpillières ou wassingues, lavettes, chamoisettes e	5 195 612	105
63079090	Autres articles confectionnés	3 026 706	239
63080000	Assortiments composés de pièces de tissus et de fi	35 699 116	19 303
64019200	Autres chaussures couvrant la cheville mais ne c	51 877	5
64022000	Chaussures avec dessus en lanières ou brides fixé	36 054 536	5 112
64035900	Autres chaussures à semelles extérieures en cuir	2 534	1
64042000	Chaussures à semelles extérieures en cuir naturel o	12 656	3
64059000	Autres chaussures	24 148 000	929



65040000	Chapeaux et autres coiffures, tressés ou fabriqués p	3 406 556	818
65059090	Autres chapeaux et autres coiffures en bonneterie ou	9 880	5
65069900	Autres chapeaux et coiffures, même garnis, en autres	1 446 824	503
65070000	Bandes pour garniture intérieure, coiffes, couvre-coif	17 206	1
66011000	Parasols du jardin et articles similaires	1 257 600	36
68159900	Autres ouvrages en pierres ou en autres matières m	48 069	9
69111000	Articles pour le service de la table ou de la cuisine, e	3 387 664	218
69139000	Autres statuettes et autres objets d'ornementation er	22 484	26
70132900	Autres verres à boire, autres qu'en vitrocérame	66 997	23
70139900	Autres objets pour le service de la table, pour la cuis	15 187	7
70189000	Yeux en verre autres que de prothèse ; statuettes et	25 529	9
70200099	Autres articles pour l'industrie (regards et tubes de n	20 173	8
71031090	Autres pierres gemmes brutes ou simplement sciée	539 119 199	391 244
71039120	Saphirs autrement travaillées	1 040 408	1
71039130	Emeraudes autrement travaillées	314 409	1
71039920	Cristal de roche limpide pour la taille, cristal de roche	43 523 120	20 043
71039992	Autres pierres gemmes pour usages industriels	80 193 266	44 000
71039999	Autres pierres gemmes autre que les diamants	399 552 276	199 679
71162000	Ouvrages en pierres gemmes ou en pierres synthéti	19 181 716	728
71179090	Autres bijoux de fantaisie	1 060 860	1
72044900	Autres déchets et débris de fonte, de fer ou d'acier	84 483 947	640 000
73079900	Autres accessoires de tuyauteries , en fonte, fer ou a	1 734 584	19
73101000	Réservoirs, fûts, tambours, bidons, boîtes et récipient	1 037 549	110
73239400	Articles de ménage ou d'économie domestique et le	65 410	2
73239919	Articles de ménage ou d'économie domestique et le	66 000	8
73269090	Autres ouvrages , en fer ou en acier	807 130	164
76151900	Articles de ménage ou d'économie domestique e	1 559 636	454
76169900	Autres ouvrages en aluminium.	105 570	17
79070090	Autres ouvrages en zinc	45 500	6
82059000	Assortiments d'articles d'au moins deux des sous-	207 509	22
83024900	Autres garnitures, ferrures et articles similaires, en mé	19 000	2
83040000	Classeurs, fichiers, boîtes de classement, porte-cop	18 000	2
83062900	Autres statuettes et autres objets d'ornement en mét	1 424 178	58
83063000	Cadres pour photographies, gravures ou similaires;	9 690	1
83081090	Agrafes et crochets , en métaux communs	1 218 566	697
84142000	Pompes à air, à main ou à pied	86 461	9
84162000	Autres brûleurs, y compris les brûleurs mixtes	207 509	22
84212100	Appareils pour la filtration ou l'épuration des eaux	22 689 926	150
84223000	Machines et appareils à remplir, fermer, boucher c	69 169	7
84224000	Autres machines et appareils à emballer ou à	587 944	62
84371000	Machines pour le nettoyage, le triage ou le criblage	1 824 040	250
84385000	Machines et appareils pour le travail des viandes	1 106 719	117
84435900	Autres machines à imprimer Nbre 10 10 ex 20 ex	207 509	22
84522900	Autres machines à coudre	44 184 713	1 775
84549000	Parties de convertisseurs, poches de coulée, lingot	102 262	185
84642000	Machines à meuler ou à polir	2 333 014	182
84659100	Machines à scier	1 559 985	1 200
84659400	Machines à cintrer ou à assembler	637 610	146
84663000	Dispositifs diviseurs et autres dispositifs spéciaux se	277 312	18
84729000	Autres machines et appareils de bureau	7 838 782	1 065
84798990	Autres machines et appareils ayant une fonction pro	9 655 250	410
84807900	Autres moules pour le caoutchouc ou les mat	21 241 550	497
85371000	Tableaux, panneaux, consoles, pupitres, armoires e	241 554	50
86090090	Cadres et conteneurs spécialement conçus et équip	1 977 087	2 200
87032192	Autres véhicules à moteur, à piston alternatif all	4 648 844	190

90160000	Balances sensibles à un poids de 5 cg ou moins, av	103 754	11
90322000	Manostats (pressostats)	34 584	4
92021000	Autres instruments de musique à cordes frottées	522 538	146
92029000	Autres instruments de musique à cordes	851 956	180
92059000	Autres instruments de musique à vent (clarinettes, tro	139 104	13
92060000	Instruments de musique à percussion (tambours, cai	12 962 624	5 536
92079000	Autres instruments de musique dont le son est produ	25 500	9
94013000	Sièges pivotants, ajustables en hauteur	5 790 067	53
94015000	Sièges en rotin, en osier, en bambou, ou en m	1 051 960	2 469
94016100	Autres sièges, avec bâti en bois rembourrés	6 793 723	533
94016900	Autres sièges, avec bâti en bois	12 504 854	4 633
94018000	Autres sièges	32 576	70
94032090	Autres meubles en métal pour d'autres usages	17 170	42
94033000	Meubles en bois des types utilisés dans les bureau	631 237	65
94034000	Meubles en bois des types utilisés dans les cuisine	1 651 321	239
94035000	Meubles en bois des types utilisés dans les c	6 141 531	1 968
94036090	Autres meubles en bois pour d'autres usages	43 884 706	7 517
94038090	Autres meubles en autres matières, y compris le	1 225 707	666
94039000	Parties de meubles	533 749	36
94049000	Autres articles de literie	565 196	3
94052090	Lampes de chevet, lampes de bureau et l	52 381	87
94054090	Autres appareils d'éclairage électriques en autres m	55 805	136
94055090	Appareils d'éclairage non électriques en autres mat	79 184	6
94056090	Lampes-réclames, enseignes lumineuses, plaque	171 709	425
94059900	Autres parties d'appareils d'éclairage en autres mat	497 079	20
94060019	Autres constructions préfabriquées en bois	1 384 613	909
95021000	Poupées, même habillées	62 602	10
95034900	Autres jouets représentant des animaux ou des cré	532 695	171
95039090	Autres jouets	421 148	139
95049090	Autres articles pour jeux de société, y compris les je	2 798 125	156
95089000	Manèges, balançoires, stands de tir et autres attract	12 342	4
96019000	Autres os, écaille de tortue, corne, bois d'animaux, c	6 886 261	632
96020000	Matières végétales ou minérales à tailler, travaillées	459 835	32
96062100	Boutons en matières plastiques, non recouverts	1 368 163	385
96071900	Autres fermetures à glissière	47 243	28
96072000	Parties de fermetures à glissière	30 382 156	5 319
96081010	Stylos et crayons à bille	86 379	3
96151900	Autres peignes à coiffer, peignes de coiffure, barrette	1 370 668	52
96159000	Epingles à cheveux; pince-guiches, onduleurs, big	128 342	9
97019000	Autres collages, tableautins et similaires	358 743	157
97030090	Autres productions originales de l'art statuaire ou de	226 472	1 000
98030000	Effets et objets personnels en cours d'usage	512 003 879	44 349
99010010	Mobilier de déménagement ayant appartenu au p	18 624 871	1 528

**TOTAL**

**18 628 292 428**

**13 848 695**

**EXPORTATION DES ZONES FRANCHES VERS MAURICE**

**ANNEE 2005**

Code SH	Produits	Valeur FOB EN ARIARY	Poids EN KG
23012000	Farines, poudres et agglomérés sous forme de	40 910 377	53 250
39053000	Alcools polyvinyliques, même contenant des g	13 650 896	147 4 000
39119000	Autres produits primaires autre que Résines de pétro	118 107	2
39201000	Autres plaques, feuilles, bandes en polymères de l'é	512 367 309	114 096
39222000	Autres sacs, sachets, sachettes et cornets en autres	1 020 122 048	206 650

56041000	Fils et cordes de caoutchouc, recouverts de textiles	35 285	1
56079020	Autres ficelles, cordes et cordages, tressés	20 336	3
58041000	Tulles, tulles-bobinots et tissus mailles nouées	124 240	15
58063200	Autre rubanerie de fibres synthétiques ou artificielles	1 307 512	84
58063900	Autre rubanerie d'autres matières textiles	2 431 106	392
60062100	Autres étoffes de bonneterie de coton écrués ou bla	5 255 477	420
60062200	Autres étoffes de bonneterie de coton teintées	5 720 692	440
61042200	Ensembles ,en bonneterie,de coton	3 833 657	78
61042910	Ensembles ,en bonneterie,de fibres artificielles	7 885 566	161
61044200	Robes ,en bonneterie,de coton	2 935 285	65
61044900	Robes ,en bonneterie,d'autres matières textiles	282 408	10
61046200	Pantalons, salopettes à bretelles, culottes et shorts ,	2 569 876	635
61046200	Pantalons, salopettes à bretelles, culottes et shorts ,	137 342	12
61051000	Chemises et chemisettes, en bonneterie, pour homr	374 000	14
61061000	Chemisiers, blouses, blouses-chemisiers et chemise	445 864	30
61071100	Slips et caleçons pour hommes ou garçonnets, en b	50 084 781	690
61082100	Slips et culottes,en bonneterie,pour femmes ou fillet	4 382 738	314
61082200	Slips et culottes,en bonneterie,pour femmes ou fillet	7 320 905	129
61091000	Tee-shirts et maillots de corps, en bonneterie de cot	25 624 574	1 846
61099010	Tee-shirts et maillots de corps, en bonneterie de fibr	1 362 656	28
61101000	Chandails, pull-overs, cardigans, gilets et articles sir	783 730 454	11 529
61102000	Chandails, pull-overs, cardigans, gilets et articles sir	431 031 853	12 588
61109000	Chandails, pull-overs, cardigans, gilets et articles sir	2 211 604	24
61112000	Vêtements et accessoires du vêtement, en bonneter	1 909 314	157
61119090	Autres vêtements et accessoires du vêtement, en bo	2 257 241	32
61142000	Autres vêtements, en bonneterie de coton	47 194 417	2 833
61171000	Châles, écharpes, foulards, cache-nez, cache-col	25 442	1
62034200	Pantalons, salopettes à bretelles, culottes et shorts ,	103 964 594	1 033
62042200	Ensembles , pour femmes ou fillettes,de coton	446 523	12
62044200	Robes, pour femmes ou fillettes,de coton	1 846 929	67
62045200	Jupes et jupes- culottes, pour femmes ou fillettes,de	1 119 709	74
62046200	Pantalons, salopettes à bretelles, culottes et shorts ,	106 009 482	3 524
62052000	Chemises et chemisettes, pour hommes ou garçonnet	337 357 558	11 009
62063000	Chemisiers, blouses, blouses-chemisiers et chemise	5 977 545	185
62072100	Chemises de nuit et pyjamas,pour hommes et garço	6 845 661	70
62082100	Chemises de nuit et pyjamas, pour femmes ou fillette	1 807 709	15
62092000	Vêtements et accessoires du vêtement pour bébés,	10 907 107	116
62111100	Maillots, culottes et slips de bain pour hommes ou g	102 775 608	807
62111200	Maillots, culottes et slips de bain pour femmes et fille	15 856 198	163
62114200	Autres vêtements, pour femmes et fillettes de coton	941 828	9
62121000	Soutiens- gorge et bustiers, même en bonneterie.	23 764 587	624
62149000	Châles, écharpes, foulards, cache-nez, cache-col, m	16 886	1
62179090	Autres parties de vêtements ou d'accessoires du vê	36 567	2
63052010	Sacs et sachets d'emballages,de coton neufs	16 886	1
64022000	Chaussures avec dessus en lanières ou brides fixé	50 581 868	2 024
64029900	Autres chaussures à semelles extérieures et dessus	128 024 128	6 633
64059000	Autres chaussures	78 585 495	8 150
65059090	Autres chapeaux et autres coiffures en bonneterie ou	16 886	1
65069900	Autres chapeaux et coiffures, même garnis,en autres	68 309	1
66011000	Parasols du jardin et articles similaires	22 567 869	1 063
66039000	Autres parties,garnitures et accessoires pour parap	176 993	9
73269090	Autres ouvrages ,en fer ou en acier	200 132	202
84138100	Autres pompes	3 825 885	79
84144000	Compresseurs d'air montés sur châssis à roues et re	15 442 046	464
84145900	Autres ventilateurs	266 220	43

84158200	Autres machines et appareils pour le conditionnement	203 362	33
84454000	Machines à bobiner (y compris les canetières) ou à	99 534 041	1 582
84459000	Autres machines de préparation des matières textiles	7 742 234	800
84472000	Métiers à bonneterie rectilignes ; machines de c	25 325 956	2 500
84479000	Machines et métiers à guipure, à tulle, à dentelle, à b	122 132 400	4 250
84485900	Autres parties et accessoires des métiers, mach	2 911 932	17
84514010	Machines et appareils de blanchissement, de te	20 635 200	236
84514030	Autres machines pour le lavage, le blanchiment ou le	184 648 690	1 210
84519000	Parties machines pour le nettoyage à sec	4 046 306	201
84522100	Unités automatiques, à coudre	4 430 349	250
84522900	Autres machines à coudre	24 392 983	1 376
84715000	Unités de traitement numériques autres que celles d	200 707	56
84799000	Parties de machines et appareils mécaniques ayan	110 925	18
84819000	Parties de robinetterie et organes similaires	277 312	45
85369000	Autres appareils du n°8536, pour une tension n' excé	8 874 000	1 431
90091100	Appareils de photocopie électrostatiques fonctionna	11 624 921	321
90269000	Parties et accessoires d'instruments et appareils po	369 954 705	1 518
91061000	Horloges de pointage ; horodateurs et hor	147 900	24
94016900	Autres sièges, avec bâti en bois	4 949 437	284
94031000	Meubles en métal des types utilisés dans les	1 950 360	54
94036090	Autres meubles en bois pour d'autres usages	4 421 848	462
96061000	Boutons-pression et leurs parties	10 128 285	304
96062100	Boutons en matières plastiques, non recouverts	21 707 929	962
96062900	Autres boutons	84 633 116	412
96071900	Autres fermetures à glissière	2 623 376	423
96072000	Parties de fermetures à glissière	5 194 213	117
		<b>6 592 422 103</b>	<b>657 789</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>25 220 714 531</b>	<b>14 506 484</b>

**ANNEXE 4 : Draft d'offre d'abaissement tarifaire de  
Madagascar à la SADC**

Rapport-Gratuit.com

**SYNDICAT DES INDUSTRIES  
DE MADAGASCAR "S.I.M."**
**DRAFT D'OFFRE D'ABAISSMENT TARIFAIRE DE MADAGASCAR AU NIVEAU DE LA SADC**

Position Tarifaire	LIBELLE	Cat plan	NPF %	Cat SIM	DD ORIGINE AFRIQUE DU SUD								DD ORIGINE SADC sauf AFRIQUE DU							
					2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Cat	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	
04 02 10 91	Poudre de lait n'excédant pas 1,5%MG	C	5	A	5	0	0	0	0	0	0	A	5	0	0	0	0	0	0	
04 02 21 20	Poudre de lait plus de 1,5%	C	5	A	5	0	0	0	0	0	0	A	5	0	0	0	0	0	0	
04 03 90 00	Ferment lactique	C	20	A	20	0	0	0	0	0	0	A	20	0	0	0	0	0	0	
04 04 10 10	Lactosérum	C	5	A	5	0	0	0	0	0	0	A	5	0	0	0	0	0	0	
04 05 90 30	Matière grasse de lait	C	5	A	5	0	0	0	0	0	0	A	5	0	0	0	0	0	0	
04 06 91 10	Poudre d'oeuf	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	0	
07 01 à 07 10	Légumes	A	0/20	A	0/20	0	0	0	0	0	0	A	0/20	0	0	0	0	0	0	
08 01 11 10	Noix de coco râpée	A	5	A	5	0	0	0	0	0	0	A	5	0	0	0	0	0	0	
10 03 00 00	Orge	B	5	A	5	0	0	0	0	0	0	A	5	0	0	0	0	0	0	
10 05	Mais	A	5/10	A	5/10	0	0	0	0	0	0	A	5/10	0	0	0	0	0	0	
08 07 & 08 10	Fruits	A	20	A	20	0	0	0	0	0	0	A	20	0	0	0	0	0	0	
11 01 00 00	Farine	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	0	
11 03 11 00	Sémcule de blé	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	0	
11 03 20 10	Pellits ring de maïs	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	0	
11 07	Malt	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	0	
11 08	Amidons, féculés	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	0	
12 10	Cônes de houblon frais ou secs, broyé, moulus ou en pelle	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	0	
13 01 90 00	Colophanes	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	0	
13 02 13 00	Extrait houblon	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	0	
15 02 00 00	Grasse des animaux	A	5	A	5	0	0	0	0	0	0	A	5	0	0	0	0	0	0	
15 12 11 00	Huiles brutes de carthames	C	5	A	5	0	0	0	0	0	0	A	5	0	0	0	0	0	0	
15 13 21 00	Huiles palmistes... huiles brutes	C	5	A	5	0	0	0	0	0	0	A	5	0	0	0	0	0	0	
15 16 20 00	Grasse et huiles végétales	A	5	A	5	0	0	0	0	0	0	A	5	0	0	0	0	0	0	
15 17 90 20	Matière grasse végétale	C	5	A	5	0	0	0	0	0	0	A	5	0	0	0	0	0	0	
17 01 11 10	Sucre de canne	A	5	A	5	0	0	0	0	0	0	A	5	0	0	0	0	0	0	
17 01 12 10	Sucre de betterave	A	5	A	5	0	0	0	0	0	0	A	5	0	0	0	0	0	0	
17 02 19 00	Lactose	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	0	

SIM 11 Mai 2006

Position Tarifaire	LIBELLE	Cat plan	NPF %	Cat SIM	DD ORIGINE AFRIQUE DU SUD								DD ORIGINE SADC sauf AFRIQUE DU							
					2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Cat	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	
17 02 30 10	Glucose	A	5	A	5	0	0	0	0	0	0	A	5	0	0	0	0	0	0	
17 02 30 90	Sucre de glucose	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	0	
17 02 90 00	Sucre inverti	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	0	
18 05 00 00	Cacao	C	20	A	20	0	0	0	0	0	0	A	20	0	0	0	0	0	0	
19 01 20 10	Extrait de lait	C	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	0	
21 06 90 30	Préparations concentrées pour boisson	A	20	A	20	0	0	0	0	0	0	A	20	0	0	0	0	0	0	
21 06 90 90	Arômes	A	20	A	20	0	0	0	0	0	0	A	20	0	0	0	0	0	0	
22 07 10 00	Alcool	A	20	A	20	0	0	0	0	0	0	A	20	0	0	0	0	0	0	
24 03 99 20	Carotte poudre à priser (poudre pure)	A	20	A	20	0	0	0	0	0	0	A	20	0	0	0	0	0	0	
25 03 00 00	Soufre	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	0	
25 12 00 00	Farines siliceuses fossiles	A	5	A	5	0	0	0	0	0	0	A	5	0	0	0	0	0	0	
25 19 10 00	Carbonate de magnésium	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	0	
25 22 10 00	Chaux vive	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	0	
27 10 19 31	Gas-oil	C		A		0	0	0	0	0	0	A	5	0	0	0	0	0	0	
27 10 19 32	Fuel	C		A		0	0	0	0	0	0	A	5	0	0	0	0	0	0	
27 10 19 34	Huile de basse entant dans la composition / huile / grais-âge luit	C		A		0	0	0	0	0	0	A	5	0	0	0	0	0	0	
27 11 11 00	Gaz	C		A		0	0	0	0	0	0	A	5	0	0	0	0	0	0	
27 12 10 00	Vaseline	A	5	A	5	0	0	0	0	0	0	A	5	0	0	0	0	0	0	
27 12 20 00	Paraffine contenant en poids moins de 0,75% d'huile	A	5	A	5	0	0	0	0	0	0	A	5	0	0	0	0	0	0	
27 12 90 00	Huile de vaseline	A	5	A	5	0	0	0	0	0	0	A	5	0	0	0	0	0	0	
28 03 00 00	Noir de carbone	B	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	0	
28 04 70 00	Phosphore rouge	B	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	0	
28 05 30 00	Hydrazine et hydrosylamines	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	0	
28 06 10 00	Chlorure d'hydrogène, acide chlorhydrique	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	0	
28 07 00 00	Acide sulfurique, oleum	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	0	
28 11	Acides inorganiques et autres	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	0	
28 14	Ammoniac anhydride	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	0	
28 15 11 00	Soude caustique	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	0	
28 15 12 00	Soude caustique	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	0	
28 23 00 00	Oxyde de titane	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	0	
28 24 10 00	Oxyde de plomb	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	0	
28 25	Hydrazine et hydroxylamine	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	0	

SIM 11 Mai 2006

LISTE PRODUITS A CLASSER DANS LA CATEGORIE A (3)

Position Tarifaire	LIBELLE	Cat plan	NPF %	Cat SIM	DD ORIGINE AFRIQUE DU SUD							Cat	DD ORIGINE SADC sauf AFRIQUE DU						
					2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012		2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
28 27	Chlorure	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	
28 27 20 00	Chlorure de calcium	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	
28 28 10 00	Hypochlorite de calcium	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	
28 28 90 10	Hypochlorite de sodium (eau de javel)	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	
28 29 90 00	Manganèse noir	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	
28 30 10 00	Hydro sulfite de sodium	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	
28 31 10 00	Hydro sulfite de sodium	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	
28 32 10 00	Méta bisulfite de sodium	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	
28 33	Sulfate, alun, peroxy sulfates	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	
28 33 11 00	Sulfate de disodium, sulfate de sodium anhydride	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	
28 33 19 00	Sulfate de sodium, autres	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	
28 33 22 00	Sulfate d'ammonie	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	
28 33 27 00	Sulfate de baryum	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	
28 35 31 00	Triphosphosphate de sodium	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	
28 35 39 00	Polyposphates, autres	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	
28 36 10 00	Bicarbonate d'ammonium	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	
28 36 20 00	Carbonates de sodium, carbonate (de sodium)	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	
28 36 30 00	Hydrogencarbonate (bicarbonate de sodium)	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	
28 38 50 00	Carbonate de calcium	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	
28 36 99 00	Pyrophosphate de fer	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	
28 39 19 00	Silicates de sodium, autres	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	
28 40 30 00	Borate, peroxyborate	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	
28 41 40 00	Bichromate de potassium	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	
28 42 90 10	Purapad	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	
28 47 00 00	Péroxyde d'hydrogène (eau oxygénée)	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	
29 51	Autres composés inorganiques	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	
29 03 12 00	Chlorure de méthylène	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	
29 05 11 00	Méthanol	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	
29 05 19 90	Monocoolés saturés, autres, autres	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	
29 05 32 00	Propylène glycol	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	
29 05 44 00	Sorbitol	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	
29 05 49 00	Aframil, antilaine	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	

LISTE PRODUITS A CLASSER DANS LA CATEGORIE A (4)

Position Tarifaire	LIBELLE	Cat plan	NPF %	Cat SIM	DD ORIGINE AFRIQUE DU SUD							Cat	DD ORIGINE SADC sauf AFRIQUE DU						
					2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012		2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
29 06 xx xx	Produits chimiques alimentaires	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	
29 09 30 00	Anethol	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	
29 09 50 00	Eucalyptol	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	
29 12 42 00	Ethylvaniline	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	
29 14 61 00	Antraquinone	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	
29 15 21 00	Acide acétique glacé	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	
29 15 70 00	Monostéarate	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	
29 16 15 00	Stéarate de zinc	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	
29 16 31 00	Acides benzoïques, ses sels et esters	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	
29 17 19 00	DOP	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	
29 18 12 00	Acide tartrique	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	
29 18 13 00	Crème de tartre	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	
29 18 14 00	Acide carboxyliques, acides citriques	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	
29 18 90 00	Autre acide carboxylique contenant de l'hydroxy oxygène su	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	
29 22 19 19	Composés aminés, autres	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	
29 23 20 00	Lécithine	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	
29 31 00 99	Autres composés organo autres	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	
29 33	Composés hétérocycliques	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	
29 36	Vitamines	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	
31 02	Urée technique	A	0	A	0	0	0	0	0	0	0	A	0	0	0	0	0	0	
31 05	Engrais minéraux et chimiques	A	0	A	0	0	0	0	0	0	0	A	0	0	0	0	0	0	
32 01 a 32 07	Produits chimiques de tannage	B	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	
32 15	Encres	B	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	
33 01 13 00	Huile essentielle citron	B	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	
33 01 25 00	Huile essentielle autres menthes	B	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	
33 01 30 00	Resinoïdes lolu	B	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	
33 02 10 00	Parfums alimentaires, arômes	B	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	
33 02 50 00	Huiles essentielles, mélanges de substances, Autres	B	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	
32 05 20 00	Préparation pour fondulation ou défrisage permanent	B	20	A	20	0	0	0	0	0	0	A	20	0	0	0	0	0	
33 05 30 00	Laques	B	20	A	20	0	0	0	0	0	0	A	20	0	0	0	0	0	



Position Tarifaire	LIBELLE	Cat plan	NPF %	Cat SIM	DD ORIGINE AFRIQUE DU SUD								DD ORIGINE SADC sauf AFRIQUE DU									
					2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Cat	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012			
					34 02	Agents de surface organiques	C	10/20	A	10/20	0	0	0	0	0	0	A	10/20	0	0	0	0
34 02 11 10	Agent surface organi anionique,condition dans récipients	C	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0
34 02 11 90	Genapcl Ito autres agents de surface organiques anionique	C	20	A	20	0	0	0	0	0	0	A	20	0	0	0	0	0	0	0	0	0
34 02 12 10	Agents de surfaces organiques cationiques	C	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0
34 02 13 10	Agents de surface organiques non ioniques, liquides	C	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0
34 02 19 10	Autres agents de surface organiques, liquides	C	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0
34 02 19 20	Autres agents de surface en poudre	C	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0
34 02 90 10	Genapcl pgm	C	20	A	20	0	0	0	0	0	0	A	20	0	0	0	0	0	0	0	0	0
34 04 90 00	Produits enrobage cire	C	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0
35 01 10 00	Colles à base de caséine	C	5	A	5	0	0	0	0	0	0	A	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0
35 03 00 00	Colle gélatine	C	20	A	20	0	0	0	0	0	0	A	20	0	0	0	0	0	0	0	0	0
35 05	Colle à base d'amidon et de féculé ou dextrine	C	5/20	A	5/20	0	0	0	0	0	0	A	5/20	0	0	0	0	0	0	0	0	0
35 05 10 00	Dextrine et autres amidons et féculés modifiés	C	20	A	20	0	0	0	0	0	0	A	20	0	0	0	0	0	0	0	0	0
35 06	Colle et autres adhésifs, préparés	B	10/20	A	10/20	0	0	0	0	0	0	A	10/20	0	0	0	0	0	0	0	0	0
35 07	Enzymes	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0
37 01	Plaques et films plans	A	10/20	A	10/20	0	0	0	0	0	0	A	10/20	0	0	0	0	0	0	0	0	0
37 02	Pellicules photographiques	A	10/20	A	10/20	0	0	0	0	0	0	A	10/20	0	0	0	0	0	0	0	0	0
37 07	Préparations chimiques pour photographies	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0
38 02	Charbons actifs	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0
38 02 90 00	Charbons actifs, autres	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0
38 04 00 00	Vanisperse	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0
38 06 10 91	Insecticide Sevin, Sherpa, Alphacyperméthrine, Pro-athrine	A	0	A	0	0	0	0	0	0	0	A	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
38 06 10 99	Insecticide liquide-hydrokat	A	0	A	0	0	0	0	0	0	0	A	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
38 06 20 00	Fongicide-turbo MZ	A	0	A	0	0	0	0	0	0	0	A	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
38 06 30 00	Herbicide-sanhormone	A	0	A	0	0	0	0	0	0	0	A	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
38 06 40	Désinfectants	A	0	A	0	0	0	0	0	0	0	A	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
38 09	Agents d'apprêt ou finissage	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0
38 10	Préparation pour decapage de métaux	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0
38 12 30 00	Lankomark	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0
38 14 00 00	Solvants et diluants	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0
38 15	Initiateurs et accélérateurs de réaction	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0
38 16 00 00	Ciments et compositions similaires	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0

SIM 11 Mai 2006

Position Tarifaire	LIBELLE	Cat plan	NPF %	Cat SIM	DD ORIGINE AFRIQUE DU SUD								DD ORIGINE SADC sauf AFRIQUE DU									
					2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Cat	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012			
					38 23 19 10	Acides gras monocarboxyliques, savons	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0
38 24	Produit préservation support bois, liants préparés pour mo	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0
38 24 90 00	Gamme base	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0
39 01	Polyène de l'athylène (PEHD)	B	5	A	5	0	0	0	0	0	0	A	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0
39 01 10 00	Polyéthylène	B	5	A	5	0	0	0	0	0	0	A	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0
39 01 20 00	Polyéthylène d'une densité égale ou supérieure à 0,94	B	5	A	5	0	0	0	0	0	0	A	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0
39 02	Polyène, de propylène	B	5	A	5	0	0	0	0	0	0	A	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0
39 02 90 00	PP lamination	B	5	A	5	0	0	0	0	0	0	A	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0
39 04	Résines, polymère de chlorure de vinyle	B	5	A	5	0	0	0	0	0	0	A	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0
39 04 22 00	PVC compound	B	5	A	5	0	0	0	0	0	0	A	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0
39 04 90 00	Multibase	B	5	A	5	0	0	0	0	0	0	A	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0
39 05	Acétate de polyvinyle	A	5	A	5	0	0	0	0	0	0	A	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0
39 06	Polymères acryliques sous forme primaire	A	5	A	5	0	0	0	0	0	0	A	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0
39 07	Polyacétates	A	5	A	5	0	0	0	0	0	0	A	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0
39 09 10 00	Urecoffe	A	5	A	5	0	0	0	0	0	0	A	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0
39 09 30 00	Profifex	A	5	A	5	0	0	0	0	0	0	A	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0
39 10 00 00	Silicones sous forme primaire	A	5	A	5	0	0	0	0	0	0	A	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0
39 11 90 00	Polyène	A	5	A	5	0	0	0	0	0	0	A	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0
39 12 90 00	Autre cellulose ses dérivés chimiques non dénommés ni ex	A	5	A	5	0	0	0	0	0	0	A	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0
39 13	Polymères, naturels	A	5	A	5	0	0	0	0	0	0	A	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0
39 16	Monofilaments	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0
39 17 40 00	Accessoires en PVC	C	20	A	20	0	0	0	0	0	0	A	20	0	0	0	0	0	0	0	0	0
39 19	Plaques, en plastiques	A	10/20	A	10/20	0	0	0	0	0	0	A	10/20	0	0	0	0	0	0	0	0	0
39 20 10 00	Feuille, pellicules en matière plastique	A	20	A	20	0	0	0	0	0	0	A	20	0	0	0	0	0	0	0	0	0
39 20 20 00	Polyène de propylène, autres plaques en PP	A	20	A	20	0	0	0	0	0	0	A	20	0	0	0	0	0	0	0	0	0
39 20 43	En polymère du chlorure de vinyle, souples autres	A	20	A	20	0	0	0	0	0	0	A	20	0	0	0	0	0	0	0	0	0
39 20 43 19	Emballages (film), autres plaques	A	20	A	20	0	0	0	0	0	0	A	20	0	0	0	0	0	0	0	0	0
39 20 59 00	Autres plaques	A	20	A	20	0	0	0	0	0	0	A	20	0	0	0	0	0	0	0	0	0
39 21 90 10	Autres plaques en polyéthylène	A	20	A	20	0	0	0	0	0	0	A	20	0	0	0	0	0	0	0	0	0
39 21 90 20	Autres plaques en polypropylène	A	20	A	20	0	0	0	0	0	0	A	20	0	0	0	0	0	0	0	0	0
39 21 90 40	Polychlorure de vinyle	A	20	A	20	0	0	0	0	0	0	A	20	0	0	0	0	0	0	0	0	0
39 21 90 90	Tapis convoyeur (infeed belt)	A	20	A	20	0	0	0	0	0	0	A	20	0	0	0	0	0	0	0	0	0

SIM 11 Mai 2006



LISTE PRODUITS A CLASSER DANS LA CATEGORIE A (7)				DD ORIGINE AFRIQUE DU SUD								DD ORIGINE SADC sauf AFRIQUE DU SUD							
Position Tarifaire	LIBELLE	Cat plan	NPF %	Cat SIM	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Cat	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
39 23	Articles de transport d'emballage	A	10/2	A	5	20	0	0	0	0	0	A	5	20	0	0	0	0	0
39 23 10 90	Bacs 6V,E2,L1,L2,L3,LSM12,M10,M13,M14,M15	A	20	A	20	0	0	0	0	0	0	A	20	0	0	0	0	0	0
39 23 29 90	Emballage en matière plastique manchons,autres	A	20	A	20	0	0	0	0	0	0	A	20	0	0	0	0	0	0
39 23 30 90	Emballage en mat. plastique,bouteilles,flacon doseur, autr	A	20	A	20	0	0	0	0	0	0	A	20	0	0	0	0	0	0
39 23 50 10	Bouchons,couvercles,capsules et autres dispositifs de fer	A	5	A	5	0	0	0	0	0	0	A	5	0	0	0	0	0	0
39 23 50 90	Couvercles6V,E2,L1,L2,L3,LSM12,M10,M13,M14,M15,bou	B	5	A	5	0	0	0	0	0	0	A	5	0	0	0	0	0	0
39 26	Corde polypropylène, capot d'ancrage	A	20	A	20	0	0	0	0	0	0	A	20	0	0	0	0	0	0
39 26 90 90	Capas aérosol, rouleau de teflon 30mx50 mm	A	20	A	20	0	0	0	0	0	0	A	20	0	0	0	0	0	0
40 01	Caoutchouc	A	5	A	5	0	0	0	0	0	0	A	5	0	0	0	0	0	0
40 08	Caoutchouc alvéolaire	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	0
40 09	Tubes, tuyaux en caoutchouc	A	20	A	20	0	0	0	0	0	0	A	20	0	0	0	0	0	0
40 10	Courroies transporteuses	A	20	A	20	0	0	0	0	0	0	A	20	0	0	0	0	0	0
40 10 39 00	Courroies crantées 180L	A	20	A	20	0	0	0	0	0	0	A	20	0	0	0	0	0	0
40 11	Pneumatiques neufs en caoutchouc	A	20	A	20	0	0	0	0	0	0	A	20	0	0	0	0	0	0
40 13	Chambres à air	A	20	A	20	0	0	0	0	0	0	A	20	0	0	0	0	0	0
40 14	Articles d'hygiène	A	20	A	20	0	0	0	0	0	0	A	20	0	0	0	0	0	0
40 15	Vêtements et accessoires	A	20	A	20	0	0	0	0	0	0	A	20	0	0	0	0	0	0
40 16	Autres ouvrages en caoutchouc	A	20	A	20	0	0	0	0	0	0	A	20	0	0	0	0	0	0
40 16 92 00	O-ring VITON P/N	A	20	A	20	0	0	0	0	0	0	A	20	0	0	0	0	0	0
40 16 93 00	Drive ring LKH stainless steel P/N,O-ringEPDM P/N, rotari	A	20	A	20	0	0	0	0	0	0	A	20	0	0	0	0	0	0
42 04	Articles en cuir naturel	A	20	A	20	0	0	0	0	0	0	A	20	0	0	0	0	0	0
44 03 91 00	Poudre de chêne	A	5	A	5	0	0	0	0	0	0	A	5	0	0	0	0	0	0
44 11	Panneau permafite	A	20	A	20	0	0	0	0	0	0	A	20	0	0	0	0	0	0
45 03	Ouvrage en liège naturel	A	10/20	A	10/20	0	0	0	0	0	0	A	10/20	0	0	0	0	0	0
48 01 00 00	Emballages dizaines	A	5	A	5	0	0	0	0	0	0	A	5	0	0	0	0	0	0
48 02	Papiers,cartons non couchés ni enduits	A	5/20	A	5/20	0	0	0	0	0	0	A	5/20	0	0	0	0	0	0
48 04	Papier, carton kraft non couché ni enduit, en rouleau, en feuille	A	20	A	20	0	0	0	0	0	0	A	20	0	0	0	0	0	0
48 06	Papier, carton suifurés,graisissables,papiers calques,cristal	A	20	A	20	0	0	0	0	0	0	A	20	0	0	0	0	0	0
48 06	Papiers et cartons ondulés	A	20	A	20	0	0	0	0	0	0	A	20	0	0	0	0	0	0
48 10	Papiers et cartons	A	20	A	20	0	0	0	0	0	0	A	20	0	0	0	0	0	0
48 11 10 90	Papier Bristol	A	20	A	20	0	0	0	0	0	0	A	20	0	0	0	0	0	0
48 11 60 00	Papier paraffiné	A	20	A	20	0	0	0	0	0	0	A	20	0	0	0	0	0	0

SIM 11 Mai 2006

LISTE PRODUITS A CLASSER DANS LA CATEGORIE A (8)				DD ORIGINE AFRIQUE DU SUD								DD ORIGINE SADC sauf AFRIQUE DU SUD							
Position Tarifaire	LIBELLE	Cat plan	NPF %	Cat SIM	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Cat	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
48 11 60 90	Autre papiers, cartons, ouates	A	20	A	20	0	0	0	0	0	0	A	20	0	0	0	0	0	0
48 12 00 00	Plaques filtrantes	A	20	A	20	0	0	0	0	0	0	A	20	0	0	0	0	0	0
48 19	Carton, nappe de fibre de cellulose	A	20	A	20	0	0	0	0	0	0	A	20	0	0	0	0	0	0
48 19 10 00	Cartons boîtes et caisses	A	20	A	20	0	0	0	0	0	0	A	20	0	0	0	0	0	0
48 19 20 00	Boîtes et caisses	A	20	A	20	0	0	0	0	0	0	A	0/10	0	0	0	0	0	0
48 21	Etiquettes de tous genres	A	0/10	A	0/10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	0
48 21 10 90	Etiquettes	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	20	0	0	0	0	0	0
48 22	Tambours, bobines	A	20	A	20	0	0	0	0	0	0	A	10/20	0	0	0	0	0	0
48 23	Papiers gommés ou adhésifs	A	10/20	A	10/20	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	0
48 23 90 20	Papier paraffiné imprimé	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	20	0	0	0	0	0	0
49 11	Gravures et photographies	A	20	A	20	0	0	0	0	0	0	A	5	0	0	0	0	0	0
52 01	Fibres de coton	B	5	A	5	0	0	0	0	0	0	A	5	0	0	0	0	0	0
52 02	Déchets de fibre de coton	A	5	A	5	0	0	0	0	0	0	A	5	0	0	0	0	0	0
52 06	Fils de coton	A	5	A	5	0	0	0	0	0	0	A	5	0	0	0	0	0	0
52 08 11	Ecrus toile	B	20	A	20	0	0	0	0	0	0	A	20	0	0	0	0	0	0
52 08 12	Ecrus toile + 100m²	B	20	A	20	0	0	0	0	0	0	A	20	0	0	0	0	0	0
52 08 13	Ecrus serges	B	20	A	20	0	0	0	0	0	0	A	20	0	0	0	0	0	0
52 08 19	Autres tissus écrus	B	20	A	20	0	0	0	0	0	0	A	20	0	0	0	0	0	0
52 08 21	Tissus blanchis toile	B	20	A	20	0	0	0	0	0	0	A	20	0	0	0	0	0	0
52 08 22	Tissus blanchis toile + 100m²	B	20	A	20	0	0	0	0	0	0	A	20	0	0	0	0	0	0
52 08 23	Tissus blanchis sergé	B	20	A	20	0	0	0	0	0	0	A	20	0	0	0	0	0	0
52 08 29	Autres tissus blanchis	B	20	A	20	0	0	0	0	0	0	A	20	0	0	0	0	0	0
52 10	Tissus polyester coton viscose	C	20	A	20	0	0	0	0	0	0	A	20	0	0	0	0	0	0
52 11	Tissus polyester coton	C	20	A	20	0	0	0	0	0	0	A	20	0	0	0	0	0	0
54 01 10 10	Fil à coudre non conditionné pour la vente au détail	B	5	A	5	0	0	0	0	0	0	A	5	0	0	0	0	0	0
54 02	Fil polyester écri	B	5	A	5	0	0	0	0	0	0	A	5	0	0	0	0	0	0
55 03 20 00	Fibres polyester, dyneel flock	B	5	A	5	0	0	0	0	0	0	A	5	0	0	0	0	0	0
55 05 10 00	Fibres acryliques	B	5	A	5	0	0	0	0	0	0	A	5	0	0	0	0	0	0
55 09	Fils 100% coton	B	5	A	5	0	0	0	0	0	0	A	20	0	0	0	0	0	0
55 12	Tissus de fibre synthétique	B	20	A	20	0	0	0	0	0	0	A	20	0	0	0	0	0	0
55 15	Tissu polyester viscose	B	20	A	20	0	0	0	0	0	0	A	20	0	0	0	0	0	0
56 02	Feutre	B	20	A	20	0	0	0	0	0	0	A	20	0	0	0	0	0	0

SIM 11 Mai 2006

Position Tarifaire	LIBELLE	Cat plan	NPF %	Cat SIM	DD ORIGINE AFRIQUE DU SUD								DD ORIGINE SADC sauf AFRIQUE DU							
					2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Cat	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	
					59 01	Tissu enduit de colle	A	20	A	20	0	0	0	0	0	0	A	20	0	0
59 03 90 10	Tissus pour bâche pesant plus de 500g/m²	A	20	A	20	0	0	0	0	0	0	A	20	0	0	0	0	0	0	
59 06	Tissus caoutchoutés	A	10/20	A	10/20	0	0	0	0	0	0	A	10/20	0	0	0	0	0	0	
59 08 00 00	Mâches tissées, trassées	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	0	
59 10 00 00	Tapis d'emballage	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	0	
64 06	Accessoire fabrication chaussures	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	0	
68 04	Meubles et articles similaires	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	0	
68 05	Abrasifs pour produits textiles	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	0	
68 10 99 00	Ouvrage en ciment, en béton	A	20	A	20	0	0	0	0	0	0	A	20	0	0	0	0	0	0	
68 12	Amiantes	A	20	A	20	0	0	0	0	0	0	A	20	0	0	0	0	0	0	
68 13	Garnitures de friction	A	10/20	A	10/20	0	0	0	0	0	0	A	10/20	0	0	0	0	0	0	
69 01	Briques, dalles	A	20	A	20	0	0	0	0	0	0	A	20	0	0	0	0	0	0	
69 09	Appareil pour usage technique et chimique	A	20	A	20	0	0	0	0	0	0	A	20	0	0	0	0	0	0	
69 14	Autres ouvrages en céramique	A	20	A	20	0	0	0	0	0	0	A	20	0	0	0	0	0	0	
70 07	Verres trempés	A	20	A	20	0	0	0	0	0	0	A	20	0	0	0	0	0	0	
70 09	Miroir en verre	A	20	A	20	0	0	0	0	0	0	A	20	0	0	0	0	0	0	
70 10	Bouteilles en verre	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	0	
70 10 90 10	Bouteilles en verre excédant 1L	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	0	
70 10 90 20	Bouteilles en verre excédant 0,33L n'excédant pas 1L	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	0	
70 10 90 30	Bouteilles en verre excédant 0,15L n'excédant pas 0,33L	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	0	
70 13 29 00	Verres à boire	A	20	A	20	0	0	0	0	0	0	A	20	0	0	0	0	0	0	
70 17	Verrerie de laboratoire	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	0	
70 20	Autres ouvrages en verre	A	10/20	A	10/20	0	0	0	0	0	0	A	10/20	0	0	0	0	0	0	
72 06	Produits laminés plats	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	0	
72 09 27 00	Produit laminé plat larg-600mm épais 0,5mm à 1mm	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	0	
72 10 12 00	Produit laminé plat larg-600mm épais< 0,5mm	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	0	
72 10 41 00	Bobines ondules	A	20	A	20	0	0	0	0	0	0	A	20	0	0	0	0	0	0	
72 10 49 00	Bobines d'acier	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	0	
72 10 89 00	Bobines d'acier	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	0	
72 10 70 00	Produit laminé plat larg-600mm peint, vernis, bobines d'ac	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	0	
72 11	Produits laminés plats	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	0	

Position Tarifaire	LIBELLE	Cat plan	NPF %	Cat SIM	DD ORIGINE AFRIQUE DU SUD								DD ORIGINE SADC sauf AFRIQUE DU							
					2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Cat	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	
					72 12 50 00	Feuillards galvanisés	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0
72 14 10	Bobines de fer en barres	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	0	
72 14 20	Bobines de fer en barres	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	0	
72 15	Barre acier comprimé	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	0	
72 16 xx xx	Profilés	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	0	
72 17 10	Fil machine	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	0	
72 17 20 00	Fils en fer ou en acier non alliés, zingués	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	0	
72 22	Barres et profilés en acier	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	0	
72 25	Produits laminés	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	0	
73 03	Tuyaux fonte standard	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	0	
73 07	Accessoires de tuyauterie en fer, fonte ou acier	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	0	
73 08	Plyône d'angle M STR2	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	0	
73 09	Réservoir, foudres cuve excédant 300L	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	0	
73 12	Câble acier couple, boulon mécanique	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	0	
73 15	Chaîne, chaînette et leurs parties en fonte, fer ou acier	A	20	A	20	0	0	0	0	0	0	A	20	0	0	0	0	0	0	
73 18	Boulon, rondelle, gaive, Tige fileté, vis, écrou, cheville en fonte, fer	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	0	
73 20	Ressorts, lames de ressorts en fer ou acier	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	0	
73 26	Ferrure ligné, élect, accessoires ligné, pince d'ancrage, fer, alu	A	20	A	20	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	0	
74 07	Barres et profilés en cuivre	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	0	
74 08 19 00	Autres fils en cuivre affiné	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	0	
74 12	Accessoires de tuyauterie	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	0	
75 08	Ouvrage en nickel	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	0	
76 07 19 90	Feuilles, bandes minces alu sans support	A	5	A	5	0	0	0	0	0	0	A	5	0	0	0	0	0	0	
76 07 20 90	Feuilles, bandes minces alu sans support	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	0	
76 16	Auto cache-vis	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	0	
78 01 91 00	Plomb antimouex	A	5	A	5	0	0	0	0	0	0	A	5	0	0	0	0	0	0	
78 06 00 00	Pastille de plomb rapide	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	0	
82 02	Scie à main	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	0	
82 03	Coffret de pince mécanique	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	0	
82 04	Cle à griffe	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	0	
82 07	Outils à dégagement rapide	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	0	

Position Tariffaire	LIBELLE	Cat plan	NPF %	Cat SIM	DD ORIGINE AFRIQUE DU SUD								Cat	DD ORIGINE SADC sauf AFRIQUE DU								
					2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2006		2007	2008	2009	2010	2011	2012			
					82 08	Couteaux et lames tranchantes	A	10	A	10	0	0		0	0	0	0	A	10	0	0	0
82 08 90 00	Couteau de fcm (cutler)	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0
82 13 00 00	Ciseaux	A	20	A	20	0	0	0	0	0	0	A	20	0	0	0	0	0	0	0	0	0
83 01	Cadenas serrures	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0
83 02	Articles en métaux pour meubles	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0
83 08	Fermoirs, crochets et boutons	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0
83 09 10	Bouchon, couronne	B	10/20	A	10/20	0	0	0	0	0	0	A	10/20	0	0	0	0	0	0	0	0	0
83 11	Filet, baguette, tube plaque, électrode et articles similaires	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0
84 02	Chaudières à vapeur	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0
84 03	Chaudières	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0
84 04	Appareil auxiliaire pour chaudière	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0
84 05	Générateur de gaz	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0
84 09	Matériel maintenance, pièce rechange pour moteur	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0
84 12	Machines motrices	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0
84 13	Pompe pour liquide	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0
84 14	Groupe électropompe, compresseur d'air, pompe à air ou à	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0
84 15	Appareils pour conditionnement d'air	A	10/20	A	10/20	0	0	0	0	0	0	A	10/20	0	0	0	0	0	0	0	0	0
84 16	Brûleurs	A	10/20	A	10/20	0	0	0	0	0	0	A	10/20	0	0	0	0	0	0	0	0	0
84 18	Réfrigérateur, congélateur, appareil pour la production de	A	10/20	A	10/20	0	0	0	0	0	0	A	10/20	0	0	0	0	0	0	0	0	0
84 18 40 00	Réfrigérateur, congélateur	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0
84 19	Appareil, dispositif pour trait. matériels (stérilisation, pasteuris	A	10/20	A	10/20	0	0	0	0	0	0	A	10/20	0	0	0	0	0	0	0	0	0
84 21	Centrifugeuses, appareils pour filtration ou séparation liquide	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0
84 22	Machine, appareil servant à nettoyer et à laver	A	10/20	A	10/20	0	0	0	0	0	0	A	10/20	0	0	0	0	0	0	0	0	0
84 22 20	Laveuse bouteilles	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0
84 22 30 00	Ligne d'emballage	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0
84 22 40	Machines ou appareils à emballer et empaqueter	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0
84 22 90	Parties pour 84 22	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0
84 22 90 00	Godet élévateur SCE 419, plateforme only stand gantry to su	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0
84 23	Appareils de pesage	A	10/20	A	10/20	0	0	0	0	0	0	A	10/20	0	0	0	0	0	0	0	0	0
84 24	Appareils pour pulvérisation	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0
84 25	Cruc à crémaillère, poulie à chape ouvrante, treuil à engren	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0

SIM 11 Mai 2009

Position Tariffaire	LIBELLE	Cat plan	NPF %	Cat SIM	DD ORIGINE AFRIQUE DU SUD								Cat	DD ORIGINE SADC sauf AFRIQUE DU								
					2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2006		2007	2008	2009	2010	2011	2012			
					84 27	Chariot, gerbeurs	A	10	A	10	0	0		0	0	0	0	A	10	0	0	0
84 27 90 00	Chariot élévateur à gaz/pétrole unit réf 42-7FG25	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0
84 28	Machine, appareil de lavage, de charg, de décharg, de manu	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0
84 31	Parties des machines 842 au 84 30	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0
84 36 40 00	Machine et appareil pour brasserie	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0
84 38 80	Autres machines et appareils	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0
84 38 90	Parties pour 84 38	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0
84 42	Matériels pour préparation à l'impression	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0
84 43	Machines et appareils à imprimer et leurs parties	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0
84 43 59 00	Marqueur markem smartdate, engineeer training video kit,	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0
84 48	Machines et appareils auxiliaires	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0
84 51	Appareils de nettoyage	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0
84 52	Machines à coudre	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0
84 53	Matériels, pièce rechange pour la tannerie, fabricat" chaussures	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0
84 64	Perceuse électrique	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0
84 67	Tronçonneuse à chaîne	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0
84 71	Machines de traitement de l'information	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0
84 73	Parties et accessoires de machines	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0
84 73 30 00	Parties, accessoires pour machines de traitement de l'inform	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0
84 77	Machines, appareils pour le travail de matières plastiques	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0
84 80	Moules	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0
84 81	Robinet prise en charge, robinet, vanne, clapet, soupape, relief	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0
84 81 20 00	Valve aerosol	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0
84 82	Roulements à billes	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0
84 83	Arbres de transmission	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0
84 84	Joint métalloplastiques	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0
84 85	Partis de machines électriques	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0
85 01	Moteur et machines génératrices	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0
85 02	Groupe électrogène	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0
85 03	Articles destinés aux machines génératrices	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0
85 04	Transformateurs électriques	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0
85 05	Armants	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0

SIM 11 Mai 2009

Position Tarifaire	LIBELLE	LISTE PRODUITS A CLASSER DANS LA CATEGORIE A (11)			DD ORIGINE AFRIQUE DU SUD								DD ORIGINE SADC sauf AFRIQUE DU						
		Cat plan	NPF %	Cat SIM	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Cat	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
					A	10	A	10	0	0	0		0	0	0	A	10	0	0
82 08	Couteaux et lames tranchantes	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	0
82 08 90 00	Couteau de fém. (cutier)	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	0
82 13 00 00	Ciseaux	A	20	A	20	0	0	0	0	0	0	A	20	0	0	0	0	0	0
83 01	Cadenas serrures	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	0
83 02	Articles en métaux pour meubles	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	0
83 08	Fermoirs, crochets et œuillets	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	0
83 09 10	Bouchon, couronne	B	10/20	A	10/20	0	0	0	0	0	0	A	10/20	0	0	0	0	0	0
83 11	Filet, baguette, tube, plaque, électrode et articles similaires	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	0
84 02	Chaudières à vapeur	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	0
84 03	Chaudières	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	0
84 04	Appareil auxiliaire pour chaudière	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	0
84 05	Générateur de gaz	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	0
84 09	Matériel maintenance, pièce rechange pour moteur	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	0
84 12	Machines motrices	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	0
84 13	Pompe pour liquide	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	0
84 14	Groupe électropompe, compresseur d'air, pompe à air ou à	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	0
84 15	Appareils pour conditionnement d'air	A	10/20	A	10/20	0	0	0	0	0	0	A	10/20	0	0	0	0	0	0
84 16	Brûleurs	A	10/20	A	10/20	0	0	0	0	0	0	A	10/20	0	0	0	0	0	0
84 18	Réfrigérateur, congélateur, appareil pour la production de f	A	10/20	A	10/20	0	0	0	0	0	0	A	10/20	0	0	0	0	0	0
84 18 40 00	Réfrigérateur, congélateur	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	0
84 19	Appareil, dispositif pour trait. matériels (stérilisation, pasteuris	A	10/20	A	10/20	0	0	0	0	0	0	A	10/20	0	0	0	0	0	0
84 21	Centrifugeuses, appareil pour filtration ou séparation liquide c	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	0
84 22	Machine, appareil servant à nettoyer et à laver	A	10/20	A	10/20	0	0	0	0	0	0	A	10/20	0	0	0	0	0	0
84 22 20	Laveuse bouteilles	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	0
84 22 30 00	Ligne d'embouteillage	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	0
84 22 40	Machines ou appareils à emballer et empaqueter	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	0
84 22 90	Parties pour 84 22	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	0
84 22 90 00	Godet, élévateur, SCE-419, plateforme only stand gantry to su	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	0
84 23	Appareils de pesage	A	10/20	A	10/20	0	0	0	0	0	0	A	10/20	0	0	0	0	0	0
84 24	Appareils pour pulvérisation	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	0
84 25	Cruc à crémaillère, poulie à chape ouvrante, treuil à engrenag	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	0

SIM 11 Mai 2009

Position Tarifaire	LIBELLE	LISTE PRODUITS A CLASSER DANS LA CATEGORIE A (12)			DD ORIGINE AFRIQUE DU SUD								DD ORIGINE SADC sauf AFRIQUE DU						
		Cat plan	NPF %	Cat SIM	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Cat	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
					A	10	A	10	0	0	0		0	0	0	A	10	0	0
84 27	Chariot, gerbeurs	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	0
84 27 90 00	Chariot élévateur à gaz/pétrole unit réf 42-7FG25	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	0
84 28	Machine, appareil de levage, de charg, de décharg, de manut	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	0
84 31	Parties des machines 842 au 84 30	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	0
84 38 40 00	Machine et appareil pour brasserie	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	0
84 38 80	Autres machines et appareils	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	0
84 38 90	Parties pour 84 38	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	0
84 42	Matériels pour préparation à l'impression	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	0
84 43	Machines et appareils à imprimer et leurs parties	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	0
84 43 59 00	Marqueur markem smartdate, engineeer training video kit...	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	0
84 48	Machines et appareils auxiliaires	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	0
84 51	Appareils de nettoyage	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	0
84 52	Machines à coudre	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	0
84 53	Matériels, pièce rechange pour la tannerie, fabricat. chaussures	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	0
84 64	Perceuse électrique	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	0
84 67	Tronçonneuse à chaîne	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	0
84 71	Machines de traitement de l'information	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	0
84 73	Parties et accessoires de machines	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	0
84 73 30 00	Parties, accessoires pour machines de traitement de l'inform	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	0
84 77	Machines, appareils pour le travail de matières plastiques	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	0
84 80	Moules	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	0
84 81	Robinet prise en charge, robinet, vanne, clapet, soupape, relief	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	10	0	0	0	0	0	0
84 81 20 00	Valve aerosol	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	5	0	0	0	0	0	0
84 82	Roulements à billes	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	5	0	0	0	0	0	0
84 83	Axes de transmission	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	5	0	0	0	0	0	0
84 84	Joint métalloplastiques	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	5	0	0	0	0	0	0
84 85	Partis de machines électriques	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	5	0	0	0	0	0	0
95 01	Moteur et machines génératrices	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	5	0	0	0	0	0	0
95 02	Groupe électrogène	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	5	0	0	0	0	0	0
95 03	Articles destinés aux machines génératrices	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	5	0	0	0	0	0	0
95 04	Transformateurs électriques	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	5	0	0	0	0	0	0
95 05	Amants	A	10	A	10	0	0	0	0	0	0	A	5	0	0	0	0	0	0

SIM 11 Mai 2009

**LISTE PRODUITS A CLASSER DANS LA CATEGORIE C (2)**

Position Tarifaire	LIBELLE	Cat plan	NPF %	Cat SIM	DD							DD								
					ORIGINE AFRIQUE DU SUD							ORIGINE SADC sauf AFRIQUE DU SUD								
					2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Cat	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	
30 05 10 00	Cotons, gazes hydrophiles	C	0	C	0	0	0	0	0	0	0	C	0	0	0	0	0	0	0	
31 01 00 00	Engrais	B	10	C	10	10	10	10	10	5	5	C	10	10	10	10	10	5	5	
33 02 90 00	Parfums d'ambiance	B	20	C	20	20	20	20	20	10	5	C	20	20	20	20	20	10	5	
33 03 00 12	Parfums	B	20	C	20	20	20	20	20	10	5	C	20	20	20	20	20	10	5	
33 04 10 00	Fards à lèvres	B	20	C	20	20	20	20	20	10	5	C	20	20	20	20	20	10	5	
33 04 30 00	Verres à ongles	B	20	C	20	20	20	20	20	10	5	C	20	20	20	20	20	10	5	
33 04 99 00	Crème bébé	B	20	C	20	20	20	20	20	10	5	C	20	20	20	20	20	10	5	
33 05 10 30	Shampooing	B	20	C	20	20	20	20	20	10	5	C	20	20	20	20	20	10	5	
33 05 10 30	Crème coiffante	B	20	C	20	20	20	20	20	10	5	C	20	20	20	20	20	10	5	
33 05 30 00	Dentifrices	B	20	C	20	20	20	20	20	10	5	C	20	20	20	20	20	10	5	
34 01 11 10	Savons de toilette	A	20	C	20	20	20	20	20	20	20	C	20	20	20	20	20	20	20	
34 01 11 90	Savons de toilette, prosavon, chipol, azul	C	20	C	20	20	20	20	20	20	20	C	20	20	20	20	20	20	20	
34 01 19 10	Savons de ménage	C	20	C	20	20	20	20	20	20	20	C	20	20	20	20	20	20	20	
34 01 19 90	Autres savons de lessive	C	20	C	20	20	20	20	20	20	20	C	20	20	20	20	20	20	20	
34 01 20 00	Autres savons en copeaux, paillettes, poudre liquide	C	20	C	20	20	20	20	20	20	20	C	20	20	20	20	20	20	20	
34 01 30 00	Produits, préparations organiques tensions actifs	C	20	C	20	20	20	20	20	20	20	C	20	20	20	20	20	20	20	
34 02 11 90	Autres agents de surface anioniques	C	20	C	20	20	20	20	20	20	20	C	20	20	20	20	20	20	20	
34 02 12 90	Autres agents de surface cationiques	C	20	C	20	20	20	20	20	20	20	C	20	20	20	20	20	20	20	
34 02 13 90	Autres agents de surface non ioniques	C	20	C	20	20	20	20	20	20	20	C	20	20	20	20	20	20	20	
34 02 19 20	Détergents	C	10	C	10	10	10	10	10	10	10	C	10	10	10	10	10	10	10	
34 02 19 90	Autres agents de surface	C	20	C	20	20	20	20	20	20	20	C	20	20	20	20	20	20	20	
34 02 20 00	Préparation de lessive conditionné pour la vente au détail	C	20	C	20	20	20	20	20	20	20	C	20	20	20	20	20	20	20	
34 02 90 90	Autres préparations de nettoyage	C	20	C	20	20	20	20	20	20	20	C	20	20	20	20	20	20	20	
34 26 00 00	Bougies, chandelles, cierges et articles similaires	C	20	C	20	20	20	20	20	20	20	C	20	20	20	20	20	20	20	
34 06 00 10	En paraffine ou en cire minérale ou artificielles	C	20	C	20	20	20	20	20	20	20	C	20	20	20	20	20	20	20	
34 06 00 90	Autres	C	20	C	20	20	20	20	20	20	20	C	20	20	20	20	20	10	5	
35 06 10 90	Coïles	B	20	C	20	20	20	20	20	20	20	C	20	20	20	20	20	20	20	
35 05 00 00	Allumettes autres que les articles de protection du n°36 04	A	20	C	20	20	20	20	20	20	20	C								
38 08 10 99	Prochitox poudre, raticide, cafartox, bombe aerosol prochitox	A	0	C								C	20	20	20	20	20	10	5	
39 17 21 00	Tubes et tuyaux	C	20	C	20	20	20	20	20	20	10	5	C	20	20	20	20	20	10	5
39 17 22 00	Tubes et tuyaux	C	20	C	20	20	20	20	20	20	10	5	C	20	20	20	20	20	10	5
39 17 23 00	Tubes et tuyaux	C	20	C	20	20	20	20	20	20	10	5	C	20	20	20	20	20	10	5

**LISTE PRODUITS A CLASSER DANS LA CATEGORIE C (3)**

Position Tarifaire	LIBELLE	Cat plan	NPF %	Cat SIM	DD							DD								
					ORIGINE AFRIQUE DU SUD							ORIGINE SADC sauf AFRIQUE DU SUD								
					2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Cat	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	
46 01 99 00	Autres articles en autres matières à tresser	A	20	C	20	20	20	20	20	10	5	C	20	20	20	20	20	10	5	
48 18 10 00	Papiers hygiéniques	C	20	C	20	20	20	20	20	10	5	C	20	20	20	20	20	20	10	5
48 18 20 00	Mouchoirs, serviettes à démaquiller et essuie-main	C	20	C	20	20	20	20	20	10	5	C	20	20	20	20	20	20	10	5
48 18 40 00	Serviettes et tampons hygiéniques, couches bébé.	C	20	C	20	20	20	20	20	10	5	C	20	20	20	20	20	20	10	5
52 05 42 00	Fils coton	A	5	C	5	5	5	5	5	5	5	C	5	5	5	5	5	5	5	5
52 09 00 00	Tissus coton	C	20	C	20	20	20	20	20	10	5	C	20	20	20	20	20	20	10	5
54 01 10 20	Fil à coudre conditionné pour la vente au détail	B	20	C	20	20	20	20	20	10	5	C	20	20	20	20	20	20	10	5
55 11 10 00	Fil à tricoter	B	20	C	20	20	20	20	20	10	5	C	20	20	20	20	20	20	10	5
55 11 20 00	Couvertures laine	A	20	C	20	20	20	20	20	10	5	C	20	20	20	20	20	20	10	5
55 01 30 00	Couvertures coton	A	20	C	20	20	20	20	20	10	5	C	20	20	20	20	20	20	10	5
55 01 40 00	Couvertures acryliques	A	20	C	20	20	20	20	20	10	5	C	20	20	20	20	20	20	10	5
55 07 10 00	Wassingues	B	20	C	20	20	20	20	20	10	5	C	20	20	20	20	20	20	10	5
64 05 10 00	Chaussures en cuir	A	20	C	20	20	20	20	20	10	5	C	10	10	10	10	10	10	5	5
73 14 00 00	Tôles en acier	A	10	C	10	10	10	10	10	5	5	C	10	10	10	10	10	10	5	5
73 17 00 00	Pointes, clous et articles similaires	C	10	C	10	10	10	10	10	5	5	C	20	20	20	20	20	20	10	5
79 08 00 00	Tôles	C	20	C	20	20	20	20	20	10	5	C	20	20	20	20	20	20	10	5
79 09 00 00	Tôles	A	20	C	20	20	20	20	20	10	5	C	20	20	20	20	20	20	10	5
85 06 10 00	Piles, batterie de piles électriques au bioxyde de manganèse	C	20	C	20	20	20	20	20	10	5	C	20	20	20	20	20	20	10	5
85 06 30 00	Piles, batterie de piles électriques à l'oxyde de mercure	C	20	C	20	20	20	20	20	10	5	C	20	20	20	20	20	20	10	5
85 06 40 00	Piles, batterie de piles électriques à l'oxyde d'argent	C	20	C	20	20	20	20	20	10	5	C	20	20	20	20	20	20	10	5
85 06 50 00	Piles, batterie de piles électriques au lithium	C	20	C	20	20	20	20	20	10	5	C	20	20	20	20	20	20	10	5
85 06 60 00	Piles, batterie de piles électriques à l'air-zinc	C	20	C	20	20	20	20	20	10	5	C	20	20	20	20	20	20	10	5
85 06 80 00	Autres piles, batterie de piles	C	20	C	20	20	20	20	20	10	5	C	20	20	20	20	20	20	10	5
85 07 10 00	Batteries d'accumulateurs	C	20	C	20	20	20	20	20	10	5	C	20	20	20	20	20	20	10	5
90 13 80 00	Briquets et autres allumeurs	A	20	C	20	20	20	20	20	20	20	C	20	20	20	20	20	20	20	20

Position Tarifaire	LIBELLE	Cat plan	NPF %	Cat SIM	DD ORIGINE AFRIQUE DU SUD							DD ORIGINE SADC sauf AFRIQUE DU									
					2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Cat	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012		
					39 01 10 00	Polyéthylène densité inférieure à 0.94 sous forme primaire	B	5	B	5	5	5	5	5	0	0	B	5	5	5	5
39 01 30 00	Copolymère d'éthylène d'acétate vinyl	B	5	B	5	5	5	5	5	0	0	B	5	5	5	5	5	0	0		
39 01 90 00	Autre polymère cafétyléne	B	5	B	5	5	5	5	5	0	0	B	5	5	5	5	5	0	0		
39 02 10 00	Polyzopyléne sous forme primaire	B	5	B	5	5	5	5	5	0	0	B	5	5	5	5	5	0	0		
39 02 20 00	Polyzobutyène sous forme primaire	B	5	B	5	5	5	5	5	0	0	B	5	5	5	5	5	0	0		
39 02 30 00	Copolymère de propylène s.f. primaire	B	5	B	5	5	5	5	5	0	0	B	5	5	5	5	5	0	0		
39 02 90 00	Autres polymères de propylène,oléonés	B	5	B	5	5	5	5	5	0	0	B	5	5	5	5	5	0	0		
39 23 50 00	Bouchons, couvercles, capsules	B	5	B	5	5	5	5	5	0	0	B	5	5	5	5	5	0	0		
40 05 20 00	Solut <sup>u</sup> dispersion autres que n°40 05 10	B	5	B	5	5	5	5	5	0	0	B	5	5	5	5	5	0	0		
73 10 10 00	Réservoirs, fûts, et autres récipients	B	10	B	10	10	10	10	10	5	5	0	0	B	10	10	10	5	5	0	0
73 10 21 00	Boîtes à fermer par soudage serrissage	B	10	B	10	10	10	10	10	5	5	0	0	B	10	10	10	5	5	0	0
73 10 29 00	Autres récipients en fonte, fer ou acier	B	10	B	10	10	10	10	10	5	5	0	0	B	10	10	10	5	5	0	0
73 26 90 30	Fond de cuve,réservoir en tôle de fer,acier	B	20	B	20	20	20	20	20	10	5	0	0	B	20	20	20	10	5	0	0
83 09 10 10	Bouchon-couronne en métaux communs	B	10	B	10	10	10	10	10	5	5	0	0	B	10	10	10	5	5	0	0
83 09 10 90	Autres bouchons couronne en métaux communs	B	20	B	20	20	20	20	20	10	5	0	0	B	20	20	20	10	5	0	0
83 09 90 11	Bouchons métalliques,bondes filetées	B	10	B	10	10	10	10	10	5	5	0	0	B	10	10	10	5	5	0	0
83 09 90 19	Autres bouchons métalliques,bondes filetées	B	20	B	20	20	20	20	20	10	5	0	0	B	20	20	20	10	5	0	0
83 09 90 99	Autres plaques de bondes, scellés et accessoires	B	20	B	20	20	20	20	20	10	5	0	0	B	20	20	20	10	5	0	0

SIM 11 Mai 2006

Position Tarifaire	LIBELLE	Cat plan	NPF %	Cat SIM	DD ORIGINE AFRIQUE DU SUD							DD ORIGINE SADC sauf AFRIQUE DU							
					2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Cat	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
					04 02 99 00	Lait concentrés	C	20	C	20	20	20	20	20	10	5	C	20	20
17 04 10 00	Gommes à mâcher	C	20	C	20	20	20	20	20	10	5	C	20	20	20	20	20	10	5
17 04 90 00	Bonbons, autres sucreries	C	20	C	20	20	20	20	20	10	5	C	20	20	20	20	20	10	5
18 06 90 00	Chocolat	C	20	C	20	20	20	20	20	10	5	C	20	20	20	20	20	10	5
19 02 11 00	Pâtes alimentaires	C	20	C	20	20	20	20	20	10	5	C	20	20	20	20	20	10	5
19 02 19 00	Autres pâtes alimentaires non cuites	C	20	C	20	20	20	20	20	10	5	C	20	20	20	20	20	10	5
19 02 30 00	Autres pâtes alimentaires	C	20	C	20	20	20	20	20	10	5	C	20	20	20	20	20	10	5
19 04 10 00	Snacks	C	20	C	20	20	20	20	20	10	5	C	20	20	20	20	20	10	5
19 05 31 00	Biscuits	C	20	C	20	20	20	20	20	10	5	C	20	20	20	20	20	10	5
19 05 32 00	Gaufrettes	C	20	C	20	20	20	20	20	10	5	C	20	20	20	20	20	10	5
22 01 10 10	Eaux naturelles non distillées	A	20	C	20	20	20	20	20	10	5	C	20	20	20	20	20	10	5
22 01 10 20	Eaux minérales naturelles ou artificielles, eaux gazeuses	B	20	C	20	20	20	20	20	10	5	C	20	20	20	20	20	10	5
22 02 10 00	Eaux gazeuses aromatisées, y.c. sucrées, édulcorées	C	20	C	20	20	20	20	20	10	5	C	20	20	20	20	20	10	5
22 02 90 00	Autres boissons gazeuses non alcooliques	C	20	C	20	20	20	20	20	10	5	C	20	20	20	20	20	10	5
22 03 90 10	Bières de malt d'un titre alcoolique de 4degrés ou moins	C	20	C	20	20	20	20	20	10	5	C	20	20	20	20	20	10	5
22 03 90 90	Bières de malt d'un titre alcoolique de plus de 4degrés	C	20	C	20	20	20	20	20	10	5	C	20	20	20	20	20	10	5
24 01 10 00	Tabacs bruts non écotes	C	10	C	10	10	10	10	10	5	5	C	10	10	10	10	10	5	5
24 01 20 00	Tabacs bruts totalement ou partiellement écotes	C	10	C	10	10	10	10	10	5	5	C	10	10	10	10	10	5	5
24 01 30 00	Dechets de tabacs	B	10	C	10	10	10	10	10	5	5	C	10	10	10	10	10	5	5
24 02 10 00	Cigarettes et cigaretes contenant du tabac	B	20	C	20	20	20	20	20	10	5	C	20	20	20	20	20	10	5
24 02 20 00	Cigarettes contenant du tabac	B	20	C	20	20	20	20	20	10	5	C	20	20	20	20	20	10	5
24 02 90 00	Cigarettes, cigaretes, cigarettes en succédané du tabac	B	20	C	20	20	20	20	20	10	5	C	20	20	20	20	20	10	5
24 03 10 00	Tabac à fumer, même contenant de succédané de tabac	B	20	C	20	20	20	20	20	10	5	C	20	20	20	20	20	10	5
24 03 90 00	Tabacs homogénéisés ou reconstitués	C	20	C	20	20	20	20	20	10	5	C	20	20	20	20	20	10	5
24 03 99 10	Tabacs à mâcher	C	20	C	20	20	20	20	20	10	5	C	20	20	20	20	20	10	5
25 07 00 00	Kaolin	C	5	C	5	5	5	5	5	5	5	C	5	5	5	5	5	5	5
25 11 10 00	Barytine	C	5	C	5	5	5	5	5	5	5	C	5	5	5	5	5	5	5
25 18 10 00	Dolomite	C	10	C	10	10	10	10	10	5	5	C	10	10	10	10	10	5	5
25 26 20 00	Talc	A	5	C	5	5	5	5	5	5	5	C	5	5	5	5	5	5	5
25 30 90 00	Caolite	B	5	C	5	5	5	5	5	5	5	C	5	5	5	5	5	5	5

SIM 11 Mai 2006

**ANNEXE 5 : Tableau des menaces pour Madagascar à la  
SADC**

Rapport-Gratuit.com

# Menaces (suite)



Produits	Avantage comparatif de Madagascar		Avantage comparatif de l'Afrique du Sud		Part de marché de l'Afrique du Sud dans la SADC		Croissance des exportations de l'Afr. du Sud vers le monde	Percée des produits sud africains sur le marché malgache
	oui	non	oui	non	en %			
Cailloux, graviers et similaires	oui		oui		20		-5	25
Ciment portland	non		oui		14		3	25
Combustibles minéraux, bitume de pétrole	non		oui		79		21	74
Engrais minéraux ou chimiques NPK	non		oui		48		4	10
Huiles essentielles	oui		oui		12		10	18
Parfum et eaux de toilette	non		non		2		23	18
Produit de toilette, shampoing	non		non		8		28	18
Savons, produits et préparation de toilette	non		oui		40		19	1
Préparations lubrifiantes	non		non		9		26	1
Bougies, chandelles, cierges	non		oui		44		13	1



## SYNTHESE EXECUTIF

**Nom et Prénoms:** BESEDRA M'bahoaka Miova

**Titre :** Analyse de l'impact de l'intégration régionale de Madagascar sur ses échanges extérieurs

**Pagination :** 161

**Tableaux :** 2

**Graphiques :** 2

**Résumé :**

Le commerce est un élément auquel un pays ne peut échapper pour harmoniser son développement économique. La tendance à l'ouverture vers l'extérieur justifie la volonté d'acquiescer une évolution au sein d'un pays. Actuellement, la majorité des pays s'efforcent d'établir une relation commerciale convenable en vue d'améliorer toutes les transactions effectuées. Il appartient à l'OMC de surveiller l'application des arrangements commerciaux conclus entre les pays membres.

Par ailleurs, l'existence de l'OMC n'empêche d'autres pays à se regrouper pour faire des échanges plus restreints entre eux. Ces pays sont géographiquement proches, et présentent un degré de développement économique, politique et socio-culturel similaire. Chaque continent renferme quelques groupements régionaux dont quatorze pour l'Afrique, et faisant partie de ce dernier, Madagascar en est membre, à savoir au niveau du COMESA et récemment à la SADC.

Pour le moment, ce sont les échanges de biens et services qui marquent la participation de Madagascar au sein de ces deux régions. En ce qui concerne le mouvement des capitaux, quoiqu'il se trouve au second plan, des efforts sont entrepris pour attirer les IDE. La circulation des mains d'œuvre de qualité figure parmi les arrangements établis entre les pays membres dans un futur proche.

Avec les divers problèmes, mais également les atouts qu'elle possède, l'on se demande alors comment Madagascar va-t-elle pouvoir suivre le rythme, pour qu'elle puisse tirer le maximum de profit dans un contexte d'intégration régionale par le libre échange et l'union douanière.

**Mots clés :** Libre échange, intégration régionale, arrangements commerciaux, exportations, commerce international, capitaux.

**Encadreur du Mémoire :** Madame RAJEMISON Sahondra Vololona, Professeur Titulaire à la Faculté DEGS

Adresse de l'Auteur : Lot VA 58 bis Ampamaho